



**HAL**  
open science

# Le traitement des défunts au IIe millénaire avant J-C (Helladique Moyen et Helladique Récent) en Attique et en Argolide

Sandrine Farrugio

► **To cite this version:**

Sandrine Farrugio. Le traitement des défunts au IIe millénaire avant J-C (Helladique Moyen et Helladique Récent) en Attique et en Argolide. Archéologie et Préhistoire. Université Panthéon-Sorbonne - Paris I, 2014. Français. NNT : 2014PA010609 . tel-02296757

**HAL Id: tel-02296757**

**<https://theses.hal.science/tel-02296757>**

Submitted on 25 Sep 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHÉON SORBONNE**

**UFR 03 – école doctorale 112**

**Doctorat de l'Université**

**Archéologie**

**SANDRINE FARRUGIO**

**Le traitement des défunts au II<sup>e</sup> millénaire avant J-C (Helladique  
Moyen et Helladique Récent) en Attique et en Argolide**

**Volume 1. Texte**

**Directeur de thèse**

**Pascal Darcque**

**Soutenance publique prévue le 11 avril 2014 devant un jury composé de :**

**Pascal Darcque (Directeur de recherche au CNRS,  
UMR 7041 : ArScAn, Archéologies et Sciences de l'Antiquité, Nanterre)  
Henri Duday (Directeur de recherche au CNRS,  
UMR 5199 : PACEA, De la Préhistoire à l'Actuel [Culture, Environnement et  
Anthropologie], Bordeaux)  
Françoise Le Mort (Chargée de recherche au CNRS,  
UMR 5133 : ARCHEORIENT, Environnements et sociétés de l'Orient Ancien, Lyon)  
Haris Procopiou (Maître de conférences, Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, HDR)  
Andréas Vlachopoulos (professeur, Université de Ioannina, Grèce)**



À mes parents



## **REMERCIEMENTS**

Ce travail de thèse a été de longue haleine et parsemé d'embûches. Si je peux en présenter les résultats, c'est grâce à l'aide et aux soutiens de nombreuses personnes que je tiens à remercier dès à présent.

Mes premiers remerciements vont M. Pascal Darcque qui a dirigé ma thèse et fourni de nombreux conseils concernant la marche à suivre pour l'obtention des autorisations d'études du matériel osseux dans les divers musées et instituts en Grèce, ainsi qu'à Uppsala. Je le remercie encore pour les discussions qui m'ont permis d'avancer dans la mise au point et l'articulation de mon texte et sa relecture minutieuse. Je lui suis également très reconnaissante d'avoir gardé une foi sans faille en mon travail dont il a attendu patiemment le point final, sans que jamais il ne montre le moindre signe d'impatience. Mais, mais son aide a été aussi financière : autrement dit, il trouva les financements nécessaires pour mes deux voyages d'étude en Suède et mon premier en Grèce, l'achat de documents photographiques inédits au sein des divers instituts et musées étrangers.

Je remercie vivement M. Treuil qui est à l'origine de cette thèse. En effet, c'est lui qui m'a formé et encouragée à poursuivre les recherches sur le traitement des défunts que j'avais entamer sous sa direction lors de ma Maîtrise.

Je remercie M. Henri Duday pour l'aide qu'il m'a apporté concernant l'application de la méthode d'archéothanathologie lors de mon DEA.

Ma reconnaissante va aussi à M. Gilles Touchais qui m'a fournie une douzaine de photographies numériques se rapportant au site de l'Aspis d'Argos. Je le remercie aussi pour les éclaircissements qu'il m'a apporté concernant les zones d'ombres que contiennent les publications de ce site.

Je remercie madame Anna Philippa-Touchais, qui par l'intermédiaire de son mari, monsieur Gilles Touchais, a eu la gentillesse de me fournir un article non publié sur un réexamen des tombes de l'Aspis d'Argos.

Ma gratitude va aussi à mesdames le Gullög Nordquist et Chritina Risberg pour leur accueil très chaleureux à mon arrivée à Uppsala. En effet, elles se sont efforcées de rendre mes deux séjours à Uppsala les plus agréables possibles au sein d'une équipe d'archéologues des plus sympathiques. Elles m'ont facilité l'accès aux réserves du musée d'Uppsala et ont mis à ma disposition tout le matériel disponible pour l'observation des modifications osseuses. De plus, elles m'ont fourni gracieusement pas moins de soixante-quatre photographies correspondant aux sites d'Asinè I, Dendra et Mycènes, ainsi que différents documents en prenant le temps de me donner des explications. De plus, je suis très reconnaissante à Mme Gullög Nordquist, de m'avoir donné une photographie prise personnellement de la tombe B6 du cimetière de Barbouna Levendis. Enfin, je tiens à remercier tout particulièrement Mme Chritina Risberg de m'avoir accueilli chez elle et de m'avoir traité comme un des membres de sa famille pendant mon deuxième séjour à Uppsala.

Je suis également très reconnaissante à madame Françoise Rougemont d'avoir effectué une première lecture de la totalité de mon texte et l'a corrigé méticuleusement avec beaucoup de patience.

Je remercie chaleureusement Mme Hara Procopiou, qui a non seulement traduit une importante quantité de texte du grec moderne au français portant sur certaines tombes d'Éleusis et de Pérati ; mais elle a aussi corrigé une première fois ma deuxième partie, puis a relu en seconde lecture l'intégralité de ma thèse.

Je suis très reconnaissante à Mme Françoise Le Mort de m'avoir expliqué la méthode de reconnaissance des modifications osseuses et de m'avoir donné une bibliographie complète, ainsi que des documents sur ce sujet. Enfin, Mme Françoise Le Mort n'a pas hésité à me recevoir plusieurs fois afin d'examiner les photographies de mes différentes modifications osseuses et d'en discuter.

Je remercie M. Gilles Grévin pour l'aide qu'il m'a apporté pour l'identification d'os brûlés ou non d'Asinè I.

Je suis également reconnaissante plusieurs autres membres de l'équipe de la protohistoire égéenne, qui ont aussi traduit une importante quantité de texte grec moderne : Athina Boleti et Maria Choleva

Je remercie les différents instituts et musées de m'avoir autorisés à consulter et étudier des documents de divers natures : l'École Française, l'École Américaine, le Musée Benaki, le

Musée de l'Ancienne Agora, la Société Archéologique et de l'Institut Allemand d'Athènes, ainsi que l'Éphorie de Volos, où j'ai obtenu de la fouilleuse, Mme A. Batziou-Efstathiou plusieurs documents photographique du site de Néa Ionia.

Ma reconnaissance va à ma mère qui m'a soutenu tant qu'elle l'a pu pendant plusieurs années. Elle va aussi à tous mes amis : les deux Valérie, Magaret, Cécile, Lydie, Philippe et tous les autres qui ont supporté bien des baisses de morale et m'évitèrent de tout abandonner.

Enfin, ce sont des remerciements posthumes que j'adresse à Jean Moreau qui a été à la fois mon père et mon professeur. Cette personne m'a permis de trouver ma voie et de dépasser mes limites par ces nombreux conseils et nos discussions interminables. À présent, je sais que s'il ne m'avait pas persuadé de venir à Paris, cette thèse n'existerait pas.

Pour toutes les personnes que je viens de citer et celles que je n'ai pas cité : Merci encore !



# TABLE DES MATIÈRES

## ABRÉVIATIONS

## CHRONOLOGIE

## INTRODUCTION

1

## I. HISTOIRE DE LA RECHERCHE

7

### A. Objectifs et déroulements des recherches

7

### B. État de la documentation

27

#### 1. Documentation écrite et photographique

27

#### 2. Matériel osseux

29

## II. ÉTUDE DE CAS

32

### A. ANCIENNE AGORA D'ATHÈNES

32

#### Tombes à chambre

32

#### Tombe 38 (ATH-1)

32

Observations des fouilleurs

32

Position des restes osseux

32

Mode de dépôt des corps

33

Espace de décomposition

34

### B. ARGOS

35

#### 1. Deiras

35

#### Tombes en fosse

35

#### Tombe 11 (ARG-1)

35

Observations des fouilleurs

35

Position des restes osseux

36

Mode de dépôt des corps

37

Espace de décomposition

38

#### Tombes à chambre

39

#### Tombe 34 (ARG-2)

39

Observations des fouilleurs

39

Position des restes osseux

40

Mode de dépôt des corps

41

Espace de décomposition

42

2. Champ de monsieur bacaloyannis	44
Pithos	44
Tombe 127 (ARG-3)	44
Observations des fouilleurs	44
Position des restes osseux	44
Mode de dépôt des corps	46
Espace de décomposition	46
C. ASINÈ	47
Tombes à ciste	47
Tombe 26 (ASI-1) [négatif c7896]	47
Observations des fouilleurs	47
Position des restes osseux	47
Mode de dépôt des corps	49
Espace de décomposition	51
Tombe 52 et 53 (ASI-2)	52
Observations des fouilleurs	52
Position des restes osseux	52
Mode de dépôt des corps	56
Espace de décomposition	58
D. DENDRA	59
Tombes à chambre	59
Tombe 14 (DEN-1)	59
Observations des fouilleurs	59
Position des restes osseux	59
Mode de dépôt des corps	61
Espace de décomposition	62
E. ÉLEUSIS	64
Tombes rectangulaires construites	64
Tombe Eπ1 (ELE-1)	64
Observations des fouilleurs	64
Position des restes osseux	65
Mode de dépôt des corps	66

Espace de décomposition	68
Tombe Ηπ5 (ELE-2)	70
Observations des fouilleurs	70
Position des restes osseux	71
Mode de dépôt des corps	72
Espace de décomposition	73
Tombe Θπ4 (ELE-3)	75
Observations des fouilleurs	75
Position des restes osseux	75
Mode de dépôt des corps	77
Espace de décomposition	79
Tombe Θπ5 (ELE-4)	82
Observations des fouilleurs	82
Position des restes osseux	82
Mode de dépôt des corps	85
Espace de décomposition	87
Tombe Ιπ1 (ELE-5)	89
Observations des fouilleurs	89
Position des restes osseux	89
Mode de dépôt des corps	92
Espace de décomposition	93
Tombe Λπ4 (ELE-6)	95
Observations des fouilleurs	95
Position des restes osseux	95
Mode de dépôt des corps	96
Espace de décomposition	97
Tombe Λπ16 (ELE-7)	98
Observations des fouilleurs	98
Position des restes osseux	99
Mode de dépôt des corps	102
Espace de décomposition	104
Tombe Μπ6 (ELE-8)	105

Observations des fouilleurs	105
Position des restes osseux	106
Mode de dépôt des corps	108
Espace de décomposition	109
Tombe Μπ7 (ELE-9)	111
Observations des fouilleurs	111
Position des restes osseux	111
Mode de dépôt des corps	114
Espace de décomposition	115
Tombe Μπ9 (ELE-10)	116
Observations des fouilleurs	116
Position des restes osseux	117
Mode de dépôt des corps	119
Espace de décomposition	121
F. HAGIOS KOSMAS	123
Tombes à ciste	123
Tombe 50 (HKO-1)	123
Observations des fouilleurs	123
Position des restes osseux	124
Mode de dépôt des corps	126
Espace de décomposition	128
G. MYCÈNES	129
1. Maison de la Rampe	129
Tombe en fosse	129
Tombe de la Maison de la Rampe (MYC-1)	129
Observations des fouilleurs	129
Position des restes osseux	129
Mode de dépôt des corps	131
Espace de décomposition	132
2. CERCLE B	133
Tombes à fosse	133
Tombe Γ (MYC-2)	133

Observations des fouilleurs	133
Position des restes osseux	135
Mode de dépôt des corps	139
Espace de décomposition	142
H. PÉRATI	143
Tombe à chambre	143
Tombe 57 (PER-1)	143
Observations des fouilleurs	143
Position des restes osseux	144
Mode de dépôt des corps	145
Espace de décomposition	146
Tombe 59 (PER-2)	147
Observations des fouilleurs	147
Position des restes osseux	148
Mode de dépôt des corps	150
Espace de décomposition	151
Tombe 90 (PER-3)	152
Observations des fouilleurs	152
Position des restes osseux	153
Mode de dépôt des corps	155
Espace de décomposition	158
Tombe 111 (PER-4)	160
Observations des fouilleurs	160
Position des restes osseux	162
Couche stratigraphique PER-4.1	162
Couche stratigraphique PER-4.2	166
Couche stratigraphique PER-4.3	166
Couche stratigraphique PER-4.4	169
Couche stratigraphique PER-4.1	171
Mode de dépôt des corps	171
Espace de décomposition	173
Couche stratigraphique PER-4.2	175

Mode de dépôt des corps	175
Espace de décomposition	175
Couche stratigraphique PER-4.3	176
Mode de dépôt des corps	176
Espace de décomposition	177
Couche stratigraphique PER-4.4	179
Mode de dépôt des corps	179
Espace de décomposition	180
<b>III. MODES D'INHUMATION ET CONTEXTE ARCHITECTURAL</b>	<b>183</b>
A. Tombes en fosse	183
Traitement des corps	183
B. Tombes à ciste	187
Traitement des corps	188
C. Tombes à fosse	191
Traitement des corps	192
D. Tombes à puits	194
Traitement des corps	194
E. Tombes rectangulaires construites	194
Traitement des corps	196
F. Tombes à chambre	200
Traitement des corps	202
G. Tombe à tholos	206
Traitement des corps	208
<b>SYNTHÈSE</b>	<b>209</b>
<b>CONCLUSION</b>	<b>225</b>
<b>LEXIQUE</b>	<b>232</b>
<b>ABRÉVIATIONS DES REVUES</b>	<b>239</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>240</b>

# ABRÉVIATIONS

## ABRÉVIATIONS DES TOMBES ANALYSÉES EN DÉTAIL

Sites	Dénomination originale des tombes	Dénomination alphanumérique des tombes	Dénomination alphanumérique des squelettes et des réductions d'os
Ancienne Agora d'Athènes	38	ATH-1	-
Argos		<b>Deiras</b>	
	11	ARG-1	-
	34	ARG-2	ARG-2/1 ARG-2/2
	<b>Champ de monsieur Bacaloyannis</b>		
	Pithos : tombe 127	ARG-3	-
Asinè	26	ASI-1	-
	52 et 53	ASI-2	ASI-2/1 ASI-2/2
Dendra	14	DEN-1	DEN-1/1 DEN-1/2
Éleusis	Επ1	ELE-1	ELE-1/1 ELE-1/2 ELE-1/3 ELE-1/4 ELE-1/5 ELE-1/6
	Ηπ5	ELE-2	ELE-2/1 ELE-2/2 ELE-2/3
	Θπ4	ELE-3	ELE-3/1 ELE-3/2 ELE-3/3
	Θπ5	ELE-4	ELE-4/1 ELE-4/2 ELE-4/3
	Ιπ1	ELE-5	ELE-5/1 ELE-5/2 ELE-5/3
	Λπ4	ELE-6	ELE-6/1 ELE-6/2 ELE-6/3
	Λπ16	ELE-7	ELE-7/1 ELE-7/2 ELE-7/3 ELE-7/4
	Μπ6	ELE-8	ELE-8/1 ELE-8/2
	Μπ7	ELE-9	ELE-9/1 ELE-9/2 ELE-9/3
	Μπ9	ELE-10	ELE-10/1 ELE-10/2
Haghios Kosmas	50	HKO-1	HKO-1/1 HKO-1/2 HKO-1/3
Mycènes	Tombe de la maison de la rampe	MYC-1	-
	<b>Cercle de tombes B</b>		
	Γ	MYC-2	MYC-2/1 MYC-2/2 MYC-2/3 MYC-2/4
Pérati	57	PER-1	-
	59	PER-2	PER-2/1 PER-2/2
	90	PER-3	PER-3/1 PER-3/2
	111	PER-4.1	PER-4.1/1 PER-4.1/2 PER-4.1/3
	111 α	PER-4.2	PER-4.2/1 PER-4.2/2
	111 β	PER-4.3	PER-4.3/1 PER-4.3/2
	111 γ	PER-4.4	PER-4.4/1 PER-4.4/2
	111 δ	PER-4.5	-

### ABRÉVIATIONS DES NOMS DES OS

Os	Abréviations
<b>Métacarpien</b>	MTC
<b>Métatarsien</b>	MTT
<b>Phalange</b>	PH
<b>Première vertèbre lombaire...</b>	L <sub>1</sub> ...
<b>Première vertèbre sacré...</b>	S <sub>1</sub> ...
<b>Première vertèbre thoracique...</b>	T <sub>1</sub> ...

### ABRÉVIATIONS DIVERSES

	Abréviations et signes divers
<b>Droit</b>	D
<b>Gauche</b>	G
<b>Helladique Ancien</b>	HA
<b>Helladique Moyen</b>	HM
<b>Helladique Récent</b>	HR
<b>Minoen Récent</b>	MR
<b>Sédiment</b>	SED
*	cf. lexique

DATES	Continent			Cyclades			Crète	Troie	Egypte		
	PHASE	Leme	Kolonna	Lefkandi	PHASE	H.Irini	Phylakopi	PHASE		Dynasties	
2 350	<b>HA II</b>	III	III		<b>CA II</b>	II	I-i	<b>MA II</b>	II	VI <sup>e</sup>	
2 300				I							
2 250	<b>HA III</b>	IV 1	IV		<b>CA III</b>	III		<b>MA III</b>	III	VII <sup>e</sup> -X <sup>e</sup> 1 <sup>e</sup> Période Intern.	
2 200		IV 2	V	II							
2 150		IV 3	VI	III							
2 100			VII								
2 050	<b>HM I</b>	V 1			<b>CM</b>		I-ii	<b>MM I A</b>	IV	XI <sup>e</sup>	
2 000		V 2	VIII	IV			I-iii				
1 950		V 3									
1 900	<b>HM II</b>	V 4	IX	V		IV		<b>MM I B</b>	V	XII <sup>e</sup>	
1 850		V 5					II				<b>MM II</b>
1 800	<b>HM III</b>	V 6	X			V		<b>MM III</b>	VI a	XIII <sup>e</sup> -XVII <sup>e</sup> 2 <sup>e</sup> Période Intern. (Hyksos)	
1 750		V 7		VI							
1 700											
1 650	<b>HR I</b>	VI			<b>CR I</b>	VI	III-i	<b>MR I A</b>	VI b	XVIII <sup>e</sup>	
1 600						Akrotiri					III-ii
1 550	<b>HR II A</b>				<b>CR II</b>	VII		<b>MR II</b>	VI c		
1 500											
1 450	<b>HR II B</b>							<b>MR III A 1</b> <b>MR III A 2</b>	VI d		
1 400											
1 350	<b>HR III A 1</b> <b>HR III A 2</b>						III-iii	<b>MR III B</b>	VI e		
1 300											
1 250	<b>HR III B 1</b> <b>HR III B 2</b>				<b>CR III</b>	VIII		<b>MR III C</b>	VI f		
1 200											
1 150	<b>HR III C</b>							<b>MR III C</b>	VII a	XIX <sup>e</sup>	
1 100	<b>Submyc.</b>							<b>Submin.</b>	VII b	XX <sup>e</sup>	
1 050											

Chronologie : Âge du Bronze («chronologie basse») [communiquée par DARCQUE P. et provenant de DARCQUE P. 2008, p. 32, Tableau II].



## INTRODUCTION

Cette étude se propose d'étudier le traitement des défunts au II<sup>e</sup> millénaire avant J-C (Helladique Moyen et Helladique Récent) [cf. Chronologie au début de ce volume] en Attique et en Argolide (Fig. 1).

Au début de notre travail nous ambitionnions d'étudier les tombes de tout le Péloponnèse jusqu'en Thessalie afin d'établir la répartition des modes de traitement des défunts et des gestes funéraires en Grèce continentale. Ainsi, par l'observation de la position originelle des défunts, l'étude de la récurrence ou la divergence des gestes funéraires, nous souhaitons aborder les questions liées aux traditions propres à chaque région ; mais aussi distinguer les différentes modalités d'adoption, partielle ou totale ainsi que les modalités de transfert des coutumes funéraires et leur évolution dans le temps. Nous avons été contraints d'appliquer cette approche avec un corpus beaucoup plus restreint (cf. ci-dessous, p. 2). Nous pensions donc rassembler une quantité importante de documents photographiques exploitables<sup>1</sup> parmi les mille cent soixante-seize tombes de l'HM qu'avaient recensées W. G. Cavanagh et C. Mee, sans les tombes du Cercle B de Mycènes<sup>2</sup> (donc avec vingt-six tombes en moins), ainsi que les six cent vingt-cinq sépultures mycéniennes répertoriées par P. Darcque<sup>3</sup>. En d'autres termes, nous espérons trouver dans les publications des photographies plus ou moins zénithales et montrant un ou plusieurs squelettes. Précisons que pour ces dernières, il était impossible d'utiliser les dessins car la plupart d'entre eux sont trop schématiques. En outre, la recherche de documents photographique ou bien graphique inédits

---

<sup>1</sup> Nous entendons par documents photographiques exploitables, des photographies les plus zénithales possibles, afin de ne pas fausser l'observation des faces d'apparition\* atténuent le moins possible les reliefs et surtout qui présentent un squelette assez dégagé du sédiment pour permettre l'identification des os donc leur position originelle.

<sup>2</sup> CAVANAGH W. G. & MEE C. 1998, p. 26.

<sup>3</sup> DARCQUE P. 2006, p. 180.

issues de rapports de fouilles de bonne qualité au sein de divers Éphories, Musées et Écoles étrangères s'imposait. En outre, nos demandes d'autorisation d'accès à ces documents couplées à celle concernant les restes osseux ont induit la rédaction de nombreuses lettres (cent soixante-dix-huit lettres) entre 2004 et 2007. Notons que les rapports de fouilles (Ancienne Agora d'Athènes, Asinè I, la Deiras et Korakou) disponibles n'ont pas toujours apporté les informations escomptées : la consultation des plans de fouilles et des données textuelles ne nous renseignèrent pas toujours sur présence ou l'absence de fosse sous les squelettes, ni même sur la texture et la couleur du sédiment. Or, il est apparu très vite que nous possédions des photographies, montrant l'intérieur des tombes avec leur occupant suffisamment dégagé, pour moins du quart (cent soixante-six tombes où se répartissaient deux cent-trois squelettes) des tombes publiés pour l'Âge du Bronze et pour quelques sites uniquement (Aghios Kosmas, Ancienne Agora d'Athènes, Aigion, Argos, Asea, Asinè, Berbati, Dendra, Éleusis, Malthi, Médéon de Phocide, Mycènes, Nichoria, Pérati, Tanagra, Tirynthe, Volos et Zygouries). La plus grande quantité de tombes se situant les régions d'Attique et d'Argolide (cent deux sépultures), nous nous sommes alors décidés à prendre en compte uniquement celles situées dans ces deux régions. Cette dernière solution a porté le nombre de squelettes à analyser à cent quarante-huit (Fig. 2). La méthode de travail pour l'étude de ces derniers s'est avérée particulièrement longue. Après avoir parcouru l'ensemble de la documentation, nous avons choisi d'analyser de façon approfondie un seul squelette représentatif pour chaque type de position originelle, aussi bien pour l'Attique que l'Argolide. Toutefois le déséquilibre entre les deux régions reste très important en ce qui concerne le nombre d'individus inhumés dans un même type de tombe ou bien déposés dans la même position originelle et ne permet pas d'obtenir une vision exhaustive des pratiques mais d'identifier quelques tendances générales. Nous présenterons certains exemples de squelettes, dont la position a déjà été décrite, mais qui présentent des particularités : les individus restants ne seront pris en compte que dans la partie « Mode d'inhumation ». Ainsi, avons-nous décidé de ne retenir qu'un corpus de vingt-quatre tombes et quarante-six squelettes analysés en détail et localisé en Attique et en Argolide (Fig. 2). Avant de présenter le corpus retenu plus en détail, nous tenons à préciser que le nombre total des tombes ne comptabilisera pas les éventuels contenants funéraires même si ceux-ci représentent des sépultures, car l'étude des contenants funéraires étant un sujet en soi, nous n'avons pu le traiter. Ces sépultures se répartissent sur quatre sites pour l'Attique, l'Ancienne Agora d'Athènes (une tombe prise en compte et un individu analysé en détail) [Fig. 1-2], Éleusis (dix tombes prises en compte et dix-neuf individus analysés en détail) [Fig. 1-2], Haghios Kosmas (une tombe prise en compte

et trois individus analysés en détail) [Fig. 1-2] et Pérati (quatre tombes prises en compte et onze individus analysés en détail) [Fig. 1-2] et neuf sites pour l'Argolide. Il s'agit d'Argos avec le site de la Deiras (deux tombes prises en compte et deux individus analysés en détail) [Fig. 1-2], le pithos du champ de M. Bacaloyannis (une tombe prise en compte et un individu analysé en détail) [Fig. 1-2], la tombe du champ Granias (Fig. 1-2), l'Aspis (Fig. 1-2) ; Asinè I (deux tombes prises en compte et trois individus analysés en détail) [Fig. 1-2] et Asinè II (Fig. 1-2) ; Barbouna (Fig. 1-2), Berbati (Fig. 1-2) et Dendra (une tombe prise en compte et deux individus analysés en détail) [Fig. 1-2] ; pour Mycènes, nous avons les cimetières préhistorique, de Kalkani (aucune tombe prise en compte), et le Cercle B (une tombe prise en compte et trois individus analysés en détail) [Fig. 1-2], la tombe de la Maison de la Rampe (une tombe prise en compte et un individu analysé en détail) ; enfin, les tombes de Tirynthe (Fig. 1-2) et de Zygouriès (Fig. 1-2).

Par cette problématique, nous aborderons notre sujet avec la méthode de l'archéothanatologie\* que nous appliquerons aux données issues des publications et des rapports de fouilles (Ancienne Agora d'Athènes, la Deiras, Korakou). En outre, nous analyserons la position des restes osseux en nous fondant sur les documents photographiques montrant l'intérieur des tombes avec les squelettes en place qu'il y ait ou non réduction de corps\* et le mobilier funéraire qui leur est associé. Pour notre étude, nous avons effectué un examen minutieux de nos documents photographiques grâce à une loupe d'un grossissement de x3 afin d'identifier les différentes faces d'apparition des diverses pièces osseuses. Ces photographies nous ont permis d'exécuter des dessins interprétatifs, au trait, de chacune des sépultures comportant un ou plusieurs squelettes : ils ont pour but d'aider à la compréhension des descriptions des squelettes. Pour ce faire, nous avons nommé chaque os et, s'il y a plus d'un individu et des réductions de corps dans la tombe, nous les avons numérotés et tramés afin de pouvoir les différencier. Précisons que ces dessins facilitent la mise en évidence de certains volumes qui étaient par trop atténués dans les photographies et qu'ils montrent aussi le mobilier. Pour assurer une qualité optimale, nous avons procédé à un traitement de ces illustrations par des logiciels de traitement d'images adéquats (Adobe Illustrator et Photoshop), car ceux-ci s'avèrent indispensables pour enlever toutes les imperfections, mettre en place les échelles et indiquer l'orientation des tombes. Enfin, il nous semble important de préciser que nous présentons au lecteur ces photographies et ces dessins dans le sens de lecture, et non en les orientant au nord.

En parallèle, notre étude a été fondée sur de nombreux ouvrages d'archéologie, d'anthropologie et de médecine légale. Ces derniers étaient indispensables pour la bonne

compréhension des phénomènes de décomposition des corps. Toutefois notre étude ne s'est pas arrêtée là : nous avons étudié les collections d'ossements conservées dans les réserves de l'Institut suédois d'Uppsala (Asinè I), du musée archéologique de Nauplie (Asinè II) et de la Stoa de l'Ancienne Agora d'Athènes dans le but d'y découvrir des modifications osseuses d'origine anthropique volontaire. La même méthode a été appliquée pour les restes osseux des différents sites étudiés. Selon les contextes, nous avons dû nettoyer les os à sec ou à l'eau<sup>4</sup>. Enfin, lorsque qu'une trace était présente, nous l'avons étudiée à un grossissement de x10 pour nous assurer de son origine anthropique. Précisons que pour le matériel d'Asinè I cette dernière vérification a été pratiquée avec une loupe binoculaire (Nikon SMZ R U, Zoom 1 :10) à un grossissement de x70. Lorsque les ossements comportaient des modifications de surface que nous pensions d'origine anthropique, ou bien des traces de combustion, nous les avons photographiés et dessinés (sauf s'ils étaient brûlés) en utilisant les conventions graphiques suivantes : deux type de traits discontinus pour les stries et les perforations, ainsi qu'un trait continu représentant la forme d'éventuels raclages. Ces dessins assez simplifiés visait à mettre en évidence des diverses modifications osseuses. Puis nous avons effectué des empreintes au silicone afin de poursuivre l'étude en France<sup>5</sup>. Toutefois, n'ayant observé que des traces d'origine douteuse ou involontaires, nous n'avons finalement utilisé que les données fournies par les os brûlés.

Notre étude s'articulera en trois parties : l'histoire de la recherche puis l'étude de cas et les modes d'inhumation. Les abréviations utilisées dans les deux derniers chapitres pour désigner les tombes et les squelettes provenant des sites de l'Ancienne Agora d'Athènes, Argos, Asinè, Dendra, Éleusis, Haghios Kosmas, Mycènes et Pérati sont indiquées dans le tableau des abréviations (*cf.* au début de ce volume). Dans la première partie, nous nous attacherons tout d'abord à décrire principalement les objectifs et, dans une moindre mesure, le déroulement des fouilles de la fin du 19<sup>ème</sup> siècle au début du 21<sup>ème</sup> siècle en Grèce. Ces renseignements sont tirés aussi bien des textes que de l'observation des différents documents photographiques disponibles. Ainsi, nous nous efforcerons de présenter plusieurs exemples de fouilles menées non seulement en Grèce continentale mais aussi dans d'autres régions, par exemple en Crète (Fig. 3). Dans la deuxième sous-partie, nous rendrons compte de l'état de la documentation disponible pour l'étude : d'une part, les documents photographiques et écrits

---

<sup>4</sup> Le nettoyage s'est effectué à l'aide de brosses à dent très souple, parfois par à un passage à l'eau des ossements à l'aide d'une douchette à faible pression. Par la suite, nous observons sous toutes leurs faces les restes osseux, tout d'abord à l'œil nu, puis à la loupe avec un grossissement de x3 afin d'y détecter d'éventuelles traces de découpe, de raclage, d'enlèvement, etc.

<sup>5</sup> Et d'échanger nos observations avec F. Le Mort.

provenant des publications et ceux obtenus auprès de différents musées grecs, instituts ou écoles étrangères en Grèce ou en Suède ou bien encore les informations obtenues par communication personnelle. D'autre part, nous indiquerons les lieux de conservation des restes osseux et nous présenterons de façon approfondie le matériel osseux que nous avons eu l'occasion d'étudier dans les réserves des musées grecs et suédois.

Comme nous l'avons déjà indiqué un seul squelette représentatif de chaque position sera analysé, ainsi que certains squelettes supplémentaires, dont la position présente des particularités. Les individus restants ne seront pris en compte que dans la dernière partie de synthèse. Pour cette deuxième partie nous mettrons à la disposition du lecteur trois planches anatomiques : un squelette en vue antérieurs (Fig. 4), une tête osseuse\* en vue antérieure (Fig. 5) et une en vue latérale gauche (Fig. 6). Tout d'abord, nous indiquerons les différentes observations du ou des fouilleurs sur chacune des tombes afin de mieux comprendre le contexte des squelettes. Puis nous décrirons précisément la position des restes osseux des squelettes et/ou d'éventuelles réduction de corps déductibles de l'observation des différentes faces d'apparition par lesquelles se présentent les os ; de cette manière, dans la section suivante, consacrée au mode de dépôt des corps, il sera possible de déterminer la position originelle des défunts (cadavre couché sur le dos, ou le ventre ; situation des membres supérieurs et inférieurs ; présence de délimitation linéaire\* ou de butée\* qui témoigneraient de l'existence d'éventuels contenants périssables) en nous intéressant aux processus taphonomiques les ayant affectés ; ces processus taphonomiques seront aussi pris en compte dans la dernière sous-partie (Espace de décomposition), où nous tenterons de comprendre si la décomposition des cadavres s'est effectuée en espace vide\* ou colmaté\*, ce qui permettra de déterminer l'espace de décomposition : on saura ainsi si la décomposition du corps a eu lieu dans un vide primaire créé par un contenant périssable ou par l'architecture de la tombe, ou si celle-ci a été comblée par du sédiment. En outre, dans cette même sous-partie, nous indiquerons, lorsque c'est possible, s'il s'agit d'une sépulture primaire à inhumation\*, une sépulture collective à inhumations ou encore une réduction de corps, mais aussi le caractère simultané ou non du dépôt des corps.

Enfin dans le dernier chapitre, consacré aux modes d'inhumation, nous prendrons en compte non seulement les défunts que nous aurons étudiés en détail, mais aussi ceux que nous avons simplement répertoriés (Fig. 2) pour l'Attique et l'Argolide. Nous avons choisi de ne prendre en considération que les périodes de l'HM et l'HR, sans considérer les subdivisions, HRI, II et III. De plus, nous traduirons nos résultats par des pourcentages (si nous comptons plus de cinq individus par catégorie) qui permettront de comparer l'Attique et l'Argolide,

ainsi que les deux périodes, afin de révéler des points communs et des divergences dans les pratiques funéraires. Mais au préalable, nous avons répertorié toutes les informations sur les tombes et le traitement des corps, tout d'abord de façon détaillée dans des tableaux, puis dans une synthèse des données ainsi recueillies, dans des secteurs où apparaîtront les pourcentages par type de tombes et par région. En premier lieu, nous donnerons pour chaque type de tombe une définition générale de l'architecture : tombes en fosse, tombe à ciste, à fosse, tombes à puits, rectangulaires construites, à chambre et à tholos. Nous en donnerons l'orientation et comparerons nos résultats pour les deux périodes et les deux régions. En outre, nous nous intéresserons au traitement des corps dans les différents types de tombe, en tenant compte des individus introduits dans une niche, une fosse, ou bien dans la tombe en fosse d'une chambre funéraire et dans un dromos ou la niche d'un dromos ; et nous confronterons de nouveau les résultats obtenus pour les deux périodes et les deux régions : cadavres déposés sur le sol, dans des contenants périssables ; ceux qui furent introduits ou non dans des linceuls. Nous tiendrons compte des taux se rapportant à la position générale des sujets, c'est-à-dire couchés sur le dos ou de  $\frac{3}{4}$  antérieur, sur le côté, demi-assis ou assis, sur le ventre ou de  $\frac{3}{4}$  postérieur ; nous comparerons aussi l'orientation de la tête des défunts, ainsi que la position des membres supérieurs et inférieurs. Puis nous reprendrons le même plan, dans une synthèse à la fin du chapitre, mais avec tous les types de tombes (orientation des tombes et le traitement des corps) toujours en comparant l'Attique et l'Argolide pour les deux périodes. Nous inclurons dans la synthèse les données appartenant aux tombes à fosses du Cercle de tombes B de Mycènes dans l'HM. Enfin, tout au long de ce chapitre nous ferons référence à des données ethnologiques.

# I. HISTOIRE DE LA RECHERCHE

## A. OBJECTIFS ET DÉROULEMENTS DES RECHERCHES

Dans cette partie nous évoquerons, chronologiquement, l'évolution des fouilles de la fin du 19<sup>ème</sup> au début du 21<sup>ème</sup> en Grèce ainsi que les différentes démarches adoptées pour l'étude des coutumes funéraires.

Pendant le dernier tiers du 19<sup>ème</sup> siècle, certains fouilleurs se sont beaucoup intéressés aux squelettes humains, même si la position des corps n'est pas ou peu évoquée. Les études se sont focalisées sur les descriptions de l'architecture et du mobilier funéraire. Notons que les publications présentent de nombreux dessins d'une très grande qualité graphique, mais les photographies sont absentes, comme pour les publications des fouilles menées par H. Schliemann à Tirynthe et Mycènes<sup>6</sup>. Nous retrouvons cette même façon de procéder pour le site de Tirynthe découvert à la suite d'un sondage effectué par F. Thiersch et A. R. Rangabé, en 1831, sur le plateau supérieur ouest<sup>7</sup>. Ainsi, H. Schliemann et W. Dörpfeld ont débuté le 6 août 1876<sup>8</sup>, avec une cinquantaine d'ouvriers, les fouilles de Tirynthe<sup>9</sup>. Il semble que, cette même année, le fouilleur ait découvert un seul squelette, mais il ne s'est pas attardé sur sa position. Cependant, il a donné des indications sur l'état de conservation et les conditions taphonomiques, même s'il n'a pas pu conserver le squelette<sup>10</sup>. De la même façon, lorsqu'en août 1876<sup>11</sup>, H. Schliemann a effectué les fouilles du Trésor d'Atrée, il a fait une description très détaillée de l'architecture et du décor intérieur, sans toutefois évoquer la présence d'un défunt<sup>12</sup>. Notons qu'au cours des premières fouilles réalisées en 1810 par Véli-Pacha<sup>13</sup>, aucune mention de restes osseux n'est réalisée<sup>14</sup>. Enfin, nous citerons l'exemple du Cercle funéraire A fouillé en août 1876 : Schliemann a décrit, là encore avec une grande précision, l'architecture, ainsi que les divers objets et structures découvertes (stèles, mobilier en céramique, les tombes à fosse...)<sup>15</sup>. Nous constatons que H. Schliemann, a porté un intérêt

---

<sup>6</sup> SCHLIEMANN H. 1885.

<sup>7</sup> *Id.* 1879, p. 50.

<sup>8</sup> SCHLIEMANN H. 1879, p. 50 ; <http://fr.wikipedia.org/wiki/Tirynthe>.

<sup>9</sup> SCHLIEMANN H. 1885, p. 1.

<sup>10</sup> *Ibid.*, p. 68.

<sup>11</sup> *Ibid.*, p. 76.

<sup>12</sup> *Ibid.*, p. 96-102.

<sup>13</sup> *Ibid.*, p. 105.

<sup>14</sup> Les os furent toutefois mentionnés dans un article du journal de Tripoli concernant les fouilles de 1808, mais Schliemann ne le cautionnait pas ; SCHLIEMANN H. 1885, p. 104-105.

<sup>15</sup> SCHLIEMANN H. 1885, p. 156-167, 170-171, 197-198, 205-206, 230-290, 292-370 et 372-415.

particulier aux restes osseux, intérêt qui va se traduire, pour les fouilles de Troie, en 1879, par une collaboration avec le médecin, anthropologue et préhistorien berlinois Rudolph Virchow qui va étudier les restes osseux<sup>16</sup>

Pour Mycènes, comme sur le site de Tirynthe, H. Schliemann s'est intéressé à la taphonomie des restes osseux : par exemple pour le « deuxième tombeau » où il explique que le mauvais état de conservation des trois crânes résulte de l'humidité, rendant ainsi leur prélèvement en entier impossible. Il a également relevé plusieurs éléments inhabituels pour des publications de la fin de 19<sup>ème</sup> siècle : les trois corps du « deuxième tombeau », comme ceux du troisième, du quatrième, du cinquième, ont été brûlés sur un bûcher, sur place, de façon incomplète<sup>17</sup>. Il a même indiqué le mode de dépôt des défunts du « troisième tombeau » : ils ont été couchés sur une couche de pierres<sup>18</sup> puis recouverts d'une deuxième couche de pierres<sup>19</sup>. Ce même mode d'inhumation fut identifié pour la tombe 4 et pour le tombeau 5<sup>20</sup>. Notons que pour le « quatrième tombeau », le fouilleur a indiqué l'orientation des crânes de quatre individus : deux d'entre eux, qui portent un masque, ont la face tournée vers le nord<sup>21</sup>, tandis que les deux autres sont tournés vers l'est<sup>22</sup>. H. Schliemann en a fait autant pour le « cinquième tombeau », mais il a mentionné l'orientation des corps, avec la tête à l'est et les pieds à l'ouest<sup>23</sup>. Toutefois, ce qui nous surprend dans ce « cinquième tombeau », c'est le fait qu'il s'est intéressé même aux gestes des fossoyeurs : il suppose qu'à cause de la grande taille des individus, il a fallu les introduire de force dans la tombe<sup>24</sup>. Il a décrit de façon succincte l'état de conservation de la mandibule d'un des cinq squelettes du « quatrième tombeau » et a précisé qu'elle comporte treize dents bien conservées, mais qu'il en manque trois<sup>25</sup> : il a même fait exécuter un dessin très détaillé, alors qu'il ne s'agit que d'une partie de la tête osseuse\* (Fig. 7). De plus, H. Schliemann s'est intéressé aussi à l'état de conservation du défunt situé à l'extrémité nord du tombeau. Ce dernier est momifié au niveau de la tête et, dans une moindre mesure, du tronc : c'est avec le plus grand soin qu'il a décrit ce sujet et s'attacha à la taphonomie du corps. Il signale, par exemple, que la tête a sa face supérieure au même niveau que les épaules en raison de la forte pression qu'elle subit

---

<sup>16</sup> POLYCHRONOPOULOU O. 1999, p. 84-85.

<sup>17</sup> *Ibid.*, p. 235, 244, 294, 373 et 376.

<sup>18</sup> *Ibid.*, p. 244.

<sup>19</sup> *Ibid.*

<sup>20</sup> *Ibid.*, p. 293 et 373.

<sup>21</sup> *Ibid.*, p. 300.

<sup>22</sup> *Ibid.*, p. 308.

<sup>23</sup> *Ibid.*, p. 377.

<sup>24</sup> *Ibid.*

<sup>25</sup> *Ibid.*, p. 366.

contre la poitrine à cause de l'étroitesse de la tombe (Fig. 8)<sup>26</sup>. Pour les deux dernières tombes citées, il a aussi signalé l'emplacement relatif du mobilier et des défunts<sup>27</sup> : indication très rare dans les publications du 19<sup>ème</sup> siècle. Enfin, pratiquement toutes les réflexions de H. Schliemann relatives à l'interprétation des sites se rapportent aux auteurs anciens (Strabon, Homère, Horace, Pausanias, Sophocle...)<sup>28</sup>, par exemple, lorsqu'il évoque les murs cyclopéens de Tirynthe et de Mycènes, le Trésor d'Atrée, ou les dalles formant le Cercle funéraire A<sup>29</sup>. À la fin de l'année 1876, les fouilles de Mycènes sont terminées<sup>30</sup>.

Entre 1887 et 1898 C. Tsountas a poursuivi les fouilles à Mycènes : il y a découvert cent trois tombes à chambre qu'il n'a pas eu le temps de publier : nous utiliserons donc la publication d'A. Xenaki-Sakellariou qui se fonde sur les carnets de fouille de C. Tsountas<sup>31</sup>. Ce dernier a décrit certes le mobilier funéraire et l'architecture des tombes de façon très détaillée ; mais il a aussi fait quelques observations assez peu habituelles en cette fin du 19<sup>ème</sup> siècle, par exemple pour les tombes 1 et 27 (respectivement fouillées en 1887 et 1888)<sup>32</sup>. Ainsi, pour la première sépulture appartenant au cimetière d'Asprochomata-Agriositykia, le fouilleur a remarqué la présence d'os humains qui ne sont pas brûlés alors que ceux des animaux qui jonchent le sol de la tombe le sont<sup>33</sup>. Pour la tombe 27 du cimetière de Panaghia, C. Tsountas précise qu'elle possède deux chambres funéraires, une petite et une grande. Il a également indiqué le mode de dépôt des restes osseux : la chambre la plus spacieuse présente une niche qui contient un crâne, tandis que dans la plus petite, à l'angle sud-est et à droite de l'entrée, il y a sur et sous des pierres un tas d'os. Enfin, le sol de cette dernière, ainsi que celui situé dans l'angle sud-ouest du stomion, est couvert de cendres et de charbon<sup>34</sup>.

Au début du 20<sup>ème</sup> siècle et jusque vers 1920, les archéologues mettent l'accent sur la description de l'architecture des tombes et celle du mobilier funéraire. Toutefois, ils s'attachent, certes succinctement, mais dans la limite des connaissances de l'époque, à décrire la position originelle des défunts, sa taphonomie, ainsi que leur environnement immédiat<sup>35</sup>. En outre, il n'y a pratiquement aucune photographie de l'intérieur des sépultures ; quand il y en a, les prises de vue ne sont pas zénithales et les dessins, le plus souvent très schématiques, ne

---

<sup>26</sup> *Ibid.*, p. 378.

<sup>27</sup> *Ibid.*, p. 235-236, 264, 267 et 274.

<sup>28</sup> En ce qui concerne Schliemann et les auteurs anciens, cf. POLYCHRONOPOULOU O. 1999, p. 112, 119, 213-217, 253, 256 et 269.

<sup>29</sup> SCHLIEMANN H. 1885, p. 51, 100, 103-104 et 198-204.

<sup>30</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>31</sup> XENAKI-SAKELLARIOU A. 1985, p. 337.

<sup>32</sup> *Ibid.*, p. 53 et 92.

<sup>33</sup> *Ibid.*, p. 53-54.

<sup>34</sup> *Ibid.*, p. 93.

<sup>35</sup> Nature du remplissage de la tombe, ainsi, que la situation des objets par rapport aux corps.

montrent pas le squelette. Notons qu'au contraire le mobilier funéraire est représenté par des dessins très détaillés.

La même démarche est appliquée dans les fouilles menées par A. J. B. Wace et M.S. Thompson à Zerelia, en 1908<sup>36</sup>. Toutefois, leur publication contient une prise de vue pratiquement zénithale des restes osseux de la tombe F (Fig. 9).

Pour les fouilles menées dans la cour XXX du palais de Tirynthe en 1912<sup>37</sup>, nous constatons l'emploi des mêmes méthodes d'étude. Ainsi K. Müller a indiqué la position générale des défunts des tombes η 1 à η 6 (en position contractée)<sup>38</sup> et l'orientation de leurs têtes. En outre, il a remarqué que les os du squelette de la sépulture η 4 sont putréfiés et reposent sur une couche de sable, tandis que pour la sépulture η 5 il note l'orientation des genoux<sup>39</sup>. De plus, dans la cour XVI du palais, le fouilleur signale que le remplissage de la tombe d'un sujet immature se compose de sable et de petites pierres qui se mêlent aux os<sup>40</sup>. Enfin de ces six sépultures, nous ne possédons qu'une seule photographie : celle de la tombe η 2 qui contient un sujet immature couché sur le côté gauche (Fig. 10)<sup>41</sup>. Ces observations se rencontrent aussi sur quelques sites crétois tels que les tombes du cimetière mycénien d'Erganos, dans la province de Pediada (Fig. 3). Toutefois, les plans de deux tombes où furent représentés le mobilier funéraire et les squelettes sont assez précis (Fig. 11), car ils permettent la reconnaissance de quelques fémurs et tibias. De plus, lors de la découverte, sur la colline B (Fig. 12), d'une tombe à tholos où se tiennent six squelettes contre les parois : le fouilleur a observé, non seulement la position générale des squelettes et leur situation dans la tombe, mais aussi la taphonomie des cadavres. Ainsi il a mis en relation la position des crânes avec celle des autres pièces osseuses et le rôle joué par la forme architecturale de la sépulture dans la disposition des défunts. En se fondant sur ces observations, il a pu en déduire que les cadavres n'ont jamais les genoux en extension à cause de la paroi circulaire de la chambre funéraire : autrement dit, le fouilleur pense qu'ils ont été inhumés soit accroupis soit assis avec les membres attachés<sup>42</sup>.

Nous retrouvons cette même démarche pour la fouille des tombes de nobles de la nécropole de Phaistos. Celle-ci a été menée par L. Savignoni en 1902, aucune allusion à la taphonomie du cadavre n'a faite dans la publication. Cependant ce fouilleur, dont la méthode

---

<sup>36</sup> WACE A. J. B. & THOMPSON M.S. 1912, p. 2, 150-159 et 161-166.

<sup>37</sup> MÜLLER K. 1930, p. 77.

<sup>38</sup> *Ibid.*, p. 94.

<sup>39</sup> *Ibid.*, p. 95.

<sup>40</sup> *Ibid.*, p. 79.

<sup>41</sup> *Ibid.*, p. 95.

<sup>42</sup> HALBHERR F. 1901, p. 271-274 et 276-279.

de fouille et les descriptions sont très méticuleuses, a fait appel, comme cela a été le cas pour le cimetière de Zafer Papoura (Cf. *infra*), à un artiste et ami, E. Stefani<sup>43</sup>, pour exécuter les différents plans de la tombe 9. Notons que pour le plan de la chambre funéraire (Fig. 13), la précision et la qualité graphique de l'exécution permettent d'identifier aisément les différentes faces d'apparition des restes osseux. Notons que le mobilier bénéficia aussi de cette qualité graphique. En outre, ce qui est assez rare pour cette période, le fouilleur fit exécuter deux dessins de la chambre funéraire montrant ses deux états (Fig. 13-14). Enfin, la disposition des pièces osseuses dans la chambre, ainsi que leur situation par rapport au mobilier furent exposés avec une précision remarquable<sup>44</sup>.

En ce qui concerne le cimetière de Zafer Papoura découvert en 1904 par A. J. Evans<sup>45</sup>, le mobilier funéraire a été décrit avec beaucoup de détails, mais aucune allusion à la taphonomie des cadavres n'a été faite. Cependant nous sommes surpris par l'importance qu'A. J. Evans a accordé aux défunts. En effet, la position des squelettes est assez précisément décrite et bien documentée. Ainsi avons-nous, pour ce cimetière qui comprend une centaine de sépultures<sup>46</sup>, trente-trois plans de tombes où ont été représentés les squelettes (Tombes n° : 1,4, 6-7, 10-12, 14, 17, 21, 33, 35-36, 42-44, 49, 51, 55, 62, 64,66-67, 72, 76, 80, 84, 92-93, 95 et 98-100), pratique très rare en ce début de 20<sup>ème</sup> siècle. Notons que ces dessins sont, certes, assez schématiques (surtout au niveau des crânes), mais la disposition et la présence de diverses fractures sur certains os témoignent d'une certaine précision dans l'observation : par exemple dans la tombe 4, nous observons fort bien quelques os fracturés et déplacés (Fig. 15). Notons que le fouilleur a remarqué aussi le mauvais état de conservation du squelette<sup>47</sup>. De plus, la tombe 80 de ce cimetière est particulièrement bien documentée : une photographie de la larnax\* (Fig. 16) et du squelette a été prise juste après sa mise au jour et un dessin a été exécuté *in situ* par l'artiste danois H. Bagge (Fig. 17)<sup>48</sup>.

À partir des années vingt, les publications de sépultures semblent tournées davantage vers la description de l'architecture et du mobilier funéraire ; la présence d'os ou bien de squelettes est simplement signalée. Dans les descriptions publiées, il semblerait que l'orientation de la tête ou bien du corps est indiquée, au détriment la position, même générale, des individus : celle-ci se retrouve uniquement sur les plans (assez nombreux) des tombes où

---

<sup>43</sup> SAVIGNONIL. 1904, col. 504-505.

<sup>44</sup> *Ibid.*, col. 514-519.

<sup>45</sup> EVANS A. J. 1905, p. 392.

<sup>46</sup> *Ibid.*, p. 392.

<sup>47</sup> *Ibid.*, p. 395, 406, 409, 412-415, 422-423, 427, 435-436, 440, 442-443, 450-451, 453, 455-456, 458, 460-461, 463, 466-469, 471-472, 474, 476, 478, 480 et 482.

<sup>48</sup> *Ibid.*, p. 392 et 469-470.

les reste osseux ou les squelettes sont dessinés de façon très schématique. Les photographies de l'intérieur des tombes sont rares et ne sont pas prises de façon zénithale. Nous retrouvons cette approche pour le cimetière de Skhinokhori-Lyrkeia. Ce dernier a été fouillé en 1920 par W. Vollgraff, qui signale uniquement la présence de squelettes, sans en indiquer l'orientation (comme pour les tombes), ni l'emplacement du mobilier qui leur est associé. Toutefois, la taphonomie du squelette est très brièvement évoquée<sup>49</sup>, par exemple : en quelques mots, il est indiqué que les squelettes des tombes Γ et Β sont, respectivement, « intact »<sup>50</sup> ou « en place »<sup>51</sup>. En outre, on peut se demander si le phénomène de reconstitution secondaire anatomiquement fausse\* des squelettes observable dans les tombes Γ, Β et Γ (Fig. a-c) est le résultat de pillages (comme pour les tombes Α et Ε<sup>52</sup>) qui n'ont pas été signalés ou pas remarqués par le fouilleur, ou bien s'il s'agisse d'une intervention délibérée des ouvriers eux-mêmes<sup>53</sup> ?

Les fouilles entreprises par C. W. Blegen à Zygyouries de 1921 à 1922<sup>54</sup> sont assez représentatives des années vingt : l'architecture des tombes et le mobilier, ainsi que sa situation par rapport au squelette, ont été décrits en détail pour la période de Helladique Ancien et Moyen<sup>55</sup>. Cependant, nous remarquons que pour les tombes situées dans le cimetière et particulièrement les tombes VII, XVI et XXII, la position des défunts est particulièrement bien décrite. De plus, les squelettes ont fait l'objet d'une étude anthropométrique puisque les dimensions de certains os longs (fibula, fémur...) sont indiquées<sup>56</sup>. En ce qui concerne le cimetière à proximité du promontoire d'Elias fouillé en 1927 à Tirynthe, nous constatons encore, grâce au carnet de fouille rédigé, en grande partie, par G. Karo<sup>57</sup>, une description très précise des objets. Pour la tombe V, comme pour toutes celles de ce cimetière, seul le plan indique approximativement la position du squelette (Fig. 18)<sup>58</sup>.

En 1925, la découverte fortuite, par D. Burr et C. W. Blegen, d'une pierre provenant d'un linteau d'une tombe à tholos dans le village de Dendra<sup>59</sup> a conduit à des fouilles qui se

---

<sup>49</sup> RENAUDIN L. 1923, p. 190-240.

<sup>50</sup> *Ibid.*, p. 212.

<sup>51</sup> *Ibid.*, p. 202.

<sup>52</sup> *Ibid.*, p. 199, 216.

<sup>53</sup> P. Darque et G. Touchais pensent qu'il s'agit de reconstitution secondaire anatomiquement fausse\* faite par les techniciens de fouilles : selon eux, cette pratique était courante au début du 20<sup>ème</sup> siècle.

<sup>54</sup> BLEGEN C. W. 1928, p. vii.

<sup>55</sup> *Ibid.*, p. 39-67, 108, 131, 133 et 167-184.

<sup>56</sup> *Ibid.*, p. 43-48 et 55-57.

<sup>57</sup> RUDOLPH W. 1973, p. 23.

<sup>58</sup> *Ibid.*, p. 36-40.

<sup>59</sup> PERSSON A. W. 1931, p. 8.

sont déroulées au cours de l'été 1926. Elles portent essentiellement sur l'architecture et le mobilier funéraire<sup>60</sup> : seule la présence de restes osseux appartenant à trois défunts, dans la chambre funéraire, a été évoquée, mais pas leur position ; une unique photographie qui présente un seul des défunts, a été prise (Fig. 19)<sup>61</sup>.

À Asinè, une quarantaine d'années sépare la première de la deuxième campagne de fouilles. La plus ancienne a été entreprise sur l'initiative du Roi Gustaf IV Adolf de Suède qui, au cours d'un voyage effectué avec J. N. Svoronos (spécialiste de numismatique grecque), a visité le site d'Asinè en 1920 et a décidé d'entreprendre des fouilles, qui se sont déroulées entre 1922 et 1930<sup>62</sup>. Pour les tombes fouillées au cours de cette période, nous avons une description de la position des squelettes assez détaillée : de nombreux plans bien que très schématiques, matérialisent les squelettes<sup>63</sup>. Nous citerons en exemple la tombe 26 (Fig. 49) : le fouilleur donne non seulement la position générale de l'individu et l'orientation de la tête et des pieds, mais aussi la position précise des membres inférieurs et supérieurs<sup>64</sup>. Quarante-quatre squelettes, ainsi que quarante provenant des fouilles de C. M. Fürst en 1930, ont bénéficié en 1972 et 1975 d'une étude anthropologique, menée par J. L. Angel<sup>65</sup> ; cette étude a offert des données paléodémographiques et anthropométriques avec des détermination du sexe, de l'âge et de l'origine de ces individus ; l'auteur procède à une étude de type anthropométrique et racial, comparant les crânes d'hommes et de femmes de l'Helladique moyen, de l'âge du fer, de l'époque hellénistique, et ceux « de la femme » ou « de l'homme blanc moderne »<sup>66</sup>. Enfin leur état sanitaire est décrit<sup>67</sup>. La reprise des données de ce site, fouillé par G. C. Nordquist, en 1996, n'a pas apporté d'informations supplémentaires, à l'exception de précisions, dans certains cas, sur le sexe des défunts, comme par exemple dans la tombe 26<sup>68</sup> : l'auteur a indiqué qu'il s'agit de la sépulture d'un individu masculin<sup>69</sup>. Toutefois, en 2003, une nouvelle étude anthropologique s'est intéressée à la place des enfants pendant l'HM à Asinè, ainsi qu'à Lerne<sup>70</sup>. A. Ingvarsson-Sundström a étudié les phénomènes taphonomiques ayant affecté la conservation des restes osseux des sujets immatures, ce qui

---

<sup>60</sup> PERSSON A. W. 1931.

<sup>61</sup> *Ibid.*, p. 11-12, 14 et 16-17.

<sup>62</sup> DIETZ S. O. 1982, p. 7 ; FRÖDIN O. & PERSSON A. W. 1938, p. 9-10.

<sup>63</sup> FRÖDIN O. & PERSSON A. W. 1938, p. 115-129 et 151-192.

<sup>64</sup> *Ibid.*, p. 118.

<sup>65</sup> DIETZ S. 1982, p. 105.

<sup>66</sup> *Ibid.*, p. 108.

<sup>67</sup> *Ibid.*, p. 105-127.

<sup>68</sup> NORDQUIST G. C. 1996.

<sup>69</sup> *Ibid.*, p. 23.

<sup>70</sup> INGVARSSON-SUNDSTRÖM A. 2003, p. 11.

expliquerait l'absence de certains os<sup>71</sup> ; elle a effectué aussi des mesures anthropométriques et une étude paléodémographique<sup>72</sup>, ainsi que des observations approfondies sur l'état sanitaire de ces sujets immatures et des femmes (par extension des mères potentielles)<sup>73</sup>. En outre, elle a tenté d'associer les différents types de tombes et cimetières, ainsi que le mobilier funéraire les plus souvent utilisé pour les individus immatures, la position et l'orientation en utilisant les données de G. C. Nordquist<sup>74</sup>. Enfin, les tombes de la Maison de la Rampe à Mycènes, qui ont été découvertes vers 1920, sont décrites comme il est de tradition à cette époque : on mentionna uniquement la position générale et l'orientation de la tête des défunts pour deux sépultures. Notons que, pour l'une d'entre elles, le fouilleur précise qu'il s'agit d'un sujet immature<sup>75</sup>. Toutefois, nous remarquons que la photographie montrant l'intérieur de la tombe d'un des individus (Fig. 80-81 : MYC-1) est pratiquement zénithale. L'architecture des tombes et le mobilier n'ont pas été décrits de façon détaillée. Il n'existe pas non plus de plan de cette sépulture dans cet article<sup>76</sup>.

Au cours des années trente, certaines fouilles archéologiques ont les mêmes objectifs que celle des années vingt : elles se concentrent surtout sur l'architecture des tombes et sur le mobilier funéraire : toutefois, la position de ce dernier est signalée de façon peu précise. De plus, les défunts n'apparaissent plus sur les plans des tombes et leur présence est uniquement évoquée : on ne mentionne toujours pas leur position, même de façon générale, et les photographies montrant l'intérieur de la sépulture sont toujours très rares. Cependant, ces prises de vue commencèrent à être zénithales. En outre, nous laisserons de côté l'exemple de Prosymna dont la méthode de fouille est analogue à celle des sites que nous allons développer. Ainsi, le nouvel examen du Trésor d'Atrée qu'a effectué A. J. B. Wace en 1939 est principalement axé sur l'architecture de la tombe et les matériaux de construction. En effet, les fragments d'un vase mycénien n'a pas fait l'objet que d'une brève description<sup>77</sup>. Pendant les années trente, la tombe 8 de Dendra, fouillée en 1939<sup>78</sup>, fait exception en ce qui concerne la couverture photographique du squelette : il y en a trois du même individu, prises sous différents angles (Fig. 20-22). Certes, le but de ces multiples clichés n'est pas, semble-t-il, de montrer le sujet, mais les traces d'un contenant périssable : un cercueil\* en bois selon le

---

<sup>71</sup> *Ibid.*, p. 29-35.

<sup>72</sup> *Ibid.*, p. 35-110.

<sup>73</sup> *Ibid.*, p. 110-132.

<sup>74</sup> *Ibid.*, p. 133-140.

<sup>75</sup> WACE A. J. B. 1921-1923, p. 76.

<sup>76</sup> *Ibid.*, p. 76 et 78.

<sup>77</sup> *Id.* 1956, p. 116-119.

<sup>78</sup> PERSSON A. W. 1942, p.18.

fouilleur<sup>79</sup>. En effet, ce dernier s'est attaché à déterminer les méthodes de fabrication des contenants périssables et à trouver des parallèles avec d'autres découvertes faites en Grèce (par exemple dans une tombe de Mycènes ou bien dans l'Héraion d'Argos) et en Égypte, ainsi qu'avec les larnakès\* crétoises<sup>80</sup>.

Nous citerons encore, le cimetière de Berbati, fouillé entre 1936-1937 par G. Säflund<sup>81</sup>, dont la position des squelettes est très détaillée pour l'époque. En effet, le fouilleur ne se contenta pas uniquement de situer le mobilier par rapport aux squelettes, mais il décrit la position générale des défunts, ainsi que celle des membres supérieurs et inférieurs. En outre, G. Säflund a indiqué l'état de conservation des restes osseux. Enfin, nous remarquons que les photographies sont assez nombreuses<sup>82</sup> : une à deux prises de vue, comme pour la tombe II<sup>83</sup> ; pour chaque tombe, une photo, montrant les squelettes, est chaque fois accompagnée d'un plan. En revanche, les dessins des squelettes et restes osseux sont assez schématiques (Fig 23)<sup>84</sup>.

Dans les années cinquante, nous remarquons que, par rapport aux années vingt et trente, le mobilier funéraire et l'architecture de la sépulture sont moins détaillés, tout en restant plus précises que la description de la position des défunts. Notons que la situation du mobilier, par rapport au squelette, est indiquée. Cependant, les photographies montrant les individus en place dans les tombes sont désormais beaucoup plus nombreuses et sont pratiquement zénithales : nous avons presque une prise de vue de ce type pour chacune des sépultures. De plus, les plans de ces dernières montrant les squelettes restent assez schématiques. Nous remarquons que les études anthropologiques commencèrent à se développer à cette époque ; toutefois elles se sont focalisées sur la détermination du sexe, de l'âge et l'état sanitaire des individus. Notons que le but de ces analyses est l'établissement d'un classement en fonction de critères d'ordre ethnique. Ainsi avons-nous pour Haghios Kosmas<sup>85</sup> une comparaison avec la population provenant de Grèce continentale, des Cyclades, de Crète, de Chypre et de Mésopotamie. Toutefois, les fouilles de ce cimetière, effectuées par G. E. Mylonas en 1930 et 1931 ainsi qu'en 1951<sup>86</sup> font exception : les plans des sépultures sont très précis et incluent leurs occupants<sup>87</sup>. Nous sommes en mesure de reconnaître la

---

<sup>79</sup> *Ibid.*, p.50 et 111.

<sup>80</sup> *Ibid.*, p.111-119.

<sup>81</sup> SÄFLUND G. 1965.

<sup>82</sup> *Ibid.*, p. 18-81.

<sup>83</sup> NORDQUIST G. C. 1987, 95-102 ; SÄFLUND G. 1965, p. 30, Fig. 13 et 14.

<sup>84</sup> SÄFLUND G. 1965, p. 18-81.

<sup>85</sup> MYLONAS G. E. 1959, p. 169-178.

<sup>86</sup> *Ibid.*, p. 9.

<sup>87</sup> *Ibid.*, p. 60-63 et 71-115.

plupart des os et, parfois, leur face d'apparition\*, les fractures de certains restes osseux comme par exemple pour la tombe 50 (Fig. 78-79 : HKO-1). De plus, G. E. Mylonas a décrit avec une grande précision la position des squelettes<sup>88</sup> par exemple dans cette même tombe (cf. *Observations des fouilleurs*, p. 123-124)<sup>89</sup>. En outre, le fouilleur s'est attaché au moindre détail comme à la conservation différentielle des divers ossements d'une même sépulture<sup>90</sup> : ainsi, dans la tombe 6, il signale la mauvaise conservation du crâne par rapport à la bonne conservation des membres supérieurs d'un même squelette<sup>91</sup>. Mais G. E. Mylonas est allé plus loin dans son étude des squelettes, par une démarche assez novatrice pour le début des années cinquante : il a inclus dans son analyse la taphonomie du cadavre. Ainsi a-t-il pu expliquer le maintien en connexion anatomique d'un fémur avec un tibia, alors que visiblement les restes osseux furent déplacés sur les côtés de la tombe à un moment où les chairs et les ligaments ne sont pas encore décomposés, comme il l'a constaté dans les tombes 10-12, 16 et 29. Il en a conclu que la décomposition des défunts s'est effectuée dans la sépulture ou bien que les cadavres se sont décomposés à l'extérieur de la tombe où les os avaient été déposés en tas<sup>92</sup>. De 1952<sup>93</sup> à 1956<sup>94</sup>, G. E. Mylonas a fouillé le cimetière d'Éleusis : il a amélioré ses analyses concernant la position originelle de défunts par rapport aux fouilles d'Hagios Kosmas. Cette fouille est exemplaire, tout comme celle de Mycènes, pour les années cinquante : elle démontre sa grande ouverture d'esprit sur ce qui se faisait à l'époque dans le milieu universitaire dans lequel il enseigna. G. E. Mylonas donna des cours au sein de plusieurs universités américaines (telles celles de Chicago, de l'Illinois, de Saint-Louis (Missouri)<sup>95</sup> de 1931<sup>96</sup> à 1968<sup>97</sup> (la publication du cimetière d'Éleusis datant de 1975) et a ainsi eu l'occasion de suivre les avancés des travaux en anthropologie en plein développement à cette époque, aux Etats-Unis. En effet, dans la publication le fouilleur donne des explications scientifique concernant la taphonomie des corps : il explique la disposition du crâne d'un individu, par exemple pour la tombe Θπ5 : la tête de l'individu (Fig. 61-62 : ELE-4/1), qui devait reposer sur un coussin de terre a effectué une rotation à droite pour finir par reposer sur l'épaule droite

---

<sup>88</sup> *Ibid.*

<sup>89</sup> *Ibid.*, p. 114-115.

<sup>90</sup> *Ibid.*, p. 60-63 et 71-115.

<sup>91</sup> *Ibid.*, p. 83.

<sup>92</sup> *Ibid.*, p. 118-119.

<sup>93</sup> BCH Chron. 1953, p. 202 ; MYLONAS G. E. 1975, Vol. B, p. 301.

<sup>94</sup> BCH Chron. 1957, p. 516 ; MYLONAS G. E. 1975, Vol. B, p. 301.

<sup>95</sup> MOUTSOPOULOS E. A. 1989, p. 9 ; [http://el.wikipedia.org/wiki/Γεώργιος\\_Μσλωνάς\\_\(Ακαδημαϊκός\)](http://el.wikipedia.org/wiki/Γεώργιος_Μσλωνάς_(Ακαδημαϊκός)).

<sup>96</sup> [http://el.wikipedia.org/wiki/Γεώργιος\\_Μσλωνάς\\_\(Ακαδημαϊκός\)](http://el.wikipedia.org/wiki/Γεώργιος_Μσλωνάς_(Ακαδημαϊκός)).

<sup>97</sup> [http://www.levantineheritage.com/pdf/Tentative\\_List\\_of\\_Noteworthy\\_Smyrniotes.pdf](http://www.levantineheritage.com/pdf/Tentative_List_of_Noteworthy_Smyrniotes.pdf), p. 3 ; MYLONAS G. E. 2009, p.2.

après la décomposition des muscles<sup>98</sup>. Pour la sépulture Δπ1, nous pensons que G. E. Mylonas a dû s'intéresser à la médecine légale, à l'anthropologie physique ou tout simplement à l'anatomie humaine; et son expérience des fouilles de sépultures a fait le reste : il a remarqué que les membres inférieurs du sujet (Fig. 55-56 : ELE-1/3) sont en connexion anatomique alors qu'il ne s'agit pas d'un squelette entier<sup>99</sup>. Enfin, si les termes employés afin de décrire la position originelle des défunts ne sont pas tout à fait exacts, c'est avec une grande rigueur qu'il donna la position de chaque squelette. Il décrivit avec la même précision l'architecture des tombes et du mobilier funéraire, ainsi que la position de ce dernier. En outre, toutes ces observations s'appuient sur les nombreuses photographies et plans que contient la publication<sup>100</sup>. En 1952, J. Papadimitriou et G. E. Mylonas commencèrent les fouilles du Cercle B de Mycènes : elles se sont terminées en 1954<sup>101</sup>. Pour ces fouilles, nous retrouvons le même souci du détail dans les descriptions ou encore de la taphonomie que pour celles d'Éleusis ; par exemple dans la tombe Γ, pour l'individu situé dans la partie nord et le long de la paroi est (Fig. 82 : MYC-2/2), le fouilleur a remarqué qu'il a été déplacé alors que la décomposition du corps n'est pas avancé car ce squelette ne présente pas d'incohérences anatomiques<sup>102</sup>. En outre, certaines photographies montrent la méthode de fouille des sépultures et témoignent du soin particulier qu'y apporta G. E. Mylonas. En effet, même si certains gestes peuvent choquer (comme avoir les pieds sur la banquette situé à l'intérieur d'une sépulture), une prise de vue indique que le dégagement des os se fait au pinceau : il s'agit donc d'une fouille fine et pratiquement aucun ossement ou même objet n'a été déplacé avant les prises de vue (Fig. 24 : tombe Λ2). Pour ces dernières, nous savons que le fouilleur a utilisé, pour obtenir des photographies parfaitement zénithales de l'intérieur des tombes, une échelle tenue verticalement par au moins quatre personnes : c'est le cas pour la tombe N (Fig. 25). Enfin, pour ce site, nous avons une étude anthropologique, dans la plus pure tradition de la période, réalisée par J. L. Angel, qui a ainsi étudié l'âge au décès, le sexe, l'état sanitaire<sup>103</sup> ; il a effectué aussi une comparaison de population diverses, qu'il associe à des ethnies<sup>104</sup>. Les fouilles du cimetière préhistorique de Mycènes, menées par A. J. B. Wace, en 1952<sup>105</sup>, ne dérogent pas à la règle de cette décennie. Autrement dit, l'accent a été mis

<sup>98</sup> MYLONAS G. E. 1975, Vol. B, p. 21.

<sup>99</sup> *Ibid.*, Vol. A, p. 196.

<sup>100</sup> *Ibid.*, Vol. A-Γ.

<sup>101</sup> BCH Chron. 1953, p. 207 ; BCH Chron. 1955, p. 232 ; MYLONAS G. E. 1964, p. 3 ; MYLONAS G. E. 1966, p. 97 ; MYLONAS G. E. 1973, Vol. A, p. 398.

<sup>102</sup> MYLONAS G. E. 1973, Vol. A, p. 47.

<sup>103</sup> *Ibid.*, Vol. A, p. 379-388.

<sup>104</sup> *Ibid.*, Vol. A, p. 388-389.

<sup>105</sup> WACE A. J. B. 1953, p. 3.

essentiellement sur l'architecture car le but était de vérifier si ce cimetière s'étendait vers l'ouest, au-dessus du mur cyclopéen. Cependant, nous ne savons si une étude anthropologique a été pratiquée pour ces sépultures et il n'existe pas de plans des tombes XXV à XXXIV (ni pour les autres sépultures de ce cimetière dans notre article)<sup>106</sup>. Toutefois, nous notons que le mobilier y a été décrit de façon plus détaillée en 1939<sup>107</sup>. En 1952, l'intérêt s'est à nouveau porté sur la datation du Cercle funéraire A fouillé par H. Schliemann : plusieurs nouveaux sondages ont été réalisés entre le double mur entourant les tombes<sup>108</sup>.

La reprise des fouilles du cimetière de la Deiras a nécessité plusieurs campagnes, de 1952 à 1958, cinquante ans après celles de W. Vollgraff (1902, 1903 et 1904)<sup>109</sup>. Ce dernier a publié, en 1904, un article où le mobilier funéraire est étudié en détail<sup>110</sup>. Cependant, il se penche aussi sur l'architecture des tombes<sup>111</sup> et s'intéresse aux défunts, observant l'état de conservation des restes osseux : pour la tombe III, il constate qu'ils sont très friables<sup>112</sup>. De plus, il est très attentif à la couleur des os afin d'y détecter d'éventuelles traces de combustion : sur le sol de la chambre funéraire de la tombe I, il a trouvé les os brûlés de deux individus, de même dans la fosse E de la tombe 8<sup>113</sup>. Toutefois, pour aucune des sépultures de ce cimetière, il ne fait allusion à la position des squelettes par le fouilleur<sup>114</sup> ; par la suite, il a encouragé J. Deshayes à reprendre les fouilles dans les années cinquante. Ainsi, pendant ces années l'accent a été essentiellement mis sur l'architecture et, dans une moindre mesure, sur le mobilier funéraire en le situant par rapport au squelette<sup>115</sup>. Cependant, non seulement J. Deshayes a donné la position générale et l'orientation des défunts, mais aussi celle des membres supérieurs et inférieurs, comme par exemple pour la tombe 34 (Fig. 43-44 : ARG-2/1 et ARG-2/2). De plus, pour celle-ci la présence d'une bande d'argile blanche poussa le fouilleur à s'interroger sur l'espace de décomposition\* des deux individus que contient cette sépulture (Fig. 43-44 : ARG-2/1 et ARG-2/2)<sup>116</sup>. Enfin, même si les plans montrant les squelettes sont assez schématiques, nous sommes en mesure de distinguer les fémurs des tibias<sup>117</sup>. Notons que certains individus provenant des tombes 1, 25 à 27, 30, 33 à 36 et 36 bis

---

<sup>106</sup> *Ibid.*, p. 5 et 7-9.

<sup>107</sup> *Id.* 1950, p. 208-220.

<sup>108</sup> WACE A. J. B. & STUBBINGS F. H. 1954, p. 244.

<sup>109</sup> VOLLGRAFF W. 1904, p. 364.

<sup>110</sup> DESHAYES J. 1966, p. préliminaire 5 ; VOLLGRAFF W. 1904.

<sup>111</sup> VOLLGRAFF W. 1904, p. 367-373.

<sup>112</sup> *Ibid.*, p. 390.

<sup>113</sup> *Ibid.*, p. 390-392.

<sup>114</sup> VOLLGRAFF W. 1904.

<sup>115</sup> DESHAYES J. 1966.

<sup>116</sup> *Ibid.*, p. 102.

<sup>117</sup> *Ibid.*, Pl. 10.

bénéficièrent d'une étude anthropologique conforme aux habitudes de l'époque, avec une classification de type quasi ethnique<sup>118</sup>.

Au cours des années soixante, les centres d'intérêts de certains fouilleurs se sont portés principalement sur des études anthropométrique des restes osseux afin de connaître la stature, l'âge, le sexe des individus, ainsi que l'état de conservation des os. La place des objets par rapport au squelette a aussi été étudiée, mais la position des squelettes est assez peu détaillée. De plus, les dessins et les photographies des tombes montrant les occupants ne sont toujours pas très nombreux : lorsqu'il existe des représentations graphiques du défunt, elles sont très schématiques. Enfin, en ce qui concerne le mobilier funéraire et l'architecture des sépultures, les prises de vue et les dessins sont nombreux mais moins détaillés qu'à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle et au début du 20<sup>ème</sup> siècle. Les fouilles de sauvetage des tombes de Médéon de Phocide, menées en 1963<sup>119</sup>, sont révélatrices des méthodes de cette période. Il n'existe aucun schéma des tombes avec le squelette à l'intérieur, que ce soit pour les sépultures mycénienne ou pour celles des périodes postérieures<sup>120</sup>. Enfin, la thèse de S. Müller qui a pour but d'étudier l'architecture<sup>121</sup> et du mobilier des tombes mycénienne<sup>122</sup>, mentionne tout de même la position des objets par rapport aux squelettes, ainsi que la position générale de ces derniers<sup>123</sup>. Citons l'exemple de la tombe 239 : S. Müller a noté qu'un squelette dont les mains sont situées, pour la droite, contre la face antérieure de la poitrine, tandis que la gauche est contre le ventre, porte un anneau<sup>124</sup>. En ce qui concerne la tombe 19, l'auteur indique que les deux squelettes sont étendus et se superposent tête bêche<sup>125</sup>. Pour les fouilles de la tombe à la cuirasse (tombe 12) de Dendra<sup>126</sup>, qui se déroulèrent en 1960<sup>127</sup>, la position originelle du défunt est assez sommairement décrite, mais le fouilleur alla plus loin dans sa réflexion. En effet, comme la moitié nord de la chambre funéraire a été perturbée par la chute du stromion sur les genoux du squelette, il a tenté de reconstituer la position initiale du cadavre : en se fondant sur la direction des jambes et des pieds il a proposé que le défunt est couché sur le dos. En outre, il a remarqué qu'à proximité du squelette le sol comporte des traces de couleur rouge et bleue<sup>128</sup>. P. Aström s'est interrogé sur leur composition et a estimé qu'elles peuvent

---

<sup>118</sup> CHARLES R. P. 1963, p. 8-33 et 69.

<sup>119</sup> VATIN C. 1969, p. 3.

<sup>120</sup> VATIN C. 1969.

<sup>121</sup> MÜLLER S. 1995, Vol. 1.

<sup>122</sup> *Ibid.*, Vol. 2.

<sup>123</sup> *Ibid.*, Vol. 1, p. 41-61.

<sup>124</sup> *Ibid.*, Vol. 1, p. 54-55.

<sup>125</sup> *Ibid.*, Vol. 1, p. 57.

<sup>126</sup> ASTRÖM P. 1967, 54-67 ; ASTRÖM P. 1977, p. 7-18.

<sup>127</sup> *Id.* 1967, p. 54 ; *Id.* 1977, p. 4.

<sup>128</sup> *Id.* 1967, p. 59 ; *Id.* 1977, p. 7.

provenir des vêtements du défunt ou bien d'un cercueil en bois comme cela a été le cas dans la tombe à chambre de Katsamba (Crète)<sup>129</sup>. Mais ce qui est inhabituel pour la fin des années soixante, ce sont les analyses polliniques, réalisées uniquement dans cette tombe, afin d'appréhender son environnement immédiat : il a été découvert ainsi du pollen provenant d'arbres que l'on suppose être des châtaigniers et des oliviers, ainsi que du pollen appartenant à des plantes cultivées<sup>130</sup>. Cela témoigne d'un intérêt particulier, par rapport aux autres fouilles de la même époque, pour la reconstitution de différents gestes funéraires. Toutefois, même si nous pouvons émettre les mêmes remarques que pour la sépulture 12<sup>131</sup>, la tombe 14 (DEN-1), découverte en 1962 (Fig. 51)<sup>132</sup>, fait exception en ce qui concerne le nombre de photographies montrant les squelettes : il n'y en a pas moins de quatre pour un même individu, situé dans le dromos. En effet, elles furent prises à différentes distances du sujet et sous différents angles. En outre, nous avons six photographies représentant l'intérieur de la chambre funéraire avec les différents squelettes qui cependant furent mal dégagés du sédiment.

Nous citerons encore les fouilles de Pérati que mena S. Iakovidis entre 1953 et 1963<sup>133</sup>. Le fouilleur y a décrit de façon très précise, pour l'époque, la position originelle des défunts, mais aussi le mobilier et l'architecture. En outre, il a fait un nombre très important de photographies pratiquement zénithales et de plans représentant, assez schématiquement, les squelettes<sup>134</sup>.

En ce qui concerne les tombes de l'Agora d'Athènes, la publication par S. Anderson Immerwahr en 1971 résulte à la fois des carnets de fouilles et de l'aide apportée par plusieurs personnes, qui ont travaillé sur ce site<sup>135</sup>. La position des défunts a été assez détaillée ; la disposition des membres supérieurs et inférieurs et l'orientation de la tête sont indiquées, comme par exemple pour la tombe 38 (Fig. 39 : ATH-1)<sup>136</sup>. Mais les fouilleurs H. Thompson, J. Travlos et E. Vermeule sont allés plus loin lorsqu'ils ont fouillé la tombe 40<sup>137</sup> : ils se sont intéressés à l'espace de décomposition de deux des quatre individus, (Fig. 26-27) qui selon toute évidence ont été introduits dans un cercueil. Non seulement leur conclusion est fondée sur la présence de bois mais, dans les limites des connaissances de l'époque, sur la

---

<sup>129</sup> *Id.* 1967, p. 66; *Id.* 1977, p. 18.

<sup>130</sup> *Id.* 1977, p. 26-27.

<sup>131</sup> *Ibid.*, p. 7.

<sup>132</sup> *Ibid.*, p. 106.

<sup>133</sup> IAKOVIDIS S. 1969-1970, Vol. B, p. 419 ; IAKOVIDIS S. 1980, p. 1.

<sup>134</sup> *Id.* 1969-1970, Vol. Γ.

<sup>135</sup> ANDERSON IMMERWAHR S. 1971, p. viii.

<sup>136</sup> *Ibid.*, p. 241.

<sup>137</sup> *Ibid.*, p. 242.

taphonomie des individus. Ils ont remarqué que, malgré la chute de la voûte de la chambre funéraire, les individus C et D, comme A et B, (Fig. 26-27) n'ont pas été perturbés et que C et D (Fig. 26-27) ont une posture particulière<sup>138</sup>. La place du mobilier funéraire, sa description, ainsi que celle de l'architecture des tombes ont été fort bien analysées et décrits dans cette publication<sup>139</sup>. Notons que, grâce aux avancées des connaissances, ces deux derniers éléments sont présentés avec plus de précisions que dans les publications originales, comme par exemple la tombe du Metroon découverte en 1935. Cependant, la description de la position des défunts suivit la même évolution dans la publication de S. Anderson Immerwahr<sup>140</sup> (le même constat peut-être fait pour la tombe 14 fouillée en 1951<sup>141</sup>). De plus, nous savons que dès 1949, ce site bénéficia d'une étude anthropologique pratiquée par J. L. Angel<sup>142</sup> : il s'est donc occupé de l'état sanitaire, des mesures anthropométriques et a fait, comme de coutume, une classification par groupe ethnique fondée sur l'étude des crânes de ce cimetière<sup>143</sup>. Enfin, en 2009 un nouvel examen d'une partie des squelettes de l'Ancienne Agora d'Athènes par une étude tracéologique des os, avait comme principal objectif la découverte de blessures de guerre et la recherche du type d'arme utilisé : l'auteur explique qu'à terme, l'absence ou la présence de ces blessures, en plus du mode d'inhumation, permet de savoir s'il s'agit d'un guerrier ou d'un soldat. Enfin, la détermination du sexe et de l'âge des individus devrait aussi aider, dans la mesure du possible, à distinguer les blessures de guerre de celles dues à un animal ou un accident mais aussi de reconstituer les activités quotidiennes de la population<sup>144</sup>.

Pendant les années soixante-dix, en Grèce, on s'intéresse toujours à l'architecture des tombes et au mobilier, mais aussi au matériel osseux pour tenter d'y déceler certaines pathologies; l'anthropométrie est utilisée pour déterminer la taille des individus; on s'efforce de déterminer la classe sociale ou l'ethnie en mesurant les crânes des individus, même si ce dernier point n'est pas explicitement développé dans les publications. Enfin on cherche bien sûr à déterminer le sexe et l'âge. Toutefois, ces études anthropologiques ne sont pas systématiquement pratiquées. En revanche, la position des squelettes y est abordée toujours de façon peu détaillée, avec uniquement leur orientation générale. Cependant les photographies sont plus nombreuses que pendant la décennie précédente : les prises de vue sont quasiment zénithales et présentent systématiquement les squelettes. Notons que les représentations

---

<sup>138</sup> *Ibid.*, p. 242-243.

<sup>139</sup> *Ibid.*, p. 92-95 et 99-247.

<sup>140</sup> ANDERSON IMMERWAHR S. 1971, p. 92-95; SHEAR T. L. 1936, p. 20-21.

<sup>141</sup> ANDERSON IMMERWAHR S. 1971, p. 201-203; THOMPSON H. A. 1952, p. 83 et 106-107.

<sup>142</sup> ANGEL J. L. 1945, p.296-299, 301-306 et 310-311 ; ANGEL J. L. 1949, p. 1-2 ; ANGEL J. L. 1954, p. 1-5.

<sup>143</sup> *Id.* 1945, p.296-299, 301-306, 310-311, 361-363 et Pl. 40.

<sup>144</sup> KIRKPATRICK SMITH S. 2009, p. 99, 103-104.

graphiques des squelettes sont très schématiques, mais nombreuses. Cette méthode se retrouve dans la fouille des tombes exécutée entre 1970 et 1972 sur la colline de Barbouna à Asinè, dans le secteur de Levendis (Fig. 28) pendant les période Helladique mais aussi Protogéométrique, Hellénistique ou Romane<sup>145</sup> ; ou bien encore, les campagnes de fouilles menées à l'est de l'acropole (tumulus IQ : cimetière de l'HM) entre 1970 à 1974. Pour ce tumulus, seuls ont été indiqués la position générale, l'orientation du corps et le sexe des défunts<sup>146</sup>. Un autre exemple de fouilles caractéristiques de cette époque, mais qui présente quelques différences au niveau de la méthode d'étude, est celui du cimetière du Gymnase d'Aigion qui a été fouillé entre 1969 et 1970<sup>147</sup>. En effet, les archéologues ont effectué une estimation du nombre de défunts et du type de population inhumé en divers endroits des tombes à chambres. On a aussi signalé la présence ou l'absence de mobilier avec les défunts. Ainsi A. J. Papadopoulos a pu tirer quelques conclusions sur les pratiques funéraires de ce cimetière : il identifie de cultes des morts, en associant l'introduction du mobilier dans les tombes et la pratique des sacrifices à certaines occasions ou jours particuliers. En outre, le fouilleur a répertorié la position des défunts de chaque tombe et indiqué s'il s'agit d'inhumations primaires ou secondaires<sup>148</sup>. Sur le site de l'Aspis d'Argos onze tombes ont été découvertes dans les années soixante-dix (Fig. 29) : en 1975, nous avons TA 7 à TA 8<sup>149</sup> et en 1977 nous avons une tombe à ciste<sup>150</sup> TA 1 (locus 586) à TA 6, TA 9 et TA 11 à 13<sup>151</sup>. Lors de ces fouilles, la position des défunts n'est pas même évoquée, elle sera brièvement indiquée dans un article paru en 1997, en même temps que l'emplacement du mobilier par rapport au défunt<sup>152</sup>. Toutefois, l'espace de décomposition a été mentionné : le fouilleur précise que les sujets immatures, du site inférieur de l'Aspis, ont été inhumés en pleine terre ou bien déposés sur des galets de rivière<sup>153</sup>. Bien entendu, nous signalerons le pithos contenant le squelette d'un enfant qui a été partiellement enterré sous le mur d'une maison : cette découverte est simplement évoquée par W. Vollgraff<sup>154</sup>. C'est en 2006 qu'une étude des restes osseux fut entreprise, et les squelettes soumis à des analyses C14<sup>155</sup> et d'isotopes stables<sup>156</sup>. Toutefois en

<sup>145</sup> HÄGG I. & HÄGG R. 1973, p. 11, 53-80.

<sup>146</sup> DIETZ S. 1980, p. 17-69.

<sup>147</sup> PAPADOPOULOS A. J. 1976, p. VII et XVI.

<sup>148</sup> *Ibid.*, p. 35-38.

<sup>149</sup> Communication personnelle de Touchais G.

<sup>150</sup> TOUCHAIS G. 1978, p. 801.

<sup>151</sup> Communication personnelle de Touchais G.

<sup>152</sup> TOUCHAIS G. 1978, p. 801 ; PHILPPA-TOUCHAIS A. & TOUCHAIS G. 1997, p. 79.

<sup>153</sup> TOUCHAIS G. 1978, p. 801.

<sup>154</sup> VOLLGRAFF W. 1906, p. 10-11.

<sup>155</sup> VOUSAKIS S. *et. al.* 2006.

<sup>156</sup> TRIANTAPHYLLOU S. *et. al.* 2006.

2013, A. Philippa-Touchais a commencé un nouvel examen des tombes TA 1 à TA 10 et TA 12 : cette étude plus détaillée, indique la position générale du corps de plusieurs défunts, la disposition des membres supérieurs et inférieurs<sup>157</sup> et décrit l'architecture, ainsi que le mobilier des onze tombes : cependant, A. Philippa-Touchais étudie également l'implantation, la répartition et l'orientation des tombes. De même une étude de l'âge au décès et du sexe des défunts a été pratiquée par S. Triantaphyllou<sup>158</sup>. Enfin, nous donnerons un dernier exemple avec le site de Tirynthe : nous avons, comme précédemment, des prises de vue quasiment zénithale pour les huit squelettes<sup>159</sup> découverts au cours des fouilles de 1977<sup>160</sup> au nord de la Maison carrée<sup>161</sup>. C'est aussi le cas pour deux individus, des tombes 2 et 3, qui sont situées dans le secteur nord-est et sud de la Maison O, fouillé en 1971<sup>162</sup>. Toutefois, la découverte de tombes sous le palais, en 1971, ou encore de sépultures situées en dehors de la construction 2 et fouillées en 1965 (Fig. 30), a donné lieu, quelques temps après, à une étude un peu plus poussée que celles pratiquées habituellement à cette époque<sup>163</sup>. Ainsi, pour les squelettes 1, 3-9 (tombes I-VII fouillées en 1971), une analyse du matériel osseux avait pour objectif, outre les critères énoncés précédemment, l'étude des habitudes de vie, de l'alimentation et des blessures de la population. Notons qu'avec les mesures anthropométriques, une comparaison a été faite avec les données du Cercle B de Mycènes, mais aussi de Mycènes-Kalkani, de l'Héraion, d'Asinè, de Dendra et de la Deiras<sup>164</sup>.

Pendant les années quatre-vingt, les scientifiques se sont intéressés à la reconstruction faciale. Ainsi, à la fin de l'année 1987, sept crânes provenant du Cercle B furent sélectionnés pour faire l'objet d'une reconstruction faciale. Précisons qu'il s'agit du matériel osseux déjà étudié par J. L. Angel<sup>165</sup>. L'objectif est la mise en lumière des différences politiques et hiérarchiques, ainsi que la définition de différents groupes familiaux<sup>166</sup>. En ce qui concerne la Crète, A. Kanta a publié, en 1980, un ouvrage<sup>167</sup> répertoriant des tombes, mais aussi d'autres structures tel qu'un sanctuaire situé à Gazi<sup>168</sup>, un grand bâtiment rectangulaire à Amnisos<sup>169</sup> : elle s'est attachée au nombre de tombes (lorsque le site en compte) et au mobilier funéraire en

<sup>157</sup> PHILPPA-TOUCHAIS A. 2013, p. 7-8.

<sup>158</sup> *Ibid.*, p. 6-7.

<sup>159</sup> KILIAN K. 1979, p. 386.

<sup>160</sup> *Ibid.*, p. 380.

<sup>161</sup> *Ibid.*, p. 386.

<sup>162</sup> GERCKE P. *et. al.* 1975, p. 11-12.

<sup>163</sup> BREITINGER E. 1980, p. 181.

<sup>164</sup> *Ibid.*, p. 182-194.

<sup>165</sup> MUSGRAVE J. H. *et. al.* 1995, p. 111-122.

<sup>166</sup> MUSGRAVE J. H. *et. al.* 1995, p. 128-129 ; PRAG J. *et. al.* 1999, p. 689.

<sup>167</sup> KANTA A. 1980.

<sup>168</sup> *Ibid.*, p. 20.

<sup>169</sup> *Ibid.*, p. 40.

céramique (avec sa datation) contenu dans les tombes. Elle y signale aussi la présence d'un squelette immature ou adulte quand elle possède l'information, sans pour autant la position du squelette<sup>170</sup>.

Au cours des années quatre-vingt-dix, il semble y avoir une approche plus scientifique des squelettes (ADN, anthropométrie...) avec de très nombreux schémas et photographies. Ainsi, le matériel osseux et le mobilier funéraire du cimetière crétois d'Arméni, fouillé en 1986<sup>171</sup>, a fait l'objet d'une analyse approfondie et novatrice dans une publication parue en 1999. En effet, cette relecture du cimetière remet, en grande partie, le défunt au centre du discours grâce à l'emploi de différentes méthodes scientifiques : toutefois, la position originelle des défunts n'a pas fait l'objet d'une présentation détaillée<sup>172</sup>. En fait le cimetière n'est pas encore entièrement publié, on peut supposer que la position de défunt apparaîtra à la monographie du site. Nous disposons d'une analyse anthropologique, qui repose sur une étude anthropométrique, mais uniquement pour deux squelettes de la tombe 132; cela a permis de déterminer la stature, l'âge au décès, le sexe, et les caractéristiques paléopathologiques des deux défunts". Il y a eu aussi une étude des techniques chirurgicales qui sont utilisées pour soigner la population<sup>173</sup>. Cette relecture a pour principal objectif de mieux connaître les habitudes alimentaires de la population de ce cimetière, comme celle d'autres sites crétois mais aussi de Thèbes, sur le continent, pendant le Bronze Récent ; la production agricole et les résidus organiques encore présents à l'intérieur des céramiques culinaires ont, en parallèle, été analysés<sup>174</sup>. En outre, une étude du collagène a été pratiquée, la tombe 132 d'Armeni, mais aussi dans les sépultures de quatre autres sites : la grotte de Gerani, un groupe de tombes à chambres d'Argolide et des tombes à fosse provenant des Cercles funéraires A et B de Mycènes<sup>175</sup>. En 1992, l'ouvrage publié par B. P. Hallager et P. J. P. McGeorge sur le cimetière de La Canée décrit l'architecture et le mobilier de façon plus détaillée, de même que la situation du mobilier par rapport au squelette. L'étude de ce cimetière a permis de déterminer, par comparaison avec ceux d'autres régions au Bronze Récent III, un certain nombre de coutumes (funéraires, culinaires par l'étude de la céramique, des ossements et des dents...), ainsi que la composition et l'état sanitaire de sa population par l'étude des restes osseux. En outre, ils ont détecté des traits physiques distincts, qu'ils associent à l'arrivée de

---

<sup>170</sup> *Ibid.*, p. 313-328.

<sup>171</sup> GODART L. 1992, p. 169.

<sup>172</sup> TZEDAKIS Y. & MARTLEW H. 1999.

<sup>173</sup> *Ibid.*, p. 276-277.

<sup>174</sup> *Ibid.*, p. 20-21, 35-188 et 196-208.

<sup>175</sup> *Ibid.*, p. 212.

nouvelles populations<sup>176</sup>. Ainsi, bien que l'étude de la position originelle du défunt reste assez succincte, les auteurs ont tenté de comprendre la taphonomie des cadavres en observant diverses perturbations des pièces osseuses (préservation de certaines articulations) ; par ailleurs, les perturbations de l'architecture peuvent indiquer des réouvertures de tombes<sup>177</sup>. Toutefois, l'anthropologie physique, au sens stricte, est présente dans cette étude : T. Mc George a effectué une estimation de l'âge au décès et du sexe, de la stature, ainsi qu'une étude des diverses pathologies dont souffrent les défunts. Enfin, ces auteurs ont adopté une démarche novatrice pour cette région, en proposant une étude paléodémographique, non seulement du site la Canée, mais aussi un des sites de Cnossos, d'Arméni, de Lerne, de Mycènes et de Pigi (Crète : région de Réthymnon)<sup>178</sup>.

Si la publication de W. G. Cavanagh et C. Mee, datée de 1998, n'apporte pas d'éléments nouveaux en ce qui concerne la position originelle des défunts, puisqu'elle s'appuie sur les informations des anciennes publications, elle montre la volonté de répertorier de façon quasi exhaustive chaque type de tombe, leur architecture, ainsi que leur fréquence au sein de cimetières. Dans cet ouvrage, les différentes tombes contenant des adultes ou des sujets immatures, la position des squelettes, le mobilier et, enfin, avec les inhumations primaires ou secondaires selon le type de tombes sont mises en relation systématiquement, pour toute la Grèce et pour chaque période, de l'HA à l'HR<sup>179</sup>. Cette étude a permis aux auteurs de tirer plusieurs conclusions sur les rites funéraires<sup>180</sup> mais aussi sur les structures sociales<sup>181</sup>.

En ce qui concerne les fouilles du Petit Cercle de Nichoria, en 1972<sup>182</sup>, nous constatons dans la publication de 1992, qu'outre les analyses anthropologiques « classiques » (études anthropométriques, étude de l'état sanitaire, de l'alimentation des défunts)<sup>183</sup>, la position des défunts est étudiée de façon très approfondie. Certes, les diverses faces d'apparition des os n'y sont pas mentionnées ni même prises en compte, mais un grand intérêt est porté aux défunts aussi bien dans les dessins (Fig. 31-34) que dans le discours. En effet, le fouilleur a indiqué non seulement la position générale du corps, mais aussi l'orientation de la tête, ainsi que celle des membres supérieurs et inférieurs. Cependant, il a observé l'angle de flexion de ces derniers, ce qui est exceptionnel pour les années quatre-vingt-dix en Grèce. Il

---

<sup>176</sup> HALLAGER B. P. & MCGEORGE P. J. P. 1992, p. 45-47.

<sup>177</sup> *Ibid.*, p. 13-23, 25-28.

<sup>178</sup> *Ibid.*, p. 25-44.

<sup>179</sup> CAVANAGH W. G. & MEE C. 1998, p. 15-102.

<sup>180</sup> *Ibid.*, p. 103-120.

<sup>181</sup> *Ibid.*, p. 121-136.

<sup>182</sup> SHAY C. T. *et. al.* 1992, p. 205.

<sup>183</sup> BISEL S. 1992, p. 345-358.

est intéressant de noter que ce site a aussi fait l'objet d'une étude paléodémographique<sup>184</sup>. Toutefois, cette publication ne contient aucune photographie montrant en gros plan chaque squelette après son dégagement, mis à part pour les deux squelettes situés à l'extérieur du cercle<sup>185</sup>. Pour finir, nous évoquerons les fouilles exécutées à Athènes entre 1993 et 1996, qui incluent le secteur de Makryianni<sup>186</sup> : c'est ici que furent découvertes trois sépultures dont les dates s'étalent de l'HM au HR (tombe 76, 81 et 88). Nous sommes informés uniquement sur la position générale des défunts (leur orientation n'est pas donnée). La position du mobilier par rapport aux corps n'est pas précisée, mais le mobilier est décrit de façon détaillée<sup>187</sup>. Une étude anthropologique fut pratiquée puisque l'âge du sujet immature inhumé dans la tombe 76 est estimé à un an<sup>188</sup>.

Depuis le début des années deux mille en Grèce, les méthodes de fouille des sépultures semblent évoluer. En effet, la position des défunts, le mode d'inhumation sont étudiés de façon plus détaillée qu'au 20<sup>ème</sup> siècle ; les phénomènes taphonomiques sont pris en compte et de nombreuses photographies, pratiquement toutes zénithales, sont prises. Des études anthropologiques afin de déterminer l'âge, le sexe et l'état sanitaire des défunts, sont réalisées. En outre, des prélèvements de sédiment sont effectués et les restes osseux, ainsi que des dents sont examinés de façon approfondie. Cette façon de procéder se retrouve, en 2003, pour les fouilles du terrain Karmoyannis à Argos<sup>189</sup>. Précisons que le prélèvement du sédiment situé au niveau de l'abdomen des squelettes fut effectué en vue d'une analyse de parasitologie<sup>190</sup>. Sur les quatre tombes de l'Aspis d'Argos, TA 14 à TA 17, du secteur des fouilles de W. Vollgraff, qui ont été découvertes en 2007<sup>191</sup>, au moins trois ont bénéficié de ce type d'analyse : cependant, la position des squelettes a été donnée de façon très schématique, ainsi que l'orientation générale et celle de la tête; on dispose aussi d'indications sur le mode d'inhumation<sup>192</sup>. Pour la tombe TA 16, nous savons que les restes osseux du squelette sont bien conservés<sup>193</sup>. Enfin, notons qu'une autre tombe, TA 18, a également été fouillée dans le secteur sud-est<sup>194</sup>.

---

<sup>184</sup> SHAY C. T. *et. al.* 1992, p. 209-223 et tableau 4-5.

<sup>185</sup> MCDONALD W. A. & WILKIE N. C. 1992, Pl. 4-13 et 4-15.

<sup>186</sup> PARLAMA L. & STAMPOLIDIS N. C. 2001, p. 29.

<sup>187</sup> *Ibid.*, p. 40-43.

<sup>188</sup> *Ibid.*, p. 41.

<sup>189</sup> HAPIOT L. 2004-2005, p. 834-835 ; PARIENTE A. & PITÉROS 2004-2005, p. 823-825.

<sup>190</sup> PARIENTE A. & PITÉROS 2004-2005, p. 823-825.

<sup>191</sup> Communication personnelle de Touchais G.

<sup>192</sup> PHILIPPA-TOUCHAIS A. & TOUCHAIS G. 2008, p. 771-773.

<sup>193</sup> *Ibid.*, p. 772.

<sup>194</sup> Communication personnelle de G. Touchais.

En résumé, plusieurs étapes marquent l'étude des restes anthropologiques en Grèce. Les travaux des pionniers du 19<sup>ème</sup> siècle, traitent de façon globale les coutumes funéraires, en fournissant, avec les moyens de l'époque, des informations précieuses sur les restes osseux. Progressivement l'intérêt est de plus en plus porté sur les tombes, leur forme architecturale et leur mobilier, en délaissant l'étude des squelettes. C'est cette tendance qui domine jusqu'aux années 50. Pendant cette période, les travaux pionniers de G. E. Mylonas, en tirant profit des développements en anthropologie physique, fournissent des informations jusqu'alors inédites sur la position originelle des défunts. Mais cette démarche, n'est guère généralisée et de nombreux travaux, jusqu'aux années quatre-vingt, vont continuer à négliger l'étude des restes osseux. Les travaux de L. Angel, à partir des années cinquante vont également marquer les études anthropologiques en Grèce. Si l'approche anthropométrique et raciale qu'il a adoptée, est actuellement critiquée et dépassée, ses travaux marquent une avancée considérable concernant l'identification de l'âge au décès, du sexe, et de l'état sanitaire des populations. Il faut attendre la fin du 20<sup>ème</sup> siècle pour voir le développement d'une anthropologie biologique tirant profit des avancées scientifiques dans différents domaines (ADN, collagène, isotopes...). Mais les méthodes de l'archéothanatologie, sont encore rarement appliquées. C'est ce vide que notre étude tentera de combler, à travers quelques études de cas.

## **B. ÉTAT DE LA DOCUMENTATION**

### **1. DOCUMENTATION ÉCRITE ET PHOTOGRAPHIQUE**

Les documents photographiques et écrits proviennent, en grande partie, des publications : c'est le cas notamment pour les tombes d'Éleusis, d'Hagios Kosmas, de Mycènes, de Pérati, pour quelques-unes pour celles de l'Ancienne Agora d'Athènes, d'Asinè, de Berbati, de la Deiras, de Dendra et de Tirynthe. Cependant, nous en avons aussi eu accès à une quantité non négligeable de documents issus des réserves de musées grecs et suédois, de la Société Archéologique d'Athènes, des Écoles française et américaine, ainsi que de l'institut Allemand à Athènes. Enfin, certaines proviennent de documents des archives personnelles de G. Touchais<sup>195</sup>.

Au cours de deux campagnes d'étude, qui durèrent respectivement deux mois et demi et d'un mois (de mi-juin à fin août 2004 et du 20 avril au 20 mai 2005), notre recherche de

---

<sup>195</sup> Je remercie G. Touchais de m'avoir fourni douze photographies des tombes de l'Aspis d'Argos.

documents photographiques inédits nous a amené à consulter les archives de l'Institut allemand où se trouvent six photographies de Tirynthe : trois clichés concernent les sépultures situées dans la Citadelle Haute, deux représentent la tombe 5. Pour ce site, nous avons aussi une prise de vue de la tombe 6 du cimetière situées près du Promontoire d'Élias, ainsi qu'une de la tombe 2 du palais. Aux Archives photographiques du Musée Benaki à Athènes sont conservées un nombre important de photographies prises par Nikolaos Tombazis, du Cercle B de Mycènes : nous en avons donc obtenu un total de vingt-huit, dont sept concernent la tombe Γ, une la H, deux les tombes I et L2, et seize la tombe N. En revanche, pour le cimetière d'Éleusis, la Société Archéologique d'Athènes ne possède qu'une seule photographie intéressante pour notre étude. Pendant cette même campagne d'étude, à l'École Américaine nous n'avons sélectionné qu'une photographie se rapportant au site de Zygouries : cependant, nous ne savons pas à quelle tombe elle correspond. En outre, nous avons pu consulter les carnets de fouilles manuscrits de C. W. Blegen concernant le site de Korakou. Enfin, pour le cimetière de l'Ancienne Agora, nous nous sommes procuré 10 photographies auprès du Musée de la Stoa d'Athènes : trois représentent la tombe 3, une la tombe 5, quatre la tombe 14 et deux la tombe 40. Nous avons aussi consulté les carnets de fouilles de ce cimetière dans l'espoir d'y découvrir des éléments inédits concernant les défunts, mais nous n'y avons pas trouvé d'éléments nouveaux. Au cours de cette même période, G. Touchais nous a fourni treize photographies des tombes TA 1 à TA 13, dont une se trouve dans les archives de l'École Française d'Athènes ; ces tombes se situent dans le secteur sud-est de l'Aspis d'Argos<sup>196</sup>. Dans ces archives, il y a aussi trois photographies des tombes du cimetière de Skinokori-Lyrkeie (l'une d'elles représente la tombe Γ) et quinze clichés des tombes de Médéon de Phocide (six pour la tombe 131, cinq pour la tombe 13 et quatre pour la tombe 162). En outre, l'EFA conserve de nombreuses photographies de divers sites fouillés à Argos : dix pour les tombes du cimetière de la Deiras (soit une pour chacune des tombes 4 et 11, deux pour les tombes 27, 29 et 34, ainsi que trois pour la tombe 36) ; trois clichés représentent les deux tombes fouillées dans le champ de monsieur Granias à Argos (deux photos pour une tombe à ciste et une pour une autre sépulture); une photo représente la tombe 15, située dans un secteur d'Argos que nous n'avons pas été à même d'identifier précisément. Enfin on dispose d'une photo d'un pithos trouvé dans le champ de monsieur Baclayannis et d'une autre représentant une tombe de l'habitat HM dégagé dans le quartier du théâtre. En outre, pour ces derniers secteurs d'Argos, nous avons consulté, au même endroit, quatre rapports de fouille

---

<sup>196</sup> PHILIPPA-TOUCHAIS A. & TOUCHAIS G. 2002, p. 494.

manuscrits qui, s'ils n'apportent pas d'éléments nouveaux en ce qui concerne le site de la Deiras, indiquent l'existence d'autres photographies des tombes d'Argos citées plus haut. Enfin, lors de cette même campagne d'étude, nous sommes allée à l'Éphorie de Volos, où nous avons obtenu de la fouilleuse, A. Batziou-Efstathiou, cinq prises de vue du site de Néa Ionia : une pour les sépultures 42, 188 et 189, ainsi que deux pour la tombe 52.

Enfin, lors d'une campagne d'étude dans les réserves du Musée d'Uppsala, du 18 février au 2 mars 2007, nous avons retenu cinquante-deux photographies du cimetière d'Asinè I : une pour chacune des tombes 4, 26, 31, 38, 60, 62, 66 et 68/69, 98 et 109, deux pour chacune des tombes 18, 28, 29, 52/53, 101, ainsi que trois pour la tombe 97; deux photographies pour les sépultures protogéométriques 12 ou 15 ou 46 et 25, ainsi que deux prises de vue pour la tombe à chambre de la nécropole I et pour les sépultures hellénistiques 9 et 10. Les autres photographies ne sont pas identifiables). De plus, nous avons aussi trouvé une photographie qui correspond à la tombe de la Maison de la Rampe à Mycènes et trois clichés pour le site de Dendra, dont une de la tombe 8. Enfin, l'étude des carnets de fouille d'Asinè I n'a pas apporté d'éléments nouveaux par rapport aux publications<sup>197</sup>.

## 2. MATÉRIEL OSSEUX

Des échanges avec des fouilleurs et des Institutions, ainsi que nos propres analyses de restes osseux effectuées dans les réserves des musées, nous ont informée des diverses fortunes de ce matériel. Ainsi, en 2004, 2005 et 2007 nous avons pu effectuer trois études de restes osseux pour les sites de Tirynthe, de l'Ancienne Agora d'Athènes, ainsi que d'Asinè I et II.

Malgré notre recherche obstinée, plusieurs collections n'ont pas pu malheureusement être localisées. G. C. Nordquist a indiqué ne pas connaître le lieu de conservation des ossements ni le lieu d'archivage des documents inédits relatifs au site de Berbati. Ce même constat a été dressé par A. Penttinen pour le site de Malthi. Pour le cimetière de Pérati, S. Iakovidis indiqua que malgré son insistance, lors des fouilles de ce cimetière, personne n'a voulu étudier les ossements des sépultures hormis messieurs Païdoussis et Sbarounis. Ces derniers ont examiné les incinérations et lui ont communiqué leurs résultats ; leurs conclusions sont incluses dans les publications grecque et anglaise de ce site<sup>198</sup>. S. Iakovidis a dû se résoudre à enterrer à nouveau dans les tombes la totalité du matériel osseux afin de les préserver des déprédations futures. En conclusion, les ossements de ces sites sont totalement

---

<sup>197</sup> FRÖDIN O. & PERSSON A. W. 1938 ; NORDQUIST G. C. 1996.

<sup>198</sup> IAKOVIDIS S. 1969, Vol. B, p. 422-424 ; IAKOVIDIS S. 1980, p. 10, 12 et 15-16.

inaccessibles. De même E. French nous a appris qu'aucun squelette, ni aucun document photographique ou graphique relatifs aux tombes à chambre de Mycènes ne subsiste, à l'exception de ceux publiés par A. J. B. Wace<sup>199</sup>. En ce qui concerne les tombes d'Aigion<sup>200</sup>, T. Papadopoulos nous a informé de la disparition des squelettes mis au jour dans sa fouille de 1969 au cours du déménagement de l'ancien musée d'Aigion. Pour les fouilles effectuées à Asea par E. J. Holmberg<sup>201</sup>, J. Forsén nous a informé, qu'il n'y a aucun os ou artefact préservé en raison, sans doute, de l'ancienneté des fouilles, qui datent de 1930. Enfin, le 20 août 2004, nous sommes allée à Tirynthe afin d'étudier les restes osseux de huit squelettes dans la réserve archéologique du site. Nous n'avons donc pu observer que les os des tombes I à VII de la Citadelle basse<sup>202</sup>. En d'autres termes, notre étude fut menée de manière peu approfondie pour les squelettes 1 et 3 à 9. Précisons qu'il y a un squelette par caisse sauf pour les squelettes 8 et 9 qui sont stockés ensemble. Toutefois, nous ne savons pas si la totalité des os de ce site sont conservés au même endroit car nous n'avons jamais reçu l'autorisation d'effectuer une analyse plus poussée.

En 2005, nous avons appris du responsable des fouilles de l'Aspis d'Argos, G. Touchais, que le matériel osseux provenant des tombes fouillées dans le secteur sud-est de l'habitat mésohelladique est conservé dans le musée archéologique d'Argos<sup>203</sup>. Enfin, K. Kalogeropoulos nous a informé qu'il ne sait pas où sont conservés les restes osseux des tombes à tholos d'Analipsis. De plus, il précise que nul document graphique ou photographique n'existe, mis à part ceux de sa publication<sup>204</sup>.

En 2007, S. Iakovidis nous a envoyé une lettre<sup>205</sup> dans laquelle il nous a appris que les ossements d'Haghios Kosmas se trouvent au Musée Anthropologique de l'Université d'Athènes, information que nous n'avons pas pu vérifier. En outre, il nous a indiqué que les ossements d'Éleusis ont été transportés aux USA, à Washington DC par L. Angel et qu'ils sont actuellement conservés au Smithsonian Museum. Il a aussi précisé que ceux-ci sont très difficilement accessibles. P. Åström nous a informé que la totalité du matériel osseux provenant des tombes de Dendra a été enterré dans le dromos de la tombe à chambre 2, fouillée en 1926 par l'Ephore N. Bertos (les autres sépultures étant déjà comblées par le

---

<sup>199</sup> WACE A. J. B. 1932 ; WACE A. J. B. 1953.

<sup>200</sup> PAPADOPOULOS A. J. 1976.

<sup>201</sup> HOLMBERG E. J. 1944.

<sup>202</sup> MÜLLER K. 1980.

<sup>203</sup> TOUCHAIS G., lettre en date du 12 janvier 2005.

<sup>204</sup> KALOGEROPOULOS K. 1998.

<sup>205</sup> IAKOVIDIS S. lettre en date du 26 janvier 2007.

sédiment). En effet, N. Bertos<sup>206</sup> a menacé de jeter les restes osseux dans la mer faute de place dans le Musée archéologique de Nauplie. Alors, P. Åströms décida d'enfouir à nouveau les squelettes afin de les préserver pour le futur : il a pensé sans doute à une étude anthropologique des restes osseux. Enfin, les ossements que nous avons pu étudier sont tous conservés dans des caisses de bois. Toutefois, tous les squelettes n'ont pas été retrouvés dans les différentes réserves où est entreposé le matériel osseux, notamment pour le site d'Asinè I. Nous avons pu étudier les ossements de l'Ancienne Agora d'Athènes du lundi 3 au vendredi 27 juillet 2007 dans les réserves du Musée de la Stoa d'Athènes ; nous avons eu la possibilité d'observer une partie du matériel osseux conservé provenant des tombes III, IV, V, XI, XIV, XVII, XXXI et XXXVIII. Cependant, nous ne pouvons affirmer que la totalité des squelettes se trouve dans ce musée, car nous n'avions qu'une autorisation d'étude partielle. En août 2007, nous nous sommes rendue dans les réserves du Musée Archéologique de Nauplie afin d'étudier le matériel osseux des tombes d'Asinè II, publiées par S. Dietz<sup>207</sup>. Notre analyse a porté sur vingt-et-une tombes, soit un total de onze caisses dont la numérotation est problématique pour les tombes 1970-10, 1970-15 et 1971-8 (Fig. 35-36). Enfin, l'étude des ossements du cimetière d'Asinè I a eu lieu dans la réserve du Musée d'Uppsala, à l'Husbyborg, au cours de deux campagnes d'étude, du 18 février au 2 mars 2007 pour la première et du 29 octobre au 16 novembre 2007 pour la deuxième. Elles nous ont donné la possibilité d'observer la totalité du matériel osseux conservé dans la réserve (mais pas mais pas la totalité des tombes), soit quarante-six caisses comportant un ou plusieurs sachets de restes osseux (Fig. 37-38).

---

<sup>206</sup> [http://www.sia.gr/en/research/field\\_projects/dendra\\_midea](http://www.sia.gr/en/research/field_projects/dendra_midea).

<sup>207</sup> DIETZ S. 1980 ; DIETZ S. 1982.

## II. ÉTUDE DE CAS

### A. ANCIENNE AGORA D'ATHÈNES

#### TOMBES À CHAMBRE

#### Tombe 38 (ATH-1) : (Fig.39-40)

##### *Observations des fouilleurs*

S. Anderson Immerwahr rapporte qu'au cours d'une opération de fouille, un squelette a été découvert à l'intérieur d'une tombe dont les limites n'ont pas pu être déterminées. Située sur la pente menant au mur de la terrasse en face de la *Middle Stoa*, cette tombe est creusée dans la roche mère ou dans un remplissage dur de couleur verte. Cet individu a été déposé avec la tête au nord-ouest et les jambes pliées contre le thorax. Enfin, aucun mobilier n'a été trouvé dans cette sépulture<sup>208</sup>.

##### *Position des restes osseux*

L'individu a un axe longitudinal du corps Nord-ouest-sud-est. Son bloc crânio-facial\*, en face antérieure, est très fragmenté. La mandibule, en vue supérieure, est en connexion lâche avec les temporaux : elle comporte quelques dents qu'il nous est toutefois impossible de dénombrer. À proximité de la mandibule et de la clavicule droite, nous avons deux fragments d'os dont la nature nous échappe. Il y a une mise à la verticale des clavicules. La clavicule droite est cassée en son quart latéral. De plus, entre cette clavicule et la partie proximale du tibia gauche se trouvent au moins cinq os ou fragments d'os longs. Nous ne savons pas si la clavicule gauche est en connexion anatomique avec la scapula. Le tronc se présente en vue antérieure : le volume costal n'est pas conservé. Ainsi observons-nous trois côtes gauches entières et/ou des fragments : à proximité de celle située plus au nord, il y a un fragment d'os qu'il nous est impossible d'identifier. À droite du squelette se trouve une diaphyse, oblique par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémité proximale à l'ouest), qui pourrait

---

<sup>208</sup> ANDERSON IMMERWAHR S. 1971, p. 241.

appartenir à l'humérus droit. L'humérus gauche, en vue postérieure, est parallèle à l'axe longitudinal du corps et cassé au niveau de son quart distal : autrement dit, nous ne distinguons pas le quart distal qui devrait se situer le long de la cage thoracique. En outre, il n'est pas en connexion anatomique avec la scapula. Le fémur droit est fragmenté à plusieurs endroits : au niveau des deux extrémités de diaphyse et de son quart proximal. Il est parallèle au tibia et légèrement oblique par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémité distale à l'ouest) : il est, certainement comme le fémur gauche et les tibias, situé contre la partie antérieure du thorax. Le tibia, en vue postéro-médiale, n'est pas en connexion anatomique avec le fémur et a son extrémité proximale cassée. Cette dernière se situe, par sa vue médiale, contre celle du quart proximal du tibia gauche. Celui-ci est en face antéro-médiale et oblique par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémité distale à l'est). De plus, les extrémités distales des tibias sont certainement contre les os coxaux. La fibula gauche a sa diaphyse contre celle du tibia : elle est cassée au niveau de son quart distal et de ses deux extrémités. Enfin, nous ne distinguons aucun os de pied : peut-être sont-ils en partie recouverts par le sédiment et les pierres?

### ***Mode de dépôt des corps***

En ce qui concerne la position originelle de cet individu, nous compléterons la description de S. Anderson Immerwahr<sup>209</sup>. Le défunt a été couché sur le dos comme l'indique la face d'apparition de la cage thoracique et de la tête (face antérieure), ainsi que la position des clavicules et des membres inférieurs. En outre, nous remarquons chez ce sujet une *verticalisation* des clavicules qui témoigne d'un effet de constriction : cela a engendré une rotation de l'humérus gauche en face postérieure et a produit donc une projection en avant des épaules. Le squelette présente un effet de délimitation linéaire\*<sup>210</sup> au niveau des faces latérales droite et gauche. Comme le signale l'auteur, la tête se situe donc au nord-ouest<sup>211</sup> et les pieds au sud-est. De plus, nous sommes certains que la partie postérieure du crâne repose contre le sol ou le plancher d'un contenant funéraire en bois, donc qu'aucune rotation, ni même aucun basculement en arrière ne se sont produits lors du dépôt du corps ou de la décomposition, puisque la mandibule est en connexion lâche avec les temporaux. Nous pensons donc que la chute de la mandibule s'est produite avant la rupture des ligaments des

---

<sup>209</sup> *Ibid.*

<sup>210</sup> DUDAY H. *et. al.* 1990, p. 39 et 42 ; DUDAY H. 1995, p. 47-48 et 52 ; DUDAY H. 2006, p. 72, 74 et 81-82.

<sup>211</sup> ANDERSON IMMERWAHR S. 1971, p. 241.

vertèbres cervicales<sup>212</sup>. Nous supposons que tout mouvement de la tête a été empêché grâce à la paroi d'un éventuel contenant périssable ou bien à la présence de deux pierres à proximité (et peut-être quelques autres que nous ne pouvons observer) si l'individu a été déposé sur le sol. En effet, la forme quasi sphérique du crâne aurait provoqué sa rotation. Si nous ne connaissons pas la position originelle du membre supérieur droit, en revanche nous pensons que l'incohérence anatomique du supposé humérus droit pourrait être due à un animal fouisseur qui aurait provoqué son déplacement. Quant au bras gauche, il devait se situer le long du thorax. Le sujet a une hyperflexion des cuisses sur le tronc, ainsi que des genoux (cf. Forte flexion du genou\*) comme l'indique la position du fémur et du tibia droits. Nous supposons que les membres inférieurs étaient maintenus dans cette position par un lien, peut-être pour faciliter l'introduction du cadavre à l'intérieur d'un contenant périssable ou d'un linceul, ou tout simplement pour que les membres inférieurs restent dans cette disposition. Enfin, l'observation de la situation des extrémités distales des tibias permet de situer la partie postérieure des pieds contre la masse fessière.

### ***Espace de décomposition***

Le type de décomposition de cet individu peut être défini comme étant une décomposition en espace vide\* et un dépôt primaire (cf. *Sépulture primaire à inhumation\**). En effet, plusieurs éléments parlent en faveur de ce type de décomposition : la mise à plat de la cage thoracique, la disjonction des articulations temporo-mandibulaires\*, ainsi que l'absence de connexion anatomique des articulations scapulo-humérales\* et fémoro-tibiale\* droite. Nous pensons que l'effet de constriction et de délimitation linéaire sont révélateurs de la présence d'un contenant périssable (une caisse de faible longueur en bois, un coffrage\*, ou encore un linceul de très bonne qualité, peut-être en cuir), associés, éventuellement, à un vêtement, ou bien même un linceul très ajustés, fabriqués avec un tissu très fin. Toutefois, même si l'auteur ne le précise pas, nous resterons prudents car l'introduction du défunt dans une convexité du sol ou une fosse de faible profondeur très étroite est susceptible d'avoir produit les mêmes phénomènes que ceux décrits précédemment. En ce qui concerne le maintien de la tête dans sa position d'origine par des pierres, nous pouvons émettre l'hypothèse suivante : il est fort possible qu'elles aient été déposées près de la tête du défunt pour empêcher sa rotation : ainsi, cet élément plaide en faveur d'un linceul de toile très fine,

---

<sup>212</sup> DUDAY H. 2006, p. 43.

voir d'un vêtement. Nous sommes quasiment certains que le sédiment ne pénétra à l'intérieur d'aucun type de sépultures par le système de fermeture de la tombe (dalles de couverture...) ou par celui d'un éventuel contenant périssable. Précisons que ce dernier ne s'est pas détruit avant la transformation du cadavre en squelette\*. En regard des arguments que nous venons d'énoncer, nous admettrons qu'il s'agit d'une sépulture individuelle primaire à inhumation\* dont le vide primaire a été créé soit par la tombe elle-même, si le cadavre a été déposé sur le sol avec peut-être un linceul, soit par un contenant périssable si le sujet y a été déposé.

En conclusion, cet individu a peut-être été introduit dans un contenant périssable, toutefois la présence de pierres près de la tête rendent le contenant peu probable et plaide en faveur d'un sujet couché sur le sol. En outre, il a été couché sur le dos avec le bras gauche le long du thorax et une hyperflexion des cuisses contre le tronc, ainsi qu'une forte flexion des genoux.

## **B. ARGOS**

### **1. DEIRAS**

#### **TOMBES EN FOSSE**

#### **Tombe 11 (ARG-1) : (Fig. 41-42)**

##### *Observations des fouilleurs*

Sur le site supérieur<sup>213</sup> a été découvert le squelette d'un adolescent<sup>214</sup> allongé sur une épaisse couche de terre : il git à 0,40 m de profondeur, tandis que la tombe est profonde de 1,20 m. Sa tête, à l'est, est tournée à droite et son bras gauche se situe sur l'abdomen. Le fouilleur précise que cette couche de sédiment, situé sous le défunt, a livré un grand nombre de perles (DM 39), un bouton de stéatite (DM 40), de nombreux tessons mésohelladiques et enfin, à l'extrémité est de la tombe et à une profondeur de 0,75 m, un vase (DV 96)<sup>215</sup>.

---

<sup>213</sup> DESHAYES J. 1966, p. 64.

<sup>214</sup> *Ibid.* 1955, p. 5.

<sup>215</sup> *Ibid.* 1966, p. 70.

### *Position des restes osseux*

Cet individu immature a un axe longitudinal du corps est-ouest. Son bloc crânio-facial, très mal conservé, est en face latéro-inférieure gauche. Nous constatons une mise à la verticale des clavicules : la clavicule droite, en vue inférieure, est cassée au niveau de son extrémité médiale, alors que la gauche est en face antérieure. Elles paraissent être en connexion anatomique avec leurs scapulas respectives. En outre, la scapula droite est en connexion lâche avec l'humérus, tandis que la gauche ne l'est pas avec le sien. La cage thoracique, dont le volume costal est partiellement conservé, est en vue antéro-latérale gauche : l'hémi-thorax\* droit comporte huit côtes, alors que celui de gauche n'a que trois fragments de côtes. Notons que les côtes sont très obliques. Si le relief du sédiment ne nous renseigne pas sur la face d'apparition des os coxaux, en revanche il nous permet de distinguer celle du bassin osseux : il se présente, globalement, en face antéro-latérale gauche. De plus, si nous ne sommes pas en mesure d'identifier avec précision la face d'apparition de l'os coxal gauche, nous pouvons, grâce au relief du sédiment, affirmer qu'il n'y a pas de mise à plat de celui-ci. L'humérus droit, en face latérale, est parallèle à l'axe longitudinal du corps : il se situe le long de la cage thoracique. Le radius et l'ulna se situent dans son prolongement : ils sont parallèles entre eux, ainsi qu'avec l'axe longitudinal du corps. Le radius, en face médiale, est cassé, tout comme l'ulna, au niveau de ses extrémités, mais aussi au centre de sa diaphyse. Dans le prolongement de ces os de l'avant-bras, nous avons deux métacarpiens parallèles entre eux et donc à l'axe longitudinal du corps. Puis il y a une phalange proximale proche du métacarpien située près du fémur droit : elle est en connexion lâche avec celui-ci, mais en connexion anatomique avec la phalange moyenne. Cette dernière est parallèle aux deux autres. Ces trois phalanges sont parallèles à l'axe longitudinal du corps. En outre, le long du fémur, nous avons peut-être une autre phalange. L'humérus gauche se situe le long de la face latéro-postérieure du thorax : nous observons uniquement sa moitié distale. Il est en connexion anatomique avec le radius et l'ulna. Ces deux os sont obliques par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémité proximale au sud) et sont cassés au niveau de leurs extrémités distales : l'angle huméro-radial est d'environ 150°. Il y a six os longs de la main, dont deux sont en connexion anatomique : ces os, dans le prolongement du radius et de l'ulna, sont en équilibre instable. En outre, ils sont obliques par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémités proximales au sud) et leurs extrémités distales se situent près de l'extrémité proximale du fémur droit : autrement dit, ils se trouvent dans le prolongement des os de l'avant-bras. Le fémur droit, en vue postéro-médiale, a ses deux extrémités cassées et est

parallèle à l'axe longitudinal du corps. Si nous ne pouvons affirmer que le tibia droit est en connexion anatomique ou lâche avec le fémur, en revanche nous sommes certains que celui-ci est parallèle à l'axe longitudinal du corps. Ce tibia est en face antérieure et a son tiers proximal fracturé. Notons que la fibula est parallèle au tibia : son extrémité proximale se situe sous le sédiment. Le fémur gauche, en face postéro-médiale, a son extrémité proximale cassée : il est légèrement oblique par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémité proximale au sud). Le tibia gauche est en face antéro-médiale et est parallèle, tout comme la fibula, à l'axe longitudinal du corps : ses deux extrémités semblent cassées. La fibula a sa diaphyse cassée en son milieu et son quart distal. Enfin, les os des pieds ne figurent pas sur la photographie.

### ***Mode de dépôt des corps***

Pour ce sujet, nous précisons la position proposée par l'auteur. Nous pensons que cet individu, la tête à l'est<sup>216</sup>, a été couché de trois quart antérieur gauche avec les genoux en extension. En effet, la cage thoracique, ainsi que son bassin osseux, sont en face antéro-latérale gauche. Cette disposition du tronc et du bassin devait générer un pendage au nord : ce dernier va de la ceinture des membres supérieurs\* jusqu'à la ceinture des membres inférieurs\*. La dislocation importante du crâne indiquent que la tête repose, peut-être, sur un coussin en matière périssable<sup>217</sup> : la décomposition de celui-ci a donc entraîné la bascule vers l'arrière du crâne, comme en témoigne sa face d'apparition (vue latéro-inférieure gauche). De plus, cet individu dénote un effet de constriction mis en évidence par l'obliquité des côtes et la rotation de l'humérus droit (en face latérale). Cette rotation de l'humérus, due à la surélévation et la projection en avant de l'ensemble des épaules par la mise à la verticale des clavicules, s'avère liée à l'exiguïté, sans doute, d'une fosse. En outre, il présente un effet de délimitation linéaire au niveau de ses faces latérales : autrement dit, par son membre supérieur et inférieur droits, le bras, l'os coxal, ainsi que la jambe gauche<sup>218</sup>. Ce sujet a les bras le long du thorax : le coude droit est en extension, comme l'indique l'absence d'angle huméro-radial\* ; tandis que le coude gauche est fléchi (angle huméro-radial d'environ 150°) de sorte que l'avant-bras se situe contre la partie antérieure de l'abdomen avec la main gauche sur la

---

<sup>216</sup> *Ibid.*

<sup>217</sup> DUDAY H. 1995, p. 47.

<sup>218</sup> DUDAY H. *et. al.* 1990, p. 39 et 42 ; DUDAY H. 1995, p. 47-48 et 52 ; DUDAY H. 2006, p. 72, 74 et 81-82.

hanche droite. Enfin, il a les genoux en extension ainsi que le prouve l'absence d'angles fémoro-tibiaux.

### ***Espace de décomposition***

Nous pensons que cet individu a subi une décomposition en espace colmaté\* et constitue, aussi, un dépôt primaire. De plus, nous supposons que l'effet de constriction et de délimitation linéaire ait pu être créé par l'introduction du défunt dans un espace très étroit tel qu'une fosse de faible profondeur que nous ne pouvons observer dans nos documents ; ou bien encore dans un contenant périssable (un coffre en bois par exemple). Précisons que si le sujet a été déposé dans ce type de contenant, celui-ci devait être dépourvu de couvercle. Si cette hypothèse s'avère juste, la paroi est du contenant périssable s'est décomposée alors que les disjonctions des vertèbres cervicales sont effectives et que le coussin a disparu : cela a permis donc la bascule à l'arrière du crâne. Notons que ces hypothèses sont étayées par des indices relatifs à une décomposition en espace colmaté. Ainsi, bien que certains éléments témoignent d'un colmatage progressif (cf. *décomposition en espace colmaté\**), tels que les os de la main gauche, en équilibre instable, nous sommes certains d'être en présence d'un colmatage différé. En effet, la bascule vers l'arrière du bloc crânio-facial après la décomposition du coussin, le maintien partiel du volume costal et le fait que l'os coxal gauche n'a pas basculé à l'intérieur de l'espace vide secondaire\* laissé à la disparition des parties molles du pelvis<sup>219</sup> indiquent qu'il s'agit d'un colmatage différé. Ces différents types de colmatage sont, sans doute, la conséquence d'un sédiment plus ou moins fluide à divers endroits de la tombe. Enfin, tous ces éléments prouvent qu'il s'agit d'une sépulture en pleine terre\*, ainsi que d'une sépulture individuelle primaire à inhumation\*.

En somme, ce sujet a peut-être été introduit dans un contenant périssable dépourvu de couvercle. De plus, on l'a couché de trois quart antérieur gauche avec les bras le long du thorax, l'avant-bras gauche situé contre la partie antérieure de l'abdomen, tandis que la main est sur la hanche droite. Enfin, il a les genoux en extension.

---

<sup>219</sup> DUDAY H. *et. al.* 1990, p. 32 ; DUDAY H. 1995, p. 38 ; DUDAY H. 2006, p. 67.

## TOMBES À CHAMBRE

### Tombe 34 (ARG-2) : (Fig.43-44)

#### *Observations des fouilleurs*

J. Deshayes nous informe qu'à l'intérieur de la chambre funéraire ont été découverts les squelettes d'un homme (ARG-2/1) et d'une femme (ARG-2/2)<sup>220</sup>. Tous deux reposent sur une couche de terre noire, recouvrant la totalité de la chambre funéraire, à environ 0,09 m sous la surface d'une banquette. Cette dernière, d'une hauteur de 0,22 m, tapisse trois des parois de la chambre funéraire : entre les parois est et ouest, distantes de 0,92 m au maximum, se tiennent les deux squelettes. L'individu masculin (ARG-2/1) est bien conservé, et âgé, selon R. P. Charles, d'environ 50 ans<sup>221</sup>. Il a la tête à l'est et a été couché sur le côté gauche en position contractée. En effet, ses genoux sont pliés contre sa poitrine ; quant à ses bras, ils sont repliés entre les cuisses avec les mains sous le menton. L'âge du sujet féminin (ARG-2/2) a été estimé par R. P. Charles à 40/45 ans<sup>222</sup> : ce squelette est moins bien conservé que celui de l'individu ARG-2/1. En effet, son crâne est contre les pieds de l'homme ARG-2/1), tandis que le reste de ses os paraît avoir été déplacé pour faire de la place au dernier défunt inhumé que constitue le sujet masculin (ARG-2/1). D'autre part, ces squelettes se situent, au sud, le long d'une bande d'argile blanchâtre rectiligne. Elle est épaisse de 1,8 à 3 cm et longue de 0,96 m : sa hauteur est uniquement conservée sur 1 à 2 cm maximums. J. Deshayes pense, pour ce cas unique à Argos, qu'il ne peut s'agir des restes d'une larnax, ni même d'une paroi conçue pour séparer les défunts du mobilier, mais d'une couche d'argile blanche qui recouvre entièrement les cadavres. Enfin, contre la paroi sud, il y a une fosse de forme irrégulière d'une longueur de 0,40 m, d'une largeur de 0,29 m et d'une profondeur de 0,29 m : elle contient les os de deux squelettes qui, comme les sujets ARG-2/1 et ARG-2/2 sont dépourvus de mobiliers funéraires<sup>223</sup>.

---

<sup>220</sup> CHARLES R. P. 1963, p. 21-22 ; DESHAYES J. 1966, p. 102.

<sup>221</sup> CHARLES R. P. 1963, p. 21 ; DESHAYES J. 1966, p. 102.

<sup>222</sup> CHARLES R. P. 1963, p. 22 ; DESHAYES J. 1966, p. 102.

<sup>223</sup> DESHAYES J. 1966, p. 102.

### *Position des restes osseux*

L'individu masculin (ARG-2/1) a un axe longitudinal du corps est-ouest. Son bloc crânio-facial, très disloqué, est en face latérale droite. Sa mandibule est en connexion anatomique avec le temporal : elle comporte uniquement trois dents. Elle semble reposer par sa face inférieure, sur un ou plusieurs os qui pourraient être ceux des mains signalées par l'auteur<sup>224</sup>. En outre, elle a la face antérieure de son corps en partie contre la paroi d'argile. La scapula droite est en vue latéro-antérieure et est en partie en relation anatomique avec la face postérieure du thorax. De plus, sa vue postérieure est partiellement contre la face antérieure de la scapula gauche. Le tronc, dont neuf côtes droites sont visibles, se présente en vue latérale droite : le volume costal est en partie conservé. Précisons que la cage thoracique dessine un arc de cercle à l'emplacement de la colonne vertébrale. Le rachis\* cervical, mal dégagé, est visible grâce au relief du sédiment : il dessine une légère courbe, mais se situe dans l'axe longitudinal du corps. L'os coxal droit, en vue antéro-latérale, est en connexion lâche avec le fémur droit : l'angle coxo-fémoral\* est d'environ 200°. L'humérus droit, très légèrement oblique par rapport à l'axe longitudinal du corps, a son extrémité proximale, tout comme son quart distal, cassé. En outre, ce dernier se situe en partie sous la moitié de la diaphyse du fémur droit. Celui-ci, en face antéro-latérale, est faiblement oblique par rapport à l'axe longitudinal du corps : sa face médiale est contre la partie antérieure du thorax. Il n'est pas en connexion anatomique avec le tibia et pratiquement parallèle à celui-ci, tout comme la fibula. Le tibia, en vue antéro-latérale, n'est pas en connexion anatomique avec la fibula. Nous remarquons que le quart proximal du fémur gauche se situe contre la diaphyse du fémur et de la fibula droits : le quart proximal du fémur est donc pratiquement parallèles à ces derniers. L'angle fémoro-tibial droit est d'environ 20°. Contre l'extrémité distale du fémur droit, il y a deux fragments d'os, tandis que près de l'extrémité proximale du tibia droit se trouve un autre fragment d'os : peut-être s'agit-il des extrémités proximales et / ou distales des fémur et / ou des tibia gauches. Le mauvais dégagement du sédiment ne nous permet pas d'identifier la plupart des os des pieds : toutefois, près de la bande d'argile blanchâtre, il semblerait que nous ayons un calcaneus gauche. De plus, nous distinguons pour les pieds droit et gauche trois métatarsiens qui paraissent être en vue dorsale : ils sont obliques par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémités distales, pour les droits, et proximales, pour les gauches, au sud). Précisons que les extrémités distales des métatarsiens droits sont contre la partie est de

---

<sup>224</sup> *Ibid.*

l'amas d'os appartenant à l'individu ARG-2/2. De plus, les métatarsiens gauches présentent un pendage au sud : cette dernière remarque permet d'affirmer que ces os sont en équilibre instable. Enfin, plusieurs os du pied gauche, tout comme l'extrémité proximale du tibia gauche, se trouvent contre la paroi d'argile blanchâtre.

Le sujet féminin (ARG-2/2) a son crâne, à la fois, près du fémur et du pied droit de l'individu ARG-2/1: en d'autres termes, son crâne se situe contre l'extrémité proximale du fémur et la face latérale du pied en question. Il est oblique par rapport à l'axe longitudinal de la tombe (face antérieure au sud). À l'est, se tiennent quatre fragments de côtes, dont deux sont contre la paroi d'argile et un, plus à l'ouest, repose sur le quart proximal d'un tibia : ce dernier a sa vue antérieure contre la paroi d'argile. Enfin, les autres os du squelette étant mélangés en un même endroit, la plupart d'entre eux ne sont pas identifiables.

### ***Mode de dépôt des corps***

Seul le sujet ARG-2/1 sera analysé, car la disposition des ossements de l'individu féminin (ARG-2/2), ne permet pas la détermination de la position originelle du corps.

En ce qui concerne l'individu ARG-2/1, nous serons en accord avec la position originelle que propose J. Deshayes, à savoir que le sujet ARG-2/1) a été couché sur le côté gauche en position contractée<sup>225</sup>. Toutefois nous ne pouvons affirmer, comme le propose l'auteur, que les mains se situent sous le menton<sup>226</sup>, car sur notre photographie les os des mains ne sont pas visibles. Ainsi, la disposition des scapulas, la face d'apparition de la cage thoracique (vue latérale droite), ainsi que celle de l'os coxal droit (en face antéro-latérale) témoignent que le cadavre fut, globalement, couché sur le côté gauche. Inhumé la tête à l'est<sup>227</sup>, son visage fait face à la paroi sud de la sépulture. Le bras et l'avant-bras droits se situent certainement en avant de la cage thoracique et entre les cuisses : le coude devait être fléchi de façon à ce que la main atteigne le menton. Il est fort possible que le membre supérieur gauche ait été dans la même position que le droit. Le membre inférieur droit repose, tout ou en partie, par sa face médiale, sur celle du membre inférieur gauche : il y a une hyperflexion de la cuisse droite sur le tronc (angle coxo-fémoral d'environ 200°). En effet, ce mouvement de flexion de l'articulation coxo-fémoral se limite à 120°<sup>228</sup> (pour une personne vivante, ou pour un cadavre dont les contentions articulaires ainsi que les muscles n'ont pas

---

<sup>225</sup> *Ibid.*

<sup>226</sup> *Ibid.*

<sup>227</sup> *Ibid.*

<sup>228</sup> KAPANDJI A. I. 2003, Vol. 2, p. 68.

encore été détruits). De plus, l'angle fémoro-tibial (environ 20°) indique aussi une très forte flexion du genou\* : celui-ci est ramené contre la partie antérieure du thorax. Précisons que le membre inférieur gauche, même s'il n'est pas visible, devait être sensiblement dans la même position que le droit. Nous estimons qu'il n'a été possible d'obtenir cette disposition des membres inférieurs qu'à l'aide d'un lien en matière périssable (une corde ou bien même une bandelette) qui devait entourer les genoux en même temps que la partie supérieure du thorax. En effet, pour cette dernière hypothèse la position des scapulas (face postérieure de la scapula droite partiellement contre la vue antérieure de la gauche) témoigne d'une pression de la partie supérieure du tronc. Ainsi, il se pourrait qu'au moins deux liens aient été utilisés : un premier pour la partie supérieure du thorax, qui l'entoure en même temps que les quarts ou moitiés proximaux des jambes, tandis que le deuxième devait entourer la partie inférieure du tronc en même temps que les chevilles. Toutefois, nous pouvons envisager l'utilisation d'un troisième lien pour lier les chevilles. Précisons que ces liens devaient être extrêmement serrés, pour maintenir les membres supérieurs entre les membres inférieurs comme l'indique l'auteur<sup>229</sup>. Cette position des membres supérieurs associée à la pression du lien dans la partie supérieure du thorax a dû projeter les épaules à la fois vers l'avant et vers l'est. Enfin, comme l'indique la face d'apparition des métatarsiens droits (vue dorsale), le pied droit devait reposer sur le sol par sa vue plantaire, tandis que le gauche devait en partie reposer sur sa face latérale comme en témoigne le pendage sud : les deux pieds sont donc légèrement fléchis.

### *Espace de décomposition*

En ce qui concerne l'individu masculin, plusieurs éléments sont en faveur d'une décomposition en espace colmaté et pour un dépôt primaire. Ainsi, plusieurs éléments sont en faveur d'un colmatage progressif, les plus pertinents étant l'absence de disjonction de l'articulation temporo-mandibulaire, le maintien en relation anatomique de la scapula droite avec la cage thoracique, l'absence de basculement en arrière de l'os coxal droit et le maintien en équilibre instable des métatarsiens gauches. Toutefois, nous sommes certains d'être en présence d'un colmatage différé (cf. *Décomposition en espace colmaté\**), car nous avons la conservation partielle du volume costal, ainsi que l'absence de connexions anatomiques, pour autant que nous puissions distinguer, au niveau du bras et des membres inférieurs droits. Nous sommes donc en droit d'affirmer qu'il s'agit d'une sépulture en pleine terre. En ce qui

---

<sup>229</sup> DESHAYES J. 1966, p. 102.

concerne la fonction de la bande d'argile blanchâtre, nous émettrons plusieurs hypothèses : tout d'abord, nous pensons qu'elle a servi de séparation entre deux corps. En effet, nous estimons que du côté sud de cette bande, face à l'individu ARG-2/1, l'espace entre celle-ci et la paroi sud semble suffisant pour accueillir un autre cadavre dont la position serait similaire à ARG-2/1 et, dans une moindre mesure, de même corpulence. Ainsi pensons-nous que les individus ARG-2/1 et ARG-2/2 devaient être déposés l'un en face de l'autre et de part et d'autre de la bande d'argile, mais au moment de déposer ARG-2/1 la place a peut-être manqué, si bien que le sujet ARG-2/2 a été déplacé, comme le suggère l'auteur<sup>230</sup>. L'alignement des corps contre cette bande d'argile a peut-être été pratiqué par le fossoyeur pour des raisons qui nous échappent. Cependant, nous nous interrogeons sur la présence d'un effet de délimitation linéaire passant par la face postérieure du thorax d'ARG-2/1, l'occipital de l'individu ARG-2/2 et l'amas des os de ce sujet ARG-2/2 : à l'instar de J. Deshayes, nous pourrions donc imaginer que les deux sujets (ARG-2/2) ont été introduits à l'intérieur d'un contenant<sup>231</sup> en terre cuite peut-être sans couvercle et avec ou sans fond. Dans ce cas précis, les liens ont dû faciliter l'introduction du cadavre ARG-2/1 dans le contenant. Enfin, seule une étude tracéologique des ossements de l'individu ARG-2/2 pourrait démontrer si son corps a été décharné ou bien si la décomposition était achevée (cf. Transformation d'un cadavre en squelette\*) au moment du déplacement des restes osseux. Nous pensons que cette tombe peut être qualifiée de sépulture collective à inhumation\*. En effet, il semblerait que les deux individus n'ont pas été inhumés en même temps : en d'autres termes, que l'individu ARG-2/2 fut inhumé avant le sujet ARG-2/1, puisque ses os ont été rassemblés près des pieds de ce dernier (ARG-2/1). En outre, la fosse située près de la paroi sud, qui contient les os de deux squelettes, constitue un ensemble d'inhumations antérieures. Ainsi, l'agencement anatomique de l'individu ARG-2/2 perturbé par le dépôt de ARG-2/1, prouve que l'inhumation de ce dernier (ARG-2/1) est plus récente ; cela témoigne donc aussi de deux inhumations successives. De plus, nous ne sommes pas entièrement certains que l'individu ARG-2/2 se soit réellement décomposé à l'intérieur de cette tombe, donc qu'il constitue une réduction de corps\* : J. Deshayes ne nous signale pas, dans l'emplacement ou près du sujet ARG-2/1 d'os ayant appartenu à ARG-2/2<sup>232</sup>. Enfin, nous admettrons simplement qu'ARG-2/2 et les squelettes situés de la fosse près de la paroi sud constituent des dépôts secondaires<sup>233</sup>.

---

<sup>230</sup> *Ibid.*

<sup>231</sup> *Ibid.*

<sup>232</sup> *Ibid.*

<sup>233</sup> DUDAY H. 1995, p. 37-38, 44, 53 et 55.

En conclusion, il semblerait que les individus ARG-2/1 et ARG-2/2 aient été peut-être introduit dans contenant de terre cuite qui ne comporte pas obligatoirement de couvercle et de fond. En outre, pour le sujet ARG-2/1 un lien devait entourer les membres inférieurs avec le tronc pour faciliter l'introduction dans le contenant. Ce dernier (ARG-2/1) a été couché sur le côté gauche avec les bras et les avant-bras contre la partie antérieure de la cage thoracique. Enfin, il a une hyperflexion des cuisses sur le tronc et une forte flexion des genoux.

## **2. CHAMP DE MONSIEUR BACALOYANNIS :**

### **PITHOS**

#### **Tombe 127 (ARG-3) : (Fig.45-46)**

##### *Observations des fouilleurs*

P. Courbin a découvert, avec B. Groslier, dans le quartier du théâtre à l'intérieur du champ de Monsieur Bacaloyannis, un pithos funéraire qui contient le squelette d'un enfant<sup>234</sup>.

##### *Position des restes osseux*

Cet individu a un axe longitudinal du corps qui va de la lèvre au fond du pithos. Le bloc crânio-facial est très mal conservé : il ne subsiste que deux fragments qui appartiennent certainement à ce crâne. La mandibule, cassée au niveau de la partie latérale droite, n'est pas dans son agencement anatomique naturel : les deux fragments qui la composent sont tête bêche. En outre, la branche droite se situe à proximité du corps. Cette dernière comporte trois dents molaires, tandis que celle de gauche ne possède que deux molaires et une dent non identifiable. Précisons que ces os du crâne et de mandibule se situent au niveau du col du pithos : sur la lèvre, il y a au moins un fragment de crâne. Le thorax se présente en face antéro-latérale gauche : le volume costal n'est pas conservé au niveau de l'hémi-thorax droit, mais il l'est en partie pour le gauche. Nous avons cinq côtes droites : les deux plus proches du col du contenant sont en vue supérieure, la troisième est en face supéro-postérieure et la quatrième, en vue supéro-antérieure, repose en partie sur la face postérieure de la dernière côte. Il y a six côtes gauches dont quatre sont en face supérieure, tandis que les deux

---

<sup>234</sup> COURBIN P. 1955.

dernières, situées vers la partie inférieure de l'individu, sont en vue postéro-supérieure et mal dégagées. Notons qu'à proximité de la première côte, située non loin du col, nous avons une vertèbre ou, au moins, un fragment de vertèbre. Seul le relief du sédiment rend visible une partie du rachis. De l'humérus droit, en face antérieure, nous observons uniquement la moitié distale : son extrémité distale se situe en partie le long de la cage thoracique. Dans son prolongement, il y a le radius et l'ulna : toutefois, comme on ne distingue pas la face d'apparition des os de l'avant-bras, il nous est impossible de préciser s'il s'agit d'une connexion anatomique ou non. Ces trois os sont légèrement obliques par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémité proximale vers la lèvre du pithos). L'humérus gauche, en face latérale, repose sur la face latérale de la cage thoracique jusqu'à son quart proximale, tandis que sa face proximale se situe contre la paroi du pithos. Il est oblique par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémité proximale vers la lèvre du pithos) et est cassé aux deux extrémités. Les fémurs sont obliques par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémités distales vers la lèvre du pithos) : les articulations coxo-fémorales forment un angle d'environ 150° pour le droit et 140° pour le gauche. Le fémur droit, en face postérieure, a son extrémité proximale sur les radius et ulna droits : il n'est pas en connexion anatomique avec le tibia. Ce dernier est en vue postéro-médiale et est oblique par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémité proximale vers la lèvre du pithos). En outre, il est parallèle à la fibula, mais pas en connexion anatomique : l'angle fémoro-tibial est d'environ 30°. Le fémur gauche a ses deux extrémités cassées et n'est pas en connexion anatomique avec le tibia. Celui-ci n'est pas en connexion anatomique avec la fibula et est légèrement oblique par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémité proximale vers la lèvre du pithos). Notons que ces deux os sont cassés au niveau de leur extrémité proximale, ainsi que de leur quart distal : nous pensons que les deux fragments d'os, près de l'extrémité distale des diaphyses du tibia et de la fibula, seraient leurs quarts distaux respectifs. De plus, ces fragments d'os sont perpendiculaires à l'axe longitudinal du corps. En outre, à proximité de ces derniers, il y a un fragment d'os plat. Enfin, l'angle fémoro-tibial est d'environ 50°.

### ***Mode de dépôt des corps***

Nous pensons que ce sujet immature a été couché sur le côté droit à l'intérieur du pithos funéraire<sup>235</sup> : ce contenant est très fragmenté. Plusieurs éléments témoignent de cette position : la face d'apparition du thorax (en face antéro-latérale gauche) et la position du bras gauche en partie sur la face latérale du thorax, ainsi que celle des membres inférieurs. Ce sujet a son bras droit le long du thorax, tandis que son coude est en extension ainsi que le prouve l'absence d'angle huméro-radial. Le bras gauche repose contre la paroi latérale du thorax : nous supposons que la position de cet os dut induire une légère flexion du coude. En ce qui concerne les membres inférieurs, de toute évidence, les cuisses sont semi-fléchies sur le tronc : les fémurs droit et gauche étant très obliques par rapport à l'axe longitudinal du corps ; le mouvement de flexion de l'articulation coxo-fémorale dut être poussé à son maximum car elle est d'environ, respectivement, 150° et 140° (angle mesuré par rapport à l'axe longitudinal), or selon A. I. Kapandji, cette flexion se limite, pour un sujet vivant ou bien un cadavre dont les contentions articulaires sont encore présentes, à 120°<sup>236</sup>. Les genoux sont fléchis et la jambe droite devait être pliée sur la cuisse : l'angle d'environ 30° formé par les fémur et tibia droits témoigne d'une forte flexion du genou, tandis que l'angle fémoro-tibial gauche est d'environ 50°.

### ***Espace de décomposition***

Pour cet enfant, plusieurs éléments indiquent qu'il s'agit d'une décomposition dans un espace vide primaire\* créé par le pithos. En effet, l'humérus gauche n'est visiblement pas en connexion anatomique avec la scapula, qui prend appui contre la paroi du pithos par sa face proximale ; ceci, ainsi que la mise à plat de l'hémi-thorax droit et l'absence de connexion anatomique au niveau des membres inférieurs témoignent d'une décomposition en espace vide. Nous pensons que le maintien du volume costal de l'hémi-thorax gauche serait dû à la convexité des parois du pithos. De toute évidence ce contenant ne s'est pas fragmenté et est resté certainement fermé par un couvercle en matière périssable (peut-être en vannerie)<sup>237</sup> le temps que le cadavre se transforme en squelette et que s'opèrent les diverses disjonctions,

---

<sup>235</sup> *Ibid.*

<sup>236</sup> KAPANDJI A. I. 2003, Vol. 2, p. 68.

<sup>237</sup> La présence de couvercle en vannerie est attesté en Crète par des traces de scellées. En effet, Tsigounaki a identifié sur les empreintes de sceau de Monatsiraki des couvercles en vannerie qui fermaient les pithoi ; KANTA, A. & TZIGOUNAKI A. 2000, p. 193-205.

citées ci-dessus, au niveau des articulations labiles\*. En ce qui concerne la position des deux fragments de mandibule, il semblerait que la cause de cette aberration anatomique soit la morphologie du pithos. Au regard de tous les indices que nous venons d'exposer, nous pensons avoir affaire à une sépulture primaire individuelle à inhumation.

Pour conclure, nous pensons que ce sujet immature a été couché sur le côté droit dans un pithos avec le bras droit le long du thorax et le coude en extension, tandis que le bras gauche repose contre la paroi latérale du thorax. Enfin, les genoux sont fléchis et reposent sur la paroi du contenant : la jambe droite devait être pliée sur la cuisse.

## C. ASINÈ

### TOMBES À CISTE

#### Tombe 26 (ASI-1) [négatif c7896] : (Fig. 47-48)

##### *Observations des fouilleurs*

O. Frödin et A. W. Persson, puis G. C. Nordquist s'accordent à dire que cet individu masculin<sup>238</sup> a été déposé en position contractée sur le côté gauche avec la tête au nord-ouest<sup>239</sup>. Le bras gauche est étendu le long du côté avec la main sur les parties génitales. En revanche, le bras droit est plié de sorte qu'une partie repose sur l'abdomen. Les jambes sont fortement pliées, en particulier la droite, et bloquées dans cette position<sup>240</sup>.

##### *Position des restes osseux*

Cet individu masculin<sup>241</sup> a un axe longitudinal du corps nord-est/sud ouest. Le bloc crânio-facial est en face latérale droite. Sa face supérieure se situe contre la dalle sud-ouest de la sépulture. Quelques dents sont absentes de la face latérale droite du maxillaire. La mandibule est probablement en vue latéro-inférieure droite. Il semblerait qu'elle soit cassée au niveau de la branche gauche qui est en vue médiale. Le processus condyloïde droit est en connexion lâche avec la fosse mandibulaire. Cependant, le processus coronoïde se situe sur la

---

<sup>238</sup> NORDQUIST G. C. 1996, p. 23.

<sup>239</sup> FRÖDIN O. & PERSSON A. W. 1938, p. 118 ; NORDQUIST G. C. 1996, p. 23.

<sup>240</sup> FRÖDIN O. & PERSSON A. W. 1938, p. 118.

<sup>241</sup> NORDQUIST G. C. 1996, p. 23.

face antérieure de l'arc zygomatique. La face d'apparition des clavicules ne peut pas être déterminée. Toutefois, nous constatons une *verticalisation* des clavicules plus accusée pour celle de gauche. À proximité de la face médiale de la clavicule droite et perpendiculairement à celle-ci, il y a une phalange dont il nous est impossible de préciser la face d'apparition, ni si elle appartient à la main droite ou gauche. Le volume costal est en partie conservé et seules sept côtes droites, qui ne sont pas entièrement visibles, semblent être en face antérieure. Cependant, deux d'entre elles sont cassées. Nous n'observons qu'une côte gauche cassée et en face antérieure. Le rachis est matérialisé uniquement par une vertèbre, sans doute thoracique, à proximité du radius droit : nous ne sommes pas en mesure d'observer d'autres vertèbres à cause du dégagement insuffisant du sédiment. L'humérus droit est en face latérale. Ses extrémités proximale et distale sont cassées. Il est parallèle à la dalle sud de la sépulture, contre laquelle il prend appui par sa face postérieure. Le radius et l'ulna droits ne sont pas en connexion anatomique avec l'humérus. Nous ne sommes pas en mesure de déterminer leur face d'apparition. Notons que l'ulna est fracturé au niveau du quart distal et que sa face proximale se situe contre la paroi. Ces deux os sont parallèles entre eux et reposent contre la partie antérieure de l'abdomen. Le radius forme, avec l'humérus, un angle d'environ 100°. L'humérus gauche est en face postéro-latérale. Son extrémité proximale est absente. La face proximale de sa diaphyse est proche de la face inférieure du corps de la mandibule. Le radius et l'ulna gauches se situent dans le prolongement de l'humérus et sont obliques par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémités distales au nord). Ils sont parallèles entre eux et ne sont pas en connexion anatomique avec l'humérus. Le radius forme avec l'humérus un angle d'environ 170°. Nous avons trois os de la main droite, dont la nature exacte ne peut être précisée, très proches de l'ulna gauche. L'observation des reliefs du sédiment et certaines parties d'os visibles (vertèbres sacrées) suggèrent que le sacrum est en face antéro-latérale droit et qu'il n'est pas en connexion anatomique avec les os coxaux. Le sédiment n'étant que très partiellement dégagé, nous ne sommes pas en mesure d'identifier les faces d'apparition des os coxaux. Toutefois, ils semblent avoir basculé, si ce n'est complètement, du moins légèrement en arrière comme tend à le confirmer le relief du sédiment. Le fémur droit est en face latéro-antérieure et n'est pas en connexion anatomique avec l'os coxal. Il est cassé au niveau du quart proximal et de son extrémité distale. Son quart distal repose, par sa face médiale, contre la diaphyse du tibia gauche. La fibula droite est parallèle au fémur et au tibia. Cependant, elle n'est pas en connexion anatomique avec ce dernier. Son quart proximal est absent et, pratiquement au centre de sa diaphyse, nous avons une fracture. Le tibia droit, en face latérale, est en connexion lâche avec le fémur. Il est cassé au niveau de son extrémité

proximale et distale, ainsi qu'au quart distal. Le tibia forme avec le fémur un angle d'environ 10°. Ces trois os du membre inférieur droit sont légèrement obliques par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémité distale du fémur et proximale des tibia et fibula au nord). À proximité de l'extrémité distale du tibia, il semblerait que nous ayons l'os cuboïde et l'os cunéiforme latéral, ainsi que trois métatarsiens : peut-être s'agit-il (de droite à gauche) du cinquième métatarsien (MTT V : cf. abréviations au début de ce volume) en face latéro-supérieure, du MTT IV et du MTT III. Nous ne sommes pas en mesure de déterminer la face d'apparition des deux derniers métatarsiens, ni des deux os du tarse. Ces métatarsiens ne sont pas en connexion anatomique entre eux, ni avec l'os cuboïde et l'os cunéiforme. Près de la diaphyse du fémur gauche et au niveau de son quart proximal, nous avons un os appartenant sans doute à la main gauche (peut-être s'agit-il d'une phalange), dont nous ne pouvons préciser la face d'apparition. Le fémur gauche est en face postérieure et présente diverses fracturations. Il est perpendiculaire à l'axe longitudinal du corps (extrémité distale au nord). Une partie de son extrémité proximale n'existe plus, tandis que la distale est cassée. Seul un fragment de la diaphyse de la fibula gauche est visible, ne permettant pas l'identification de la face d'apparition. Elle paraît pratiquement parallèle au tibia gauche. Ce dernier n'est pas en connexion avec le fémur et est en face antéro-médiale. Il est oblique par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémité proximale au nord). L'angle fémoro-tibial est d'environ 40°. Enfin, les faces distale du fémur et proximale du tibia se situent contre la paroi nord de la sépulture.

### ***Mode de dépôt des corps***

L'individu dénote une attitude générale de constriction qui serait due en partie à l'exiguïté de l'architecture de la tombe (dimensions intérieures : 1,05 m de longueur et 0,60 m de largeur<sup>242</sup>). Cette étroitesse est accentuée par la disposition de certaines pièces osseuses du squelette. Ainsi, les faces supérieure du crâne, postérieure de l'humérus droit, proximale de l'ulna droit, distale du fémur gauche et proximale du tibia gauche se situent toutes contre les parois de la sépulture. Nous ne sommes pas en mesure d'affirmer que les phalanges distales du pied droit butent contre la dalle est de la tombe. En outre, il semblerait qu'au moment de la déposition du corps un incident survint. En effet, l'obliquité de la paroi nord par rapport à celle, relativement rectiligne, qui lui fait face, ainsi que les vues distale du fémur gauche et

---

<sup>242</sup> FRÖDIN O. & PERSSON A. W. 1938, p. 118 ; NORDQUIST G. C. 1996, p. 23.

proximale du tibia gauche situé contre cette paroi, suggèrent deux hypothèses. Le défunt fut peut-être introduit dans une sépulture qui ne lui était pas destinée ou bien les personnes chargées de creuser la tombe se trompèrent dans les dimensions. Quoi qu'il en soit, il semblerait qu'on ait été obligé d'élargir la tombe du côté nord sans doute au moment même où a été introduit le cadavre afin que son membre inférieur gauche repose sur le sol.

Par ailleurs, nous ne pouvons adhérer que partiellement à la position du défunt que proposent les auteurs. En effet, la disposition des restes osseux nous apprend que le défunt a été couché sur le dos avec la tête au sud-ouest<sup>243</sup> et les pieds au nord-est. Cette position est corroborée par le thorax (les sept côtes droites et la seule côte gauche conservée sont en face antérieures). La tête, en face latérale droite, témoigne d'une rotation vers la gauche qui porta le menton contre la face supérieure de l'épaule gauche. Cette position est suggérée par la présence de la mandibule, qui se présente probablement en vue latéro-inférieure droite et le maintien en connexion lâche de l'articulation labile temporo-mandibulaire, sans doute, grâce à l'épaule très proche du menton. Cette disposition est matérialisée par la *verticalisation* plus accusée de la clavicule gauche. Ainsi sommes-nous en droit de penser que dès le dépôt du corps dans la sépulture les épaules n'étaient pas perpendiculaires à l'axe rachidien ni au même niveau. En outre, cette mise à la verticale des clavicules témoigne d'un effet de constriction peut-être dû à la disposition du cadavre sur un creusement en gouttière étroite du sol qui eut pour effet de surélever et de projeter l'ensemble des épaules en avant. Ce mouvement des épaules a induit une rotation médiale de l'humérus gauche qui s'est retrouvé en face postéro-latérale lorsque les ligaments ont lâché. Enfin, cette compression latérale explique aussi la relativement bonne conservation du volume costal<sup>244</sup>.

Le bras droit se situe le long du thorax, tandis que le coude a été fléchi (angle huméro-radial de 100° environ) de façon à ce que l'avant-bras repose contre la partie antérieure de l'abdomen. La face palmaire de la main droite est peut-être posée sur le sol, mais cette hypothèse est fondée uniquement sur les trois os situés près de l'ulna gauche. En revanche, le bras gauche est pratiquement parallèle au tronc, tandis le coude gauche est très légèrement fléchi (angle huméro-radial de 170° environ). Si nous nous référons à la distance qui sépare la vue distale du radius de la diaphyse du fémur gauche, ainsi qu'à la présence d'une phalange près de cette dernière, nous pouvons supposer que la main repose sur la cuisse gauche.

Il semblerait qu'il ait fallu pratiquer une rotation du bassin vers la gauche afin que les membres inférieurs puissent reposer contre le sol. Cette disposition des membres est, sans

---

<sup>243</sup> FRÖDIN O. & PERSSON A. W. 1938, p. 118 ; NORDQUIST G. C. 1996, p. 23.

<sup>244</sup> DUDAY H. *et. al.* 1990, p. 39 et 42 ; DUDAY H. 1995, p. 47-48 et 52 ; DUDAY H. 2006, p. 81-82.

doute, rendue obligatoire par la faible profondeur de la sépulture : la profondeur, qui n'est que de 0,35 m,<sup>245</sup> n'aurait pas permis la mise en place des dalles de couverture de la tombe.

Les deux cuisses ont été semi-fléchies sur le tronc : le fémur gauche est perpendiculaire à l'axe longitudinal, tandis que le droit est pratiquement perpendiculaire à ce même axe. Les genoux sont fléchis et les jambes devaient être pliées sur les cuisses. Ainsi, l'angle d'environ 10° formé par les fémur et tibia droits témoigne d'une flexion forcée du genou, tandis que celle du gauche est moins forte (l'angle de flexion est de l'ordre de 40°). Ainsi, nous constatons qu'il a fallu plier les genoux au maximum (en tenant compte des déplacements occasionnés par la rupture ligamentaire des genoux), afin que le cadavre puisse être introduit à l'intérieur d'un espace aussi exigü. Enfin, le membre inférieur droit devait reposer sur la jambe gauche : le fémur par sa face médiale sur celle du tibia. En ce qui concerne les pieds, à en juger par la position des membres inférieurs, nous pouvons supposer que la face médiale du pied droit et latérale du pied gauche reposent sur le sol.

### *Espace de décomposition*

Plusieurs éléments plaident en faveur d'une décomposition du cadavre dans un espace vide primaire créé par l'architecture de ce type de sépulture. En d'autres termes, le cadavre a été déposé à même le sol, uniquement protégé des diverses prédatations par les dalles. Ces dernières durent recouvrir cette tombe au moins pendant le temps nécessaire pour la transformation en squelette et jusqu'à ce que s'opèrent les diverses disjonctions, citées ci-dessous, au niveau des articulations labiles. En effet, il y a une assez importante dislocation du genou gauche, ainsi qu'une bascule des os coxaux en arrière qui repoussa les têtes fémorales engagées dans les acétabulums<sup>246</sup>. Toutefois, il semblerait que la rotation latérale se produisit uniquement pour le fémur gauche (en face postérieure), autrement dit, il y eut qu'un désengagement de l'épiphyse proximale droite. Enfin, tous ces éléments viennent aussi appuyer l'hypothèse d'une sépulture primaire individuelle à inhumation.

Au terme de l'étude de cette sépulture, nous pensons que le défunt a été introduit dans une tombe à ciste et couché sur le dos avec le bras le long du thorax, tandis que le gauche est parallèle à celui-ci. Enfin, les genoux sont fléchis et reposent sur le sol.

---

<sup>245</sup> FRÖDIN O. & PERSSON A. W. 1938, p. 118.

<sup>246</sup> DUDAY H. 1995, p. 38 et 44.

## Tombe 52 et 53 (ASI-2) [négatifs c7907 et c7908] : (Fig. 49-50)

### *Observations des fouilleurs*

À l'intérieur de cette semi-ciste, dont le sol est recouvert de galets<sup>247</sup>, ont été découverts les squelettes d'un homme (ASI-2/1) et d'une femme (ASI-2/2). Le sujet ASI-2/1, âgé de 40<sup>248</sup> ou 43 ans, selon L. Angel<sup>249</sup>, a été couché sur le dos<sup>250</sup> et, pour G. C. Nordquist, a une rotation à gauche du corps<sup>251</sup>. Sa tête est au sud-ouest<sup>252</sup> et son côté droit repose sur l'épaule gauche de l'individu ASI-2/2. En outre, à proximité de cette épaule ont été trouvés des fragments de pinces à épiler en bronze. Ses bras sont pliés et ses mains se situent sur l'abdomen. Ses jambes sont fortement fléchies, particulièrement la droite, dans l'alignement du menton. Enfin, ses genoux sont orientés vers le nord-ouest<sup>253</sup>. Le sujet ASI-2/2 a 30/40 ans<sup>254</sup> ou 35 ans si nous nous référons à L. Angel<sup>255</sup>. Il a été couché sur le dos<sup>256</sup> avec aussi, pour G. C. Nordquist, une rotation à droite du corps : sa tête est au sud-ouest<sup>257</sup>. On a observé, près de son épaule droite, un fragment de pied d'un vase minyen jaune. La partie supérieure du tronc de cet individu (ASI-2/2) empiète sur la partie droite du squelette masculin (ASI-2/1). La partie inférieure du tronc, rectiligne, repose sur la partie supérieure du thorax du squelette masculin (ASI-2/1). Il a les bras fléchis et les mains, sans aucun doute, pliées sur la poitrine. Enfin, ses jambes sont fléchies l'une contre l'autre et ses genoux pointent vers le sud-est<sup>258</sup>.

### *Position des restes osseux*

Les individus ASI-2/1 et ASI-2/2 ont un axe longitudinal du corps nord-ouest-sud-est. Le premier (ASI-2/1) se situe dans la partie nord de la tombe, tandis que le deuxième (ASI-2/2) est dans la partie sud.

---

<sup>247</sup> NORDQUIST G. C. 1996, p. 27.

<sup>248</sup> FRÖDIN O. & PERSSON A. W. 1938, p. 122 ; NORDQUIST G. C. 1996, p. 27.

<sup>249</sup> NORDQUIST G. C. 1996, p. 27.

<sup>250</sup> FRÖDIN O. & PERSSON A. W. 1938, p. 122.

<sup>251</sup> NORDQUIST G. C. 1996, p. 27.

<sup>252</sup> *Ibid.*

<sup>253</sup> FRÖDIN O. & PERSSON A. W. 1938, p. 122.

<sup>254</sup> FRÖDIN O. & PERSSON A. W. 1938, p. 122 ; NORDQUIST G. C. 1996, p. 27.

<sup>255</sup> NORDQUIST G. C. 1996, p. 27.

<sup>256</sup> FRÖDIN O. & PERSSON A. W. 1938, p. 122 ; NORDQUIST G. C. 1996, p. 27.

<sup>257</sup> NORDQUIST G. C. 1996, p. 27.

<sup>258</sup> FRÖDIN O. & PERSSON A. W. 1938, p. 122.

L'individu ASI-2/1 est situé en partie au-dessous du sujet ASI-2/2. Son bloc crânio-facial, en face supéro-antéro-laterale droite, est oblique par rapport à l'axe longitudinal du corps (face supérieure au sud-ouest) : il est très disloqué. La mandibule est en face supéro-antéro-laterale droite et semble cassée. Elle se trouve en partie sous le bloc crânio-facial, cependant elle n'est pas en connexion anatomique avec les temporaux. De plus, elle comporte plusieurs dents que la qualité de nos documents rend impossible à dénombrer et identifier. Il y a une *verticalisation* des clavicules. Notons que la clavicule gauche est cassée en son centre. De la scapula gauche, nous observons uniquement une partie du bord latéral : ce dernier indique qu'elle est en vue antérieure. À proximité de celle-ci, nous distinguons une tête d'humérus qui pourrait appartenir à l'humérus gauche. Il semblerait que nous ayons un fragment d'os coxal (peut-être le droit) près de celui d'ASI-2/2. Le radius et l'ulna gauches se situent en partie sous le bassin osseux de l'individu ASI-2/2 : nous distinguons le quart et la moitié proximale, respectivement, du radius et de l'ulna. Ces deux derniers sont cassés au niveau de leur extrémité proximale, tandis que l'ulna est fracturée en son quart proximal. En outre, ces os sont parallèles entre eux et obliques par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémités proximales au nord) : ils ne sont pas en connexion anatomique. Le fémur droit est cassé au niveau de son extrémité et de son quart distal. Il est perpendiculaire à l'axe longitudinal du corps (extrémité distale au nord) et est en connexion lâche avec le tibia. Celui-ci et la fibula droite sont parallèles entre eux et cassés au niveau de leurs extrémités proximales, mais aussi du quart proximal en ce qui concerne le tibia. Ce dernier est en face postérieure et forme avec le fémur un angle d'environ 30°. Ces deux os de la jambe sont obliques par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémité proximale au nord) et reposent sur le fémur gauche par leur quart proximal. Le fémur gauche, très fragmenté, est en face latéro-antérieure. Il est oblique par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémité distale au nord-est) et est en connexion lâche avec le tibia. Ce dernier est cassé au niveau de son extrémité proximale et est oblique par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémité proximale au nord-est). Nous observons uniquement le quart distal de la fibula : il est parallèle au tibia et oblique par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémité distale au sud-ouest). Enfin, l'angle fémoro-tibial est d'environ 40°.

Le bloc crânio-facial du sujet ASI-2/2, très mal conservé, est en vue antero-latérale gauche. Une partie de son occipital se trouve contre la face proximale du pariétal droit de l'individu ASI-2/2. Les maxillaires comportent plus de trois dents : les autres ne sont pas visibles sur la photographie. La mandibule, en antéro-latérale gauche, est cassée : autrement dit la branche droite et un fragment de la partie latérale droite du corps sont absents. En outre,

cet os comprend au moins huit dents et n'est pas en connexion anatomique avec les temporaux. Contre le corps de cette mandibule, nous avons le fragment d'un vase Minyen Jaune<sup>259</sup>. Il y a une mise à la verticale des clavicules : la gauche est en vue postérieure. Contre l'extrémité médiale de cette dernière, il y a le fragment de ce qui est peut-être un os de main. Précisons que non loin et, quasiment, parallèlement à celui-ci, un autre os de la main semble présent. Le thorax se présente, globalement, en face antérieure : le volume costal n'est pas conservé. Pour l'hémi-thorax droit, nous observons cinq fragments de côtes, tandis que pour le gauche, nous en comptons quatre. Notons que parmi ces côtés droits, nous avons, sans doute, un fragment de diaphyse d'os long : peut-être s'agit-il de l'humérus droit de l'individu ASI-2/1. Cette hypothèse est étayée par la distance entre le thorax du sujet ASI-2/1 et cette diaphyse, mais aussi par la présence de l'intégralité de l'humérus droit d'ASI-2/2. En outre, les os de l'avant-bras de ce dernier sont en connexion lâche avec cet humérus. Le rachis, segmenté et formant un arc de cercle, comprend cinq vertèbres thoraciques, sans doute en face latéro-antéro-inférieure droite, mais qui ne sont pas en connexion anatomiques. En outre, il est segmenté en deux parties : le premier segment comporte cinq vertèbres : deux thoraciques (T<sub>11</sub> et T<sub>12</sub> : cf. abréviations au début de ce volume) et trois lombaires (de L<sub>1</sub> à L<sub>3</sub> : cf. abréviations au début de ce volume) en vue antéro-latérale droite ou gauche. Enfin, le second segment se compose de deux vertèbres lombaires (L<sub>4</sub> et L<sub>5</sub>) en face antérieure. Nous remarquons que L<sub>5</sub> n'est pas en connexion anatomique avec la première vertèbre sacré (S<sub>1</sub> : cf. abréviations au début de ce volume) : c'est pour cela que le sacrum, cassé en sa partie inférieure, est en vue antéro-supérieure. L'os coxal droit, en vue médiale, est mis à plat et n'est pas en connexion anatomique avec le sacrum. L'os coxal gauche est en face antéro-médiale et est en connexion lâche avec le sacrum : il n'a pas basculé en arrière. Ce dernier constat est, sans doute, imputable à un relief soit du sol, soit d'un des os appartenant à l'individu ASI-2/1. L'humérus droit, en face latérale, est fracturé au niveau de son quart proximal. De plus, il n'est pas en connexion anatomique avec les os de l'avant-bras et est pratiquement parallèle à l'axe longitudinal du corps. Le radius est cassé à trois endroits de sa diaphyse : en son extrémité et son quart proximal, ainsi qu'en son quart distal. En outre, il n'est pas en connexion anatomique avec l'ulna. Ce dernier, dont l'extrémité distale cassée, est parallèle au radius : ces deux os sont obliques par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémités proximales au sud) et reposent contre la partie antérieure du thorax. L'angle huméro-radial est d'environ 60°. Nous supposons que l'humérus situé sur le thorax du sujet ASI-2/1 appartient à cet

---

<sup>259</sup> *Ibid.*

individu. Ainsi, cet os gauche, en face latéro-postérieure, est parallèle à l'axe longitudinal du corps (extrémité proximale à l'ouest) et est sorti de l'espace initial du corps. Le radius gauche est en vue postérieure et sa diaphyse repose sur l'humérus par sa moitié. À ce même endroit, sur le radius, nous observons un os de la main oblique par rapport à l'axe longitudinal du corps. Ce radius n'est pas en connexion anatomique avec l'humérus, ni avec l'ulna avec lequel il est parallèle. Ces deux os sont obliques par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémité proximale au nord). Précisons que près de l'ulna droit, nous avons sans doute trois phalanges de main qui pourraient appartenir au membre supérieur gauche du sujet ASI-2/1 : les deux plus au nord sont parallèles entre eux ; toutefois tous sont obliques par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémités proximales au nord). La tête du fémur droit se situe contre la branche inférieure droite du pubis. Le fémur droit est en face postéro-médiale et repose sur l'extrémité proximale du fémur droit du sujet ASI-2/1 par son quart proximal. Notons que l'état de la documentation ne nous permet pas de nous prononcer sur une éventuelle connexion lâche du tibia avec le fémur. Celui-ci, en vue antéro-médiale, a son extrémité distale partiellement dégagée du sédiment et est parallèle à la fibula : tous deux sont obliques par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémité distale au nord) et forment avec le fémur un angle d'environ 60°. Le fémur gauche est en vue antéro-latérale et n'est pas en connexion anatomique avec l'os coxal. Il repose, à hauteur des deux tiers de sa diaphyse, sur la moitié de celle du fémur droit de l'individu ASI-2/1. Il y a une fracture au niveau de son quart distal. Notons que là encore la qualité de la documentation disponible ne nous autorise pas à affirmer que le tibia est en connexion lâche. L'angle fémoro-tibial est d'environ 70°. Le tibia gauche, en vue latérale, est cassé en son extrémité distale et est parallèle à la fibula. Ces deux os sont obliques par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémités proximale au sud). Ils se situent sur le tibia et la fibula droits : le tibia gauche repose au niveau du quart distal de ces os de la jambe droite (nous ne nous prononcerons pas pour la fibula car son extrémité distale n'apparaît pas sur le document), par la moitié de sa diaphyse. Ces mêmes os reposent aussi par leur quart proximal sur le quart distal du tibia et de la fibula droit du sujet ASI-2/1. La fibula a sa diaphyse cassée sur quatre endroits, à partir de la moitié distale (extrémité distale incluse). Enfin, nous observons quatre métatarsiens gauches : ils sont parallèles entre eux et obliques par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémité proximale au nord).

### *Mode de dépôt des corps*

En ce qui concerne les deux individus (ASI-2/1 et ASI-2/2), nous apporterons de nouveaux éléments et des précisions sur les positions proposées par O. Frödin et A. W. Persson, ainsi que G. C. Nordquist<sup>260</sup>. Enfin, les deux défunts ont leur tête au nord-ouest et leur pied au sud-est.

Pour le sujet ASI-2/1, nous pensons qu'il a été couché sur le dos comme en témoignent la face d'apparition de la scapula gauche (vue antérieure), la position des clavicules et de l'avant-bras gauche. En outre, cet individu dénote un effet de constriction mis en évidence par la *verticalisation* des clavicules. Cette mise à la verticale a entraîné certainement une surélévation de l'ensemble des épaules et de leur extrémité. Cependant, la rotation médiale des humérus, qui confirmerait cette hypothèse, ne peut pas être démontrée à cause de la qualité de nos documents. La position des clavicules suggère deux hypothèses : soit il y a une fosse de très faible profondeur sous le cadavre qui n'est pas visible sur nos documents, ni mentionnée par les fouilleurs, soit cet individu portait un vêtement très ajusté aux épaules. Comme le montre la face d'apparition de la mandibule et du bloc crânio-facial (face supéro-antéro-laterale droite), la tête devait être oblique et a subi une rotation à gauche, ainsi qu'une légère inclinaison vers l'avant, dès le dépôt du corps dans la tombe ou peu après. En effet, la forme quasiment sphérique de l'occipital a pu favoriser cette inclinaison et cette rotation de la tête. Nous supposons qu'une irrégularité du sol a stoppé le mouvement de rotation de la tête avant que la rupture des ligaments temporo-mandibulaires ne soit effective : en d'autres termes, la tête a entraîné la mandibule dans ce mouvement alors qu'elle est encore en connexion anatomique avec les temporaux. Notons qu'il pourrait fort bien s'agir d'une rotation due à un phénomène taphonomique<sup>261</sup>. L'obliquité des os de l'avant-bras gauche tend à prouver qu'il y a une flexion du coude. Enfin, ses genoux sont fléchis, comme l'attestent les angles fémoro-tibiaux (30° pour le droit et 40° pour le gauche), et ils reposent sur le sol. Nous constatons que le genou droit a été plus fortement fléchi que le gauche. Cela peut s'expliquer par le dépôt du sujet féminin (ASI-2/2) sur ASI-2/1, quelques temps après, qui n'aurait pas permis la flexion des genoux au-dessus du sol sans créer des incohérences anatomiques importantes au niveau des membres inférieurs de l'individu ASI-2/1. Enfin, précisons qu'une légère rotation à gauche du bassin a été nécessaire afin que les genoux reposent sur le sol.

---

<sup>260</sup> FRÖDIN O. & PERSSON A. W. 1938, p. 122 ; NORDQUIST G. C. 1996, p. 27.

<sup>261</sup> DUDAY H. 1995, p. 38 et 41 ; DUDAY H. 2006, p. 43.

L'individu ASI-2/2 a été déposé en partie sur le sujet ASI-2/1. Autrement dit, ASI-2/2 a la partie postérieure de son héli-thorax gauche contre le droit d'ASI-2/1. La partie inférieure de son dos repose contre la partie antérieure de l'abdomen d'ASI-2/1. Enfin, les membres et la ceinture inférieurs reposent sur la partie antérieure de ceux du sujet ASI-2/1. Précisons que la courbe dessinée par la colonne vertébrale d'ASI-2/2 est certainement due à la superposition des bassins des deux sujets. L'individu ASI-2/2 a aussi été couché sur le dos avec une flexion des genoux. En effet, cette position est attestée par la face d'apparition de la cage thoracique (vue antérieure), ainsi que la disposition des membres supérieurs et des clavicules. La tête devait reposer, dès le dépôt du corps dans la tombe, sur la tête de l'individu masculin (ASI-2/1) par sa face postérieure : nous pensons que la forme quasi sphérique de l'occipital, ainsi que celle du frontal d'ASI-2/1 favorisa la rotation à droite de la tête ainsi qu'en témoigne sa face antéro-latérale gauche. Cette dernière dut être entraînée par ce mouvement de rotation alors que la disjonction des ligaments temporo-mandibulaires n'est pas effective, et ce dès le dépôt du cadavre dans la tombe<sup>262</sup>, comme tend à le prouver la face d'apparition de la mandibule (vue antéro-latérale gauche). Nous remarquons chez cet individu (ASI-2/2) un effet de constriction mis en évidence par la mise à la verticale de ses clavicules : cette action provoqua une surélévation et une projection en avant de l'ensemble des épaules et de leurs extrémités comme en témoigne la face d'apparition de l'humérus droit (face latérale)<sup>263</sup>. Pour cet effet de constriction, nous pouvons proposer l'hypothèse suivante : cet individu (ASI-2/1) devait avoir une partie de son héli-thorax droit sur le sol, tandis que le reste de sa cage thoracique se situe contre la partie antérieure de l'héli-thorax droit du sujet ASI-2/1. Ainsi, supposons-nous que cette différence de niveau eut pour effet de plaquer l'épaule droite contre la pierre. Les bras sont le long du thorax : nous pouvons attribuer le déplacement du bras gauche aux reliefs créés par le thorax d'ASI-2/1 sur lequel il repose et qui favorisèrent sa sortie par rotation hors de l'espace initial du corps d'ASI-2/2. Comme en témoignent l'angle huméro-radial droit (environ 60°) et l'obliquité des os de l'avant-bras gauche, les coudes devaient être fléchis de sorte que les avant-bras droit et gauche reposent entièrement contre la partie antérieure du thorax. Notons que l'avant-bras gauche repose en ce même endroit par son quart distal. Si les deux os de main situés près de la clavicule gauche sont ceux de la main droite, celle-ci reposerait sur la partie supérieure du thorax près l'épaule. Cet individu (ASI-2/1) a une flexion des genoux comme l'indiquent les angles fémoro-tibiaux (60° pour le droit et 70° pour le gauche). De plus, si nous nous fions au type de tombe (semi-

---

<sup>262</sup> *Id.* 1995, p. 41 ; *Id.* 2006, p. 43.

<sup>263</sup> DUDAY H. *et. al.* 1990, p. 39 et 42 ; DUDAY H. 1995, p. 48 et 52 ; DUDAY H. 2006, p. 81-82.

ciste<sup>264</sup>) et à la faible profondeur des autres sépultures de ce cimetière<sup>265</sup>, fléchir les genoux au-dessus du sol aurait été impossible : c'est pour cette raison que les membres inférieurs devaient obligatoirement reposer sur le sol. En outre, il est pratiquement certain que la position de ces derniers a été rendue possible grâce à une légère rotation à droite du bassin. Enfin, comme on ne peut observer la face d'apparition des métatarsiens gauches sur la photographie, nous ne nous prononcerons pas sur la position du pied.

### *Espace de décomposition*

En ce qui concerne ces deux individus (ASI-2/1 et ASI-2/2), plusieurs éléments plaident en faveur d'une sépulture primaire à inhumation et d'une décomposition en espace vide, dont le vide primaire est créé par la tombe. En effet, ces deux squelettes présentent des disjonctions au niveau des articulations temporo-mandibulaires et une absence de connexions anatomiques au niveau des membres supérieurs et inférieurs. En ce qui concerne le sujet ASI-2/2, les éléments les plus pertinents sont la dislocation de la colonne vertébrale en plusieurs segments, la disjonction d'os que nous supposons appartenir à la main droite, la rupture de la charnière lombo-sacrée\* et l'absence de volume costal, ainsi que la mise à plat de l'os coxal droit. Nous pensons donc que des dalles de couverture ont empêché le sédiment d'entrer à l'intérieur de la tombe jusqu'à ce que les cadavres se transforment en squelettes et que les articulations les plus labiles lâchent.

Il s'agit d'une sépulture double primaire à inhumation\*. Nous pensons que le dépôt de ces deux individus (ASI-2/1 et ASI-2/2) ne fut pas simultané : il semblerait que le sujet ASI-2/2 a été déposé sur l'individu ASI-2/1 alors que la décomposition du corps de ce dernier était complètement ou partiellement terminée. En effet, les os des deux individus (ASI-2/1 et ASI-2/2) ne sont pas mélangés, mais au contraire se superposent : les témoignages les plus significatifs sont les vertèbres thoraciques et lombaires du sujet ASI-2/2 qui ne sont pas tombés dans le vide secondaire laissé par la disparition des parties molles de l'abdomen et par la superposition des membres inférieurs de l'individu ASI-2/2.

En somme, les individus ASI-2/1 et ASI-2/2 ont été couchés sur le dos à l'intérieur d'une tombe à ciste. ASI-2/1 a le coude gauche et les genoux fléchis reposant sur le sol. ASI-2/2 a les bras le long du thorax avec les avant-bras contre la partie antérieure du thorax et la main droite près de l'épaule. Enfin, ASI-2/2 a aussi les genoux fléchis et reposant sur le sol.

---

<sup>264</sup> NORDQUIST G. C. 1996, p. 27.

<sup>265</sup> FRÖDIN O. & PERSSON A. W. 1938 ; NORDQUIST G. C. 1996.

## D. DENDRA

### TOMBES À CHAMBRE

#### Tombe 14 (DEN-1) : (Fig. 51-54)

##### *Observations des fouilleurs*

P. Aström nous informe qu'une tranchée a été creusée au début du dromos : il y a été découvert un squelette recouvert de grosses pierres (DEN-1/1). Ce dernier est allongé approximativement dans un axe est-ouest: il a le visage au sud avec la bouche ouverte, les mains sur son estomac et les jambes pliées. Notons que parmi les dents, on a trouvé des morceaux de charbon de bois et de très petits tessons de céramique grossière ; toutefois, il n'y a aucun mobilier funéraire. L'auteur précise que ce squelette n'a, de toute évidence, pas été perturbé. Au niveau de la paroi sud du dromos, il y a une niche pratiquement rectangulaire, fermée par un blocage de pierres. À l'intérieur de celle-ci, N.-G. Gejvall, indique qu'il y a le squelette d'une femme âgée (DEN-1/2). Celle-ci a été couchée sur le dos avec les jambes vers le haut et les bras croisés sur la poitrine. Enfin, au centre de la partie occidentale de cette niche, on a découvert une tache foncée parsemée de points de terre jaune<sup>266</sup>.

##### *Position des restes osseux*

Le sujet DEN-1/1 a un axe longitudinal du corps est-ouest<sup>267</sup>. Son crâne est en face latérale gauche. Les maxillaires comportent, au minimum, six dents. La qualité des documents ne nous permet pas d'affirmer que la mandibule est en connexion lâche avec les temporaux ; elle comporte au moins trois dents. En outre, nous constatons une *verticalisation* des clavicules. La cage thoracique se présente, globalement, en face antérieure : le relief du sédiment laisse deviner le gril costal. Si nous distinguons une partie des os coxaux droit et gauche, en revanche, il nous est impossible d'identifier leurs faces d'apparition. L'humérus droit est en face latérale : il est, comme le gauche, quasiment parallèle à l'axe longitudinal du corps. Les radius, ainsi que les ulnas, sont obliques par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémités proximales au sud pour les droits et au nord pour les gauches) : les os des avant-

---

<sup>266</sup> ASTRÖM P. 1977, p. 106.

<sup>267</sup> *Ibid.*

bras, parallèles entre eux, ont leur moitié distale reposant sur leur os coxaux respectifs. L'angle huméro-radial droit est d'environ  $150^\circ$ , tandis que le gauche est d'environ  $130^\circ$ . Dans le prolongement des os du carpe gauche, il semblerait que nous ayons quatre métacarpiens parallèles entre eux et obliques par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémités distales au sud) : nous ne savons pas s'ils sont en connexion anatomique ou lâche avec les os du carpe, comme les trois phalanges proximales qui se situent un peu plus loin. Ces dernières sont obliques par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémités distales au sud). Le fémur droit, en face antéro-médiale, paraît être en connexion anatomique avec le tibia. Les fémurs droit et gauche sont obliques par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémités distales au sud). Le tibia droit, en face antéro-médiale, est cassé en son quart distal et prend appui par sa face latérale contre la paroi sud de la sépulture. Il est, de la même manière que le gauche, oblique par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémités proximales au sud) : ces tibias sont parallèles entre eux. Le fémur gauche, en vue antéro-latérale, est fracturé au niveau de ses quarts proximal et distal, ainsi que de son extrémité distale : il ne semble pas y avoir de disjonction de l'articulation coxo-fémorale gauche. Ce fémur est en connexion anatomique avec le tibia. Nous observons, le long de la diaphyse de ce dernier, celle de la fibula gauche : celle-ci n'est pas en connexion anatomique, car son extrémité proximale se situe à un niveau inférieur à celle du tibia. Les angles fémoro-tibiaux droit et gauche sont, respectivement, d'environ  $110^\circ$  et  $100^\circ$  : les extrémités proximale et distale du tibia gauche prennent appui par leurs faces médiales contre celles du tibia droit. En outre, nous constatons que du sédiment fut disposé sous les os des membres inférieurs. Enfin, à proximité des extrémités distales des tibias et des fibulas, nous devinons, bien que le sédiment soit imparfaitement dégagé, la présence des os des pieds : il semblerait que certains os du pied gauche se situent pratiquement contre la paroi nord du dromos.

En ce qui concerne l'individu DEN-1/2, la prise de vue étant de profil, nous ne pouvons renseigner les faces d'apparition des restes osseux qu'approximativement. Ce sujet (DEN-1/2) a un axe longitudinal du corps est-ouest et son crâne est de toute évidence en face latérale droite. Les maxillaires comportent des dents : nous en observons trois en tout. La mandibule, en vue latérale droite, est en connexion sans doute lâche avec le temporal droit et comporte des dents. Nous avons une mise à plat de l'os coxal droit, en face antérieure. À proximité de la mandibule, nous avons trois os plats qui pourraient être des côtes : parallèles entre eux, ils sont pratiquement perpendiculaires à l'axe longitudinal du corps. Non loin du troisième os, situé plus à l'ouest, il y a l'humérus droit en vue antéro-latérale : il est oblique par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémité proximale au nord). Près de ce dernier et

un peu plus à l'est, il y a un autre os long qui pourrait être le radius gauche parallèle à l'ulna gauche peut-être : tous deux sont obliques par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémités distales au nord). Un quart, proximal ou distal, de la diaphyse d'un os long repose sur la vue antérieure de l'os coxal droit. Cet os long est cassé au niveau de l'autre quart : nous pensons qu'il s'agit d'une fibula (peut-être gauche) qui devait se situer contre la paroi à l'origine, mais qui chuta lors des ruptures ligamentaires fibulo-tibiales\*. En outre, sur l'extrémité ouest de cette fibula, nous avons l'épiphyse distale d'une autre fibula (une droite peut-être). Celle-ci est parallèle à un tibia, peut-être droit si nous nous fions à la position de cette dernière : ce tibia est visiblement en face antéro-latérale. Ce tibia et cette fibula se situent contre la paroi de la niche et sont pratiquement perpendiculaires au squelette (extrémité proximale au-dessus du sol). Nous avons sans doute, le quart proximal du tibia gauche, dont la face postérieure se situe contre la paroi sud du dromos : contre une partie de sa vue antérieure reposent les extrémités proximales des tibia et fibula droits. Ce tibia gauche est oblique par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémité proximale à l'est). Enfin, les fémurs sont absents du document, absence peut-être due à un dégagement insuffisant du sédiment à proximité des os coxaux au moment de la prise de vue. Donc, si cette absence est réelle, nous aurions affaire à une disjonction effective des articulations fémoro-tibiales.

### ***Mode de dépôt des corps***

Pour le défunt DEN-1/1, nous préciserons la position originelle proposée par P. Aström. En outre, nous allons nous fonder sur ses observations en ce qui concerne la situation des dents, qui n'apparaissent pas sur les photographies<sup>268</sup>. Cet individu (DEN-1/1) a été déposé avec la tête à l'ouest et les pieds à l'est. Le crâne en vue latérale gauche suggère qu'une rotation droite de la tête se produisit au moment du dépôt du cadavre dans la tombe ou peu après : sur ce dernier point, on pourrait parler d'une rotation taphonomique. De plus, nous pensons que la tête a entraîné la mandibule dans son mouvement de rotation alors que la rupture des ligaments temporo-mandibulaire n'est pas complète<sup>269</sup> : la forme pratiquement sphérique de l'occipital entraîna cette rotation de la tête. La face d'apparition de la cage thoracique (vue antérieure), de même que la position des membres supérieurs et inférieurs indiquent qu'il fut couché sur le dos. Précisons que la mise à la verticale des clavicules est très certainement due à l'étroitesse de la fosse : cela a entraîné, sans doute, la projection en

---

<sup>268</sup> *Ibid.*

<sup>269</sup> DUDAY H. 1995, p. 41 ; DUDAY H. 2006, p. 43.

avant de l'ensemble des épaules comme en témoigne l'humérus droit en face latérale<sup>270</sup>. Les bras se situent le long du thorax, tandis que les coudes sont fléchis (ce qui est indiqué par les angles huméro-radiaux droit d'environ 150° et gauche 130°) de telle sorte que les avant-bras et les mains reposent contre la partie antérieure du ventre. Les genoux sont fléchis, comme l'indiquent les angles fémoro-tibiaux (environ 110° pour le droit et 100° pour le gauche) au-dessus du sol. En effet, nous remarquons que du sédiment, présent sous les os des membres inférieurs, permet cette position des genoux. De plus, ces derniers devaient être serrés l'un contre l'autre, tout comme les chevilles, tandis que le membre inférieur droit prend appui contre la paroi sud du dromos. Pour la situation des jambes et des os des pieds, nous sommes en mesure d'émettre deux hypothèses : soit ils pouvaient être serrés l'un contre l'autre par leur face médiale respective, soit le pied gauche reposait en partie par sa vue plantaire contre la face dorsale du pied droit. Enfin, le relief du sédiment matérialisant l'emplacement du pied gauche indique qu'il prend appui contre la paroi nord du dromos.

En ce qui concerne l'individu DEN-1/2, la qualité du document étant médiocre, nous allons nous fonder sur la position donnée par P. Aström en apportant quelques précisions. Nous pensons que ce sujet (DEN-1/2) fut couché sur le dos, comme semblent l'indiquer la face d'apparition de l'os coxal droit (vue antérieure) et la disposition des os des membres supérieurs. Il a la tête à l'est et les pieds à l'ouest : la tête a une rotation à gauche qui pourrait avoir eu lieu dès le dépôt du corps ou bien très peu de temps après. Dans ce cas, nous pouvons émettre l'hypothèse d'une rotation taphonomique. En effet, l'occipital étant pratiquement sphérique, le crâne a pu entraîner la mandibule, au moment de la rupture des ligamentaires des cervicales, alors même que la disjonction de l'articulation temporo-mandibulaire n'est pas effective<sup>271</sup>. La jambe gauche devait prendre appui contre la paroi du dromos, tandis que le genou droit devrait se situer soit contre le genou gauche, soit contre le quart distal de la jambe droite, comme l'atteste la disposition des os. Nous pouvons ainsi déduire que les genoux se situaient au-dessus du sol, ce qui signifie qu'ils étaient obligatoirement fléchis.

### ***Espace de décomposition***

En ce qui concerne l'espace de décomposition de l'individu DEN-1/1, plusieurs éléments indiquent une décomposition en espace colmaté. En effet, nous remarquons que les os de la main gauche ne se sont pas égrenés à l'intérieur de l'espace vide secondaire laissé par

---

<sup>270</sup> DUDAY H. *et. al.* 1990, p. 39 et 42 ; DUDAY H. 1995, p. 48 et 52 ; DUDAY H. 2006, p. 81-82.

<sup>271</sup> DUDAY H. 1995, p. 41 ; DUDAY H. 2006, p. 43.

la disparition des parties molles situées au niveau du bassin et l'absence de disjonction de l'articulation coxo-fémorale gauche qui constituent des articulations particulièrement labiles. De plus, dans une moindre mesure, il y a le maintien en connexion anatomique des articulations fémoro-tibiales qui, bien qu'elles constituent des articulations persistantes\*, n'auraient pas permis le maintien des genoux au-dessus du sol même avec du sédiment dessous : nous pensons qu'il y aurait eu dislocation des os des membres inférieurs, ainsi qu'une chute complète de la fibula gauche si la décomposition s'était déroulée dans un espace vide. Toutefois, nous ne concluons pas à un colmatage progressif, mais à un colmatage différé au regard des indices suivants : la connexion lâche avec l'articulation temporo-mandibulaire gauche, la disjonction de l'articulation fibulo-tibiale proximale, ainsi que la rotation à droite de la tête, probablement taphonomique. Cette dernière remarque permet de suggérer l'existence un vide primaire qui permet cette rotation avant la pénétration du sédiment dans la fosse. En somme, nous pensons que le sédiment ne pénétra pas en même temps partout entre les interstices des pierres qui recouvraient ce squelette<sup>272</sup>. Enfin, nous n'avons constaté aucune incohérence anatomique : cela nous permet d'affirmer qu'il s'agit d'une sépulture individuelle primaire à inhumation.

Pour le sujet DEN-1/2, nous pensons que la décomposition du corps s'est déroulée dans un espace vide (cf. *Décomposition en espace vide\**) primaire créé par la niche. Ainsi avons-nous, pour étayer cette hypothèse, plusieurs éléments significatifs : la mandibule en connexion lâche avec le temporal droit, la mise à plat de l'os coxal droit, ainsi que l'absence de connexions anatomiques au niveau des membres supérieurs et inférieurs. En outre, la rotation à gauche de la tête, si elle est taphonomique, témoignerait d'un vide primaire présent dès le dépôt du corps. En somme, tous ces indices indiquent que le sédiment n'a pénétré pas dans la niche avant la transformation du cadavre en squelette. Nous pouvons ainsi conclure que cette niche constitue une sépulture individuelle primaire à inhumation.

En somme, les individus DEN-1/1 et DEN-1/2 ont été couchés sur le dos et ont les genoux fléchis au-dessus du sol. DEN-1/1 a les bras le long du thorax avec les avant-bras et les mains contre la partie antérieure du ventre. Enfin, l'individu DEN-1/2 a ses membres supérieurs croisés sur le tronc.

---

<sup>272</sup> ASTRÖM P. 1977, p. 106.

## E. ÉLEUSIS

Pour l'étude des modes d'inhumation de ce cimetière, nous nous fonderons sur les observations de G.E. Mylonas. En effet, l'auteur s'avère très attentif aux descriptions des structures et de la position générale des défunts : il signale de façon systématique la présence ou l'absence de fosses sous les individus. Précisons que celles-ci peuvent générer une mise à la verticale des clavicules et des effets de délimitation linéaires<sup>273</sup> comme chez les défunts que nous pensons avoir été introduits à l'intérieur de contenants périssables. Enfin, en l'absence d'une étude anthropologique récente, nous suivrons les déterminations du sexe proposées par l'auteur et J. L. Angel.

### TOMBES RECTANGULAIRES CONSTRUITES

#### Tombe Eπ1 (ELE-1) : (Fig. 55-56)

##### *Observations des fouilleurs*

Selon G. E. Mylonas, cette sépulture<sup>274</sup> contient deux concentrations d'os et trois squelettes : une forte concentration d'os dans la partie ouest (ELE-1/1 et ELE-1/2) composée d'un crâne avec des restes osseux en désordre et qui appartiendraient à un seul squelette. Entre les parois nord et sud, il y a le squelette (ELE-1/3) presque entier d'une femme avec le visage tourné face à la paroi sud : ses membres inférieurs ont conservé leur relation naturelle. Nous n'avons aucun renseignement concernant la disposition des os des deux squelettes (ELE-1/5 et ELE-1/6) situés dans la partie est de cette tombe. Toutefois, l'auteur nous informe sur la position de ces derniers. Ainsi, les deux squelettes seraient restés dans leur position originelle : pour ELE-1/5, le cadavre a été déposé sur le dos et pour ELE-1/6 sur le côté droit. Ils ont les membres inférieurs fortement pliés : celui qui est situé du côté nord (ELE-1/6) a les bras sur la poitrine, alors que l'autre a les coudes fléchis avec les mains en direction du menton. Enfin, G. E. Mylonas nous informe que des fragments d'os de pied et un fragment de crâne sont situés au sud-est : selon l'auteur, ils pourraient provenir de la concentration d'os située dans la partie ouest de la tombe<sup>275</sup>.

---

<sup>273</sup> DUDAY H. *et. al.* 1990, p. 39 et 42 ; DUDAY H. 1995, p. 47-49 ; DUDAY H. 2006, p. 81-82.

<sup>274</sup> Nous ne possédons pas de plan pour cette tombe rectangulaire construite.

<sup>275</sup> MYLONAS G. E. 1975, Vol. A, p. 196.

### *Position des restes osseux*

En ce qui concerne les deux dépôts d'os (ELE-1/1 et ELE-1/2) de la partie ouest de cette sépulture, nous ajouterons quelques précisions sur les types d'os<sup>276</sup>. Nous avons (de gauche à droite) un ulna parmi plusieurs diaphyses d'os longs, deux humérus dont un (le plus au nord) en face postérieure : ils sont disposés presque symétriquement de part et d'autre d'un bloc crânio-facial (nous ne savons pas s'il est entier), visiblement en face supérieure, très fragmenté. De plus, ces humérus sont obliques par rapport à l'axe est-ouest de la tombe (extrémité proximale à l'ouest). Nous avons aussi un tibia près d'un os long (peut-être un autre tibia) : ils sont tous deux obliques par rapport à l'axe est-ouest de la tombe. Près de la paroi nord de la tombe, il y a quelques os longs et d'autres fragments de blocs crânio-faciaux. Nous constatons que ces deux concentrations d'os ne présentent aucun ossement en connexion anatomique.

Entre les parois nord et sud, un dépôt d'os (ELE-1/3), correspondant à un squelette féminin comprend les éléments en connexion anatomique d'un crâne : un frontal en face latérale droite, ainsi qu'une partie du temporal et du pariétal droit ; deux diaphyses d'os long, dont une a son extrémité proche de la partie antérieure du frontal ; enfin, les fémurs et les tibias, qui sont en connexion anatomique.

Pour le dépôt d'os (ELE-1/4) situé dans l'extrémité sud de la tombe, nous sommes uniquement en mesure de signaler deux diaphyses d'os longs. Près d'un des os longs, il y a une phalange : selon G. E. Mylonas, il s'agirait de fragments d'os de pieds<sup>277</sup>, ainsi supposons-nous qu'il s'agit d'une phalange de pied.

Les squelettes (ELE-1/5 et ELE-1/6) situés dans la partie est de la tombe se présentent suivant un axe longitudinal du corps est-ouest.

Le crâne du squelette ELE-1/5 est très mal conservé, mais nous pouvons apercevoir qu'il est en face antéro-supérieure : nous avons un fragment de chacun des deux pariétaux en face supérieure et un fragment de temporal en face antéro-laterale. Il y a une mise à la verticale des clavicules. Les humérus sont en connexion lâche avec les radius et les ulnas : les humérus semblent être le long du thorax, tandis que les radius et les ulnas se situent contre la partie antérieure de celui-ci. Les os de l'avant-bras forment avec leur humérus respectif un angle de 20° environ. Les os des avant-bras sont obliques par rapport à l'axe longitudinal du corps : l'avant-bras droit a ses extrémités distales au nord, le gauche les a au sud. Pour les

---

<sup>276</sup> *Ibid.*

<sup>277</sup> *Ibid.*

membres inférieurs, nous observons deux fragments d'os longs parallèles entre eux (peut-être font-ils partis du membre inférieur droit). Le fémur gauche, en face antérieure, est oblique par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémité distale au sud) et parallèle au tibia gauche. Ce dernier semble reposer sur les deux os longs. Enfin, l'angle fémoro-tibial gauche est d'environ 20°.

La tête osseuse du squelette ELE-1/6, qui apparaît par sa vue latéro-supérieure gauche, est réduite de moitié : sa partie supérieure est absente. Elle apparaît par sa vue latéro-supérieure gauche. Nous remarquons que le temporal gauche, en face antéro-latérale, n'est pas entier. La mandibule est en face supéro-antéro-latérale gauche et en connexion lâche avec le temporal gauche. Les os des membres supérieurs sont dans la même position que pour le squelette ELE-1/5, à la seule différence que le radius et l'ulna gauches reposent en partie sur la diaphyse de l'humérus, du radius et de l'ulna droits. Les os de l'avant-bras droit forment avec l'humérus un angle d'environ 10°, tandis que ceux de gauche ont un angle d'environ 60°. En outre, l'humérus droit est parallèle à l'axe longitudinal du corps, alors que le gauche est oblique par rapport à ce même axe (extrémité proximale au nord). Près de l'humérus gauche, et pratiquement parallèle à sa diaphyse, se trouve une clavicule. Le fémur gauche est oblique par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémité proximale au nord) et repose sur la diaphyse du fémur droit, en son milieu, tandis que le tibia gauche repose sans doute sur une fibula : il est parallèle au fémur et forme avec celui-ci un angle d'environ 20°. Précisons que le fémur droit est sorti l'espace originel du corps. Le fragment d'un troisième os long (peut-être le tibia droit) est parallèle aux deux autres os décrits ci-dessus. Notons que le fémur droit est aussi oblique par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémité proximale au nord). Enfin, les os des membres inférieurs sont en connexion lâche entre eux.

### ***Mode de dépôt des corps***

L'observation de la disposition des restes osseux indique que les individus ELE-1/5 et ELE-1/6 ont été couchés sur le dos avec les genoux fléchis. En outre, ils ont été déposés la tête à l'ouest et les pieds à l'est.

En ce qui concerne l'individu ELE-1/5, nous apporterons quelques précisions à la position suggérée par G. E. Mylonas<sup>278</sup>. En effet, la position de la tête en face antéro-supérieure, celle des membres supérieurs, mais surtout la situation des avant-bras et la

---

<sup>278</sup> *Ibid.*

présence des deux clavicules tendent à confirmer que ce cadavre a été couché sur le dos. Cet individu a un effet de constriction mis en évidence par la *verticalisation* des clavicules<sup>279</sup>. L'angle d'environ 20° formé par les bras et les avant-bras suggère qu'il a les coudes fortement fléchis (cf. *Forte flexion du coude\**) et que les bras se situent le long du thorax tandis que les avant-bras sont contre la partie antérieure du thorax. De plus, il semblerait que l'avant-bras gauche repose sur la main droite. Enfin, cet individu présente une forte flexion au niveau du genou gauche : l'angle fémoro-tibial est d'environ 20°. Cette importante flexion du genou donne à penser que le talon gauche devait être pratiquement contre la face postérieure de la cuisse, donc des masses fessières.

Pour l'individu ELE-1/6, nous ne pouvons pas adhérer totalement à la position que suggère l'auteur<sup>280</sup> ; il semblerait qu'il ait été déposé dans la même position qu'ELE-1/5 à l'exception des membres supérieurs. Certes, nous avons une flexion des genoux ; or le cadavre ne paraît pas avoir été déposé sur le côté, mais sur le dos avec une rotation à droite, marquée, de la tête, comme l'indique la position de la mandibule en face supéro-antéro-latérale gauche. De plus, il n'y a pas de basculement du membre supérieur gauche à droite, ni de l'avant-bras droit à l'extérieur du volume initial du corps : il n'aurait en aucun cas pu rester contre la partie antérieure de l'hémi-thorax droit. Or, comme l'indique l'angle formé par les os des bras et avant-bras, il devrait avoir les coudes fléchis de telle sorte que les bras devaient être le long du thorax et les avant-bras contre la partie antérieure du thorax. Précisons que cet individu a une plus forte flexion du coude droit que du gauche : pour le coude droit l'angle huméro-radial est d'environ 10°, tandis que pour le gauche il est d'environ 60°. De plus, il semblerait que l'avant-bras gauche est sur le bras et l'avant-bras droit. Cette impression d'un cadavre couché sur le côté est peut-être due à un léger pendage au sud du terrain, mais qui n'existe plus au niveau de l'abdomen : ce pendage conduisit, sans doute, à une rotation à droite du tronc qui expliquerait cette impression de constriction de ce même côté. Quant au genou gauche, il est fléchi très fortement, comme le précise G. E. Mylonas<sup>281</sup>. En effet, comme pour l'individu ELE-1/5, nous avons un angle fémoro-tibial d'environ 20°. Il se pourrait que le membre inférieur droit soit approximativement dans la même situation si nous considérons que les deux os longs, proches du tibia, en font partie.

---

<sup>279</sup> DUDAY H. *et. al.* 1990, p. 39 et 42 ; DUDAY H. 1995, p. 48 et 52 ; DUDAY H. 2006, p. 81-82.

<sup>280</sup> MYLONAS G. E. 1975, Vol. A, p. 196.

<sup>281</sup> *Ibid.*

## *Espace de décomposition*

Pour la reconnaissance du mode de décomposition des cadavres nous nous fonderons sur les squelettes ELE-1/5 et ELE-1/6. Les connexions sont lâches au niveau de la mandibule de l'individu ELE-1/6 ; celles des membres inférieurs d'ELE-1/5 et ELE-1/6 sont en faveur d'une décomposition en espace vide et d'un dépôt primaire (cf. *Sépulture primaire à inhumation\**). Ainsi, deux possibilités s'offrent à nous : soit les cadavres ont été déposés à l'intérieur de la tombe à même le sol, soit ils ont été introduits à l'intérieur d'un contenant périssable. Pour la première hypothèse, la mise en évidence d'une décomposition en espace vide tend à démontrer que des dalles recouvrirent cette sépulture au moins le temps que s'opère la transformation des cadavres en squelette et les diverses dislocations citées ci-dessus. Ainsi, les individus devaient avoir leurs membres inférieurs fléchis au niveau des genoux avec un léger basculement vers la droite du bassin afin qu'ils reposent contre le sol. Toutefois, ce basculement du bassin reste invérifiable puisque les os coxaux ne sont pas visibles sur les photographies. Précisons que, si ELE-1/5 a les membres inférieurs dans la même position qu'ELE-1/6, la flexion très forte des genoux permet d'avancer l'hypothèse d'un lien qui aurait entouré les cuisses avec les jambes ou bien d'un linceul de tissu très fin et d'assez faible longueur. Notons que ces deux pratiques ont pu coexister. Nous supposons que pour les sujets ELE-1/5 et ELE-1/6 l'espace vide primaire a peut-être été créé par l'architecture de la tombe. En revanche, les effets de contrainte observés sur l'individu ELE-1/5, malgré le fait que nous n'avons pas pu identifier les faces d'apparition des humérus et des scapulas, suggèrent la présence d'un contenant périssable. En effet, l'attitude de cet individu dénote un effet de constriction révélé par la mise à la verticale des clavicules, de même qu'une forte flexion des genoux. Cette contrainte provoqua une surélévation de l'ensemble des épaules qui s'étendit à leurs extrémités latérales et une projection en avant de celles-ci par manque de place. Précisons que l'état de la documentation pour ELE-1/6, ne nous permet pas de nous prononcer quant à la *verticalisation* des clavicules. Ainsi, nous pouvons suggérer la présence d'un vêtement, d'un sac ou d'un linceul (cousu) de bonne qualité ou d'un contenant en bois très étroits au niveau des épaules du défunt. L'hypothèse d'un contenant périssable peut être confortée par l'existence d'un effet de délimitation linéaire, observable sur toute la longueur des faces latérales droite et gauche des sujets ELE-1/5 et ELE-1/6<sup>282</sup>. Certes, le fémur droit de ce dernier individu se situe hors du volume initial du corps, mais ce

---

<sup>282</sup> DUDAY H. *et. al.* 1990, p. 39 et 42 ; DUDAY H. 1995, p. 48 et 52 ; DUDAY H. 2006, p. 72, 74 et 81-82.

déplacement résulte peut-être de la décomposition de la paroi droite du contenant : nous supposons qu'en se décomposant celle-ci a provoqué la chute du membre inférieur droit. En effet, les deux individus devaient avoir les genoux au-dessus du sol : un des membres inférieurs prend appui contre l'un des grands côtés (peut-être le membre inférieur droit, puisqu'il se trouve sous le gauche), tandis qu'un des genoux devait être contre la cuisse ou la jambe de l'autre membre inférieur (cf. Annexe 1 : Fig. 1-2). De plus, nous pensons que le contenant ne s'est décomposé qu'après la transformation en squelette qui n'aurait alors été que partielle. En effet, l'articulation fémoro-tibiale étant persistante, le faible déplacement des fémurs avec les tibias (visible par de l'angle qu'ils forment) donne à penser que les ligaments des genoux n'ont pas été pas détruits au moment de la disparition des parois (au moins les grands côtés) du contenant périssable pour les deux individus. Notons que la position des talons, très proches des masses fessières, suggère que les contenants utilisés devaient avoir une longueur juste assez grande pour accueillir des corps dans la position que nous venons de décrire. En somme, nous supposons que pour les sujets ELE-1/5 et ELE-1/6 l'espace vide primaire a été créé soit par un coffre, de faible longueur, à l'intérieur de la tombe (mais l'absence d'os des pieds en position dorsale incite à la prudence) ou par un linceul de très bonne qualité (en cuir peut-être).

Enfin, la mise en évidence du type de sépulture est fondée sur des informations taphonomiques (voir le paragraphe ci-dessus et les explications ci-après) et architecturales. Ainsi, les individus ELE-1/5 et ELE-1/6 se situent dans la partie est à 1 m de profondeur depuis la surface de la sépulture, qui fut simplement creusée dans la terre et qui date de l'HM. Pour les quatre concentrations d'os, seule ELE-1/3 présente des connexions anatomiques au niveau des genoux. Or G. E. Mylonas signale que le dépôt d'os ELE-1/4, situé à une profondeur moindre que celle de ELE-1/5 et ELE-1/6, est une partie du dépôt ELE-1/3, situé à 0,80 m de profondeur : il en déduit que le sujet ELE-1/3 a tout d'abord été déposé dans la partie est de la tombe. Puis, au moment de l'élargissement de la sépulture, l'individu ELE-1/3 a été transféré, peu de temps après son inhumation, dans la partie ouest, constituant ainsi le dernier dépôt de cette partie<sup>283</sup>. Pour ELE-1/3 l'espace vide primaire semble être aussi la partie est de la tombe : mais nous ne pouvons l'affirmer avec certitude car la seule observation d'une phalange<sup>284</sup> présumée de pied ne constitue pas un argument solide pour une décomposition en espace vide. Ainsi, cette inhumation (ELE-1/3) eut certainement lieu avant celle d'ELE-1/5 et ELE-1/6. Peut-être avait-elle constitué une gêne pour le dépôt de ces

---

<sup>283</sup> MYLONAS G. E. 1975, Vol. A, p. 195-196.

<sup>284</sup> DUDAY H. 1995, p. 38 ; DUDAY H. 2006, p. 141.

derniers ou bien pour l'élargissement de la tombe, d'où son déplacement. Il est enfin probable, comme le suggère la connexion anatomique des fémurs avec les tibias, que l'individu ELE-1/3 a été déposé dans la partie ouest de la tombe avant que sa décomposition n'ait été achevée (cf. *Transformation d'un cadavre en squelette*). L'élargissement de la tombe est daté de l'HR III B. Ainsi pouvons-nous émettre l'hypothèse qu'ELE-1/3 est une réduction de corps. Ce constat ne peut être affirmé pour les concentrations ELE-1/1 et ELE-1/2 qui datent peut-être de l'HR III A<sup>285</sup> : nous n'avons aucun moyen de savoir si la décomposition s'est effectuée dans la partie est de la tombe, car G. E. Mylonas ne signale aucun os provenant de ces concentrations dans un autre endroit de la sépulture. Ainsi, nous pouvons uniquement affirmer qu'il s'agit de dépôts secondaires (cf. *Sépulture secondaire à inhumation\**). Il ressort de toutes ces observations que nous serions en présence d'une sépulture collective à inhumation avec, au moins, deux dépôts primaires, et où se déroulèrent au minimum trois inhumations successives.

Au terme de l'étude de cette tombe, nous supposons que les individus ELE-1/5 et ELE-1/6 ont peut-être été introduits dans des contenants périssables ou même, pour ELE-1/5 dans un linceul cousu de bonne qualité. De plus, ces deux sujets ont été couchés sur le dos avec les genoux fléchis au-dessus du sol ; c'est-à-dire qu'un des membres inférieurs prend appui contre l'un des grands, tandis qu'un des genoux devait être contre la cuisse ou la jambe de l'autre membre inférieur. Enfin, ils ont (ELE-1/5 et ELE-1/6) les bras le long du thorax, tandis que les avant-bras se situent contre la partie antérieure de celui-ci.

### **Tombe Ηπ5 (ELE-2) : (Fig. 57-58)**

#### ***Observations des fouilleurs***

G. E. Mylonas et J. L. Angel affirment que cette sépulture contient deux concentrations d'os (ELE-2/3) et le squelette d'un homme (ELE-2/1) presque entier. Au-dessous du crâne de ce dernier, il y en a un deuxième, qui provient d'un squelette féminin (ELE-2/2)<sup>286</sup>. L'auteur précise que l'individu ELE-2/1 a été couché sur le dos en extension. La tête du cadavre masculin, qui est surélevée, bascula vers l'épaule droite après la décomposition. Enfin, il a les bras le long du corps<sup>287</sup>.

---

<sup>285</sup> MYLONAS G. E. 1975, Vol. A, p. 198.

<sup>286</sup> *Ibid.*, p. 307 et Pl. IX.

<sup>287</sup> *Ibid.*, p. 307.

### *Position des restes osseux*

L'individu masculin (ELE-2/1) se situe dans la partie ouest de la sépulture, apparemment entre deux concentrations d'os. Il a un axe longitudinal du corps nord-ouest/sud-est. Son bloc crânio-facial est en face antéro-latéro-inférieure gauche, tout comme la mandibule, qui n'est pas en connexion anatomique avec les temporaux : plusieurs dents sont absentes des maxillaires et au moins une manque sur le corps de la mandibule. Précisons que cette dernière est cassée au niveau de l'angle mandibulaire gauche, mais nous ne pouvons pas situer avec précision la partie manquante de cet os. Le bloc crânio-facial prend appui, par sa face latérale droite, contre la lèvre d'un vase qui se trouve à droite, tandis que sa face supérieure est contre la paroi ouest. L'occipital est contre la partie antérieure du pariétal droit d'un autre crâne (celui de la femme présumée, dont nous ne pouvons voir si la mandibule est présente) [ELE-2/2]. Ce dernier apparaît par sa face antéro-latérale droite. Les clavicules sont en face supérieure et sont mises à la verticale. Près de la clavicule droite, il y a la scapula qui paraît être en face antéro-latérale. Entre la clavicule et l'humérus gauches, nous apercevons une partie de la scapula en face antéro-latérale.

Si nous ne distinguons pas les côtes, à cause de leur dégagement partiel, l'absence de volume à ce niveau, suggère une mise à plat de la cage thoracique. Seule une partie du rachis est visible : bien que nous distinguons au moins cinq vertèbres qui ne semblent pas en connexion anatomique, nous ne sommes pas en mesure de les identifier avec précision (étant donné leur situation, nous avons peut-être affaire à des vertèbres thoraciques et quelques vertèbres lombaires), ni d'en donner les faces d'apparition. Le bassin osseux est, certes, mal dégagé, mais son relief indique qu'il est très certainement en face antérieure : les symphyses pubiennes ne paraissent pas ouvertes ou pourraient être en connexion lâche. Près de l'os coxal gauche, mais à quelques centimètres au-dessus, nous avons un fémur oblique (ELE-2/3) par rapport à la paroi nord de la tombe (extrémité proximale au nord) dont la diaphyse est cassée pratiquement en son centre. Il est en face antérieure et n'appartient pas à cet individu : son extrémité proximale se situe contre la paroi nord de la tombe, tout comme un crâne (ELE-2/3) très disloqué, situé à quelques centimètres de lui et en vue supérieure. Notons qu'au même niveau que ce fémur, de nombreux os (ELE-2/3), que nous ne sommes pas en mesure de reconnaître, ne sont pas dégagés du sédiment.

L'humérus droit est en face latérale et en connexion stricte avec le radius qui se trouve sur l'ulna. De plus, la diaphyse de ce radius est cassée en son quart distal et son extrémité distale se situe contre la face latérale du fémur droit. Ces trois os sont parallèles à l'axe

longitudinal du corps. Un autre os long, qui pourrait être un fémur ou un tibia, est pratiquement parallèle à l'humérus droit. L'humérus gauche est en face antéro-latérale et parallèle à l'axe longitudinal du corps. Il est en connexion stricte avec le quart proximal du radius ; celui-ci forme, avec l'humérus, un angle de 160° environ (extrémité proximale au nord). L'humérus gauche repose, au niveau de son quart distal, sur deux diaphyses obliques par rapport à la paroi nord de la tombe.

Les deux fémurs du sujet masculin sont fracturés en leur partie distale. Le fémur droit est en face antérieure : une grande partie de son épiphyse proximale est cassée; néanmoins nous ne sommes pas en mesure d'affirmer que l'articulation coxo-fémorale est en connexion anatomique stricte, autrement dit, que la tête du fémur est encore engagée dans l'acétabulum avant d'être cassée. Enfin, ce fémur est en connexion lâche avec le tibia droit. Ce dernier est en face antérieure et a son extrémité proximale cassée. Le fémur gauche est en face antérieure et se situe près du fémur oblique (ELE-2/3). Précisons qu'il est partiellement recouvert par la couche de sédiment au niveau de son quart proximal au moins. La diaphyse de la fibula gauche est cassée. Les quatre os dont nous venons de parler ne sont que très légèrement obliques par rapport à l'axe longitudinal du corps. Quant au tibia gauche, il s'agit peut-être du fragment situé entre le tibia droit et la fibula gauche. Enfin, les os des mains et des pieds ne sont pas visibles sur la photographie.

### ***Mode de dépôt des corps***

Pour cet individu masculin (ELE-2/1), nous ne pouvons adhérer qu'en partie à la position proposée par G. E. Mylonas<sup>288</sup>. En effet, le cadavre a été bien couché sur le dos avec les genoux en extension, comme en témoignent la disposition des deux clavicules (face supérieure) et le bassin osseux en face antérieure, ainsi que celle des membres inférieurs.

La tête, au nord-ouest (les pieds se situent donc au sud-est), devait avoir une rotation à droite. Au niveau des épaules, cet individu révèle un effet de contrainte visible grâce à la *verticalisation* des clavicules<sup>289</sup>. Le bras droit se trouve le long du thorax : l'avant-bras est dans son prolongement, comme l'indique la position du radius et de l'ulna. Le bras gauche, le long du thorax, a une flexion du coude comme en témoigne l'angle huméro-radial de 160° : l'avant-bras devait reposer en partie contre la partie antérieure du bassin. Enfin, les genoux sont en extension, comme l'atteste l'absence d'angles fémoro-tibiaux.

---

<sup>288</sup> *Ibid.*, p. 307.

<sup>289</sup> DUDAY H. *et. al.* 1990, p. 39 et 42 ; DUDAY H. 1995, p. 47-48 et 52 ; DUDAY H. 2006, p. 81-82.

## *Espace de décomposition*

Le squelette masculin (ELE-2/1) présente de nombreux indices en faveur d'une décomposition en espace vide et d'un dépôt primaire. En effet, la bascule du bloc crânio-facial, la disjonction de la mandibule avec les temporaux, la mise plat certainement complète du volume costal et les connexions lâches des articulations fémoro-tibiales droite et gauche (si le fragment situé entre le tibia droit et la fibula gauche est bien celui du tibia gauche) tendent à l'attester. En outre, l'absence d'anomalies dans l'agencement anatomique confirme qu'il s'agit d'un dépôt primaire. La présence d'un effet de délimitation linéaire, sur toute la longueur de la partie latérale droite et gauche de ce sujet, nous renseigne sur ce qui constitua l'espace vide primaire : ce dernier pourrait être un contenant périssable (par exemple un coffre en bois) étroit de forme trapézoïdale et assez longue pour contenir un individu avec les genoux en extension. En effet, la fermeture ou faible ouverture du bassin au niveau des symphyses pubiennes permet d'évoquer la présence d'un contenant dont la largeur est plus importante dans la partie supérieure du squelette et plus étroite en sa partie inférieure. Toutefois, il semblerait que ce contenant funéraire devait être assez étroit à la hauteur des épaules du cadavre pour produire un effet de constriction visible par la *verticalisation* des clavicules : il a résulté de cette contrainte la surélévation de l'ensemble des épaules, tout comme leur extrémité latérale, et leur projection en avant à cause de l'espace exigü dont elles disposent. Cette hypothèse est vérifiée par les scapulas en face antéro-latérale (nous ne pouvons nous prononcer quant à leur obliquité car elles ne sont que partiellement dégagées) et par les humérus, en face latérale pour le droit et antéro-latérale pour le gauche, qui subirent une rotation médiale<sup>290</sup>. La rotation à droite de la tête du cadavre, qui a dû s'effectuer au moment même du dépôt du contenant dans la tombe, s'expliquerait par deux éléments distincts : tout d'abord, par la forme quasiment sphérique de l'occipital ; ensuite parce que ce contenant devait prendre appui sur le deuxième bloc crânio-facial (celui de la femme présumée) [ELE-2/2] et sur l'un des vases de droite, créant ainsi un léger pendage au sud (ainsi qu'à l'est). De plus, lorsque le fond du contenant se décomposa et céda sous le poids du cadavre, la tête osseuse a basculé, sans doute, en arrière au moment où les contentions du rachis cervical\* ont lâché, comme tend à le démontrer sa face d'apparition antéro-latéro-inférieure gauche : nous supposons que ce phénomène serait dû à la surélévation du bloc crânio-facial par celui d'ELE-2/2 et par le vase de droite (sur lequel l'individu masculin prend

---

<sup>290</sup> DUDAY H. *et. al.* 1990, p. 39 et 42 ; DUDAY H. 1995, p. 47-48 et 52 ; DUDAY H. 2006, p. 74 et 81-82.

appui). En d'autres termes, il se pourrait qu'en se décomposant le plancher du contenant ait cédé par son extrémité ouest, de sorte que les différents niveaux créés par le vase et le crâne de la femme (ELE-2/2) ont provoqué ce basculement. Ainsi, la tête osseuse a peut-être été arrêtée par la paroi ouest du contenant, si celle-ci n'a pas encore disparu, ou par celle de la tombe (cette dernière semble très proche du crâne d'ELE-2/1 [Fig. 57-58]). Précisons que cette bascule s'est sans doute opérée alors même que la disjonction de la mandibule<sup>291</sup> avec les temporaux était déjà effective<sup>292</sup>. En somme, pour cet individu masculin (ELE-2/1), tous les éléments confirment une décomposition en espace vide matérialisé, sans doute, par un contenant périssable qui a tenu lieu de sépulture individuelle primaire à inhumation. Notons que, s'il a existé un contenant, il a dû être présent le temps que le cadavre (ELE-2/1) se transforme en squelette, au même titre que les plaques de couverture de la tombe. Enfin, le sujet ELE-2/1 a certainement été recouvert par les os provenant des squelettes précédents et peut-être mêlé à du sédiment (ELE-2/3) : nous remarquons que la terre recouvre partiellement le fémur gauche de l'individu ELE-2/1 et se situe au-dessus de ce dernier.

En ce qui concerne les deux dépôts, le premier correspond au squelette féminin (ELE-2/2) : comme la tête osseuse de l'individu masculin (ELE-2/1) repose sur celle de l'individu ELE-2/2, cela indique que le contenant périssable a été déposé plus tard (peut-être n'a-on plus le souvenir de la sépulture antérieure). Ainsi, ce sujet ELE-2/2, daterait de l'HM. À l'HR II la tombe à ciste a été élargie et transformée en tombe rectangulaire construite : c'est à cette période que fut introduit le sujet masculin (ELE-2/1). En outre, si le premier dépôt constitue la première inhumation, comme l'indique G. E. Mylonas, alors nous sommes en face d'un dépôt primaire. En somme, nous pensons qu'au moins deux inhumations se succédèrent dans cette tombe rectangulaire construite : nous aurions donc une sépulture collective à inhumation avec deux dépôts primaires<sup>293</sup>.

Pour finir, le sujet ELE-2/1, a été certainement introduit dans contenant périssable de forme trapézoïdale avec les bras le long du thorax : l'avant-bras droit est dans le prolongement du bras, tandis que l'avant-bras gauche se situe contre la partie antérieure du bassin. Enfin, cet individu a les genoux en extension.

---

<sup>291</sup> Précisons, que l'articulation temporo-mandibulaire est très labile : elle se détruit avant celle des vertèbres cervicales : DUDAY H. 2006, p. 43.

<sup>292</sup> *Id.* 1985, p. 11 ; *Id.* 2006, p. 84

<sup>293</sup> MYLONAS G. E. 1975, Vol. A, p. 307-308 et 311.

## **Tombe Θπ4 (ELE-3) : (Fig. 59-60)**

### ***Observations des fouilleurs***

G. E. Mylonas signale une concentration de squelettes (ELE-3/1) sur une banquette qui occupe toute la largeur de la partie ouest de la tombe. Dans la partie est, presque devant l'entrée, se trouvent le squelette d'un sujet féminin (ELE-3/2) et celui d'un enfant (ELE-3/3), mal conservé. Une fosse ellipsoïdale, sous les membres inférieurs de la femme (ELE-3/2), contient une concentration d'os, des tessons, des vases et deux fusaïole en terre cuite, ainsi que deux perles en bronze et en cristal. Tout au tour du sujet immature (ELE-3/3), il a été observé près de la tête un vase à étrier miniature et un biberon et des perles ; près de l'épaule gauche deux figurines en terre cuite en « Φ » entre lesquelles et à proximité de la cuisse droite on a un alabastré. L'auteur nous informe que le cadavre de la femme (ELE-3/2) a été déposé sur le dos et devait avoir la tête légèrement tournée à gauche et surélevée par un coussin de terre qui l'a fait basculer à gauche en disparaissant (nous supposons à cause de l'infiltration des eaux de pluie entre les dalles de couverture de la tombe). Les cuisses sont aussi tournées vers la gauche et les jambes sont pliées. Le bras droit est plié sur le ventre, tandis que le gauche est le long du corps. La tête de l'enfant a basculé vers le cou au moment de la décomposition. Ses membres supérieurs et inférieurs sont pliés comme ceux de la femme<sup>294</sup>.

### ***Position des restes osseux***

Pour le dépôt situé à l'ouest (ELE-3/1), nous ne distinguons aucune connexion anatomique. Nous sommes en mesure de reconnaître un fémur dans la partie sud et non loin de la paroi ouest de la tombe ; au même endroit, mais à quelques centimètres du bord de la banquette, nous avons un bloc crânio-facial (nous ne savons pas s'il est complet). Enfin, dans la partie nord, il y a un fragment de crâne qui est aussi disposé à proximité du bord de la banquette ; la moitié proximale d'un tibia (dont la diaphyse est cassée), en face antérieure, est proche de la paroi nord et du bord de la banquette. L'ensemble des os non identifiables se compose essentiellement de diaphyses d'os longs. Enfin, en l'absence d'image, nous ne pouvons pas commenter les os retrouvés dans la fosse ellipsoïdale.

---

<sup>294</sup> *Ibid.*, Vol. B, p. 11-13.

Pour ELE-3/2 et ELE-3/3, il est important de préciser qu'aucun os de main et de pied n'est visible sur les photographies en notre possession. Ces deux individus furent disposés dans cette tombe suivant un axe longitudinal du corps est-ouest.

Le bloc crânio-facial du sujet féminin (ELE-3/2), en face latérale gauche, semble disloqué. Sa mandibule n'est plus en connexion anatomique avec les temporaux : elle est en face antéro-latérale droite et est cassée à plusieurs endroits (branche latérale droite et corps). Contre la partie latérale droite de la mandibule, il y a la face médiale de la clavicule qui repose contre une première côte. Cette dernière n'est pas en connexion anatomique avec C7, T1 et le manubrium. La scapula droite, en face antérieure, est près d'une côte qui n'est pas en connexion anatomique avec la vertèbre correspondante ; tandis que la scapula gauche est en face antéro-latérale. Enfin, il y a une mise à la verticale de la clavicule gauche qui se situe contre la vue latérale gauche de la mandibule. Le thorax se présente par sa face antérieure et le rachis est pratiquement rectiligne. Toutefois, nous constatons que l'obliquité naturelle des côtes est accentuée, ce qui témoigne d'une mise à plat de la cage thoracique<sup>295</sup>. Cependant, cette dernière n'est pas tout à fait complète car nous observons un très léger maintien du volume costal au niveau de l'hémi-thorax gauche. En outre, nous sommes en mesure de dénombrer cinq côtes droites qui ne sont pas en connexion anatomique avec le rachis thoracique et onze côtes gauches qui semblent être en connexion lâche avec celui-ci, si ce n'est en connexion anatomique. L'humérus droit est en face antérieure et parallèle au rachis thoracique : il est en connexion lâche avec la scapula, ainsi qu'avec l'ulna et le radius. Ces deux derniers se situent contre la partie antérieure de l'abdomen et forment avec l'humérus un angle d'environ 90°. L'humérus gauche n'est pas en connexion anatomique avec la scapula et l'ulna (le radius n'est pas visible sur la photographie) : cet humérus est décalé d'environ 17 cm vers la gauche (si on se réfère à l'échelle de la Fig. 60). Il est en face antérieure et parallèle à l'axe longitudinal du corps. Enfin, la moitié distale du radius gauche repose contre la partie antérieure de la scapula. En ce qui concerne le bassin osseux, nous avons une disjonction des symphyses pubiennes et l'os coxal droit apparaît par sa face antérieure : l'os coxal gauche et le sacrum étant trop mal dégagés, nous nous abstenons de toute remarque. Le fémur droit est en face antéro-médiale et est sorti de l'acétabulum : il est oblique par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémité proximale au sud) et forme avec le tibia un angle d'environ 40° ; son quart distal repose sur le quart proximal de la fibula droite, tandis que sa moitié distale est sur le tibia gauche. Il est en connexion lâche avec le tibia ; celui-ci

---

<sup>295</sup> DUDAY H. 1995, p. 37 ; DUDAY H. 2006, p. 41 et 65.

l'est aussi avec la fibula dont nous observons la diaphyse cassée. Ces deux os sont pratiquement perpendiculaires à l'axe longitudinal du corps. Enfin, le fémur gauche apparaît par sa face antérieure : il semble y avoir une disjonction au niveau de l'articulation coxo-fémorale. Il est en connexion lâche avec le tibia qui lui-même l'est avec la fibula. Ce fémur repose par son quart distal sur ce tibia et cette fibula : l'angle fémoro-tibial est d'environ 50°.

Le sujet immature (ELE-3/3) est très mal conservé. Ainsi, les seules remarques qui puissent être émises sont les suivantes : sa tête osseuse est en face antéro-supérieure latérale droite ; un fragment de la mandibule, comportant au moins trois dents, est situé sous ce qui devrait être les maxillaires. Notons qu'à droite le relief du sédiment désigne, sans doute, les os de l'avant-bras droit, tandis que celui de gauche indique ceux du bras et de l'avant-bras gauches: les radius et l'ulna droits se trouvent un peu plus à l'est de la figurine en « Φ », peut-être, en partie sur ce qui pourrait être l'os coxal droit (au regard de l'emplacement de ces os). Ces os sont très légèrement obliques par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémité distales au nord). Le mauvais dégagement du sédiment ne nous permet pas identifier l'angle huméro-radial. L'humérus gauche est pratiquement parallèle à l'axe longitudinal du corps. Visiblement, le radius et l'ulna reposent sur la grille thoracique et forment un angle approximatif de 140°. Enfin, les os des membres supérieurs et inférieurs sont en connexion lâche.

### ***Mode de dépôt des corps***

Tout d'abord, nous précisons que les individus féminin et immature (ELE-3/3) ont été déposés avec la tête à l'ouest et les pieds à l'est.

Comme G. E. Mylonas<sup>296</sup>, nous pensons que le sujet féminin (ELE-3/2) a été couché sur le dos avec une flexion des genoux, mais nous reconsidérons la position de la tête, ainsi que celle des membres supérieurs et inférieurs. En effet, la mandibule en vue antéro-latérale droite, la cage thoracique et l'os coxal droit en face antérieure, ainsi que la position des membres supérieurs et inférieurs indiquent que nous sommes en présence d'un individu qui fut déposé sur le dos.

En revanche, nous supposons que la défunte (ELE-3/2) a été déposée avec la tête en face antérieure, peut-être légèrement inclinée vers la gauche comme l'indique la position de la mandibule en face antéro-latérale droite et comme le suggère l'auteur<sup>297</sup>. Mais la tête pourrait

---

<sup>296</sup> MYLONAS G. E. 1975, Vol. B, p. 12.

<sup>297</sup> *Ibid.*

être arrivée dans cette position peu après le dépôt : l'occipital étant de forme générale sphérique, cela a pu induire une inclinaison associée à une légère rotation à gauche de la tête. De plus, celle-ci a peut-être été retenue par une légère irrégularité du sol jusqu'à la rupture des ligaments temporo-mandibulaires et de ceux du rachis cervical, avant sa rotation complète. Cependant, nous émettrons une autre hypothèse concernant cette inclinaison : le bloc crânio-facial a peut-être entraîné la mandibule lors de la rotation à gauche alors que les ligaments temporo-mandibulaires sont sur le point de se rompre. Nous aurions donc un individu qui aurait été déposé avec la tête en face antérieure. Précisons que dans ces deux interprétations, la rotation serait due à un phénomène taphonomique<sup>298</sup>. Enfin, comme l'indiquent la dislocation du crâne et de la mandibule, ainsi que la bascule à gauche de la tête<sup>299</sup>, nous sommes certains que la tête du cadavre repose sur un coussin de terre, comme le suggérait G. E. Mylonas<sup>300</sup>. Ce sujet féminin présente un effet de contrainte, au moins au niveau de l'hémithorax gauche, effet mis en évidence par son inégale largeur avec le droit, la *verticalisation* de la clavicule gauche et la scapula gauche en vue antéro-latérale<sup>301</sup>. Le sujet devait avoir le bras droit le long du thorax et une flexion du coude (comme le montre l'angle huméro-radial d'environ 90°), ce qui a permis à l'avant-bras de reposer contre la partie antérieure de l'abdomen. Quant au membre supérieur gauche, nous supposons, au regard de la position du radius (sa moitié distale contre la partie antérieure de la scapula), que le bras gauche devait être aussi le long du thorax, tandis que l'avant-bras est plié sur celui-ci. Toutefois, le parallélisme, pratiquement parfait, de l'humérus gauche par rapport à l'axe longitudinal du corps et son décalage à gauche posent un problème : ils ne peuvent s'expliquer par un quelconque phénomène taphonomique. Ainsi sommes-nous en droit de penser que la tombe a été ouverte à nouveau, donc qu'une intervention humaine a eu pour conséquence le déplacement de cet os et la disparition des plaques de couverture de la tombe<sup>302</sup> : nous imaginons que cela est intervenu après la transformation du cadavre en squelette et après la décomposition de l'éventuel contenant funéraire. Enfin, au niveau des membres inférieurs, nous observons une assez forte flexion des genoux car nous avons un angle résiduel fémoro-tibial de 40° pour le droit et 50° pour le gauche. De plus, si nous nous référons aux effets de délimitation linéaire, visibles sur ce sujet féminin, et à la disposition des os de certains individus des tombes ELE-4, ELE-7, ELE-8 et ELE-10 du même cimetière, nous constatons

---

<sup>298</sup> DUDAY H. 1995, p. 38 et 41 ; DUDAY H. 2006, p. 43.

<sup>299</sup> *Id.* 1995, p. 47.

<sup>300</sup> MYLONAS G. E. 1975, Vol. B, p. 12.

<sup>301</sup> DUDAY H. *et. al.* 1990, p. 39 et 42 ; DUDAY H. 1995, p. 47-48 et 52 ; DUDAY H. 2006, p. 81-82.

<sup>302</sup> MYLONAS G. E. 1975, Vol. B, p. 10.

que la position des membres inférieurs d'ELE-3/2 semble similaire. Autrement dit, les genoux devaient être fléchis au-dessus du sol : le genou droit prend probablement appui au niveau du quart proximal de la jambe gauche, dont le genou se situe lui-même contre la paroi d'un contenant périssable (cf. Annexe 1 : Fig. 2). Notons que les pieds devaient être assez écartés l'un de l'autre. Cependant, l'absence d'os de pieds nous incite à la prudence. En effet, les genoux pouvaient être assez fortement fléchis, comme en témoignent les angles fémoro-tibiaux droit d'environ 40° et gauche d'environ 50° : ces flexions, accompagnées d'un léger basculement à gauche du bassin, permirent aux membres inférieurs de reposer sur le sol. Toutefois, cette disposition n'explique pas les effets de délimitations linéaires que nous constatons chez cet individu, puisque G. E. Mylonas ne signale pas de fosse sous ce dernier.

Pour le sujet immature (ELE-3/3) nous apporterons uniquement quelques précisions. Au regard de la disposition des membres supérieurs et inférieurs, nous supposons que cet individu devait être couché sur le dos. Ainsi, il fut déposé avec la tête, sans doute, inclinée sur l'épaule gauche, comme l'indique la position de la tête osseuse en vue antéro-supérieure latérale droite. Le bras droit devait être le long du thorax, comme le gauche, tandis que l'avant-bras est contre la partie antérieure de l'abdomen. Le coude gauche est fléchi (comme l'indique l'angle d'environ 140° formé par l'os du bras avec ceux de l'avant-bras) de telle sorte que l'avant-bras repose contre la partie antérieure du thorax. Au niveau des membres inférieurs, il paraît y avoir une flexion des genoux, mais nous sommes incapables d'y voir une similitude avec la position de ceux d'ELE-3/2.

### ***Espace de décomposition***

En ce qui concerne l'individu féminin (ELE-3/2), plusieurs éléments sont en faveur d'une décomposition en espace vide primaire. Le premier élément concerne la mandibule qui n'est pas en connexion anatomique avec les temporaux et la rotation à gauche de la tête. Le volume costal n'est pas totalement conservé : l'action de la pesanteur conduisit à une mise à plat complète des côtes droites, mais seulement partielle des côtes gauches. Enfin, deux autres éléments confirment le type de décomposition et de sépulture : les os coxaux qui ont basculé en arrière et les connexions lâches au niveau des membres supérieurs et inférieurs<sup>303</sup>. À présent, nous allons nous intéresser à l'effet de délimitation linéaire visible sur trois niveaux différents : la partie latérale droite et gauche, ainsi que la jambe droite. Cet effet de

---

<sup>303</sup> DUDAY H. 1995, p. 37-38, 44 et 47 ; DUDAY H. 2006, p. 41, 65 et 70.

délimitation linéaire révèle très nettement un rectangle, à savoir un contenant d'environ 1,21 m de long si nous nous référons à l'échelle de la Fig. 60 : nous pouvons émettre l'hypothèse d'un coffrage, ou d'un coffre\*, peut-être en bois, dont les dimensions semblent correspondre à celles des larnakès\* en terre cuite de la Crète minoenne. Pour ces deux types de contenants, nous supposons qu'à l'origine la tête de la défunte repose effectivement sur un coussin, comme le remarque l'auteur<sup>304</sup> (toutefois nous ne savons sur quels indices s'appuie G. E. Mylonas pour l'identification d'un coussin de terre qui aurait disparu) : il se pourrait que ce coussin ait été fait entièrement en matière périssable, ou encore d'un tissu formant une enveloppe remplie de terre comme l'exemple ethnographique de Verria (nord de la Grèce)<sup>305</sup>. Notons que le basculement à gauche de la tête osseuse et sa sortie incomplète de l'espace initiale du cadavre auraient pu avoir lieu après la disparition totale ou partielle de la paroi gauche du contenant. Afin de conforter l'hypothèse d'un contenant, nous allons détailler la chute des os des membres inférieurs : nous pensons que les tibia et fibula gauches ont chuté à cause de la rupture des contentions articulaires et de l'effet de la pesanteur ; cela a entraîné celle du fémur, qui a glissé verticalement le long de la paroi du contenant encore conservé, sinon cet os serait sorti de l'espace originel du cadavre. Par la suite, ce sont les fémur, tibia et fibula droits qui sont tombés vers la gauche. Enfin, trois autres indices tendent à attester la présence d'un contenant funéraire : l'effet de constriction dont témoignent la mise à la verticale de la clavicule gauche, la scapula en vue antéro-latérale et la conservation très partielle du volume de l'hémi-thorax gauche<sup>306</sup>. Nous pensons qu'un léger pendage au nord du sol aurait plaqué la partie latérale gauche du cadavre contre la paroi gauche du contenant : alors l'ensemble de l'épaule gauche de la défunte a été surélevé et projeté en avant par ce pendage. De plus, ce même pendage a pu favoriser l'inclinaison, puis/ou la rotation à gauche de la tête, ainsi que sa sortie incomplète du volume initial du cadavre après la disparition de la paroi gauche du contenant. En résumé, nous avons affaire à une sépulture individuelle primaire à inhumation dont l'espace vide primaire serait dû à un contenant périssable.

Pour le sujet immature (ELE-3/3), l'espace de décomposition ne peut pas être reconstitué avec certitude. Cependant, l'absence d'effet de délimitation tend à éliminer l'hypothèse d'un espace vide primaire créé par un contenant périssable. D'autre part, nous sommes en droit de penser que la décomposition du cadavre s'est effectuée à l'intérieur de la fosse qui possède encore ses deux grandes dalles de couverture : selon G. E. Mylonas, la terre

<sup>304</sup> MYLONAS G. E. 1975, Vol. B, p. 12.

<sup>305</sup> Au début du vingtième siècle, G. Drioux a constaté, pour les enfants inhumés sans cercueil, que leur tête reposait sur un linge formant un sachet qui devait être rempli de terre : DRIOUX G. 1918, p. 273.

<sup>306</sup> DUDAY H. *et. al.* 1990, p. 39 et 42 ; DUDAY H. 1995, p. 37, 48 et 52 ; *Id.* 2006, p. 41, 65 et 81-82.

pénétra à l'intérieur de la tombe après la disparition des dalles recouvrant les grands côtés<sup>307</sup>. Cette disparition est certainement liée à une intervention humaine dans le but de piller sans doute la tombe, car si cette réouverture de la tombe avait été faite à l'occasion, par exemple, d'une nouvelle inhumation les dalles seraient restées en place. Précisons que ces dalles durent être présentes au moins jusqu'à ce que le cadavre se transforme en squelette. Si les observations de l'auteur sont fiables et si nous y ajoutons les indices ayant trait aux connexions lâches des membres supérieurs et inférieurs gauches, nous sommes en présence d'une décomposition en espace vide dont le vide primaire a été créé par l'architecture. Ainsi ELE-3/3 constitue-t-il un dépôt primaire. Enfin, nous ne sommes pas en mesure de dire s'il existe un lien de parenté entre les deux individus, ni si cet immature a été inhumé au même moment que l'adulte, car aucune imbrication des squelettes n'a été constatée et les espaces de décompositions sont distincts.

Pour déterminer le type de sépulture, nous nous fonderons sur les observations de G. E. Mylonas. La présence d'un dépôt d'os (ELE-3/1) sur une banquette plus haute de 0,10 m par rapport aux sujets féminin et immature (ELE-3/2 et ELE-3/3), à l'ouest de la tombe, nous permet d'émettre l'hypothèse d'un dépôt secondaire<sup>308</sup>. En effet, nous ne sommes pas certains qu'il y ait eu une réduction de corps dans le but de laisser la place aux deux individus (ELE-3/2 et ELE-3/3) de la partie est de la tombe, ni que la décomposition des corps se soit déroulée dans un autre lieu que cette sépulture : l'auteur ne signale pas, et nous n'observons pas sur les photographies de restes osseux dans la partie est appartenant à ELE-3/1. Enfin, en ce qui concerne la fosse de forme ellipsoïdale, si nous nous en tenons aux seules informations de G. E. Mylonas, elle contiendrait des ossements ayant appartenu à un ou plusieurs défunts inhumés antérieurement aux sujets ELE-3/2 et ELE-3/3 : nous serions donc en présence d'une réduction de corps. Cependant, aucune donnée ne permet d'envisager l'existence de restes osseux hors de la fosse associés à ce dépôt daté de l'HM<sup>309</sup>. Ainsi, il s'agirait d'une sépulture collective à inhumation où se sont effectués des dépôts successifs : un dépôt primaire (ELE-3/3), le dépôt d'un contenant périssable renfermant ELE-3/2 et deux dépôts présumés secondaires (ELE-3/1).

En conclusion, ELE-3/2 a été introduit à l'intérieur d'un contenant périssable, tandis qu'ELE-3/3 a simplement été déposé sur le sol de la tombe, cependant tous deux ont été

---

<sup>307</sup> MYLONAS G. E. 1975, Vol. B, p. 10.

<sup>308</sup> *Ibid.*

<sup>309</sup> *Ibid.*, p. 13 et 19.

couchés sur le dos. ELE-3/2 a la tête sur un coussin de terre<sup>310</sup>. Ce sujet (ELE-3/2) a les bras le long du thorax avec l'avant-bras droit contre la partie antérieure du thorax et le gauche plié sur le bras. De plus, il devait avoir les genoux devant être fléchis au-dessus du sol ; autrement dit, ELE-3/2 a probablement le genou droit qui prendrait appui au niveau du quart proximal de la jambe gauche, dont le genou se situe lui-même contre la paroi du contenant périssable. Notons que les pieds devaient être assez écartés l'un de l'autre. L'individu immature (ELE-3/3) a les bras le long du thorax et l'avant-bras droit contre la partie antérieure de l'abdomen, tandis que le gauche se situe contre la partie antérieure du thorax. Enfin, les genoux de ce sujet sont fléchis et reposent sur le sol.

#### **Tombe Θπ5 (ELE-4) : (Fig. 61-62)**

##### *Observations des fouilleurs*

D'après G. E. Mylonas, la partie sud-ouest de la tombe présente une concentration d'os (ELE-4/2) : elle correspondrait au moins à trois squelettes. Dans la partie sud-est et nord-ouest, il y a respectivement deux squelettes entiers : au pied de celui situé au sud-est (ELE-4/1), d'autres concentrations d'os sont signalées<sup>311</sup>. Selon l'auteur, le squelette (ELE-4/1) est sur le dos et sa tête, qui repose sur un coussin de terre et de gravier, a basculé sur l'épaule droite après la disparition des muscles. De plus, sa main droite est posée sur le pubis, tandis que la gauche est le long du corps, dans la même position que lors du dépôt. Enfin, les jambes sont fortement repliées. Le sujet (ELE-4/3) a le corps légèrement incliné à droite. Sa tête repose sur un coussin de terre et les deux mains sont pliées sur le pubis. Enfin, il a les deux jambes pliées<sup>312</sup>. Notons que G. E. Mylonas ne signale pas de différence de sédiment sous les têtes des individus ELE-4/1 et ELE-4/3.

##### *Position des restes osseux*

Pour le dépôt d'os situé dans la partie sud-ouest de la tombe (ELE-4/2), nous observons d'abord, dans l'angle sud-ouest, un humérus oblique par rapport à la paroi ouest de la tombe (extrémité proximale à l'est). Contre la partie médiale du quart proximal d'un fémur

---

<sup>310</sup> *Ibid.*, p. 12.

<sup>311</sup> *Ibid.*, p. 21.

<sup>312</sup> *Ibid.*

gauche, il y a une tête osseuse en face supérieure. Près de cette dernière et reposant contre la diaphyse d'un os long, nous avons un fragment de bloc crânio-facial. Ce fémur gauche a son extrémité proximale contre et au centre de la paroi sud de la tombe (il est parallèle aux parois est et ouest) : il est en face postéro-médiale. Son quart distal repose contre la partie antérieure de deux côtes gauches qui appartiennent au squelette situé au sud-est (ELE-4/1). Un autre fémur gauche, en vue médiale, a son extrémité distale contre le quart distal du fémur décrit ci-avant. Il se présente par sa face médiale et est oblique par rapport à la paroi ouest de la tombe (extrémité proximale à l'est). À proximité de la partie antérieure de cet os, il y a un sacrum en face antéro-supérieure. La partie proximale d'un radius se trouve sur la face antérieure de ce dernier : il est oblique par rapport à la paroi ouest de la tombe (extrémité distale à l'est). Près de ce radius, nous avons deux tibias obliques par rapport à la paroi ouest (extrémité distale à l'ouest). L'identification des autres restes osseux n'est pas possible.

Le squelette (ELE-4/1), situé au sud-est, a un axe longitudinal du corps nord-est/sud-ouest. Sa tête osseuse en vue postéro-supéro-latérale droite (face antérieure à l'est) prend appui, par sa face inférieure, en partie contre la mandibule. Cette dernière repose partiellement sur les vertèbres peut-être cervicales et est pratiquement parallèle à l'axe longitudinal du corps. Elle est très disloquée au niveau des branches, ainsi qu'à celui du corps : elle est en vue supérieure. Une partie du rachis, dont seules sept vertèbres sont observables (sans compter celles sur lesquelles repose la mandibule), est rectiligne. En outre, la colonne vertébrale se compose de trois segments (du sud au nord) : de deux, une et quatre vertèbres en connexion strictes. Toutes ces vertèbres semblent en face antérieure, mis à part les deux dernières (sans doute des vertèbres lombaires) qui apparaissent par leur face latérale droite. Parallèlement au rachis, nous avons un ulna (extrémité proximale au nord) avec, peut-être, un os de main qui repose à la fois sur son extrémité distale et sur une vertèbre. Près de l'extrémité proximale de cet ulna et de l'extrémité distale de l'ulna droite, nous distinguons un métacarpien. Nous constatons une mise à plat de la cage thoracique qui apparaît par sa vue antérieure : cette hypothèse est confortée par l'obliquité très prononcée des côtes<sup>313</sup>. Enfin, l'os coxal droit est en face antérieure. L'humérus droit, parallèle à l'axe longitudinal du corps, est en connexion lâche avec le radius et est en face postéro-latérale. Le radius a sa moitié distale qui repose contre la partie antérieure de l'os coxal droit, tandis que l'ulna se situe à proximité de sa symphyse pubienne. Ces deux os sont obliques par rapport à l'axe longitudinal du corps, mais l'ulna n'a pas la même orientation que le radius : nous pouvons

---

<sup>313</sup> DUDAY H. 1995, p. 37 ; DUDAY H. 2006, p. 65.

avancer que cet ulna n'appartient pas à l'individu ELE-4/1 ou encore qu'il fut déplacé lors d'une réouverture de la tombe. L'humérus forme un angle d'environ 130°/140° avec le radius. L'humérus gauche est en face postéro-médiale et est parallèle au rachis. Il a son extrémité proximale contre la partie antérieure des quatre dernières fausses côtes : il n'est pas en connexion anatomique avec la scapula. Le fémur droit est en vue antérieure et semble cassé au niveau du quart proximal. En effet, son extrémité proximale se présente par sa face médiale : elle est sortie de l'acétabulum. Ce fémur et le tibia droit sont obliques par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémité distale à l'ouest). Le tibia est en face postérieure : il n'est pas en connexion anatomique avec le fémur, mais est en connexion lâche avec la fibula. Cette dernière est parallèle au tibia et se situe contre sa partie médiale. Enfin, le fémur et le tibia forment un angle de plus ou moins 80°. Notons que ce squelette semble reposer, à partir de l'os coxal droit, sur d'autres os, que nous ne pouvons pas identifier.

Le squelette, situé dans la partie nord-est de la tombe (ELE-4/3), a un axe longitudinal du corps nord-est-sud-ouest. Sa tête osseuse, en face postéro-supéro-latérale gauche, a une légère rotation à droite. La mandibule se situe à proximité du crâne, au niveau de ce qui semble être le rachis thoracique<sup>314</sup> et contre la face postérieure de côtes droites par sa vue latérale droite : elle est en face supéro-latérale gauche. La clavicule droite est mise à la verticale et repose en partie contre la face latérale droite du crâne. Le tronc est en vue antéro-latérale gauche : la légère inclinaison latérale gauche est due certainement au pendage du sol. En outre, le volume costal est conservé en grande partie. En dessous de deux côtes gauches, au moins, il y a le manubrium encore en connexion anatomique avec une partie du corps du sternum. L'humérus droit se trouve à proximité de la clavicule et n'est pas en connexion anatomique avec celle-ci. Il est en face latérale et est très légèrement oblique par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémité distale à l'ouest) : il y a, près de son extrémité distale, deux phalanges de mains (ou de pieds). L'humérus gauche est en face médiale. Il est oblique par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémité proximale à l'ouest) et repose, par son extrémité distale, sur la face antérieure de quelques côtes gauches. Le radius et l'ulna gauches sont aussi obliques par rapport à ce même axe (extrémité proximale à l'ouest) et reposent en partie sur le bassin osseux : le radius a sa moitié proximale contre la partie inférieure d'une côte gauche. Le radius et l'ulna ne sont pas en connexion anatomique avec l'humérus. Les fémurs sont obliques par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémité proximale à l'ouest) et parallèles entre eux : le fémur droit est en face antérieure, tandis que le gauche est en face

---

<sup>314</sup> Cela n'est qu'une supposition faite par rapport à l'emplacement de la mandibule car nous n'apercevons pas une seule partie du rachis.

postérieure. Nous avons un humérus droit en face antérieure qui repose sur l'extrémité proximale du fémur droit par son quart proximal. Les deux tibias sont aussi parallèles entre eux et forment, avec leur fémur respectif un angle d'environ 60° (pour le droit) et 100° (le gauche). Les fibulas sont parallèles et obliques par rapport aux tibias mais pas en connexion anatomique avec ceux-ci. Une de ces fibulas repose sur les deux tibias.

### ***Mode de dépôt des corps***

Pour ce nouvel examen, nous préciserons et rectifierons les positions suggérées par le fouilleur<sup>315</sup> pour les individus ELE-4/1 et ELE-4/3.

Comme le fouilleur, nous pensons que l'individu ELE-4/1 fut couché sur le dos avec une flexion des genoux comme en témoignent le thorax et l'os coxal droit en face antérieure, ainsi que la disposition des membres supérieurs. Sa tête se situe au sud-ouest et les pieds au nord-est. Au moment du dépôt du corps, la tête est certainement en vue antéro-supérieure avec le menton situé pratiquement contre la partie antérieure du thorax, ainsi que l'atteste la position de la mandibule (en face supérieure et parallèle à l'axe longitudinal du corps). De plus, nous observons une rotation marquée à droite, ainsi qu'une inclinaison vers l'avant du crâne comme en témoigne sa face d'apparition (vue postéro-supéro-latérale droite) : tous deux tendent à attester la présence d'un coussin de terre et de gravier déjà observé l'auteur. En outre, le pendage nord-est du sol de cette tombe a certainement participé au déroulement de ces deux actions. Ainsi, en raison de la forme plus ou moins sphérique de l'occipital, nous pensons que la tête a exécuté ce mouvement dès ou peu après la disjonction des articulations temporo-mandibulaires. En outre, cet éventuel coussin devait être assez épais pour que la flexion du rachis cervical soit à son maximum (130° pour l'amplitude totale du rachis cervical<sup>316</sup>) permettant ainsi la bascule de la tête contre la partie antérieure du thorax lors de la rupture des ligaments des vertèbres cervicales (après la chute de la mandibule)<sup>317</sup>. Dans ce cas nous devons considérer que l'occipital ne repose qu'en partie contre le support périssable. Le bras droit devait être le long du thorax, tandis que le coude est fléchi de façon à ce que l'avant-bras se situe contre la partie antérieure de l'abdomen, comme le prouve l'angle d'environ 130°/140° formé par l'humérus et le radius et le métacarpien, retrouvé près de l'extrémité distale de l'ulna, s'il appartient bien à la main droite. Le bras gauche, sans doute le long du thorax, semble avoir glissé le long de celui-ci vers la partie inférieure de l'individu ce

---

<sup>315</sup> MYLONAS G. E. 1975, Vol. B, p. 21.

<sup>316</sup> KAPANDJI A. I. 2007, Vol. 3, p. 232.

<sup>317</sup> DUDAY H. 2006, p. 43.

glissement serait dû au pendage du sol de la tombe conjugué au produit de décomposition ?. En ce qui concerne le membre inférieur droit, nous pouvons seulement remarquer une flexion du genou (angle d'environ 80°). En revanche, la position originelle du membre inférieur gauche ne peut être définie.

L'individu ELE-4/3 a sans doute été couché sur le dos ainsi que l'atteste le tronc globalement en face antérieure, la présence de la clavicule et la disposition des membres supérieurs et inférieurs. Signalons qu'ELE-4/3 dénote d'un effet de constriction, révélée par la mise à la verticale de la clavicule droite, et de délimitation linéaire. La *verticalisation* de la clavicule produisit une surélévation de l'ensemble des épaules avec leur extrémité latérale, en admettant que la clavicule gauche se trouve dans la même position que la droite, et que leur projection en avant est due à l'exiguïté de l'espace dont elles disposent. Cette hypothèse est vérifiée uniquement par l'humérus droit qui a dû subir une rotation médiale<sup>318</sup>. Le sujet ELE-4/3 a la tête au sud-ouest et ses pieds au nord-est. Nous supposons que dès le dépôt, la tête devait être en face antéro-supérieure avec la face inférieure du menton presque contre la partie antérieure du thorax, comme l'indique l'emplacement de la mandibule (en face supéro-latérale gauche). Il semblerait qu'au moment où les ligaments temporo-mandibulaires cédèrent, il s'est produit une rotation à droite de la tête, accentuée par la forme pratiquement sphérique de l'occipital et par le pendage du sol. Puis il y eut une rupture des ligaments<sup>319</sup> au niveau du rachis cervical : celui-ci devait être en flexion (130° pour l'amplitude totale du rachis cervical<sup>320</sup>) ce qui a provoqué la bascule vers l'avant du bloc crânio-facial contre la partie antérieure du thorax. Toutefois, la paroi d'un contenant périssable a sans doute empêché la tête de basculer complètement à droite, voire de sortir de l'espace initial du corps. En outre, ce basculement donne à penser que la partie postérieure de la tête prend appui contre une autre paroi de ce contenant en même temps que sur le coussin de terre signalé G. E. Mylonas<sup>321</sup>. Enfin, cette bascule de la tête pourrait également être imputable au pendage du sol. Le bras droit devait être le long du thorax, tout comme le gauche dont l'avant-bras repose certainement contre la partie antérieure de l'abdomen ainsi qu'en témoigne l'obliquité des humérus, radius et ulna gauches. Les genoux sont fléchis : cette flexion est attestée par les angles formés par les fémurs et les tibias, soit environ 60° pour le droit et 100° pour le gauche. Le fléchissement des genoux, au-dessus du sol, devait être assez prononcé afin qu'ils

---

<sup>318</sup> DUDAY H. *et. al.* 1990, p. 39 et 42 ; DUDAY H. 1995, p. 47-48 et 52 ; DUDAY H. 2006, p. 72, 74 et 81-82.

<sup>319</sup> DUDAY H. 2006, p. 43.

<sup>320</sup> KAPANDJI A. I. 2007, Vol. 3, p. 232.

<sup>321</sup> MYLONAS G. E. 1975, Vol. B, p. 21.

puissent s'appuyer contre une des grandes parois du contenant et que les chevilles se croisent. Cependant, l'absence des os de pieds affaiblit cette hypothèse.

### ***Espace de décomposition***

En ce qui concerne l'espace de décomposition des individus ELE-4/1 et ELE-4/3, plusieurs éléments sont en faveur d'une décomposition en espace vide primaire. En effet, l'agencement anatomique naturel de ces sujets tend à indiquer le caractère primaire des deux dépôts. D'autres éléments sont en faveur de cette interprétation : le basculement de la tête osseuse (pour ELE-4/3, ce basculement eut lieu à l'intérieur de l'espace vide secondaire laissé à la disparition des parties molles du thorax), la disjonction des temporo-mandibulaires, les connexions lâches des membres supérieurs (le glissement contre la partie latérale gauche du thorax de l'humérus gauche) et inférieurs. Pour l'individu ELE-4/1 la segmentation de la colonne vertébrale, la mise à plat de la cage thoracique et la chute en arrière de l'os coxal droit sont autant d'éléments qui témoignent d'une décomposition en espace vide<sup>322</sup>. Ainsi, pour ELE-4/1, nous pouvons conclure à une décomposition dans un espace vide primaire créé par la fosse de la tombe, donc à un dépôt primaire. En revanche, pour l'individu ELE-4/3 différents indices indiquent une sépulture individuelle primaire à inhumation, en d'autres termes le vide primaire est produit par un contenant périssable. L'effet de constriction et de délimitation linéaire, au niveau de la face supérieure, inférieure et latérale gauche du sujet ELE-4/3, renforce cette hypothèse. En effet, ces effets indiquent la présence d'un contenant rectangulaire d'une longueur d'1 m environ (en se référant à l'échelle de la Fig. 62) qui n'a pas permis la sortie d'un os en dehors de l'espace initial du cadavre, ni de la tête osseuse. De plus, cette dernière ne devait pas reposer sur le sol par sa partie postérieure, mais contre la paroi d'un coffre en bois peut-être, puis à la disparition de celle-ci contre le coussin de terre. Précisons que la faible longueur de ce contenant rendit obligatoire la flexion forcée vers l'avant du cou. Ainsi supposons-nous que le coussin suggéré par l'auteur<sup>323</sup> est une enveloppe de tissu rempli de terre comme sur l'exemple ethnographique de Verria (cf. tombe Θπ4 : note 305). De plus, cet effet de constriction, révélé par la mise à la verticale de la clavicule<sup>324</sup> et la conservation du volume costal, semble aussi être dû à une fosse qui pouvait se situer sous le contenant : au moment où le fond s'est décomposé sous l'action des jus de décomposition,

---

<sup>322</sup> DUDAY H. 1995, p. 37-38, 44 et 47 ; DUDAY H. 2006, p. 41, 65 et 70.

<sup>323</sup> MYLONAS G. E. 1975, Vol. B, p. 21.

<sup>324</sup> DUDAY H. *et. al.* 1990, p. 39 et 42 ; DUDAY H. 1995, p. 48 et 52 ; DUDAY H. 2006, p. 81-82.

celle-ci a créé un effet de butée\* au niveau des parties latérales de la cage thoracique. Cette dernière a chuté à l'intérieur de cette gouttière sans entraîner les humérus et la clavicule droite, situés à un niveau supérieur à celui du reste du squelette. Enfin, pour le fémur situé contre la partie antérieure du fémur droit du sujet ELE-4/3, nous avancerons deux hypothèses : soit il a été déposé directement sur les membres inférieurs d'ELE-4/3, soit sur le couvercle après la fermeture du contenant, pour des raisons qui nous échappent. Précisons que pour cette dernière supposition, le fémur est tombé sur celui d'ELE-4/3 au moment de la décomposition du couvercle. G. E. Mylonas a remarqué que le remplissage de la tombe est différent à cet endroit, sans pour autant préciser cette différence. Jusqu'à la transformation en squelettes des cadavres, le remplissage sableux n'a sans doute pas pénétré à l'intérieur de la tombe ni de l'hypothétique contenant périssable avant sa décomposition et la disparition de la dalle de couverture (certainement à cause d'un pillage qui expliquerait cette absence).

Nous ne sommes pas en mesure d'identifier le type de sépulture, car nous soupçonnons, comme G. E. Mylonas<sup>325</sup>, plusieurs utilisations qui tendent à qualifier cette tombe rectangulaire construite de sépulture collective à inhumation. La présence des os qui ne sont pas en connexion anatomique sous le squelette ELE-4/1 et le dépôt d'os ELE-4/2 tendent à prouver que la sépulture fut utilisée en plusieurs fois. Toutefois, nous ne pouvons pas prouver que nous avons affaire à une réduction de corps pour ELE-4/2, puisque rien n'indique que les os situés sous le squelette ELE-4/1 appartiennent aux trois squelettes du dépôt en question. En outre, nous ne savons pas si ces trois squelettes se sont décomposés dans cette tombe, même si les deux fémurs semblent constituer une limite, comme le fait remarquer, à juste titre, G. E. Mylonas. C'est pour cela que nous sommes seulement en mesure d'émettre l'hypothèse d'un dépôt secondaire pour ELE-4/2. Ainsi, pouvons-nous conclure que la tombe ELE-4 est une sépulture collective à inhumation qui comprend deux dépôts primaires (ELE-4/1), dont un à l'intérieur d'un contenant périssable (ELE-4/3) et un dépôt secondaire (ELE-4/2).

En somme, les individus ELE-4/1 et ELE-4/3 ont été couchés sur le dos et ont la tête sur un coussin de terre. ELE-4/1 a les bras le long du thorax et l'avant-bras droit contre la partie antérieure de l'abdomen. De plus, ses genoux, fléchis, reposent sur le sol. En ce qui concerne le sujet ELE-4/3, nous pensons qu'il a été déposé à l'intérieur d'un contenant périssable. Il (ELE-4/3) a les bras le long du thorax et l'avant-bras gauche contre la partie

---

<sup>325</sup> MYLONAS G. E. 1975, Vol. B, p. 21.

antérieure de l'abdomen. Enfin, il (ELE-4/3) a les genoux fléchis au-dessus du sol qui prennent appui contre l'une des grandes parois du contenant et les chevilles croisées.

### **Tombe Iπ1 (ELE-5) : (Fig. 63-64)**

#### *Observations des fouilleurs*

G. E. Mylonas signale une concentration d'os près de la paroi est de la tombe. Elle comprend les os de deux squelettes (ELE-5/1). Un peu plus vers l'ouest, il y a un squelette entier (ELE-5/2). Ce dernier, déposé sur le côté droit, a une rotation à droite de la tête. Les coudes sont pliés : le bras gauche se situe au-dessus de la poitrine. Enfin, les membres inférieurs sont moins fortement pliés que ceux des individus présents dans d'autres sépultures de ce cimetière. À l'ouest, devant l'entrée et sous l'individu ELE-5/2, il y a une fosse en forme de fer à cheval remplie d'os que la documentation disponible ne nous permet pas de décrire. Enfin, la partie ouest présente un autre squelette (ELE-5/3) dans la même position qu'ELE-5/2 et avec sa tête sur le côté droit. Enfin, ses coudes sont pliés de sorte que les bras sont tournés vers son visage, tandis que les jambes sont pliées, mais pas aussi fortement que celles des individus situés dans d'autres tombes de ce cimetière<sup>326</sup>.

#### *Position des restes osseux*

Le dépôt ELE-5/1 contient des os qui ne semblent pas en connexion anatomique. Dans l'angle nord-est et sud-est, nous avons respectivement deux crânes qui ne paraissent pas être entiers. Celui situé dans l'angle nord-est est en face latérale gauche : sur ce crâne se trouve un fragment de mandibule et à proximité, plus à l'est, sont disposés plusieurs os longs, dont deux fémurs légèrement obliques par rapport à la paroi nord de la tombe (extrémité proximale à l'est). Près du crâne situé dans l'angle sud-est, nous avons un fragment correspondant à une branche droite de mandibule en face interne. Un peu plus à l'ouest, nous avons quatre os longs : le reste des os n'est pas identifiable.

Les individus ELE-5/2 et ELE-5/3 que nous allons étudier ont un axe longitudinal du corps est-ouest.

---

<sup>326</sup> *Ibid.*, p. 104.

Le crâne de ELE-5/2, très disloqué, est en face latérale gauche : nous avons un fragment de mandibule comportant au moins deux dents en contact avec celles du maxillaire gauche. Près de l'extrémité proximale de l'humérus droit, il y a la clavicule, qui n'est pas en connexion anatomique avec celui-ci : elle est mise à la verticale. Le thorax est en face latérale gauche. Il semblerait que le volume costal soit en partie conservé. L'humérus droit est en face médiale. Il est oblique par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémité distale au nord) et en connexion anatomique stricte avec le radius et l'ulna ; ce dernier est en face médiale. Ces deux os forment, avec l'humérus, un angle d'environ 80°. Contre la diaphyse de ces deux os, il y a une phalange de main. Les os de la main ne sont pas en connexion anatomique à l'exception d'un métacarpien. Ce dernier est en connexion anatomique avec une phalange proximale, elle-même en connexion avec une phalange moyenne du même rayon : ces trois os sont pratiquement parallèles à la diaphyse du radius. L'humérus gauche se situe contre la partie latérale gauche de la cage thoracique : il est en face latérale. Le mauvais dégagement des os ne nous permet pas de préciser s'il est en connexion anatomique avec la scapula : son processus coracoïde est cassé et se trouve près de l'extrémité proximale de l'humérus. Celui-ci est en connexion anatomique stricte avec le radius et l'ulna qui reposent par leur moitié proximale contre la partie antérieure de quelques fausses côtes : l'angle huméro-radial est d'environ 70°. Les métacarpiens et les phalanges proximales de la main gauche sont en vue dorsale. Nous ne sommes pas en mesure d'affirmer ou d'infirmer l'existence de connexions anatomiques entre les os du carpe. En revanche, nous sommes certains que les métacarpiens sont en connexion anatomique avec les phalanges proximales. Nous ne pouvons distinguer l'os coxal droit, qui n'est sans doute pas encore dégagé au moment de la prise de vue, tandis que le gauche se présente en face latérale. De plus, nous n'observons qu'un fragment du sacrum. Le fémur droit est en face médiale et est en connexion anatomique avec le tibia dont nous ne distinguons pas la face d'apparition. Le fémur gauche, en face latérale, est en connexion anatomique avec l'os coxal, alors que le tibia est en connexion lâche avec ce dernier. Le tibia repose sur le fémur droit par son quart proximal et sur le tibia droit par son quart distal. Au niveau des métatarsiens du pied gauche, nous en avons au moins trois qui sont en équilibre instable. Les fémurs sont obliques par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémités proximales au nord) et forment des angles : un angle fémoro-tibial droit d'environ 40° et un gauche d'environ 70°. La fibula n'a pu être identifiée pour aucune des deux jambes.

Le squelette ELE-5/3 a son bloc crânio-facial en face latérale gauche, comme l'indiquent, la présence du processus styloïde en position anatomique, mais aussi la forme générale de la tête osseuse révélée par le relief du sédiment. Elle repose en partie contre le

quart distal du tibia gauche, ainsi que sur le pied gauche de l'individu ELE-5/2. La scapula gauche est en face postérieure et est encore en relation anatomique avec la partie postérieure du thorax. Elle est aussi en connexion anatomique avec l'humérus gauche. En ce qui concerne le rachis, au moins cinq vertèbres, en connexion anatomique stricte, sont visibles sur la photographie. Le thorax apparaît par sa vue latéro-postérieure gauche : le volume costal semble mal conservé. Toutefois, nous sommes en mesure d'observer huit côtes gauches qui ne paraissent pas en connexion anatomique avec le rachis. L'humérus gauche est en face postérieure, le long du thorax. Il est en connexion lâche avec l'ulna et le radius et se trouve parallèle, comme ce dernier, à l'axe longitudinal du corps (extrémité proximale pour l'humérus et distale pour le radius à l'est). Le radius est cassé à deux endroits de sa diaphyse ; cela a induit un déplacement distal des trois-quarts de cet os vers le nord. Quant à l'ulna, il se situe sous l'humérus gauche et est oblique par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémité proximale au nord). Il y a trois phalanges de la main gauche qui sont parallèles et d'autres os non identifiés qui semblent appartenir à la main droite. Nous pensons que trois os du membre supérieur droit se situent sous le thorax, car sous le quart proximal de l'humérus gauche se trouve un os long : il est oblique par rapport à l'axe longitudinal du corps. Le bassin est globalement en vue latéro-postérieure gauche. Ainsi, l'os coxal droit est en face postéro-médiale, tandis que le gauche est en vue postérieure : la connexion anatomique au niveau des symphyses pubiennes n'est pas conservée. Le fémur droit, en face médiale, est en connexion lâche avec le tibia et est oblique par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémité distale au nord). Le tibia est en face postéro-médiale et se trouve en connexion lâche avec la fibula : il est cassé au niveau de son quart proximal. L'angle fémoro-tibial est d'environ 40°. Près de l'extrémité distale du tibia droit, nous avons quelques os de pieds qui ne sont pas identifiables. Le fémur gauche est en face postérieure ; son extrémité proximale n'est pas sortie de l'acétabulum. Il est en connexion lâche avec le tibia et est oblique par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémité distale au nord). Non loin de ce fémur, il y a un radius cassé à hauteur du quart distal. Le tibia est en face postéro-latérale et forme avec le fémur un angle d'environ 60°. À proximité de l'extrémité distale du fémur et de la fibula gauche, nous avons deux métatarsiens (dont un correspond au cinquième métatarsien).

### *Mode de dépôt des corps*

Comme G. E. Mylonas, nous pensons qu'ELE-5/2 a été couché sur le côté droit<sup>327</sup>, cependant nous allons apporter quelques précisions. Ainsi, la face d'apparition de la cage thoracique et celle de l'os coxal gauche, qui n'est pas tombé à l'intérieur de l'espace vide secondaire créé à la disparition des parties molles situées au niveau du bassin, tendent à confirmer la position couchée sur le côté droit. Ce sujet a été déposé avec la tête à l'est et les pieds à l'ouest, sur le côté droit (face latérale gauche), autrement dit, le visage du défunt fait face à la paroi nord de la sépulture, comme en témoigne le fragment de mandibule. Les bras et avant-bras droits ont été disposés en abduction\* : cette disposition a permis à l'épaule droite de prendre appui contre le sol de la sépulture, comme l'indique la mise à la verticale de la clavicule : cette position a dû soulever et projeter vers l'avant l'ensemble de l'épaule droite, alors que le coude est fléchi comme l'atteste l'angle d'environ 80° formé par le bras et l'avant-bras. Le poignet est sans doute fléchi, comme l'indique la position du métacarpien et des phalanges d'un même rayon : la main est posée, en partie, sur le sol par sa face médiale et pliée contre la partie antérieure de l'avant-bras. Le bras gauche est le long du thorax, tandis que le coude, fléchi (comme en témoigne l'angle d'environ 70°), permet à l'avant-bras d'être contre la partie antérieure de l'abdomen. La main gauche a été posée sur le sol par sa face palmaire, mais elle a été sans doute bloquée par le coude droit, car elle est fléchie au niveau de l'articulation métacarpo-phalangienne. La jambe gauche a été croisée contre le membre inférieur droit, de sorte qu'elle repose contre la cuisse droite et en partie contre la jambe droite. La disposition des os des pieds indique que le pied gauche devait reposer sur le droit. . Enfin, les genoux sont fléchis (assez fortement pour le droit) comme l'indiquent les angles fémoro-tibiaux droit, qui est d'environ 40° et gauche, qui est d'environ 70°. En effet, l'angle fémoro-tibial droit est supérieur d'environ 10° à l'amplitude maximale de flexion d'un genou. Notons que cette forte flexion put être exagérée par la décomposition en espace colmaté.

Pour le sujet ELE-5/3, si nous pouvons accepter la position de la tête et des coudes que propose l'auteur<sup>328</sup>, en revanche il paraît impossible que le cadavre ait été couché sur le côté. En effet, la scapula gauche est en vue postérieure (en relation anatomique avec la cage thoracique) et le thorax en vue latéro-postérieure gauche, comme le bassin osseux, ce qui nous conduit à l'hypothèse d'un cadavre couché de trois-quarts postérieur gauche avec une flexion des genoux. Ainsi, ELE-5/3 a été déposé avec la tête sur le côté droit (bloc crânio-facial en

---

<sup>327</sup> *Ibid.*

<sup>328</sup> *Ibid.*

face latérale droite). Cette dernière est à l'est et les pieds à l'ouest. Nous pensons que le membre supérieur droit devait se situer sous la cage thoracique avec les mains jointes, comme l'indiquent la présence des trois phalanges de main gauche et de plusieurs os appartenant probablement à la main droite. Cet individu a une flexion du coude gauche et l'avant-bras plié sur le bras comme l'atteste la position du radius : l'avant-bras a sa face postérieure plaquée contre le sol. Les genoux sont fléchis : le droit est plus fortement fléchi (explication similaire à celle de l'individu ELE-5/2) que le gauche, comme en témoignent les angles fémoro-tibiaux respectifs d'environ 40° et 60°. La jambe gauche est croisée sur la cuisse droite. Enfin, le pied gauche se situe contre le droit, comme en témoigne la dislocation des os des pieds regroupés au même endroit.

### ***Espace de décomposition***

Pour le squelette ELE-5/2, différents indices témoignent d'une décomposition en espace colmaté. En effet, cet individu a été recouvert de terre après son dépôt dans la sépulture, puisque la couverture de la tombe n'a permis aucune infiltration de terre selon G. E. Mylonas : la couche de sédiment sableux de 0,18 m<sup>329</sup> a certainement permis ce colmatage. Cependant, ce sédiment ne devait pas être assez fluide et son épaisseur insuffisante, puisqu'il n'a pas autorisé le déplacement de certains os. Ainsi avons-nous un faible nombre d'os qui ne sont pas en connexion anatomique : c'est-à-dire les articulations scapulo-claviculaires\* droites, au niveau de la main gauche avec cette phalange qui repose sur le radius gauche. L'avant-bras gauche, ramené en avant de l'abdomen, suggère une conservation partielle du volume costal. Enfin, nous avons trois phalanges du pied droit et l'os coxal gauche en équilibre instable. Tous ces indices indiquent un colmatage différé (*Décomposition en espace colmaté\**) et la présence d'un dépôt primaire. Dans la partie ouest de la tombe, nous avons donc affaire à une décomposition en pleine terre (cf. *Décomposition en espace colmaté\**). En revanche, l'espace de décomposition d'ELE-5/3 diffère sur plusieurs points de celui de l'individu ELE-5/2 : ils tendent à indiquer une décomposition en espace vide créé par la fosse. Ainsi, les connexions lâches au niveau du membre supérieur gauche et des membres inférieurs, la disjonction au niveau des symphyses pubiennes, la mise à plat des os coxaux et l'absence de connexions anatomiques des os des pieds sont autant d'arguments en faveur d'une décomposition en espace vide. Seule la scapula gauche, plaquée contre la cage

---

<sup>329</sup> *Ibid.*

thoracique, pourrait suggérer un espace colmaté. Or nous avons observé que le volume costal n'est pas conservé, ainsi pouvons-nous y voir simplement la pression du poids du sédiment contre la face postérieure de la scapula qui l'a empêché de tomber : cette dernière suivit certainement l'affaissement progressif de la cage thoracique. Il semblerait qu'ELE-5/3 ait peut-être été recouvert de moins de terre, car G. E. Mylonas ne signale pas de changement car: nous aurions sans doute là l'explication de cette différence de mode de décomposition entre ELE-5/2 et ELE-5/3. En outre, ce type d'espace de décomposition confirme les soupçons de G. E. Mylonas concernant la parfaite étanchéité de la couverture de la sépulture<sup>330</sup>. Enfin, l'agencement anatomique cohérent d'ELE-5/3 et la présence d'os des mains et des pieds témoignent d'un dépôt primaire.

Afin de définir le type de sépulture, nous nous appuyerons sur les informations fournies par G. E. Mylonas. Ce dernier suggère que les os retrouvés dans la fosse en forme de fer à cheval de la partie ouest sont issus d'inhumations antérieures à celle d'ELE-5/2<sup>331</sup> tout comme le dépôt d'os ELE-5/1 : nous pensons donc être en présence de deux réductions de corps. Toutefois, pour ces deux dépôts, nous ne pouvons pas affirmer que la décomposition s'est produite au sein de cette tombe : ni l'auteur, ni les photographies n'indiquent si on a retrouvé des os ayant appartenu à ces dépôts à l'endroit où se tiennent les individus ELE-5/2 et ELE-5/3. En outre, l'absence de connexions anatomiques, nous amène à conclure, pour le dépôt ELE-5/1 et les os (que nous supposons avec pratiquement aucune connexion anatomique) dans la fosse en forme de fer à cheval, à deux dépôts secondaires. Précisons que l'individu ELE-5/3 a, sans aucun doute, été inhumé après ELE-5/2 comme l'atteste le bloc crânio-facial sur le tibia et les os du pied gauche d'ELE-5/2 : nous estimons que le défunt ELE-5/3 a certainement été déposé dans la tombe peu de temps ou juste après l'individu ELE-5/2, alors que la décomposition n'était pas encore avancée. En effet, nous savons que certains os des pieds ont des articulations très labiles, or le poids de la tête d'ELE-5/3 et les diverses manipulations nécessaires pour installer ce dernier auraient engendré des disjonctions articulaires de ceux-ci. De plus, le maintien en équilibre instable de trois métatarsiens du pied gauche d'ELE-5/2 n'aurait pas été possible s'il s'est déjà transformé en squelette. En somme,  $\Pi 1$  serait une sépulture collective à inhumation avec des dépôts successifs : deux dépôts primaires (ELE-5/2 et ELE-5/3) et deux dépôts secondaires (ELE-5/1).

Pour conclure nous pensons qu'ELE-5/2 a été couché sur le côté droit. Il (ELE-5/2) a le bras et l'avant-bras droits en abduction avec une flexion du coude ; tandis que le bras

---

<sup>330</sup> *Ibid.*

<sup>331</sup> *Ibid.*

gauche est le long du thorax avec l'avant bras contre la partie antérieure du thorax. ELE-5/2 a les genoux sont fléchis et reposent sur le sol. Le sujet ELE-5/3, a été couché de trois-quarts postérieur gauche avec le membre supérieur droit sous la cage thoracique, alors que l'avant-bras gauche devait être plié sur le bras : les mains sont jointes. Enfin, les genoux de cet individu ELE-5/3 sont fléchis : la jambe gauche est croisée sur la droite et le pied se situe contre le droit.

### **Tombe Λπ4 (ELE-6) : (Fig. 65-66)**

#### *Observations des fouilleurs*

Seule la partie ouest de la tombe, bien documentée, sera examinée. G. E. Mylonas indique deux concentrations d'os : la première, dans l'angle sud-ouest de la tombe, est composée d'os longs et d'un morceau de crâne (ELE-6/1) ; la seconde (ELE-6/2), le long de la paroi sud-ouest, proviennent d'une sépulture antérieure. Précisons que cette deuxième concentration d'os comprend aussi deux vases. Enfin, le côté nord-ouest présente le squelette bien conservé d'un enfant (ELE-6/3). Ce dernier est sur le dos et a la tête sur l'épaule gauche : cette rotation se produit à cause d'un coussin de terre, placé sous la tête de l'individu. Ses bras sont pliés au niveau du coude, tandis que ses jambes sont tendues. Enfin, à une distance de 0,60 m des pieds de cet individu, ont été trouvés deux vases provenant d'une sépulture antérieure, sans doute celle d'un sujet immature<sup>332</sup>.

#### *Position des restes osseux*

En ce qui concerne le dépôt d'os ELE-6/1, nous sommes uniquement en mesure de reconnaître la moitié proximale d'un tibia (peut-être droit) en face antérieure et parallèle à la paroi ouest de la sépulture. Vers le nord, nous avons un fragment de tête osseuse et tout près de celui-ci un tibia oblique par rapport à la paroi sud (extrémité proximale à l'ouest). Quatre os longs ou fragments d'os sont également présents, mais pas identifiables.

Le dépôt d'os ELE-6/2 comprend un fémur qui repose sur la diaphyse d'un autre fémur qui se présente obliquement par rapport à cette paroi (extrémité distale au sud). Plus à l'est se trouvent un ulna et un humérus obliques par rapport à la paroi sud (ils ont

---

<sup>332</sup> *Ibid.*, p. 142.

respectivement, leurs extrémités proximales au sud et au nord) : ces deux os sont en connexion lâche (sous réserve que l'humérus appartienne bien à cet ulna). À proximité, un fémur est pratiquement parallèle à la paroi sud de la sépulture. Enfin, près de la dalle sud, nous avons une partie de tête osseuse et deux autres fragments d'os indéterminables.

Le sujet immature ELE-6/3 a un axe longitudinal du corps nord-ouest/sud-est. Il a sa tête osseuse en face antéro-latérale droite. La mandibule, en face supéro-latérale droite, se situe contre la partie antérieure du de la cage thoracique : elle n'est pas en connexion anatomique avec les temporaux. Le tronc se présente par sa face antérieure : nous observons une forte obliquité des côtes, plus prononcée pour l'hémi-thorax gauche ; les côtes semblent plaquées contre le fond de la sépulture. À droite, au moins deux côtes se situent le long du radius. L'humérus droit, en face latérale, est en connexion lâche avec la scapula. Il se situe le long du thorax qui est en face antérieure. Le radius et l'ulna reposent contre la partie antérieure de l'hémi-thorax droit et sont en connexion lâche avec l'humérus. Ils sont pratiquement parallèles à ce dernier. L'humérus gauche est en face latérale et se trouve le long du thorax. Le radius et l'ulna reposent contre la partie antérieure de celui-ci. Ils forment avec l'humérus un angle d'environ 50° et sont en connexion lâche avec lui. Enfin, le fémur droit, proche d'un fragment d'os coxal, est pratiquement parallèle à l'axe longitudinal du corps, tout comme le gauche. Les moitiés proximales des tibia et fibula droits conservées sont légèrement obliques par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémités distales au nord) : le tibia est en connexion lâche avec le fémur. Le fémur gauche est en face postéro-médiale et est en connexion lâche avec le tibia. Seul le quart proximal de ce dernier est conservé.

### ***Mode de dépôt des corps***

Comme G. E. Mylonas, nous pensons que l'individu immature (ELE-6/3) a été couché sur le dos<sup>333</sup>, toutefois nous apporterons certaines précisions à cette position et reconsidérerons la disposition de la tête. Cette dernière se situe au nord-ouest et les pieds au sud-est. Ainsi, la situation de la mandibule (en face supéro-latérale droite) contre la partie antérieure du tronc en vue antérieure et la position des membres supérieurs et inférieurs témoignent d'un individu couché sur le dos avec les genoux en extension. De plus, nos observations ont mis en lumière un effet de constriction du squelette indiqué par l'obliquité des côtes et la rotation des humérus (en face latérale). Cette rotation, due à la projection en

---

<sup>333</sup> *Ibid.*, p. 142.

avant des épaules, est sans doute liée à l'exiguïté d'un contenant périssable. En outre, nous avons un effet de délimitation linéaire au niveau des faces latérales de ce sujet et du mobilier situé à gauche<sup>334</sup>. Le cadavre a peut-être été déposé avec une légère rotation à gauche de la tête qui devait se présenter par sa face antéro-latérale droite, comme l'indique la position de la mandibule (en face supéro-latérale droite). Cette rotation de la tête est plus marquée qu'à l'origine, certainement à cause de la disjonction des articulations temporo-mandibulaire et des vertèbres cervicales. Elle a aussi pu être induite par un coussin de terre, comme le signale G. E. Mylonas<sup>335</sup>, posé dans un coffre ou dans un coffrage en bois d'une longueur suffisante pour permettre l'extension des genoux. Nous pensons donc qu'il s'agit d'un tissu formant une enveloppe remplie de terre, comme à Verria (cf. tombe Θπ4 : note 305) : ces données montrent que la tête de sujet immature reposait sur ce coussin dès son inhumation. En outre, il semblerait que la paroi de ce contenant périssable (dans les deux cas) a empêché un basculement en arrière du bloc crânio-facial. Ses bras ont été disposés le long du thorax avec les coudes fléchis, ramenant ainsi les avant-bras contre la partie antérieure du thorax. Les mains devaient être quasiment à la hauteur des épaules. La légère flexion du genou droit est peut-être liée à un déplacement imputable à la décomposition du corps ou à un animal fouisseur. Enfin, le genou gauche devait être en extension.

### *Espace de décomposition*

Pour l'espace de décomposition, notre étude portera uniquement sur l'individu immature ELE-6/3. Ainsi, nous possédons plusieurs éléments qui suggèrent que le cadavre s'est décomposé en espace vide : la disjonction de la mandibule avec les temporaux, la rotation marquée à gauche du bloc crânio-facial, les connexions lâches au niveau des membres supérieurs et inférieurs, ainsi que la mise à plat complète de la cage thoracique. Ces mêmes indices indiquent que cet individu constitue un dépôt primaire. D'après l'effet de contrainte et de délimitation linéaire dont témoigne cet individu<sup>336</sup>, nous pouvons en déduire que ce sujet immature a été déposé à l'intérieur d'un contenant étroit qui n'a pas permis la sortie d'os ou de mobilier (à gauche) de l'espace originel du corps. Ce contenant pourrait être un coffre ou un simple coffrage en bois conservé au moins pendant le temps nécessaire à la transformation du cadavre en squelette. Ainsi pensons-nous à un vide primaire créé par un

---

<sup>334</sup> DUDAY H. *et. al.* 1990, p. 39 et 42 ; DUDAY H. 1995, p. 47-48 et 52 ; DUDAY H. 2006, p. 72, 74 et 81-82.

<sup>335</sup> MYLONAS G. E. 1975, Vol. B, p. 142.

<sup>336</sup> DUDAY H. *et. al.* 1990, p. 39 et 42 ; DUDAY H. 1995, p. 47-48 et 52 ; DUDAY H. 2006, p. 72, 74 et 81-82.

contenant périssable, ce qui nous permet de conclure à une sépulture individuelle primaire à inhumation.

Pour la dénomination de la tombe, nous baserons notre réflexion sur les observations de G. E. Mylonas. Celui-ci suppose que le dépôt ELE-6/1 serait une réduction de corps, réalisée pour permettre le dépôt de l'individu immature ELE-6/3<sup>337</sup>. D'autre part, pour le dépôt ELE-6/2, la connexion anatomique que nous avons relevée au niveau d'un humérus ou d'un ulna n'est pas l'indice fiable d'un dépôt primaire car ce n'est pas une articulation labile. En fait, pour les dépôts 1 et ELE-6/2, nous ne pouvons pas assurer que la décomposition s'est déroulée à l'intérieur de la tombe rectangulaire construite : aucun os leur ayant appartenu n'est visible sur les documents dans l'environnement immédiat du sujet ELE-6/3. Ainsi concluons-nous simplement à des dépôts secondaires, car il semble qu'il y ait eu un déplacement d'os, comme en témoigne la position des deux fémurs (ELE-6/2) à proximité du bras droit du sujet immature. Nous supposons que le croisement, au niveau de leur quart distal des fémurs (ELE-6/2), révèle un geste de préhension qui a eut lieu lors de son déplacement le long de la paroi sud-ouest<sup>338</sup> pour permettre l'inhumation de l'individu immature ELE-6/3 : ces os semblent être restés dans la même position qu'au moment où la main qui les tenait les a posé sur le sol. Au final, il semblerait que nous soyons en présence d'une sépulture collective à inhumation qui comprend un contenant périssable et deux dépôts secondaires.

L'immature ELE-6/3 a été introduit à l'intérieur d'un contenant périssable avec un coussin de terre sous la tête. L'individu ELE-6/3 a les bras le long du thorax et les avant-bras ramenés contre la partie antérieure du thorax. Enfin, ses genoux sont certainement en extension.

### **Tombe Λπ16 (ELE-7) : (Fig. 67-68)**

#### ***Observations des fouilleurs***

G. E. Mylonas signale, devant la paroi ouest de la tombe, une concentration d'os constituée de huit crânes (ELE-7/1) mêlés à un vase à étrier (845), une cruche (846) et aux tessons d'une cruche (861). Dans la partie ouest et près de la paroi sud, a été découvert le squelette d'un enfant (ELE-7/2) et au centre celui d'un individu masculin (ELE-7/3). L'auteur pense que le sujet immature a été déposé en position contractée avec les bras pliés au niveau

---

<sup>337</sup> MYLONAS G. E. 1975, Vol. B, p. 142.

<sup>338</sup> *Ibid.*

des coudes. Enfin, l'individu masculin (ELE-7/3) aurait été couché sur le dos avec une légère inclinaison à gauche avec les jambes pliées contre les cuisses. Enfin, au-dessous des pieds de ce dernier et à l'intérieur d'une fosse, il y a une autre concentration d'os (ELE-7/4) ainsi que du mobilier<sup>339</sup>.

### ***Position des restes osseux***

Le dépôt ELE-7/1 comprend des os qui ne sont visiblement pas en connexion anatomique, mis à part un fémur et un tibia, en connexion lâche, situés dans l'angle nord-ouest. Dans l'angle sud-ouest, nous avons un tibia en vue postéro-latérale ou postéro-médiale. Il est oblique par rapport à la paroi sud de la tombe (extrémité proximale à l'ouest) et son extrémité distale est près de celle-ci. Perpendiculairement à cet os, il y a un humérus oblique par rapport à la paroi sud (extrémité proximale au nord) ; tout près de lui se tient un autre humérus pratiquement parallèle à cette même paroi. À proximité, un fémur est aussi oblique par rapport à celle-ci (extrémité proximale à l'ouest), ainsi qu'un os long, à l'une de ses extrémités contre sa diaphyse. Dans l'angle nord-ouest, contre la paroi ouest, nous avons une tête osseuse très mal conservée. Un peu plus à l'est, trois autres têtes osseuses, dans le même état de conservation, sont disposées plus ou moins en arc de cercle : la plus proche de la paroi nord comporte plusieurs dents au niveau des maxillaires. La tête osseuse située au centre est contre l'extrémité distale d'un fémur posé en face latérale. Enfin, nous avons au moins cinq autres os longs, cassés pour la plupart, dont l'identification est impossible.

Le sujet ELE-7/2 a un axe longitudinal du corps nord-ouest/sud-est. Sa tête osseuse, très disloquée, est en face latéro-postérieure gauche : un fragment du temporal gauche apparaît dans son agencement naturel. Nous apercevons le bord latéral de la scapula gauche près de l'humérus gauche : il est parallèle et se situe au même niveau que l'extrémité proximale de ce dernier. À proximité de la scapula, sont visibles au moins trois côtes qui ne sont pas en connexion anatomique avec les vertèbres. Précisons que cette même remarque s'applique à trois autres côtes qui se trouvent non loin de la moitié distale de l'humérus gauche. Près d'une côte, nous avons sans doute la clavicule gauche, qui est légèrement oblique par rapport à l'axe longitudinal du corps (face médiale à l'est). Bien que nous n'observions aucun os de la cage thoracique, grâce à la présence de la clavicule, à la position du membre supérieur et inférieur gauche, ainsi qu'au relief du sédiment, nous émettrons

---

<sup>339</sup> *Ibid.*, p. 167-168.

l'hypothèse d'un tronc qui se présente globalement en vue antérieure. En outre, il semblerait que le volume costal soit très mal, voire pas du tout, conservé. Au niveau du rachis, nous distinguons au moins cinq vertèbres thoraciques. Nous supposons que les os du membre supérieur droit sont sous le membre inférieur gauche. L'humérus gauche est en face antérieure et est cassé au milieu de la diaphyse : il est oblique par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémité distale au sud) et est en connexion lâche avec la scapula. Le radius et l'ulna sont en connexion lâche entre eux, mais aussi avec l'humérus et ont tous la même orientation. Près de l'extrémité distale du radius et parallèlement à la diaphyse du fémur gauche, il y a sans doute deux phalanges de main. Le radius et l'ulna reposent en partie sur des vertèbres. L'os coxal gauche est en face antérieure, mais seul l'ilium est visible : ce dernier semble avoir basculé en arrière. Le fémur droit est en face postéro-latérale. L'extrémité distale, en face postérieure, ne paraît pas soudée à la diaphyse. Cet hypothétique point d'ossification secondaire\*<sup>340</sup> permettrait de fonder l'identification de G. E. Mylonas, qui considère cet individu comme un immature<sup>341</sup>. Or seule une étude anthropologique récente pourrait confirmer ou infirmer cette hypothèse. L'extrémité distale du fémur droit est pratiquement au même niveau que l'extrémité proximale de l'humérus gauche. Les extrémités proximale et distale de sa diaphyse sont cassées. Il est parallèle à l'axe longitudinal du corps et n'est pas en connexion anatomique avec le tibia. Ce dernier, en face antéro-latérale, est cassé au niveau de ses extrémités distale et proximale. Entre sa diaphyse et celle du fémur, nous avons au moins trois os longs ou fragments d'os longs : peut-être s'agit-il des os de l'avant-bras droit ? Le fémur gauche est en face postéro-latérale et est cassé à la hauteur du quart proximal. Il repose contre le bord d'une banquette (sur lequel se situe ELE-7/1) en arc de cercle : celle-ci n'est pas signalée par l'auteur, mais est visible sur les Fig. 67-68. Le fémur est très légèrement oblique par rapport à l'axe longitudinal du corps et en connexion lâche avec le tibia. Celui-ci est en face antéro-médiale et forme un angle d'environ 50° avec le fémur. Ce tibia est en connexion lâche et parallèle avec la fibula. Il semble qu'il y ait une différence de niveau entre chacun des membres inférieurs : cela est perceptible par le tibia droit, qui est situé plus haut que celui de gauche. Enfin, nous ne savons pas où se situent les os des pieds.

Le squelette masculin ELE-7/3 est oblique par rapport à l'axe de la tombe : il a un axe longitudinal du corps nord-sud. Nous supposons que sa tête osseuse est en face latéro-inférieure droite car elle est très disloquée. L'humérus droit est en face latérale et est oblique

---

<sup>340</sup> Selon H. Rouvière et A. Delmas, le point d'ossification secondaire de l'épiphyse proximale se souderait entre 18 et 24 ans : ainsi, nous aurions un individu dont l'âge serait inférieur à 24 ans, si, bien entendu, nous nous basons uniquement ce point d'ossification : ROUVIÈRE H. & DELMAS A. 2002, Vol. 3, p. 336.

<sup>341</sup> MYLONAS G. E. 1975, Vol. B, p. 167.

par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémité distale au sud). Il est en connexion lâche avec le radius et l'ulna qui ont leurs extrémités distales cassées. Ces deux os forment, avec l'humérus, un angle d'environ 70°. Sans doute avons-nous deux côtes à proximité de l'extrémité proximale de l'humérus. L'humérus gauche est en face latérale et parallèle à l'axe longitudinal du corps. Il est en connexion lâche avec le radius et l'ulna. Ces derniers sont dans le prolongement de l'humérus et ont leurs diaphyses fracturées en leur milieu. Le mauvais état de conservation de l'os coxal gauche empêche la détermination de sa face d'apparition. Le fémur droit est en face antéro-latérale et oblique par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémité distale au nord). Il est en connexion lâche avec le tibia et repose contre la face antérieure du fémur gauche. Le tibia droit est en face antérieure et parallèle au fémur. De la fibula, nous n'avons qu'un fragment de diaphyse : celui-ci est parallèle et situé à quelques centimètres du tibia. De plus, il repose en partie sur la diaphyse de la fibula gauche. Nous ne savons pas si les os du pied droit sont absents, s'ils sont mêlés à ceux du pied gauche ou bien font partie du dépôt. ELE-7/4. Le fémur gauche est en face antéro-latérale et oblique par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémité proximale pratiquement au sud). Il n'est pas en connexion anatomique avec le tibia, qui se présente par sa face postérieure. Il repose en partie sur l'extrémité proximale du tibia et de la fibula. Précisons que ces derniers sont en connexion lâche. Le tibia est cassé au niveau de ses deux extrémités et se présente par sa face antérieure. Les os du pied ne sont pas en connexion anatomique, mais quatre métatarsiens (du deuxième au cinquième) sont parallèles entre eux et obliques par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémité proximale au sud) : ils sont en face dorsale. Enfin, nous observons également deux phalanges obliques (extrémité distale au sud).

Pour le dépôt ELE-7/4, les données disponibles sont très restreintes. Près de la paroi sud de la sépulture, nous avons une mandibule en face antéro-latérale droite. Si nous ne pouvons pas affirmer qu'elle soit entière, pour la partie visible, elle semble avoir conservé toutes ses dents. Enfin, le reste de ce dépôt se compose essentiellement de plusieurs fragments d'os longs.

### *Mode de dépôt des corps*

En ce qui concerne le sujet immature (ELE-7/2), nous ne pouvons pas adhérer à la position proposée par G. E. Mylonas<sup>342</sup> : nous pensons que le cadavre, la tête au nord-ouest et les pieds au sud-est, a été déposé en position demi-assis (ou assis-couché)<sup>343</sup> avec les genoux fléchis. En effet, nous observons une différence de niveau entre la tête osseuse, jusqu'au thorax, et le bassin osseux : les deux premiers sont placés à une hauteur plus importante que le dernier. Cette différence de niveau s'explique par la présence d'une banquette (que ne signale pas l'auteur, mais qui est visible sur la photographie) : cela suppose que le cadavre ait épousé la conformation du sol. Notons que la jambe gauche et le membre inférieur droit furent placés au même niveau que la tête et le thorax. Ainsi, ce sujet devait certainement avoir le dos contre le sol comme en témoigne la face d'apparition du tronc (vue antérieure) et la position du membre supérieur gauche. Il y a une rotation à droite et une inclinaison (vers la vue supérieure de l'épaule droite) marquée de la tête qui paraissent être d'ordre taphonomique au regard de la face d'apparition de la tête osseuse (vue latéro-postérieure gauche) : ces deux phénomènes seraient dus, à notre sens, à la rupture des ligaments, au moins entre C<sub>1</sub> et C<sub>2</sub><sup>344</sup>. Son bras gauche devait être contre la partie antérieure du thorax, permettant un léger fléchissement du coude afin que l'avant-bras repose contre la partie antérieure de l'abdomen. Si nous nous référons aux deux phalanges situées près de l'épiphyse distale du radius gauche, il est fort possible que la main gauche se soit trouvée contre la partie antérieure du ventre. Les genoux sont certainement fléchis : cette hypothèse est étayée surtout pour le membre inférieur gauche dont l'articulation fémoro-tibiale forme un angle d'environ 50°. Il devait y avoir une légère rotation à droite du bassin pour permettre au membre inférieur gauche de reposer par son genou contre la partie médiale du quart proximal de la jambe droite : l'indice de cette rotation est rendu visible par le basculement à l'arrière très net de l'os coxal gauche<sup>345</sup> ; tandis celui de la position des membres inférieurs se retrouve dans l'angle de flexion, d'environ 50°, du genou gauche. Nous pensons que le pied droit ne repose pas au même niveau que le gauche : il est plus haut, comme le montre la différence de niveau entre les extrémités proximales des fémurs et des tibias. Tout porte à croire que la cuisse droite prend appui contre une pierre. Celle-ci forme sans doute, au moment de l'inhumation du sujet, un relief, un accident sur le sol de la tombe, encore observable sous la partie proximale du tibia droit :

---

<sup>342</sup> *Ibid.*

<sup>343</sup> LACOMBE J.-P. *et. al.* 1990, p. 59.

<sup>344</sup> DUDAY H. 1995, p. 38 et 41 ; DUDAY H. 2006, p. 43.

<sup>345</sup> *Id.* 1995, p. 44.

lorsque les contentions articulaires du genou lâchèrent, le fémur dut effectuer une rotation, puis basculer en arrière en prenant appui contre cette pierre par sa face latérale. Cela est indiqué par la face d'apparition du fémur (face postéro-latérale) et par la présence de son épiphyse proximale non loin de la partie distale de sa diaphyse. Quant au tibia droit, il a certainement pris d'abord appui contre cette pierre par sa face latérale, puis suite à une rotation, il s'est retrouvé en face antéro-latérale. Nous pensons qu'un obstacle (dont la présence est sans doute dû au hasard) l'a visiblement empêché de basculer contre le fémur droit (peut-être la pierre ou une autre pierre). En ce qui concerne le fémur gauche, nous n'avons pas le même basculement en arrière que pour le droit : le bord de la banquette sur lequel il prend appui l'a empêché de chuter complètement en arrière, tout comme il a maintenu le tibia. Notons que ce dernier a sans doute subi une rotation lorsque les contentions articulaires du genou lâchèrent. Enfin, les os des pieds n'étant pas visibles sur la photographie, nous n'émettrons aucune hypothèse sur leur position.

Pour l'individu masculin (ELE-7/3), nous pensons, comme G. E. Mylonas, qu'il a été couché sur le dos. Cependant, nous ne le suivrons pas pour ce qui est de la position des membres inférieurs<sup>346</sup>. La position couchée sur le dos tend à être attestée par la situation des membres supérieurs et inférieurs (que nous allons décrire ci-après). Cette position est uniquement possible avec un tronc plus ou moins en face antérieure. Sa tête est au nord et donc les pieds sont au sud. Son bras droit devait être partiellement contre la partie antérieure du thorax, tandis que le coude fléchi (comme l'indique l'angle d'environ 70°) permet à l'avant-bras d'être ramené en avant de l'abdomen. Le bras gauche se présente le long du thorax, alors que l'avant-bras se situe le long de l'abdomen et de la hanche. Les genoux devaient certainement être fléchis au-dessus du sol, comme l'indique la position des métatarsiens gauches qui se présentent par leur face dorsale et dans leur agencement naturel : ces derniers éléments signifient que le pied gauche repose sur plancher d'un contenant périssable par sa face plantaire. En effet, cet individu témoigne d'un effet de délimitation linéaire au niveau de ses vues latérales droite et gauche : il est rendu visible par les extrémités proximales du radius, de l'ulna et du fémur droits, ainsi que par l'extrémité distale du tibia droit. En ce qui concerne la partie latérale gauche, ce phénomène est observable grâce aux extrémités proximales de l'humérus, du tibia et de la fibula, ainsi qu'aux extrémités distales du radius gauche. Certes, les fémurs et le tibia droit sont sortis de l'espace initial du corps, mais cela pourrait être imputable à la disparition de la paroi gauche de l'hypothétique contenant

---

<sup>346</sup> MYLONAS G. E. 1975, Vol. B, p. 168.

périssable : celle-ci a favorisé sans doute cette sortie des os qui prennent appui directement ou indirectement contre elle. Ainsi, le genou droit prend peut-être appui à hauteur du quart proximal de la jambe ou du genou gauche (cf. Annexe 1 : Fig. 2). En revanche, le membre inférieur gauche devait être contre la paroi d'un contenant disparu : il se pourrait que la rupture des contentions articulaires ait conduit, dans un premier temps, à la chute du tibia et de la fibula à gauche, comme en témoigne le fémur gauche situé contre la l'extrémité proximale de cette fibula. Puis, dans un second temps ce sont le fémur, le tibia et la fibula droite qui ont basculé, mais nous ne sommes pas en mesure de définir dans quel ordre. Quant à la position des pieds, nous pouvons affirmer que le pied gauche est tourné vers l'extérieur de l'espace initial du cadavre, comme en témoigne la disposition des métatarsiens. Enfin, nous remarquons que cette disposition des os des membres inférieurs, avec ceux du squelette ELE-7/1, se retrouve chez des individus provenant des tombes ELE-3, ELE-4, ELE-8 et ELE-10.

### *Espace de décomposition*

Nous pensons que la fosse constitua l'espace vide primaire pour le sujet immature (ELE-7/2). Pour ce dernier plusieurs indices indiquent ce type d'espace : les deux phalanges de la main qui ne sont pas en connexion anatomique, les connexions lâches au niveau de la scapula gauche, du membre supérieur gauche et des membres inférieurs, ainsi que la probable mise à plat, complète ou partielle, de la cage thoracique. Enfin, il y a le basculement en arrière de l'os coxal gauche. Pour le squelette ELE-7/3, la dislocation de presque tous les os du pied droit, les connexions lâches des membres supérieurs et inférieurs et le basculement à gauche de ces derniers indiquent qu'il s'agit d'une décomposition en espace vide. En outre, l'effet de délimitation linéaire décrit plus haut donne à penser que l'espace vide primaire a été créé par un contenant périssable qui pourrait être un coffre en bois. Nous présumons que ce contenant exista au moins le temps que le cadavre se transforme en squelette. Toutes ces remarques corroborent l'idée d'une décomposition en espace vide et de deux dépôts primaires.

Nous qualifierons cette tombe de sépulture collective à inhumation, car il semblerait que les dépôts d'ELE-7/1, ELE-7/2, ELE-7/3 et ELE-7/4 s'effectuèrent en plusieurs temps. L'analyse du mobilier et des techniques de construction a permis à G. E. Mylonas de dater la première utilisation de cette tombe de l'HR I. Puis, pendant une période qui va de l'HR II à l'HR III B, les squelettes accompagnés d'un mobilier de l'HR III A ont été déposés, en partie, près de la paroi ouest (ELE-7/1) et dans la fosse (ELE-7/4) située sous l'individu ELE-7/3, afin de permettre le dépôt d'ELE-7/2 et ELE-7/3. Or nous ne pourrions pas, dans l'état actuel

de la documentation, pour les dépôts ELE-7/1 et ELE-7/4, conclure à une réduction de corps : aucun os ayant appartenu à ces deux concentrations n'est signalé par l'auteur ni ne figure sur les documents sur le lieu d'inhumation d'ELE-7/2 et ELE-7/3. En conclusion, nous admettrons simplement qu'ELE-7/1 et ELE-7/4 sont des dépôts secondaires<sup>347</sup>.

En conclusion, ELE-7/2a été déposé en position demi-assis (ou assis-couché) avec le bras gauche contre la partie antérieure du thorax et l'avant-bras contre celle de l'abdomen. Enfin, ses genoux sont fléchis. En ce qui concerne le sujet ELE-7/3 il a certainement été introduit dans un contenant périssable. Ce sujet (ELE-7/3) a été couché sur le dos avec le bras droit en partie contre la partie antérieure du thorax et l'avant-bras en avant de l'abdomen ; tandis que le bras gauche se situe le long du thorax et l'avant-bras le long de l'abdomen. Enfin, ce sujet (ELE-7/3) a les genoux fléchis au-dessus du sol : le genou droit prend peut-être appui à hauteur du quart proximal de la jambe ou du genou gauche. En revanche, le membre inférieur gauche devait être contre la paroi du contenant. Enfin, le pied gauche est tourné vers l'extérieur de l'espace initial du cadavre (ELE-7/3).

### **Tombe Mπ6 (ELE-8) : (Fig. 69-70)**

#### *Observations des fouilleurs*

Selon G. E. Mylonas, cette tombe a été pillée et perturbée près des parois nord-ouest et sud-est<sup>348</sup>. La partie centrale de la tombe comporte deux squelettes, dont un situé le long du côté nord et l'autre le long du côté sud : ils ont été déposés avec du mobilier funéraire en céramique (des vases et des tessons). Le premier squelette (ELE-8/1), situé près de la paroi sud, est celui d'une femme déposée sur le dos dans une légère concavité du sol avec la tête posée sur un coussin de terre. Ses bras sont pliés au niveau du coude, tandis que ses mains reposent sur son ventre. Il est probable qu'elle a un enfant mort dans les bras, car des traces d'os de petites dimensions ont été découvertes entre ses côtes et les os des mains. De plus, le long de la main gauche furent déposés une cruche (888), un biberon (889) et une coupe (890) : ces trois vases auraient pu servir à nourrir l'enfant. Enfin, ses fémurs sont tendus et ses jambes pliées. Le second squelette (ELE-8/2), près de la paroi nord de la tombe, est sur le dos. Ces bras sont pliés au niveau des coudes. Sa main droite est placée vers l'épaule gauche, tandis que la gauche se situe sur la poitrine. Les fémurs sont tendus et les jambes pliées : le

<sup>347</sup> DUDAY H. 1995, p. 37-38, 44, 53 et 55.

<sup>348</sup> MYLONAS G. E. 1975, Vol. B, p. 191.

fémur droit a légèrement été déplacé sur le côté au moment où a été déposé le second cadavre. En outre, autour du membre inférieur droit ont été découverts deux vases à étrier (886 et 887) et les tessons d'un vase (891)<sup>349</sup>.

### *Position des restes osseux*

Le squelette féminin (ELE-8/1) a un axe longitudinal du corps nord-ouest/sud-est. Sa tête osseuse, en face antéro-latérale droite, est très disloquée. Nous constatons que la cage thoracique se présente par sa face antérieure : les côtes, très obliques, sont plaquées contre le fond de la sépulture sous l'action de la pesanteur. De l'humérus droit, nous n'observons que le quart distal situé le long du thorax. Il est en connexion lâche avec le radius et l'ulna dont les diaphyses se croisent ; autrement dit la diaphyse du radius repose en partie sur celle de l'ulna. Ce dernier forme, avec l'humérus, un angle d'environ 160°. Nous remarquons que le radius est cassé en son quart distal, comme l'ulna. Précisons que l'extrémité distale de ce dernier est absente. L'humérus gauche est en face postéro-latérale : il n'est pas disposé dans son agencement naturel, car son extrémité proximale est près du bassin osseux, tandis que son extrémité distale se situe pratiquement au niveau de l'épaule. Il est parallèle à l'axe longitudinal du corps. Il n'est pas en connexion anatomique avec le radius et l'ulna : l'humérus et le radius se chevauchent par leur tiers proximal. Nous remarquons que le radius et l'ulna se croisent : la diaphyse de l'ulna repose en partie sur celle du radius. D'autre part, ces os sortent de l'espace initial du corps. Le radius est parallèle à l'axe longitudinal du corps, alors que l'ulna est oblique par rapport à cet axe (extrémité proximale au nord). Pour l'os coxal droit, nous observons uniquement une partie de la branche supérieure du pubis jusqu'à l'épine iliaque en face antéro-inférieure, ce qui indique qu'il est en face antérieure. L'écart entre les deux os coxaux suggère qu'il y a disjonction au niveau des symphyses pubiennes, sans toutefois présumer d'une mise à plat complète de ces os. Malgré le dégagement partiel, il semblerait que l'os coxal gauche soit dans la même position que le droit. Le fémur droit, en face antéro-médiale, est oblique par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémité proximale au sud). Il est en connexion lâche avec l'os coxal droit et le tibia. Celui-ci, en face antéro-latérale, forme avec le fémur un angle d'environ 90°. La fibula se situe le long de la diaphyse du tibia et est en connexion lâche avec celui-ci. Près de l'extrémité distale de ces deux os, nous avons au moins cinq os et deux autres proches d'une phalange proximale du premier

---

<sup>349</sup> *Ibid.*, p. 192.

rayon, appartenant au pied, qui ne sont pas en connexion anatomique. Le fémur gauche, en face antéro-latérale, est parallèle à l'axe longitudinal du corps. Il n'est pas en connexion anatomique avec le tibia qui lui-même ne l'est pas non plus avec la fibula. Ce fémur repose, jusqu'au centre de sa diaphyse, sur la fibula et la partie antéro-latérale du tibia (qui apparaît par cette face). Le tibia gauche repose sur la diaphyse de la fibula droite, ainsi que sur la partie antérieure du tibia droit. En revanche, la fibula gauche repose uniquement sur le tibia droit. Près de l'extrémité distale de celle-ci, nous avons un os du tarse et un peu plus à l'est, cinq métatarsiens en face dorsale. Ils sont tous parallèles entre eux, mais obliques par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémité proximale au nord). À proximité de leurs extrémités distales, il y a au moins deux phalanges. Près du premier métatarsien, nous avons une autre phalange.

Le sujet ELE-8/2 a un axe longitudinal du corps nord-ouest/sud-est. Sa tête osseuse, très disloquée, est légèrement oblique par rapport à l'axe longitudinal du corps (inférieure au sud). La scapula droite est en face latérale. Quant au rachis, seule la partie située à proximité de la partie inférieure de la tête osseuse est visible. Bien que les vertèbres soient mal dégagées, nous distinguons les processus épineux de deux vertèbres cervicales. Au niveau de la partie inférieure de la tête osseuse, nous avons l'humérus droit cassé en son extrémité proximale. Il est parallèle à l'axe longitudinal du corps et en connexion lâche avec le radius et l'ulna. Ceux-ci reposent, sans doute, contre la partie antérieure du thorax et forment avec l'humérus un angle d'environ  $20^{\circ}/30^{\circ}$ . Près de l'extrémité distale d'un des deux os de l'avant-bras et de l'extrémité proximale de l'humérus gauche, nous avons deux os de la main. L'humérus gauche, sans doute en face postero-latérale, est le long du thorax. Il se situe beaucoup plus bas que le droit. Il est en connexion lâche avec le radius et l'ulna qui reposent contre la partie antérieure de l'abdomen. L'humérus forme avec le radius un angle d'environ  $70^{\circ}$ . L'ulna repose en partie contre la diaphyse du radius ; de son quart distal, il touche les extrémités proximales du radius et de l'ulna droits. Pour l'os coxal droit, mal conservé, nous ne sommes pas en mesure d'identifier sa face d'apparition : toutefois, il semble en connexion lâche avec le fémur. Ce dernier est oblique par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémité proximale au sud) et est en face antérieure. Sa diaphyse est séparée de son extrémité distale. Celle-ci est située près de la face latérale de la diaphyse du fémur droit et est en face postéro-latérale (sa vue inférieure fait face à la diaphyse du fémur). Ce fémur n'est pas en connexion anatomique avec le tibia dont seul le quart proximal indique la présence, tout comme le tibia gauche. Il est oblique par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémité proximale au nord) et en face antérieure. À quelques centimètres plus à l'ouest et dans le

même axe que le tibia droit, nous avons des os (des phalanges en vue dorsales semble-t-il) appartenant peut-être au pied droit. Le fémur gauche est en face postéro-médiale et parallèle à l'axe longitudinal du corps. Il est cassé au niveau de son extrémité distale et en connexion lâche avec le quart proximal du tibia en vue postéro-médiale. Enfin, il est parallèle à l'autre quart proximal appartenant au tibia droit et l'angle fémoro-tibial gauche est d'environ 40°.

### ***Mode de dépôt des corps***

En ce qui concerne le sujet féminin (ELE-8/1), nous ne contesterons pas la position couchée sur le dos avec une flexion des coudes que suggère G. E. Mylonas<sup>350</sup> : le tronc et les os coxaux, en vue antérieure, et la disposition du membre supérieur droit en témoignent. Sa tête se situe au nord-ouest et ses pieds au sud-est. Comme l'auteur, nous pensons que la légère inclinaison à droite et la rotation à gauche du crâne pourraient résulter de la présence d'un coussin de terre<sup>351</sup>. Ce dernier est aussi mis en évidence par la dislocation importante du crâne<sup>352</sup> et la concavité située sous le squelette<sup>353</sup>. De plus, nous remarquons chez ELE-8/1 un effet de délimitation linéaire au niveau des deux faces latérales : à droite, par le quart distal de l'humérus, l'os coxal et la partie proximale du fémur ; à gauche, l'humérus, le fémur et la partie proximale des tibias<sup>354</sup>. Le bras droit est le long du thorax et le coude est fléchi (comme l'indique l'angle d'environ 160°) de sorte que l'avant-bras est en semi-pronation (cf. *Supination\**), comme l'attestent le croisement du radius et de l'ulna, et ramené contre la partie antérieure de l'abdomen. À gauche, la position du bras (l'humérus étant tête bêche) et de l'avant-bras gauche, ne peuvent pas être précisées car il y a vraisemblablement eu une manipulation *post mortem*. La position des membres inférieurs se rapproche de celle observée chez certains squelettes des tombes ELE-3, ELE-4, ELE-7 et ELE-10. Les genoux sont fléchis au-dessus du sol, le genou droit prenant appui, sans doute, à la hauteur du quart proximal de la jambe ou du genou gauche, tandis que ce membre inférieur gauche devait être contre la paroi d'un contenant aujourd'hui disparu (cf. Annexe 1 : Fig. 3). De plus, nous sommes en mesure d'assurer que le pied gauche a sa vue plantaire contre le sol de la sépulture, comme en témoigne la face d'apparition des cinq métatarsiens (face dorsale). Les cinq métatarsiens gauches indiquent qu'il y a une légère rotation du pied à droite, de telle sorte qu'il se situe à

---

<sup>350</sup> *Ibid.*

<sup>351</sup> *Ibid.*

<sup>352</sup> DUDAY H. 1995, p. 47.

<sup>353</sup> MYLONAS G. E. 1975, Vol. B, p. 192.

<sup>354</sup> DUDAY H. 1995, p. 47 ; DUDAY H. 2006, p. 72 et 74.

l'intérieur de l'espace initial du corps. En outre, le pied est oblique par rapport à l'axe longitudinal du corps (avec le talon au nord) : peut-être le petit côté du contenant périssable l'a-t-il empêché de glisser, d'où cette position particulière. Il semblerait que la disjonction de l'articulation fémoro-tibiale droite soit intervenue avant celle de gauche car celle-ci se situe sous les os de la cuisse et de la jambe gauche. Enfin, ce phénomène a dû se produire très tôt comme en témoigne la dislocation des os du pied droit (les articulations coxo-fémorales et de certains os du pied sont très labiles) : ce dernier devait être de contact sur le sol par sa face médiale et écarté du pied gauche.

Pour l'individu ELE-8/2, nous confirmons la position couchée sur le dos avec une flexion des coudes suggérée par G. E. Mylonas<sup>355</sup>, comme l'indique la disposition des bras et des avant-bras. Nous remarquons aussi un effet de délimitation linéaire des parties latérales du squelette : à droite avec l'humérus et l'extrémité proximale du fémur et à gauche avec l'humérus et le fémur. Si nous nous référons au relief du sédiment et à l'endroit où se situent les membres supérieurs, la tête devait se trouver au nord-ouest (les pieds sont donc au sud-est). L'épaule droite est plus haute que la gauche, comme l'indique la position des humérus : cette position résulte peut-être d'un effet de constriction dû à la présence d'un contenant périssable combiné aux produits de décomposition qui induisirent un glissement vers le bas de l'humérus gauche. Les bras devaient être le long du thorax. Le coude droit est fortement fléchi (angle huméro-radial d'environ 20°/30°) et l'avant-bras ramené en avant du thorax : la main est sans doute près ou sur l'épaule gauche, comme le prouve la présence des deux os de la main. En revanche, la flexion du coude gauche (à un angle d'environ 70°) a permis à l'avant-bras de reposer contre la partie antérieure de l'abdomen avec la main près du coude droit. Il semblerait que les membres inférieurs sont dans la même situation que ceux du squelette féminin (ELE-8/1) de cette sépulture : ils ont certainement été retenus par un contenant périssable (cf. Annexe 1 : Fig. 3). Notons que cette dernière hypothèse est renforcée par la présence de phalanges en face dorsales qui pourraient fort bien appartenir au pied droit.

### *Espace de décomposition*

Pour cette tombe rectangulaire construite, nous pensons que les deux cadavres subirent une décomposition en espace vide. Tous les deux présentent des connexions lâches et certains os ne sont pas en connexion anatomique au niveau des membres supérieurs et inférieurs. En

---

<sup>355</sup> MYLONAS G. E. 1975, Vol. B, p. 192.

outre, nous avons tout d'abord la chute des membres inférieurs droit et gauche contre le sol, à la suite des disjonctions coxo-fémorale et fémoro-tibiale. Pour le squelette féminin (ELE-8/1), nous avons la dislocation des os du pied droit et de certains os appartenant au pied gauche. Enfin, il y a la mise à plat complète de la cage thoracique visible grâce à l'obliquité importante des côtes<sup>356</sup>. Ces arguments sont en faveur d'une décomposition en espace vide et de deux dépôts primaires. En outre, nous avons constaté pour ces deux individus des effets de délimitation linéaire qui tendent à indiquer qu'ils furent déposés chacun dans un contenant périssable rectangulaire (probablement en bois) qui serait un coffrage ou bien un coffre. L'orientation des fémurs gauches des deux sujets est dans l'axe signifiant que la paroi de ces contenants existait encore alors que la disjonction des articulations fémoro-tibiales était déjà effective. En effet, dans le cas contraire, les fémurs se seraient présentés obliquement par rapport à l'axe longitudinal du corps en tombant sur le sol. En ce qui concerne le squelette féminin, le fait que les os coxaux sont en équilibre instable<sup>357</sup> est peut-être dû à l'étroitesse du contenant associée à la concavité du sol<sup>358</sup> (le cadavre a dû épouser la forme de cette concavité). Pour l'individu ELE-8/2, nous pensons être en présence d'une sépulture individuelle primaire à inhumation, dont l'espace vide primaire fut créé par un contenant périssable (sans doute en bois). En revanche, si nous sommes en mesure de conclure au même espace vide primaire pour le sujet féminin (ELE-8/1), nous ne pouvons pas identifier le type de sépulture avec certitude. En effet, l'humérus gauche (tête-bêche) révèle, comme nous l'avons déjà expliqué ci-dessus, une intervention humaine après l'inhumation de cette femme. De plus, selon G. E. Mylonas, un enfant a été déposé dans les bras de la femme car des traces de petits os ont été découvertes entre ses côtes<sup>359</sup>. Dès lors deux possibilités peuvent être envisagées ; la première est sans doute l'inhumation du sujet immature en même temps que l'adulte : il se pourrait qu'au moment du pillage de la tombe, qui est signalé par l'auteur<sup>360</sup>, les pillards déplacèrent, pour une raison qui nous échappe, l'humérus gauche d'ELE-8/1. Mais, ils se trompèrent de sens en le replaçant et disposèrent de part et d'autre du vase 889 les radius et ulna gauches. Dans ce cas précis nous serions en présence d'une sépulture double primaire à inhumation constitué par le contenant périssable. La deuxième solution serait que l'adulte ait été inhumé avant l'individu immature : ce dernier a peut-être été inhumé peu de temps après la femme. Autrement dit, le membre supérieur gauche de cette dernière, sans

---

<sup>356</sup> DUDAY H. 1995, p. 37 et 44 ; DUDAY H. 2006, p. 41 et 65.

<sup>357</sup> *Id.* 1995, p. 47 ; *Id.* 2006, p. 72 et 74.

<sup>358</sup> MYLONAS G. E. 1975, Vol. B, p. 192.

<sup>359</sup> *Ibid.*

<sup>360</sup> *Ibid.*, p. 191.

doute gênant, fut déplacé ou retiré de son emplacement initial afin de permettre le dépôt du cadavre de l'enfant. Par la suite, l'humérus a été remis à sa place, mais tête-bêche, et le vase 889 a été posé entre les os de l'avant-bras. Dans cette dernière hypothèse, nous aurions une sépulture collective à inhumation avec au moins deux dépôts primaires : le cadavre féminin et le sujet immature. Quelle que soit l'interprétation retenue, plusieurs hypothèses peuvent être envisagées concernant le déplacement de l'humérus gauche : soit les ligaments du membre supérieur gauche ont été détruits avant que la décomposition du corps soit terminée. Soit il a fallu procéder à une *décarnation* que seule une étude des modifications osseuses pourrait démontrer (ceci pourrait être valable également pour les deux interprétations). Enfin nous pouvons envisager que le cadavre (ELE-8/1) était déjà transformé en squelette (ceci serait valable seulement pour la deuxième solution). De plus, si l'action de replacer le bras gauche d'ELE-8/1 est du fait des fossoyeurs ou des pillers, cela dénote un certain respect du cadavre ou de ce qu'a été l'individu de son vivant. En résumé, nous pouvons conclure à l'inhumation d'ELE-8/1 après celle d'ELE-8/2 et à la réouverture de la tombe, peut-être due au pillage<sup>361</sup>/et ou à l'introduction de l'individu immature, qui a entraîné le déplacement du mobilier et du fémur droit d'ELE-8/2<sup>362</sup>. Notons que la chute du vase à étrier 886, vers et très près du tibia droit de ce dernier, semble indiquer que le contenant périssable est déjà décomposé. Enfin, le type d'espace de décomposition témoigne de la disparition des contenants périssables après la transformation des corps en squelette.

Pour conclure, le sujet ELE-8/1 a été déposé dans un contenant périssable avec la tête reposant sur un coussin de terre. ELE-8/1 a le bras droit le long du thorax et l'avant-bras contre la partie antérieure de l'abdomen. Cet individu (ELE-8/1) a les genoux fléchis au-dessus du sol : le genou droit prenant appui, sans doute, à la hauteur du quart proximal de la jambe ou du genou gauche, tandis que ce membre inférieur gauche devait être contre la paroi du contenant. De plus, nous savons que le pied gauche, écarté du pied droit, a une légère rotation à droite. L'individu ELE-8/2, couché sur le dos, a lui aussi été introduit à l'intérieur d'un contenant périssable. En outre, ELE-8/2 a les bras le long du thorax avec l'avant-bras droit contre la partie antérieure de celui-ci et la main près ou sur l'épaule gauche, tandis que l'avant-bras gauche se situe contre la partie antérieure de l'abdomen avec la main près du coude droit. Enfin, les membres inférieurs sont sans doute dans la même situation que ceux de l'individu ELE-8/1.

---

<sup>361</sup> *Ibid.*, p. 191-192.

<sup>362</sup> *Ibid.*, p. 192.

## **Tombe Mπ7 (ELE-9) : (Fig. 71-73).**

### ***Observations des fouilleurs :***

Selon G. E. Mylonas, on a découvert dans cette tombe, à 0,70 m de profondeur et sur une fine couche de terre, le squelette d'un adolescent ou d'un jeune homme (ELE-9/1). Pour le fouilleur, ce sujet (ELE-9/1) constitue la dernière inhumation. Il a été couché sur le dos et pratiquement allongé : il a une orientation générale est-ouest. Sa tête est tournée vers l'est : si, initialement, elle repose sur un coussin de terre, par la suite, elle a basculé sur l'épaule gauche. Ses bras sont le long du corps et ses genoux sont légèrement fléchis. En outre, ses cuisses sont tournées vers la gauche, tandis que ses jambes sont tendues. Aucun mobilier n'accompagne cet individu (ELE-9/1). Sous ce sujet (ELE-9/1)<sup>363</sup> et la couche de terre, il y a les restes osseux, dispersés, de squelettes plus anciens (ELE-9/2 et ELE-9/3) : il s'agit de deux crânes, de fémurs, ainsi que des os appartenant aux jambes et aux mains. Là encore, aucun mobilier ne fut découvert. Selon l'auteur, la couche de terre et la dispersion des ossements (ELE-9/2 et ELE-9/3) constituent les indices d'un pillage antérieur à l'inhumation du dernier défunt (ELE-9/1). De plus, cette couche de sédiment prouve qu'entre la première et la dernière inhumation, il s'est écoulé un laps de temps assez long, car G. E. Mylonas estime qu'il s'agit de boue séchée qui a coulé après la première inhumation et qui l'a couverte. Toutefois, ce dernier ne possède aucun mobilier funéraire la datation en ce qui concerne les différentes inhumations<sup>364</sup>.

### ***Position des restes osseux***

Cet individu a un axe longitudinal du corps est-ouest (ELE-9/1)<sup>365</sup>. Le bloc crânio-facial, mal conservé, est en vue supéro-latérale droite. La mandibule semble en connexion anatomique au moins avec le temporal droit : elle repose en partie contre la face supérieure du thorax par sa vue latérale gauche. Il y a une mise à la verticale des clavicules. Les scapulas semblent se présenter par leur face latérale. Nous observons quatre fragments de côtes droites très obliques. Le tronc, ainsi que les membres supérieurs, présentent un pendage vers l'est. Le bassin osseux se présente en face supérieure : nous ne constatons aucune disjonction au

---

<sup>363</sup> *Ibid.*, p. 194.

<sup>364</sup> *Ibid.*, p. 196.

<sup>365</sup> *Ibid.*, p. 194.

niveau des symphyses pubiennes et des articulations sacro-iliaques\*. Les humérus sont en vue latérale et paraissent être en connexion anatomique avec leurs scapulas respectives. Les radius et ulna droits sont en connexion anatomique stricte avec l'humérus, tandis que les os de l'avant-bras gauche semblent en connexion lâche avec le l'humérus. Ces ossements droits et gauches se situent le long de la cage thoracique, mais aussi en partie le long des faces latérales du bassin osseux. Les avant-bras sont parallèles entre eux et pratiquement dans l'axe longitudinal du corps, mis à part les radius et l'ulna gauche. En effet, ces derniers sont légèrement obliques par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémités distales au nord). De plus, s'il ne paraît pas exister d'angle huméro-radial droit, en revanche il y en a un à gauche d'environ 170°. Nous pensons que le fémur droit est en connexion anatomique avec l'os coxal. Comme le fémur gauche, il est en face antérieure et est oblique par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémités distales au nord). En ce qui concerne le fémur gauche, la qualité du document photographique ne nous permet pas d'affirmer qu'il est en connexion anatomique avec l'os coxal. L'angle coxo-fémoral droit est d'environ 40°, alors que le gauche est de 80°. En outre, nous remarquons que les os des cuisses, en connexion anatomique avec les tibias forment avec ces derniers les angles suivants : l'angle fémoro-tibial droit est d'environ 150°, alors que le gauche est d'environ 120°. Enfin, nous n'observons aucun os des pieds, ni même des mains.

Bien que les restes osseux ELE-9/2 et ELE-9/3 ne soient pas clairement identifiables, nous pouvons supposer, d'après leur taille, qu'il s'agit de fragments de fémurs, tibias et d'os de mains. En outre, ils se situent à un niveau inférieur à celui du sujet ELE-9/1 et sont sous la couche de sédiment<sup>366</sup>. Les ossements ELE-9/2 se situent non loin des os de l'avant-bras droit ; nous avons trois fragments de diaphyses d'os longs obliques par rapport à l'axe longitudinal du corps d'ELE-9/1. De plus, les deux plus à l'est semblent avoir une partie de leur diaphyse sous le bassin osseux du sujet ELE-9/1. En ce qui concerne les restes osseux ELE-9/3, près du quart distal du fémur droit d'ELE-9/1, nous observons un crâne, très disloqué, en vue antéro-latérale gauche. À proximité de la vue inférieure de ce dernier, nous distinguons la mandibule visiblement en face supérieure : elle comporte au moins trois dents. Proche de la face antérieure du bloc crânio-facial, nous avons la diaphyse d'un os long cassée à ses extrémités : elle est oblique par rapport à l'axe longitudinal du corps de l'individu ELE-9/1. Parallèlement à la paroi sud de la sépulture, nous avons un autre fragment de diaphyse d'os long. Plus à l'est et face à la fibula droite d'ELE-9/1, nous avons un crâne, en vue supérieure, très mal

---

<sup>366</sup> *Ibid.*, p. 194 et 196.

conservé. Puis encore plus à l'est et proche de ce crâne, il y a deux fragments de diaphyses, parallèles entre elles et à la paroi est de la tombe, dont une (la moins à l'est) repose sur une autre partie d'une diaphyse d'os long. Enfin, cette dernière parallèle à la paroi sud de la sépulture, est donc perpendiculaire aux deux autres diaphyses.

### ***Mode de dépôt des corps***

Pour cet individu (ELE-9/1), nous n'adhérons que partiellement à la position originelle proposée par G. E. Mylonas. Ainsi, la face d'apparition du bassin osseux (vue supérieure), ainsi que les angles coxo-fémoraux (environ 40° pour le droit et 80° pour le gauche) et fémoro-tibiaux (environ 150° pour le droit et 120° pour le gauche) indiqueraient que ce sujet (ELE-9/1) a été inhumé assis avec une flexion des genoux. En outre, la disposition de ses membres supérieurs suggère qu'il est à plat dos. Ainsi, nous supposons que le défunt (ELE-9/1) a été maintenu en position assise grâce au pendage vers l'est qu'a pratiqué le fossoyeur avec la couche de sédiment<sup>367</sup> de la ceinture supérieure à la face supérieure de la ceinture inférieure du défunt (ELE-9/1) : ce pendage, confectionné avant le dépôt du cadavre dans la tombe, devait se retrouver sur le coussin de terre que nous observons et dont parle le fouilleur<sup>368</sup> (ELE-9/1). Le coussin, situé contre la paroi ouest et sous le crâne, a engendré une inclinaison en avant de ce dernier, comme en témoigne sa face d'apparition (vue supéro-latérale droite). Notons que ce pendage vers l'est conjugué au coussin de terre a dû accentuer cette inclinaison et, peut-être, précipiter la rupture ligamentaire des articulations cervicales. En outre, nous supposons que lors du dépôt du cadavre la tête était, sans doute, en face supéro-antérieure, comme le révèle la position du bloc crânio-facial (vue supéro-latérale droite). En effet, la situation du crâne et de la mandibule témoigne d'une flexion maximale (130° pour l'amplitude totale du rachis cervical<sup>369</sup>) du rachis cervical : la partie postérieure de la tête prend vraisemblablement appui contre le coussin de sorte que la face inférieure du menton se situe contre la partie antérieure du thorax. Ainsi pensons-nous, comme le fouilleur, que la tête est tombée du coussin de terre<sup>370</sup> sur lequel elle repose. Puis il y a eu la destruction des ligaments du rachis cervical qui a entraîné la mandibule, alors que la disjonction des ligaments temporo-mandibulaire n'était pas encore effective<sup>371</sup>, provoquant ainsi la rotation à

---

<sup>367</sup> *Ibid.*, p. 194.

<sup>368</sup> *Ibid.*

<sup>369</sup> KAPANDJI A. I. 2007, Vol. 3, p. 232.

<sup>370</sup> MYLONAS G. E. 1975, Vol. B, p. 194.

<sup>371</sup> DUDAY H. 2006, p. 43.

gauche du crâne : ce dernier se retrouva en face supéro-latérale droite sur l'épaule gauche grâce à la forme plus ou moins sphérique de l'occipital ainsi qu'au pendage au nord du coussin. En outre, ce pendage, qui devait se retrouver sur toute la longueur de la couche de sédiment, pourrait être à l'origine de l'effet de constriction dénoté par la mise à la verticale des clavicules<sup>372</sup> et par la légère obliquité des cuisses à gauche. Précisons que cet effet de constriction pourrait résulter en partie de la présence d'un vêtement très ajusté. Cet effet de contrainte a dû projeter l'ensemble des épaules en avant, comme en témoigne la face d'apparition des humérus (vue latérale)<sup>373</sup>. De plus, cet individu (ELE-9/1) a la tête à l'ouest et les pieds à l'est. Le bras droit, tout comme le gauche, se situent le long du tronc, tandis que les avant-bras droit et gauche sont, respectivement, contre la face latérale droite et gauche du bassin. Ainsi, le coude droit devait être en extension, comme l'atteste l'absence d'angle huméro-radial, alors que le coude gauche est très légèrement fléchi, comme en témoigne l'angle huméro-radial d'environ 170° : cela donne à penser que la main est contre le sol par sa vue palmaire. Il est possible que la flexion des genoux, mais surtout le maintien dans cette position, ait été rendu possible par l'ajout de sédiment sous les membres inférieurs alors que le défunt (ELE-9/1) était déjà installé en position assise. En effet, cette position a demandé un moindre effort, et dans l'hypothèse où il n'est pas assis, cela signifierait la préformation d'une couche de sédiment créée pour recevoir le cadavre avant le dépôt son dans la tombe, ainsi qu'une connaissance parfaite des mensurations des membres inférieurs de l'individu ELE-9/1. Enfin, nous pensons, même en l'absence d'os de pieds, que ces derniers reposent contre le sol de la tombe par leur face plantaire : cette position a été rendue obligatoire par la disposition des cuisses et des jambes (cf. Annexe 1 : Fig. 4).

### ***Espace de décomposition***

Pour ce sujet (ELE-9/1), nous sommes en présence d'une décomposition en espace colmaté. Il s'agirait d'un colmatage progressif, comme semblent l'indiquer plusieurs éléments : l'absence de basculement en arrière du tronc des os coxaux et le maintien en connexion anatomique des articulations temporo-mandibulaire droite, scapulo-humérales, sacro-iliaque et coxo-fémorale droites. En ce qui concerne le coussin de terre<sup>374</sup>, nous envisageons deux possibilités : soit la forme d'un coussin a été obtenue par simple modelage

---

<sup>372</sup> DUDAY H. *et. al.* 1990, p. 39 et 42 ; DUDAY H. 1995, p. 47-48 et 52 ; DUDAY H. 2006, p. 81-82.

<sup>373</sup> DUDAY H. *et. al.* 1990, p. 39 et 42 ; DUDAY H. 1995, p. 47-48 et 52 ; DUDAY H. 2006, p. 81-82.

<sup>374</sup> MYLONAS G. E. 1975, Vol. B, p. 194.

du sédiment, soit un tissu formant une enveloppe fut rempli de terre comme à Verria (cf. tombe Θπ4 : note 305). Nous qualifierons cette tombe de sépulture collective à inhumation. En effet, si nous nous reportons au commentaire de G. E. Mylonas, la couche de sédiment située sous le squelette (ELE-9/1) et au-dessus des restes osseux de squelettes plus anciens indiquerait que le sujet ELE-9/1 a été déposé bien après les premières inhumations<sup>375</sup>. En outre, pour ces dernières, nous n'avons pas la certitude que la décomposition des corps s'est effectuée dans la sépulture, car nous ne savons pas si tous les os composant les squelettes sont présents. Enfin, toujours d'après l'auteur, nous pensons que cette tombe contient au moins deux dépôts secondaires (ELE-9/2 et ELE-9/3) puisque les ossements ont été découverts dispersés, et un dépôt primaire constitué par le sujet ELE-9/1. En somme, cet individu (ELE-9/1) dont la tête repose sur un coussin de terre, est assis : ses genoux sont fléchis et ses bras sont situés le long du thorax et les avant-bras le long du bassin.

#### **Tombe Μπ9 (ELE-10) : (Fig. 74-77).**

##### ***Observations des fouilleurs :***

G. E. Mylonas indique la présence de deux concentrations d'os et des restes de trois squelettes sur le sol de la tombe<sup>376</sup>. L'angle nord-ouest présente une concentration d'os correspondant à deux squelettes. À proximité de la paroi nord le squelette d'une jeune femme (ELE-10/1), est posé sur le côté droit avec les jambes pliées sur les cuisses. Le long de la paroi sud, il y a le squelette presque entier d'un adulte (ELE-10/2) allongé. Sa tête, qui repose sur un coussin de terre, est tournée vers l'est. Sur sa poitrine fut déposée une amphore (893). Les bras sont pliés au niveau des coudes : la main droite est sous le menton et la gauche sur le pubis. Enfin, les jambes sont pliées contre les cuisses. À l'est et le long du petit côté, il y a un squelette, qui est, selon G. E. Mylonas, celui d'un enfant. Il a été couché sur le côté droit et sa tête, devant le seuil de l'entrée, est tournée vers le nord-est. Ses bras sont pliés au niveau des coudes, ses mains se situent vers le menton et ses jambes sont pliées contre les cuisses. L'auteur précise que cet individu a les fémurs pratiquement horizontaux. Sous ce squelette se trouve une concentration d'os ainsi que des vases, à l'intérieur d'une fosse ellipsoïdale. Enfin, à droite du squelette un vase (894) a été trouvé<sup>377</sup>.

---

<sup>375</sup> *Ibid.*, p. 196.

<sup>376</sup> Nous ne possédons pas de plan pour cette tombe rectangulaire construite.

<sup>377</sup> MYLONAS G. E. 1975, Vol. B, p. 199.

### *Position des restes osseux*

L'axe longitudinal du corps du squelette féminin (ELE-10/1) est nord-ouest/sud-est. Son bloc crânio-facial, en face latérale gauche, est mal conservé. La mandibule apparaît par sa face latérale gauche et comporte au moins trois dents : la branche gauche n'est pas en connexion anatomique avec le temporal, mais elle est pratiquement verticale et touche en partie le maxillaire gauche. La clavicule gauche est oblique par rapport à l'axe longitudinal du corps, ainsi que l'humérus gauche (extrémité distale au nord) dont la diaphyse est cassée à deux endroits. Il n'est pas en connexion anatomique avec le radius et l'ulna : ces deux os ont leur extrémité distale cassée. Le radius est en face antéro-médiale : l'ulna repose contre la partie médiale et près de la tubérosité radiale de ce dernier. L'angle huméro-radial est d'environ 60°. Le fémur droit est en face antéro-médiale et légèrement oblique par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémité proximale au nord). Il est cassé au niveau des deux extrémités de sa diaphyse et repose, sans doute, sur la fibula droite. Il est en connexion lâche avec le tibia. Celui-ci est en face postéro-latérale et est fracturé à partir de son quart proximal jusqu'à l'extrémité. Son extrémité distale est cassée. Le fémur et le tibia droits forment un angle d'environ 50°. Le tibia n'est pas en connexion anatomique avec la fibula située à proximité. Celle-ci a son extrémité distale cassée. Le fémur gauche est oblique par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémité proximale au nord) et apparaît par sa face antéro-latérale. Il est sur les diaphyses du tibia et de la fibula droite et est en connexion lâche avec le tibia avec lequel il forme un angle d'environ 40°. Ces deux os sont cassés à leurs deux extrémités ; le tibia est aussi fracturé au niveau de son quart distal. Enfin, précisons que les os des pieds ne sont pas visibles sur la photographie.

L'individu ELE-10/2 a aussi un axe longitudinal du corps nord-ouest/sud-est et son bloc crânio-facial est en face latéro-inférieure gauche. Près de la partie latérale gauche, il y a un fragment du corps de la mandibule en face supéro-antéro-latérale droite et une vertèbre en vue postérieure. On observe une mise à la verticale des clavicules. Près de la clavicule gauche, la scapula apparaît en face latérale. Le thorax n'est représenté que par quelques fragments de côtes : nous ne savons pas si elles sont en connexion anatomique avec les vertèbres et nous ne pouvons reconnaître leur face d'apparition. Toutefois, la cage thoracique est sans aucun doute en vue antérieure, comme en témoignent la présence des clavicules et la disposition des membres supérieurs. L'humérus droit, en face latérale, n'est pas en connexion anatomique avec la clavicule qui se situe à proximité et son extrémité proximale est cassée. Il est parallèle à l'axe longitudinal du corps et est en connexion lâche avec le radius et l'ulna :

l'angle huméro-radial est d'environ 30°/40°. Les os de l'avant-bras reposent sur le quart distal de cet humérus, mais aussi contre la partie antérieure du thorax : ils sont parallèles entre eux et obliques par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémité proximale au sud). L'humérus gauche sort légèrement de l'espace initial du corps, et est cassé au niveau de ses deux extrémités. Il est en face postéro-médiale et est en connexion lâche avec le radius et l'ulna qui reposent contre la partie antérieure de l'abdomen. Même si nous observons une partie de l'os coxal droit et devinons le gauche, nous ne sommes pas en mesure de reconnaître leur face d'apparition. Le fémur droit, en face antéro-médiale, est pratiquement parallèle à l'axe longitudinal du corps. Il repose en partie sur le quart proximal du tibia droit et le quart distal du fémur gauche. Il est en connexion lâche avec le tibia. Ce dernier est oblique par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémité distale au nord), cassé en son quart distal et situé le long du fémur gauche. Celui-ci est en vue antéro-médiale et oblique par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémité proximale au nord) : ses extrémités proximale et distale sont cassées, tout comme sa diaphyse, au niveau du quart proximal et de son centre. Le tibia gauche est à proximité et parallèle à ce fémur (extrémité distale au nord). Il est en face antéro-médiale. Enfin, la fibula se trouve à quelques centimètres de ce tibia et est parallèle à celui-ci (extrémité distale au nord). Enfin, les os des pieds ne sont pas visibles sur la photographie.

Le sujet immature a un axe longitudinal du corps nord-sud. Sa tête osseuse est en face supéro-postéro-latérale gauche : elle est très disloquée et repose dans une petite concavité du sol. Toutefois, le maxillaire gauche comporte au moins deux dents. Le temporal gauche, qui se situe entre le bloc crânio-facial et l'ulna gauche, se présente par sa face interne. La mandibule n'est pas en connexion anatomique avec les temporaux. Elle est en vue supéro-latérale droite et présente au moins quatorze dents. Elle est légèrement oblique par rapport à l'axe longitudinal du corps (antérieure au nord). En outre, elle se trouve entre l'humérus et le radius gauches et repose sur les extrémités distales de ce dernier et de l'ulna. La cage thoracique se présente par sa face postéro-latérale gauche : ne sont visibles que cinq côtes gauches et trois droites ; par contre, nous ne pouvons assurer que ces côtes sont en connexion anatomique avec les vertèbres. Notons que les côtes droites sont plus obliques que les gauches et que le volume costal n'est pas conservé. Le radius et l'ulna gauches sont parallèles entre eux et avec l'humérus. Leurs extrémités distales sont situées près de la partie latérale droite de la mandibule. Nous observons, près du quart distal du radius, quatre phalanges de main : elles sont parallèles entre elles, obliques par rapport à l'axe longitudinal du corps (proximales au nord) et en face palmaire ; deux autres phalanges sont parallèles à l'humérus gauche qui est oblique par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémité proximale au sud). Ce dernier, en

face antéro-latérale, a son extrémité proximale cassée et se trouve près de la partie latérale gauche de la mandibule. Nous avons une côte proche de cette extrémité ; une autre se trouve à proximité en face antérieure. Il n'est pas en connexion avec le radius et l'ulna. Il semblerait qu'il y ait une mise à plat des os coxaux. Toutefois, de l'os coxal droit, nous n'avons que trois fragments de l'ilium ; le pubis et l'ischium tous deux en face postérieure. L'os coxal gauche, en vue postérieure, est en connexion anatomique avec le sacrum qui se présente par la même face. Le fémur droit prend appui le long de la partie médiale du fémur gauche. Près de la face médiale du fémur gauche, nous apercevons le tibia droit : ainsi avons-nous un angle fémoro-tibial d'environ 20°. Enfin, le fémur et le tibia droits présentent un léger pendage vers l'ouest. Le fémur gauche, en vue postéro-latérale, est pratiquement parallèle à l'axe longitudinal du corps et en connexion lâche avec le tibia. Celui-ci apparaît par sa face postérieure et est cassé au milieu de sa diaphyse. Le tibia et la fibula sont parallèles et l'angle fémoro-tibial est d'environ 10°. Près de leurs extrémités distales respectives nous avons trois phalanges, appartenant sans doute au pied gauche et qui se présentent par leur face plantaire.

### ***Mode de dépôt des corps***

Comme G. E. Mylonas, nous pensons que l'individu ELE-10/1 a été couché sur le côté droit avec les jambes pliées sur les cuisses<sup>378</sup>. Une empreinte, à peine visible dans le sédiment, pourrait correspondre aux os coxaux mis à plat et au sacrum : cela nous conduit donc à l'hypothèse d'un cadavre couché sur le dos (en tenant compte de la disposition des membres inférieurs) avec une légère rotation à droite du tronc. Le cadavre a été déposé la tête au nord-ouest et les pieds au sud-est. Dès le dépôt du corps, le visage fait sans doute face à la paroi sud de la tombe, comme l'indique la mandibule en vue latérale gauche : toutefois, nous resterons prudents sur ce point car nous n'observons aucune vertèbre cervicale sur la photographie qui soit susceptible d'indiquer si la rotation est originelle ou taphonomique<sup>379</sup>. Nous remarquons que le membre supérieur gauche devait être en pronation\*. Le bras devait reposer en partie contre la partie latérale du thorax et être très en arrière (peut-être le coude repose-t-il sur le sol). Le coude gauche étant fléchi, la main pouvait fort bien reposer contre le sol, mais l'absence des os de la main nous empêche de confirmer cette hypothèse. Enfin, les genoux sont fléchis assez fortement (surtout le gauche) : l'angle fémoro-tibial droit est

---

<sup>378</sup> *Ibid.*

<sup>379</sup> DUDAY H. 1995, p. 38 et 41 ; DUDAY H. 2006, p. 43.

d'environ 50°, tandis que le gauche est d'environ 40°. Ainsi les membres inférieurs reposent-ils sur le sol avec la cuisse gauche sur la jambe droite.

Nous considérons que le cadavre l'individu ELE-10/2 a été couché sur le dos avec une flexion des genoux. Cette position est attestée par la présentation du tronc en vue antérieure et par la disposition des membres supérieurs. La tête est au nord-ouest (le visage face à l'est) et les pieds au sud-est. Cette dernière devait être ramenée très en avant, comme le montrent l'emplacement du fragment de la mandibule, ainsi que l'empreinte visible sur le sédiment : la chute de la mandibule a dû se produire avant que ne cèdent les ligaments des vertèbres cervicales et que ne bascule en arrière le bloc crânio-facial<sup>380</sup>. Nous observons aussi un effet de contrainte mise en évidence par la *verticalisation* des clavicules et la rotation de l'humérus droit en vue latérale qui a dû favoriser la projection en avant des épaules. Mais ELE-10/2 dénote aussi un effet de délimitation linéaire<sup>381</sup>. Ce dernier élément concerne les parties latérales du corps avec les humérus (c'est toutefois moins évident pour l'humérus gauche qui est légèrement oblique), le fémur droit et la partie proximale de la fibula gauche, ainsi que la limite que semblent imposer l'extrémité distale du fémur droit, l'extrémité proximale du tibia et de la fibula gauche. Les bras devaient être le long du thorax et les coudes fléchis assez fortement, comme l'indique l'angle d'environ 30°/40° que l'humérus forme avec l'ulna. Cette flexion permet à l'avant-bras droit de reposer contre la partie antérieure du thorax et à la main d'être très proche de la tête (peut-être du menton, comme le pense G. E. Mylonas). L'avant-bras gauche est ramené en avant de l'abdomen. La position des membres inférieurs, très proche de celle observée pour les individus ELE-10/1 et ELE-10/2 des tombes ELE-3, ELE-4, ELE-7 et ELE-8, indique que le cadavre a été inhumé avec les genoux fléchis au-dessus du sol. Ainsi, le membre inférieur droit prend sans doute appui contre la paroi d'un contenant périssable, alors que le membre inférieur gauche s'appuie contre la face médiale de la jambe droite grâce au genou. Ce dernier devait se trouver à la hauteur du quart proximal de la jambe ou du genou droit. La position des membres inférieurs est confirmée par l'obliquité du fémur, ainsi que par son parallélisme avec les tibias et la fibula gauche (cf. Annexe 1 : Fig. 2).

Pour l'individu immature, nous ne pouvons pas adhérer à la position originelle que propose G. E. Mylonas<sup>382</sup>. En effet, si ce sujet a été couché sur le côté, nous aurions eu un basculement des côtes gauches contre les droites, dans l'espace libéré par la disparition des parties molles du thorax et de l'abdomen. Enfin, l'os coxal gauche aurait été de chant et aurait

---

<sup>380</sup> DUDAY H. 2006, p. 43.

<sup>381</sup> DUDAY H. *et. al.* 1990, p. 39 et 42 ; DUDAY H. 1995, p. 47-48 et 52 ; DUDAY H. 2006, p. 72, 74 et 81-82.

<sup>382</sup> MYLONAS G. E. 1975, Vol. B, p. 199.

basculé contre le droit. Or, en se fondant sur de nouvelles observations, nous pensons que le sujet a été couché de trois-quarts postérieur gauche : on observe une légère convexité des côtes proche du rachis, une présentation de la cage thoracique en vue latéro-postérieure gauche, tandis que l'os coxal gauche et le sacrum sont en face postérieure. De plus, cet individu fut déposé la tête au sud et les pieds au nord : la tête devait reposer par sa partie latérale droite contre le sol de la tombe, comme l'indique la mandibule en vue supéro-latérale droite, avant qu'elle ne bascule dans la concavité, déjà signalée, lorsqu'intervint la disjonction des vertèbres cervicales, alors que la rupture des ligaments temporo-mandibulaires était déjà effective<sup>383</sup>. Notons que la position originelle du cadavre a rendu obligatoire la rotation de la tête, que ce soit à droite ou à gauche. La flexion du coude gauche suggère que la main est près du menton. Nous ne savons pas si les phalanges correspondent à la main droite qui aurait été plaquée contre le sol par la face dorsale : si tel est le cas, le thorax repose par sa face avant contre le membre supérieur droit, dont le coude devait être fléchi. La position de la cage thoracique et celle du membre inférieur droit induisent sans doute une légère rotation à gauche du bassin. Les deux genoux sont fortement fléchis, comme en témoignent les angles fémoro-tibiaux droit et gauche qui sont, respectivement, de 20° et 10°. Le genou droit est en adduction forcée : il repose contre le sol par sa partie latérale ou, plus exactement, dans une éventuelle légère concavité ainsi que l'indique le pendage vers l'ouest du fémur et du tibia droit. La jambe gauche se trouve le long de la droite, mais il semblerait que le genou gauche prend appui contre le rebord de cette même concavité. La position des trois phalanges du pied, présumé gauche, montre qu'il se présente par sa face plantaire : c'est-à-dire qu'il repose sur le sol de la tombe par sa vue dorsale.

### ***Espace de décomposition***

Nous pensons que les trois individus de cette tombe subirent une décomposition en espace vide: seule la nature des vides primaires diffère. Ainsi, les individus féminin (ELE-10/1) et immature ont eu pour espace vide primaire la fosse, tandis que le sujet ELE-10/2 a eu un coffrage ou bien un coffre en matière périssable rectangulaire, sans doute en bois. Ainsi, nous constatons que tous trois présentent des connexions lâches au niveau des membres supérieurs et inférieurs. En ce qui concerne le sujet féminin (ELE-10/1), l'indice le plus probant est la chute de la mandibule et sa disjonction au niveau des temporaux : cet état de la

---

<sup>383</sup> DUDAY H. 2006, p. 43.

mandibule est mis en évidence par sa mise à la verticale. Enfin, nous avons deux derniers éléments en faveur d'un espace vide : l'absence de connexion anatomique de la fibula droite avec le fémur droit et celle du fémur gauche avec le tibia. Pour le sujet immature, cet espace vide est mis en évidence par le basculement de la tête osseuse dans une petite concavité. Nous observons aussi la dislocation de certains os de la main droite. Enfin, nous avons la mise à plat complète de la cage thoracique et des os coxaux<sup>384</sup>. Tous ces éléments tendent à confirmer que la décomposition de ces deux individus s'est déroulée dans un espace vide primaire créé par la fosse, mais aussi que nous avons affaire à deux dépôts primaires, car ces squelettes ne présentent pas d'aberration dans leur agencement anatomique. De plus, ce type de décomposition indique que les dalles de couverture restèrent en place au moins jusqu'à la transformation des cadavres en squelettes. En revanche, nous ne sommes pas en mesure d'affirmer que ceux-ci furent inhumés en même temps. Pour l'individu ELE-10/2, le basculement en arrière de la tête osseuse pourrait effectivement être dû à un coussin de terre, comme le suggère Mylonas<sup>385</sup>, et/ou à la disparition d'une paroi du contenant. En effet, nous avons constaté un effet de délimitation linéaire qui pourrait indiquer la présence d'un coffre ou un coffrage en bois qui a subsisté, au moins, jusqu'à la transformation en squelette de cet individu. En outre, pour les deux types de contenants, le coussin de terre devait se situer sous la tête dès son inhumation. Celui-ci est peut-être constitué d'une enveloppe en tissu remplie de terre comme c'est le cas à Verria (cf. tombe Θπ4 : note 305). Il semblerait que la paroi du contenant ait empêché la sortie du fémur droit de l'espace initial du corps au moment de la chute sur le sol des membres inférieurs. Nous supposons que ce contenant est assez large, car nous avons l'humérus gauche légèrement sorti de l'espace initial du corps, à moins que ce déplacement ne soit dû à un animal fouisseur. Cependant la verticalisation des clavicules indique un effet de contrainte. Or, si nous acceptons l'hypothèse d'un contenant assez large, l'effet de contrainte pourrait être due à d'un vêtement très ajusté ou même à un linceul cousu. Enfin ce squelette étant, comme les deux précédents, dans son agencement naturel, nous concluons à un dépôt primaire.

Pour les deux concentrations d'os (dans l'angle nord-ouest de la tombe et à l'est, dans une fosse sous le sujet immature<sup>386</sup> nous admettrons l'identification comme dépôts secondaires. Nous accepterons aussi le caractère successif de ceux-ci et des trois autres inhumations, si nous nous référons aux différentes phases de construction de la tombe

---

<sup>384</sup> *Id.* 1995, p. 37-38 et 44 ; *Id.* 2006, p. 41 et 65.

<sup>385</sup> MYLONAS G. E. 1975, Vol. B, p. 199.

<sup>386</sup> *Ibid.*

rectangulaire construite définies par G. E. Mylonas : la plus ancienne est datée de l'HM et la dernière, avec l'élargissement de la tombe, de l'HR II à l'HR III<sup>387</sup>. Tous ces éléments, ainsi que ceux énoncés ci-dessus, conduisent à l'hypothèse d'une sépulture collective à inhumation, renfermant un contenant périssable qui constitue une sépulture primaire à inhumation, avec deux dépôts primaires et deux secondaires.

Au final, nous pensons que l'individu ELE-10/1 a été couché sur le côté droit avec le bras gauche en partie contre la partie latérale du thorax et était très en *arrière* ; le coude gauche est fléchi de sorte que la main est sans doute sur le sol. De plus, ELE-10/1 a les genoux fléchis reposant sur le sol : la cuisse gauche est sur la jambe droite. Le sujet ELE-10/2 a été introduit dans un coffre en bois, mais aussi dans un linceul et sa tête repose sur un coussin de terre. Cet individu (ELE-10/2) a été couché sur le dos et a les bras le long du thorax avec l'avant-bras droit contre la partie antérieure du thorax et la main à proximité de la tête ; en revanche, l'avant-bras gauche se situe contre la partie antérieure de l'abdomen. ELE-10/2 a ses genoux fléchis au-dessus du sol : le membre inférieur droit prend sans doute appui contre la paroi d'un contenant périssable, alors que le membre inférieur gauche s'appuie contre la face médiale de la jambe droite grâce au genou. L'immaturo a été couché de trois-quarts postérieur gauche avec le membre supérieur droit, dont le coude fléchi se situe sous le thorax, tandis que la flexion du coude gauche signifierait que la main est près du menton. Enfin, ce sujet a les genoux fléchis reposant sur le sol.

## F. HAGIOS KOSMAS

### TOMBES À CISTE

#### Tombe 50 (HKO-1) : (Fig. 78-79)

#### *Observations des fouilleurs*

G. E. Mylonas trouva à l'intérieur d'une tombe à ciste trois squelettes (HKO-1/1, HKO-1/2 et HKO-1/3) mal conservés : ils se situent à 0,30 m de profondeur. De plus, ils sont pratiquement allongés le long des parois de la tombe et occupent entièrement sa largeur. À proximité de leurs pieds, il y a à gauche un espace libre. Pour l'auteur, la position originelle

---

<sup>387</sup> *Ibid.*

des défunts est évidente : les individus HKO-1/1 et HKO-1/2 sont l'un en face de l'autre. Ainsi celui (HKO-1/1) qui est situé le long de la paroi nord, est-il couché sur le côté droit, tandis que le second (HKO-1/2) fut déposé sur le côté gauche. En outre, l'auteur précise que si leurs genoux convergent, en revanche leurs jambes sont pliées dans des directions opposées. Enfin, leurs bras sont de part et d'autre du corps. Le troisième squelette (HKO-1/3) se trouve le long de la paroi sud : il a été couché sur le côté droit, toutefois il est plus allongé que les deux autres (HKO-1/1 et HKO-1/2) ; son bras gauche est plié. Le bras droit paraît être dans la même position mais, selon G. E. Mylonas, il a été déplacé. En outre, les trois défunts (HKO-1/1, HKO-1/2 et HKO-1/3) ont leurs pieds en direction de la porte, comme les pierres qui sont empilées près de l'entrée de la sépulture : pour l'auteur tout cela prouve<sup>388</sup> que les corps ont été introduits dans la sépulture par le toit. À 0,25 m au-dessous des squelettes HKO-1/1, HKO-1/2 et HKO-1/3 furent découverts une grande quantité d'os très fragmentés qui jonchent le sol de la tombe. Enfin, entre la première et la deuxième couche d'os, il y a une couche de sédiment sableux : il semblerait que les premiers défunts furent recouverts avec l'excédent du sable qui a servi à couvrir les trois derniers cadavres (HKO-1/1, HKO-1/2 et HKO-1/3)<sup>389</sup>.

### ***Position des restes osseux***

Les trois squelettes (HKO-1/1, HKO-1/2 et HKO-1/3) ont un axe longitudinal du corps est-ouest. Les restes osseux de ces trois individus (HKO-1/1, HKO-1/2 et HKO-1/3) sont très mal conservés et nous ne pouvons pas observer les os des pieds sur la photographie.

Le bloc crânio-facial du sujet HKO-1/1, en vue supérieure, est très fragmenté : sa vue antérieure fait face au mur sud. Près du crâne, nous devinons la mandibule sous le sédiment : elle semble être en face supéro-latérale gauche, mais pas en connexion anatomique avec les temporaux. Nous observons, à proximité de la partie proximale de l'humérus droit, un fragment de la clavicule. Près de l'extrémité proximale du fémur gauche, il se pourrait que nous ayons deux fragments d'os coxal, peut-être gauche. L'humérus droit, en face antérieure, est cassé à ses deux extrémités et légèrement oblique par rapport à l'axe longitudinal du corps : il ne paraît pas être en connexion anatomique avec la scapula dont, semble-t-il, nous avons aussi un fragment. De plus, nous remarquons qu'un os long, cassé en son centre, repose par son quart distal ou proximal sur le quart proximal de l'humérus et par sa moitié sur la cage

---

<sup>388</sup> MYLONAS G. E. 1959, p. 114.

<sup>389</sup> *Ibid.*, p. 115.

thoracique. Notons que cette dernière est absente des documents. Dans le prolongement de l'humérus, en connexion lâche, il y a soit l'ulna, soit le radius : cet os est cassé au niveau de ses extrémités et à trois autres endroits. Nous supposons que l'os long situé à gauche du squelette correspond à l'humérus gauche : il est parallèle à l'axe longitudinal du corps et se tient sans doute le long de la cage thoracique. En outre, de la face d'apparition de cet humérus, nous observons uniquement la matière corticale sur toute la longueur de l'os. Les fémurs droit, en vue antéro-médiale, et gauche sont obliques par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémités proximales au nord). L'extrémité distale du fémur droit est absente, tandis que le gauche, en face antérieure, est très fragmenté. Les tibias sont obliques par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémité distale au nord) : leur extrémités proximales, qui sont cassées, ne sont pas en connexion anatomique avec leurs fémurs respectifs. En outre, le tibia droit est fracturé au niveau de son extrémité distale et de son tiers distal : l'angle fémoro-tibial est d'environ 130°. Enfin, le tibia gauche est en vue postéro-latérale.

L'individu HKO-1/2 a son crâne en vue latérale droite : il est dans un très mauvais état de conservation. Nous pensons que l'os situé à proximité du pariétal droit est un fragment de maxillaire ou de mandibule. Près de ce dernier ossement, il y en a un autre qui pourrait correspondre à une clavicule ou à une côte : la qualité de la photographie ne permet pas une dénomination plus précise. L'humérus droit est oblique par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémité distale au sud) et est en connexion lâche avec le radius et l'ulna : l'angle huméro-radial est d'environ 100°. Les os de l'avant-bras, parallèles entre eux, sont obliques par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémités proximales au sud). De plus, un de ces deux os (plus au sud) a ses extrémités cassées et semble reposer sur le quart distal de l'autre. L'humérus gauche est oblique par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémité distale au nord) et a ses extrémités cassées. Nous pensons que le fragment d'os proche de l'extrémité distale de l'humérus devait appartenir soit au radius, soit à l'ulna : il est oblique par rapport à l'axe longitudinal du corps. Toutefois, en tenant compte de l'obliquité de ce fragment, et si nous avons bien affaire à l'un des os de l'avant-bras, nous obtenons un angle d'environ 150°. Contre cet os, présumé, de l'avant-bras, un peu plus loin et pratiquement dans son prolongement, nous supposons qu'il s'agit d'os de la main, tels que des phalanges ou des métacarpiens. Le fémur droit, en face postéro-médiale, est oblique par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémité distale au sud) et semble en connexion lâche avec le tibia : l'angle fémoro-tibial est d'environ 120°. Ce fémur est cassé aux deux extrémités et sa diaphyse est fracturée à plusieurs endroits, comme le tibia. Ce dernier est parallèle à l'axe longitudinal du corps. Le fémur gauche, en vue postéro-médiale, est oblique par rapport à

l'axe longitudinal du corps (extrémité distale au nord) et est en connexion lâche avec le tibia. Le mouvement d'abduction des deux hanches\* créé entre les deux membres inférieurs donne un angle d'environ 50°/60°. Le tibia gauche est cassé au niveau de ses extrémités, comme le fémur, mais il est aussi fracturé en son quart distal : l'angle fémoro-tibial est d'environ 130°. Il est parallèle à l'axe longitudinal du corps et semble être en vue postéro-médiale ; il y a trois pierres contre sa face antérieure, une au niveau de son quart proximal et une autre près de sa moitié distale. Enfin, la troisième pierre se situe à proximité du tibia droit, ainsi que de la vue postérieure et le centre du gauche.

Le sujet HKO-1/3 a son bloc crânio-facial en face inféro-latéro-postérieure droite : la mandibule n'est pas présente. Nous supposons que la cage thoracique, matérialisée par le relief du sédiment, est globalement en vue latérale droite. Le bassin osseux étant très mal dégagé, nous distinguons uniquement quelques fragments de l'os coxal, sans doute droit. L'humérus droit est parallèle à l'axe longitudinal du corps : il semble être en connexion lâche avec les radius et ulna. En outre, il paraît reposer contre la vue latérale droite du gril costal. Ces os de l'avant-bras, parallèles entre eux, sont pratiquement perpendiculaires à l'axe longitudinal du corps (extrémités distale au sud) : ces deux os forment avec l'humérus un angle d'environ 100°. Le fémur droit est oblique par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémité distale au sud) : les fémur gauche et tibias sont absents.

### ***Mode de dépôt des corps***

Les trois individus (1, HKO-1/2 et HKO-1/3) ont la tête à l'ouest et les pieds à l'est. Nous n'adhérerons que partiellement à la position originelle des cadavres (1, HKO-1/2 et HKO-1/3) proposée G. E. Mylonas. Enfin, les défunts ont été déposés les uns à côté des autres, cependant nous n'avons pas la certitude qu'il s'agit de dépôts simultanés.

Ainsi, pour le sujet HKO-1/1, nous ne serons pas d'accord avec l'auteur. En effet, la disposition des membres supérieurs et inférieurs tend à indiquer que cet individu (HKO-1/1) a été couché sur le dos avec une flexion du genou droit et, dans une moindre mesure, du gauche. Ce sujet (HKO-1/1) devait avoir le visage face à celui de l'individu HKO-1/2<sup>390</sup> comme en témoigne la position de leurs crânes : HKO-1/1 a sa vue antérieure face à la paroi sud avec la mandibule en face supéro-latérale gauche, tandis que pour le sujet HKO-1/2 la vue antérieure de son crâne (en vue latérale droite) fait face à la paroi nord. En outre, nous

---

<sup>390</sup> *Ibid.*, p. 114.

pensons que la face latérale gauche de la tête devait être, en partie, contre la paroi ouest de la tombe, dès l'inhumation : cette position a induit une inclinaison latérale maximale de la tête (45° pour l'amplitude totale du rachis cervical<sup>391</sup>). Autrement dit, cette disposition a favorisé la face d'apparition du crâne (vue supérieure) au moment de la rupture des ligaments des vertèbres cervicales. Cette hypothèse est étayée par la présentation de la mandibule qui a dû chuter avant que ne cèdent les ligaments des vertèbres cervicales et avant que le bloc crânio-facial ne bascule en avant<sup>392</sup>. Il a les bras le long du thorax avec une extension du coude droit, comme en témoigne l'absence d'angle huméro-radial. La flexion des genoux est attestée par l'angle fémoro-tibial droit (angle d'environ 130°), ainsi que le parallélisme du tibia gauche avec le droit, mais aussi l'obliquité du fémur gauche. Toutefois, ces deux derniers ont pu être déplacés par un ou des animaux fouisseurs, au même titre que l'os long qui repose sur l'humérus droit. Enfin, la position des membres inférieurs a certainement rendu inévitable une légère rotation à droite du bassin.

En ce qui concerne l'individu HKO-1/2, nous n'adhérons pas à la position suggérée par l'auteur. En effet, la disposition des pièces osseuses des membres supérieurs et inférieurs indique que ce sujet (HKO-1/3) fut couché sur le dos avec une flexion des genoux. Ainsi, la face d'apparition du crâne (vue latérale droite) indique qu'il y eut une rotation à gauche, toutefois l'absence de la mandibule ne nous permet pas d'affirmer si elle fut taphonomique (ou acquise) ou non<sup>393</sup>. Les bras, en abduction, présentent une flexion des coudes comme en témoignent les angles huméro-radiaux (environ 100° pour le droit et 150° pour le gauche). Enfin, nous observons un mouvement d'abduction des hanches comme l'indiquent l'angle d'environ 50°/60° et une flexion des genoux (angles fémoro-tibiaux droit d'environ 120° et gauche de 130°).

Pour le squelette HKO-1/3, nous pensons, comme l'auteur, qu'il a été couché sur le côté droit avec une flexion du coude gauche. De plus, nous admettrons la position donnée par G. E. Mylonas<sup>394</sup> pour le membre supérieur droit, car il n'est pas présent sur la photographie. Ainsi l'attitude générale du défunt est-elle étayée par la face d'apparition de la cage thoracique, sans doute en vue latérale droite. Le bras droit est le long du thorax et il y a une flexion du coude : l'angle huméro-radial droit est d'environ 100°. La présence du crâne en face inféro-latéro-postérieure suppose qu'il fut déplacé soit par un animal fouisseur, soit par

---

<sup>391</sup> KAPANDJI A. I. 2007, Vol. 3, p. 232.

<sup>392</sup> DUDAY H. 2006, p. 43.

<sup>393</sup> *Id.* 1995, p. 38 et 41 ; *Id.* 2006, p. 43.

<sup>394</sup> MYLONAS G. E. 1959, p. 114.

un être humain. En ce qui concerne le membre inférieur droit, l'absence de la jambe ne permet pas de trancher entre une flexion ou une extension du genou.

### *Espace de décomposition*

Il semblerait que l'espace de décomposition soit identique pour les trois individus (HKO-1/1, HKO-1/2 et HKO-1/3). Toutefois, nous possédons très peu d'éléments significatifs : la cage thoracique, les os des mains, excepté la main gauche de HKO-1/2 et les os des pieds sont absents de nos documents. Cependant, nous pensons que la décomposition des corps s'est effectuée en espace vide comme en témoignent les éléments suivants : la disjonction de la mandibule avec les temporaux de HKO-1/1, celle des os de la main gauche de HKO-1/2 et les connexions lâches ou absentes des membres supérieurs (HKO-1/2) et inférieurs (HKO-1/3). En outre, ce type de décomposition est mise en lumière par la position des crânes des sujets HKO-1/1 et HKO-1/3 qui indique qu'un espace vide primaire a existé dès le dépôt du corps, permettant les différents déplacements des os observés (HKO-1/3), ainsi que la rotation de celui de l'individu HKO-1/2. Notons que cet espace vide primaire a certainement été créé par la fosse et a dû exister au moins le temps que le cadavre se transforme en squelette. Ainsi sommes-nous en droit de penser que des plaques de couverture ont existé au moins jusqu'à la décomposition totale du corps. Tous ces éléments permettent de qualifier ces trois dépôts de primaires (HKO-1/1, HKO-1/2 et HKO-1/3). Enfin, nous sommes seulement en mesure d'indiquer que les défunts ont été déposés les uns à côté des autres, mais sans avoir l'assurance qu'il s'agisse d'inhumations simultanées. En effet, nous n'avons constaté aucune imbrication des squelettes : c'est pour cela que nous pensons être en présence d'une sépulture collective à inhumation comprenant trois dépôts primaires (1, HKO-1/2 et HKO-1/3).

En somme, le sujet HKO-1/1 a été couché sur le dos avec les bras le long du thorax et l'avant-bras droit. Ses genoux (HKO-1/1) sont fléchis et reposent sur le sol. HKO-1/2 a été couché sur le dos avec les bras en abduction et une flexion des coudes. En outre, il (HKO-1/2) a un mouvement d'abduction des hanches et les genoux fléchis reposant sur le sol. L'individu HKO-1/3 a été couché sur le côté droit avec une flexion des coudes : la position des membres inférieurs est inconnue.

## G. MYCÈNES

### 1. MAISON DE LA RAMPE

#### TOMBE EN FOSSE

#### Tombe de la Maison de la Rampe (MYC-1) : (Fig. 81-81)

##### *Observations des fouilleurs*

A. J. B. Wace nous apprend qu'un squelette a été découvert dans une tombe située à l'extérieur du mur nord du mégaron, près du cercle funéraire A, sous la Maison de la rampe. Cet individu, en position contractée, a été couché sur le côté gauche avec la tête au sud. Enfin, le fouilleur précise qu'aucun objet n'a été découvert dans cette sépulture. Toutefois, le tamisage de la terre a révélé plusieurs tessons mésohelladiques, dont un situé au-dessous des os du cou<sup>395</sup>.

##### *Position des restes osseux*

Ce sujet a un axe longitudinal du corps nord-sud. Le bloc crânio-facial, en face latérale, est très fragmenté : il manque le pariétal et le temporal droits. Les maxillaires et la mandibule comprennent plusieurs dents. La mandibule est en vue latérale : elle est dans son agencement anatomique naturel. En outre, sa face inférieure est contre la tête de l'humérus droit. La scapula droite, en face latérale, est en relation anatomique avec la vue postérieure du gril costal. La cage thoracique est en vue latérale et comporte huit côtes droites dont la cinquième (en partant du sud) est cassée : le volume costal est conservé. Nous observons une partie du rachis lombaire : trois vertèbres lombaires sont visibles et en connexion anatomique stricte. Le sacrum, en face supéro-antéro-latérale droite, n'est pas en connexion anatomique avec la cinquième vertèbre lombaire. Le bassin osseux se présente, globalement, en vue supéro-latérale droite : les symphyses pubiennes sont en connexion lâche. En outre, il existe un pendage vers l'ouest au niveau du bassin osseux. L'os coxal droit est, si ce n'est en connexion anatomique, en connexion lâche avec le sacrum : il est en vue supéro-antéro-

---

<sup>395</sup> WACE A. J. B. 1921-1923, p. 76.

médiale. L'os coxal gauche, en vue supéro-antéro-médiale, semble en connexion anatomique avec le sacrum. L'humérus droit est en face postérieure et est dans l'axe longitudinal du corps (extrémité proximale au sud) : il n'est pas en connexion anatomique avec la scapula. L'ulna est cassé au niveau de son extrémité proximale et est, comme le radius, pratiquement perpendiculaire à l'axe longitudinal du corps (extrémités proximales à l'est). Le radius, en connexion anatomique avec l'humérus, est parallèle à l'ulna : l'angle huméro-radial est d'environ 50°. Précisons que les quarts proximaux de ces deux os reposent contre les extrémités proximales du radius et de l'ulna gauches. Nous distinguons deux os longs de la main droite, sans pouvoir identifier leur nature ni leur face d'apparition : ils semblent en équilibre instable et perpendiculaires à l'axe longitudinal du corps. Le radius et l'ulna gauche sont parallèles et obliques par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémités proximales à l'est). Pour ce membre supérieur gauche, nous observons aussi deux os longs de main. Le fémur droit est en face latérale : par sa face d'apparition et sa position, nous pensons qu'il est en connexion anatomique avec l'os coxal. Il est perpendiculaire à l'axe longitudinal du corps (extrémité distale à l'ouest) et est en connexion anatomique avec le tibia. Ce dernier, en vue latérale, a son quart distal et son extrémité proximale cassés. Il est oblique par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémité proximale à l'ouest). Le fémur et le tibia se situent sur la diaphyse du fémur gauche : la moitié de la diaphyse du fémur droit est sur le quart proximal du fémur gauche, tandis que le quart proximal du tibia droit est sur le quart distal du tibia gauche. L'angle fémoro-tibial droit est d'environ 20°. Le fémur gauche étant très mal dégagé, seuls un quart de diaphyse et son quart distal sont visibles. Toutefois, nous sommes certains, en tenant compte de la direction de sa diaphyse et sa longueur (estimée par comparaison avec celle du fémur droit), que son extrémité proximale se situe près de l'os coxal gauche et, très certainement, à proximité de l'acétabulum. Il est oblique par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémité proximale à l'est) et n'est pas en connexion anatomique avec le tibia. Ce dernier, en vue médiale, forme avec le fémur un angle d'environ 30°. Les extrémités distales des tibias sont très proches l'une de l'autre. Nous distinguons plusieurs os appartenant aux pieds : s'ils sont mélangés, nous sommes toutefois en mesure de reconnaître la phalange proximale de l'hallux gauche de chant (donc en face médiale). Enfin, notons que les autres os que nous apercevons sont en équilibre instable.

### *Mode de dépôt des corps*

Nous ne sommes qu'en partie d'accord avec la position que propose A. J. B. Wace<sup>396</sup>. En effet, nous avons un individu avec la tête au sud et les pieds au nord ; la face d'apparition de la cage thoracique (face latérale), ainsi que celle de la scapula (face latérale) tendent à prouver que cet individu a été couché sur le côté gauche. De plus, il a le bras droit le long du thorax et une flexion des coudes : cette information est mise en lumière par la présence d'un angle huméro-radial droit (environ 50°) et par l'obliquité des os de l'avant-bras gauche. Quant au bras gauche, il devait se situer sous l'hémi-thorax gauche, tandis que l'avant-bras est sous le droit, de sorte que la main se trouve près du genou droit, comme en témoignent les deux os longs. Cependant, la disposition des membres inférieurs, ainsi que la présentation du bassin osseux, en vue supéro-latérale droite, indiquent que cet individu n'a pas été couché sur le sol, mais était, au moins pendant quelques temps, assis avec les genoux fléchis : cette position nécessita certainement une légère rotation à droite du tronc ; et les membres inférieurs devaient reposer sur le sol à gauche. Notons que si le sujet était couché sur le côté, le bassin osseux se serait présenté en vue latérale droite et le fémur droit en face latérale : ainsi, nous aurions observé l'engagement de la tête de ce dernier dans l'acétabulum, ou pour le moins, une connexion lâche de l'articulation coxo-fémorale. La situation des membres inférieurs a rendu obligatoire la semi-flexion des cuisses sur le tronc, ainsi que le fort fléchissement des genoux sur les cuisses (angles fémoro-tibiaux d'environ 20° pour le droit et 30° pour le gauche). Cette position n'a été possible grâce à l'extension du coude gauche, qui a permis au sujet de prendre appui avec sa main contre le sol. La disposition des tibias indique que les chevilles devaient être serrées l'une contre l'autre de telle façon que le pied gauche repose sur la face dorsale du pied droit par sa vue plantaire. Enfin, il est fort possible que les chevilles aient été maintenues dans cette position grâce à un lien, sinon elles seraient plus éloignées l'une de l'autre, comme c'est le cas pour un sujet assis avec les membres inférieurs reposant sur le sol et sur le côté (cf. Annexe 1 : Fig. 5). Ces deux positions pour un même individu suscitent plusieurs hypothèses : peut-être sommes-nous en présence d'une personne qui a dû être enterrée rapidement alors qu'il est assis, autrement dit que l'on dû enterrer alors que la rigidité cadavérique\* n'était pas terminée ? Cette hypothèse expliquerait qu'à cause de la faible profondeur de la fosse (0,20 m<sup>397</sup>) on ait séparé le corps de cet individu en deux au niveau de la ceinture des membres inférieurs, afin de pouvoir fermer la tombe par des dalles de pierre.

---

<sup>396</sup> *Ibid.*

<sup>397</sup> *Ibid.*

Notons que pour vérifier si ce sujet fut sectionné en deux, il sera nécessaire de pratiquer une étude tracéologique de la cinquième vertèbre lombaire et de la première vertèbre sacrée afin d'y déceler d'éventuelles stries de découpe. Une telle rapidité dans l'inhumation est-elle imputable à une maladie contagieuse contractée par le défunt ? Cela implique une certaine connaissance des mesures sanitaires à prendre en pareil cas. Est-ce un rite funéraire ? Nous nous interrogeons sur le fait que cet individu ait été introduit en position assise dans la tombe pour être ensuite sectionné le corps en deux. Est-ce une personne qui fut exécutée sur place ? Les chevilles liées et l'absence de mobilier renforcent cette hypothèse. Précisons que, quelle qu'ait été la raison de la séparation du tronc de la ceinture des membres inférieurs, on tenta de garder une certaine cohérence anatomique du cadavre.

### ***Espace de décomposition***

En ce qui concerne l'espace de décomposition de cet individu, plusieurs éléments sont parlants en faveur d'une décomposition en espace colmaté et d'un dépôt primaire. Nous pensons qu'il s'agit d'un colmatage différé : nous avons la connexion lâche des symphyses pubiennes, du membre inférieur gauche, des os coxaux avec le sacrum et l'absence de connexion anatomique de l'humérus droit avec la scapula. Mais nous avons aussi des éléments relatifs à un colmatage progressif : certains os des mains et des pieds en équilibre instable, l'absence de mise à plat des os coxaux, le maintien en relation anatomique de la scapula avec le thorax, ainsi que celle du fémur droit avec l'os coxal. Ainsi nous pensons que l'infiltration du sédiment entre les dalles, que signale le fouilleur<sup>398</sup>, n'a pas eu lieu immédiatement ou encore que le sédiment était plus fluide par endroits. Toutefois, il se pourrait que la disjonction de l'articulation scapulo-humérale droite soit due au dépôt de la dalle de couverture sur le corps : nous pensons que cette action cassa la clavicule droite et a été déplacé le bras vers la gauche à cause de la pression exercée par les dalles et de la faible profondeur de la sépulture (0,20 m<sup>399</sup>). En effet, un individu adulte, même couché sur le côté, a une largeur biacromiale\* supérieure à 0,20 m (en moyenne de 0,383 m<sup>400</sup>). Enfin, pour ce qui est de la dénomination de la tombe, nous sommes en présence d'une sépulture primaire individuelle, si toutefois il ne s'agit pas d'un lieu d'exécution. En effet, ce dernier ne peut ce nommer sépulture, cependant l'espace de décomposition est primaire.

---

<sup>398</sup> *Ibid.*

<sup>399</sup> *Ibid.*

<sup>400</sup> OLIVIER G. *et. al.* 1965, p. 232.

Pour conclure sur cette tombe MYC-1, nous pensons que l'individu est assis/et ou couché sur le côté gauche avec le bras droit le long du thorax, alors que le gauche se situe sous celui-ci : l'avant-bras droit est sous l'hémi-thorax droit avec la main sur le genou droit. Enfin, ses genoux sont fléchis et ses chevilles sont maintenu l'une contre l'autre sans doute par un lien.

## 2. CERCLE B

### TOMBES À FOSSE

#### Tombe Γ (MYC-2) :

Pour cette sépulture qui contient quatre sujets<sup>401</sup>, la documentation disponible n'est exploitable que pour les individus MYC-2/1, MYC-2/2 et MYC-2/4. En outre, nous utiliserons les dessins des squelettes, réalisés par D. Theocharis<sup>402</sup>, qui sont assez précis pour les sujets MYC-2/1 et MYC-2/4.

#### *Observations des fouilleurs*

G. E. Mylonas indique la découverte des squelettes de trois hommes et d'une femme<sup>403</sup> sur le cailloutis du sol de la tombe (MYC-2/1, MYC-2/2, MYC-2/3 et MYC-2/4)<sup>404</sup>. En outre, il signale que selon S. Marinatos une grande natte tressée, identifiée par la présence de fragments de fibres blanches, devait avoir été déposée sur les squelettes et le mobilier. En outre, lorsque son contre-maître Monsieur Karamitros a découvert ces mêmes fibres près des épées, G. E. Mylonas a admis à son tour l'éventuelle existence d'une natte. Précisons que J. Papadimitriou ainsi que Mylonas n'ont évoqué qu'oralement la présence de la natte<sup>405</sup>. Un des squelettes (MYC-2/1), a été déposé selon un axe nord-sud dans la partie nord-ouest de la tombe : il occupe la moitié de la largeur de la tombe. Son crâne est très légèrement incliné sur l'épaule gauche : selon le fouilleur cette inclinaison se produisit au moment de la

---

<sup>401</sup> MYLONAS G. E. 1973, Vol. A, p. 47.

<sup>402</sup> *Ibid.*, p. 43.

<sup>403</sup> MYLONAS G. E. 1966, p. 100 et 104 ; MYLONAS G. E. 1973, Vol. A, p. 47.

<sup>404</sup> *Id.* 1966, p. 99 ; *Id.* 1973, Vol. A, p. 47.

<sup>405</sup> MYLONAS G. E. 1973, Vol. A, p. 49.

décomposition des muscles et des ligaments du cou<sup>406</sup>. Au-dessous du crâne, il a trouvé une hydrie cassée dont le fond se trouve plus à l'ouest à proximité d'un masque en électrum (n°362). Non loin de ce dernier se trouvent un gobelet en or (n°357) et une coupe en bronze (n°316). L'auteur précise qu'à l'intérieur du gobelet ont été découverts deux pommeaux en albâtre, six perles en verre (n°444), deux en quartz (n° 443 et 445) et un sceau en améthyste portant la représentation d'un homme barbu : ce mobilier était certainement, à l'origine, à l'intérieur d'une boîte en bois dont les restes furent retrouvés près de la paroi nord de la sépulture<sup>407</sup>. Le défunt a les coudes fléchis. De plus, les os des mains sont présents<sup>408</sup>, mais ils sont pour la plupart très fragmentés : les articulations des doigts sont en extension. Le long du bras et de l'avant-bras droit, il y a une grande épée (n°265) qui comporte un pommeau en albâtre et dont la pointe repose sur une genouillère située sur le fémur. Il y a aussi, à proximité de ce membre supérieur droit, une petite épée (n°267), ainsi qu'un couteau en bronze (n°270). Les membres supérieurs et inférieurs forment des arcs de cercles : ils sont plus prononcés au niveau des membres inférieurs. G. E. Mylonas a remarqué que les os des doigts de pieds sont situés à l'extérieur de l'espace initial du corps, tandis que les talons sont à l'intérieur. Le long de la paroi nord il y a deux épées en bronze et une plus petite avec un pommeau en ivoire : elles peuvent être associées au défunt (MYC-2/1). En outre, le fouilleur associe à cet individu trois autres récipients en céramique situés devant la paroi nord, dont une cruche peinte (n°T-18) et une hydrie<sup>409</sup>.

Dans la partie nord-est de la tombe et le long de la paroi est, ont été mis au jour les restes osseux de deux squelettes (MYC-2/2 et MYC-2/3) : pour G. E. Mylonas l'individu MYC-2/2 a été déplacé alors que la décomposition des chairs n'était pas avancée, car le squelette a pratiquement gardé son agencement anatomique naturel. Il est en position presque allongée, avec les bras en extension le long du corps. La position de la tête sur l'épaule et sa fragmentation résulteraient, pour l'auteur, de son déplacement contre la paroi est de la tombe. Sa main droite est sur le pubis. Enfin, les jambes sont en extension et le pied droit est sur le gauche. Sous le sujet MYC-2/2, il y a un autre squelette (MYC-2/3) dont les ossements ont été déplacés vers la paroi est de la sépulture. Selon le fouilleur, celui-ci a certainement été déposé dans la même position que l'individu MYC-2/2. Parmi les restes osseux de ce défunt (MYC-2/3), on a découvert un fragment de bronze (n°275) qui, selon I. Papadimitriou, devait

---

<sup>406</sup> *Ibid.*, p. 46.

<sup>407</sup> *Ibid.*, p. 47.

<sup>408</sup> *Ibid.*, p. 46.

<sup>409</sup> *Ibid.*, p. 47.

appartenir à une ceinture<sup>410</sup>. En outre, sous les tessons de l'hydrie n°20 apparaissent les restes osseux de l'individu MYC-2/3. À proximité de la base de la pierre soutenant cette hydrie, un peigne en ivoire a été trouvé (n°58). Notons que le remblai de la tombe contient la mâchoire et quelques petits os provenant du crâne du sujet MYC-2/3. À droite de ce dernier et vers l'est, on a trouvé deux épées dont la poignée est en ivoire, un poignard, une pointe de lance et deux couteaux. Au même endroit, il y a aussi des objets en or qui appartiennent aux deux défunts : on a ainsi découvert, sous les fragments de la cruche numéro n°Γ-18, un gobelet (n°358) et des bijoux (n°359-361). De plus, il semblerait que la cruche n°Γ-18 est posée sur ce mobilier en or pendant l'inhumation de l'individu MYC-2/1. Enfin, l'individu MYC-2/3 est, selon G. E. Mylonas, un homme, tandis que le sujet MYC-2/2 devait être, selon J. L. Angel, une femme<sup>411</sup>.

Dans la partie sud de la tombe un quatrième squelette (MYC-2/4) a été découvert : désigné d'abord comme un squelette féminin, il s'est avéré, grâce à l'étude anthropologique de J. L. Angel, être celui d'un jeune homme d'environ 28 ans et d'1,70 m. En outre, l'étude des os crâniens a révélé qu'il souffrait d'un traumatisme crânien : le traitement appliqué fut la trépanation<sup>412</sup>. Le corps, orienté est-ouest, est pratiquement oblique par rapport à cet axe, alors que sa tête se situe dans l'angle sud-est de la tombe. De plus, la tête (MYC-2/4) est déposée en position allongée avec une flexion des coudes et une extension des jambes. Le coude droit est légèrement fléchi de manière à ce que les mains se touchent : le fouilleur a constaté que les os des doigts sont mélangés. En effet, le coude gauche est fléchi pratiquement en angle droit, permettant ainsi de poser la main au-dessus de la ceinture, plus précisément au niveau du bord droit du bassin. Près de l'épaule, on a découvert les récipients (n°17, 21 et 22). Enfin, la faible quantité de mobilier funéraire tend à prouver, pour G. E. Mylonas, que le décès de cet individu (MYC-2/4) intervint soudainement : cette personne devait être trop jeune pour être capable de préparer sa sépulture<sup>413</sup>.

### ***Position des restes osseux***

Le corps de l'individu MYC-2/1 est disposé selon un axe longitudinal=nord-sud. Son bloc crânio-facial, en face antérieure, est très légèrement incliné à gauche : la lèvre de l'hydrie

---

<sup>410</sup> *Ibid.*

<sup>411</sup> *Ibid.*, p. 48.

<sup>412</sup> MYLONAS G. E. 1966, p. 104 ; MYLONAS G. E. 1973, Vol. A, p. 48.

<sup>413</sup> MYLONAS G. E. 1973, Vol. A, p. 48.

cassée, que signale G. E. Mylonas<sup>414</sup>, se situe contre la face supérieure du crâne. Il ne paraît pas y avoir de disjonction au niveau des articulations temporo-mandibulaire, puisque les dents supérieures sont en contact avec les inférieures par leur face occlusale. Il y a une *verticalisation* des clavicules. La cage thoracique, en vue antérieure, est mise à plat : elle comporte trois côtes ou fragments de côtes droites, ainsi que quatre fragments de côte gauches. Précisons qu'elles sont en face postérieure. Du rachis thoracique, nous observons onze vertèbres ; il est segmenté en quatre parties. Ainsi, les trois premiers segments (du nord au sud) comportent-ils des vertèbres thoraciques : quatre vertèbres pour le premier, trois et cinq en vue postérieure, respectivement, pour le second et le troisième segment. Enfin, le rachis lombaire est complet : ces vertèbres sont en face postéro-latérale gauche. L<sub>5</sub> est en connexion anatomique avec S<sub>1</sub> : le sacrum est en vue supéro-antéro-latérale gauche. Ce dernier semble être en connexion lâche avec les os coxaux. Le bassin osseux se présente, globalement, par sa face antéro-latérale gauche ; toutefois nous constatons une disjonction au niveau des symphyses pubiennes : les os coxaux n'ont pas basculé vers l'arrière. Ceux-ci sont en connexion lâche avec les fémurs. Pour le membre supérieur droit, nous constatons un mouvement d'abduction de l'épaule\* droite, mais aussi de la gauche : les angles scapulo-huméraux sont d'environ 60° pour le droit 40° pour le gauche. Ainsi, les humérus sont obliques par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémités distales à l'ouest pour le droit et à l'est pour le gauche). Notons qu'un des os de l'avant-bras droit est parallèle à ce même axe. En outre, nous observons des os de la main qui sont probablement des phalanges : les trois plus au nord sont obliques par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémité proximale à l'ouest), alors que celles plus au sud sont parallèles à ce même axe. Entre le membre supérieur droit et le tronc, nous avons la grande épée (n°265)<sup>415</sup> : l'extrémité proximale de la lame se situe sur le quart proximal de l'humérus, tandis que la pointe est contre le quart distal du fémur droit. De plus, sur le quart proximal de cette épée, nous avons un couteau en bronze (n°270)<sup>416</sup> et, le long du thorax, une petite épée (n°267)<sup>417</sup>. L'humérus gauche est très fragmenté : ces fractures se situent au niveau de son extrémité proximale, de son quart proximal et distal, ainsi qu'en son centre. Il est en connexion anatomique avec le radius ou l'ulna : nous constatons que l'humérus est en connexion anatomique avec les deux os de l'avant-bras. Le radius et l'ulna sont très fragmentés et légèrement obliques par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémité distale à l'ouest) : l'angle huméro-radial est d'environ 150°.

---

<sup>414</sup> *Ibid.*, p. 46.

<sup>415</sup> *Ibid.*, p. 43.

<sup>416</sup> *Ibid.*

<sup>417</sup> *Ibid.*

Nous distinguons au moins sept métacarpiens et/ou phalanges appartenant à la main gauche : ils et/ou elles sont pratiquement parallèles à l'axe longitudinal du corps. Le mouvement d'abduction des deux hanches créé entre les deux membres inférieurs donne un angle d'environ 50°/60°. Les fémurs, en vue antéro-médiale, sont obliques par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémités distales à l'ouest pour le droit et à l'est pour le gauche) et en connexion anatomique avec leurs tibias respectifs. Les angles fémoro-tibiaux sont d'environ 140° pour le droit et 160° pour le gauche. Le tibia droit est en vue postéro-médiale, tandis que le gauche est en face postéro-latérale : tous deux sont légèrement obliques par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémité proximale à l'ouest pour le droit et à l'est pour le gauche). Nous n'observons que les trois quarts de la fibula droite : elle se situe contre la diaphyse du tibia. Enfin, nous distinguons, sans pouvoir les dénommer avec précision, quelques os des pieds qui sont en équilibre instable : ainsi pour le pied droit, nous avons cinq phalanges et/ou métatarsiens, en revanche pour le pied gauche nous en observons trois parmi d'autres os non identifiés.

Le crâne du sujet MYC-2/2 est en vue antéro-supéro-latérale gauche. La mandibule, en face latérale gauche, n'est pas en connexion anatomique avec le temporal gauche : le processus coronoïde gauche se situe dans l'orbite gauche. Notons qu'elle comporte des dents qu'il est impossible de dénombrer et qu'elle se situe à proximité immédiate d'une côte et de la clavicule droite. La scapula droite, en vue antérieure, repose en partie sur la vue postérieure de cinq côtes. Nous observons neuf côtes droites et cinq fragments de côtes gauches qui paraissent être en connexion lâche avec les vertèbres : le volume costal n'est pas conservé et la cage thoracique se présente globalement par sa vue antérieure. Nous ne distinguons que sept vertèbres du rachis mais il est impossible de les nommer, ou de constater d'éventuelles connexions anatomiques. Le sacrum est en vue postérieure : il semblerait que la moitié de la diaphyse d'un os long, qui pourrait appartenir au radius ou à l'ulna droit ou bien gauche, repose sur celui-ci. L'os coxal, peut-être, gauche, en face postérieure, n'est pas en connexion anatomique avec le sacrum et est en connexion lâche avec le fémur droit : l'ilium repose partiellement par sa partie médiale sur le sacrum. Ainsi, les faces d'apparition du sacrum et de l'os coxal gauche témoignent d'un bassin osseux, globalement, en vue postérieure. Le fémur droit n'est que très légèrement oblique par rapport à l'axe longitudinal du corps : le quart distal du fémur gauche repose sur celui du droit. Il n'est pas en connexion anatomique avec le tibia. Ce dernier est sans doute représenté par le quart proximal ou distal d'un os long non loin du quart proximal du tibia gauche. Le fémur gauche, en face latérale, est en connexion anatomique avec le tibia, mais pas avec la patella gauche. Cette dernière, en vue postérieure,

se situe à proximité de l'épicondyle latéral du fémur. Celui-ci est oblique par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémité distale à l'est) : le mouvement d'adduction\* de la hanche gauche forme un angle d'environ 30°. Le tibia gauche est cassé au niveau de son quart proximal, ainsi que de son extrémité distale : il est en vue latérale et est pratiquement parallèle à l'axe longitudinal du corps. Enfin, la diaphyse d'une fibula, cassée à ses deux extrémités, repose en son centre.

L'individu MYC-2/4 a un axe longitudinal du corps est-ouest. Son bloc crânio-facial, en face latérale gauche, est très mal conservé : il est oblique par rapport à l'axe longitudinal du corps (face postérieure au sud). La mandibule semble être en connexion lâche avec les temporaux. Le maxillaire est en contact avec l'extrémité proximale de l'humérus droit. Il y a une *verticalisation* de la clavicule gauche : la qualité des documents disponibles ne nous permet pas d'observer une quelconque connexion anatomique avec la scapula. Cette dernière semble en vue latérale. Le rachis forme une légère courbe au niveau de son quart distal : nous observons uniquement quatorze vertèbres qui paraissent être en connexion anatomique. La cage thoracique, globalement en vue antérieure, comporte six côtes droites et au moins sept gauches : le volume costal est partiellement conservé. En outre, le thorax ne se situe pas dans l'axe longitudinal du corps, mais il est légèrement décentré par rapport à la colonne vertébrale. Le bassin osseux, en face antérieure, présente une disjonction au niveau des symphyses pubiennes. Précisons que le quart proximal de l'ilium droit est cassé : nous pouvons observer la partie spongieuse de l'os. Les humérus sont en face latérale : le gauche, fracturé en son quart proximal, semble en connexion lâche avec la scapula. De plus, nous remarquons qu'ils ne se situent pas au même niveau : le droit est plus au sud que le gauche. Les radius et ulnas droits et gauches sont en connexion anatomique avec l'humérus, toutefois nous remarquons que ces os droits sont très fragmentés. L'humérus droit est parallèle à l'axe longitudinal du corps, tandis que les radius et ulna sont obliques par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémités distales au sud) : l'angle huméro-radial est d'environ 140/150°. L'humérus gauche est très légèrement oblique par rapport à l'axe longitudinal du corps : cela donne un faible mouvement d'adduction dont l'angle scapulo-huméral est d'environ 10°. En revanche l'obliquité des radius et ulna (extrémité distale au nord) est beaucoup plus marqué : l'angle huméro-radial est d'environ 110°. Le relief du sédiment, ainsi que le dessin de D. Theocharis<sup>418</sup>, nous informent de la présence, sur l'ilium de l'os coxal droit, d'os appartenant aux mains qui ne se sont pas égrainés dans l'espace vide secondaire

---

<sup>418</sup> *Ibid.*

laissé par la disparition des parties molles du bassin. Les fémurs, en face antérieure, sont en connexion anatomique avec leurs os coxaux respectifs. En outre, ils sont en connexion anatomique avec leurs tibias respectifs. La patella gauche est en connexion anatomique avec les fémurs et les tibias. Nous ne distinguons que la moitié distale de la diaphyse de la fibula droite : elle se situe le long de celle de tibia. En revanche, la fibula gauche est en connexion anatomique avec le tibia. Notons que les os de la cuisse et de la jambe droite sont très mal conservés. Enfin, les os des pieds paraissent être pratiquement tous dans leurs agencements anatomiques naturels.

### ***Mode de dépôt des corps***

Comme G. E. Mylonas, nous pensons qu'il n'existe aucune règle quant à l'orientation et la disposition du défunt MYC-2/4 ; en revanche l'emplacement dans la partie centrale de MYC-2/1 est remarquable<sup>419</sup>. Nous supposons que seul le problème de place régit la position et l'emplacement des défunts.

En ce qui concerne la position originelle du sujet MYC-2/1, nous ne contesterons pas la description de G. E. Mylonas<sup>420</sup>, toutefois nous y apporterons des précisions. Ainsi, nous pensons qu'il a été couché sur le dos, comme l'indiquent la face d'apparition de la cage thoracique (vue antérieure) et de son bloc crânio-facial (vue antérieure), ainsi que la disposition des membres supérieurs et inférieurs. Sa tête se situe au nord, tandis que ses pieds sont au sud : elle est très légèrement inclinée sur l'épaule gauche, comme le signale G. E. Mylonas<sup>421</sup>. Nous remarquons que cet individu dénote un effet de contrainte au niveau des clavicules, mis en évidence par leur *verticalisation* et par la rotation médiale des humérus en face latérale : la disposition de ces os eut certainement pour résultat la surélévation de l'ensemble des épaules et leur projection en avant<sup>422</sup>. Ainsi sommes-nous en droit de penser que cette mise à la verticale des clavicules fut tout ou en partie produite par le mouvement d'abduction de l'épaule, comme l'indiquent les angles scapulo-huméraux (environ 60° pour le droit et 40° pour le gauche). De plus, il y a une légère flexion des coudes : si l'angle huméro-radial droit n'est pas visible, la position des os de la main indique qu'il existe un tel angle. En revanche, nous observons un angle huméro-radial gauche d'environ 150°. Certes, nous n'observons pas la face d'apparition des os des mains ; toutefois, en tenant compte de la

---

<sup>419</sup> *Ibid.*, p. 49.

<sup>420</sup> *Ibid.*, p. 46-47.

<sup>421</sup> *Ibid.*, p. 46.

<sup>422</sup> DUDAY H. *et. al.* 1990, p. 39 et 42 ; DUDAY H. 1995, p. 48 et 52 ; DUDAY H. 2006, p. 81-82.

position des bras et des avant-bras, il est fort possible que les mains reposent sur le sol par leur vue palmaire. Les hanches sont en abduction, comme en témoignent les angles coxo-fémoraux d'environ 50°/60° et les genoux fléchis (angles fémoro-tibiaux d'environ 140° pour le droit et 160° pour le gauche). La position des cuisses et des jambes implique que les pieds devaient, dès le dépôt, reposer sur le sol par leur face latérale.

Pour l'individu MYC-2/2, comme G. E. Mylonas, nous pensons qu'il fut déplacé alors que la décomposition a à peine débuté<sup>423</sup>. Ainsi, nous pensons que ce sujet fut déposé la tête au nord et les pieds au sud : là encore, nous sommes du même avis que l'auteur : en d'autres termes, la position de la tête doit être due au déplacement du cadavre contre la paroi<sup>424</sup>, comme en témoigne la face d'apparition du crâne (vue antéro-supéro-latérale gauche). En effet, la situation du crâne et de la mandibule en face latérale gauche témoigne d'une inclinaison-rotation maximale à droite du rachis cervical (50° pour l'amplitude totale du rachis cervical<sup>425</sup> : la partie postérieure de la tête prend vraisemblablement appui contre la paroi est de la tombe, de sorte que la face inférieure du menton est très proche de la face supérieure de l'épaule droite. Notons que c'est certainement au moment du déplacement du cadavre que le ou les fossoyeurs pratiquèrent la rotation à droite de la tête, alors que la rupture des articulations temporo-mandibulaires n'était pas effective. En outre, nous supposons, comme en témoigne la face d'apparition du crâne (vue antéro-supéro-latérale gauche), que celui bascula latéralement à droite au moment où se produisit la disjonction des articulations temporo-mandibulaires : sa face inférieure se retrouva donc non loin de la vue supérieure de l'épaule ; cela explique pourquoi le processus coronoïde gauche se retrouva dans l'orbite gauche. La face d'apparition globale de la cage thoracique (vue antérieure) indique que le sujet fut couché sur le dos ; toutefois, le fait que le bassin osseux se présente en vue postérieure indiquerait que cet individu (MYC-2/2) fut couché sur le ventre. De plus, la disposition des os des membres inférieurs sont cette dernière hypothèse. Ces deux positions chez un même individu (MYC-2/2) laissent supposer que lors de son déplacement contre la paroi<sup>426</sup>, le cadavre s'est scindé en deux : autrement dit, il s'est produit une disjonction au niveau de la charnière lombo-sacrée lorsque le cadavre fut déplacé. Ainsi, nous sommes en droit de penser que la mise en place des deux parties du corps ne s'est pas faite correctement au moment du déplacement du défunt contre la paroi est. En outre, nous considérons qu'une partie de l'avant-bras et de la main droits ou gauches est posée sur la masse fessière du sujet

---

<sup>423</sup> MYLONAS G. E. 1973, Vol. A, p. 47.

<sup>424</sup> *Ibid.*

<sup>425</sup> KAPANDJI A. I. 2007, Vol. 3, p. 226.

<sup>426</sup> MYLONAS G. E. 1973, Vol. A, p. 47.

MYC-2/2. Enfin, nous pensons que les membres inférieurs étaient croisés, comme en témoigne le mouvement d'adduction des hanches qui a été poussé à son maximum, puisque nous avons un angle d'environ 30° : en d'autre terme, le genou et le quart distal de la cuisse gauche reposent par leur face médiale sur le quart distal de la cuisse droite en se croisant au niveau des genoux.

Pour le squelette du jeune homme MYC-2/4, nous sommes d'accord avec la position originelle que propose G. E. Mylonas, toutefois nous la précisons. Les faces d'apparition de la cage thoracique et du bassin osseux (vues antérieures), ainsi que la disposition des membres supérieurs et inférieurs, montrent que le défunt (MYC-2/4) a été couché sur le dos. Ainsi, ce sujet (MYC-2/4) a la tête à est et les pieds à l'ouest. Précisons qu'il y eut une rotation à droite de la tête, indiquée par sa face d'apparition (vue latérale) que nous pensons originelle, au regard du type de décomposition auquel nous avons affaire. De plus, la face antérieure du menton se situe contre la vue supérieure de l'épaule droite : cette hypothèse est étayée par le fait que la vue postérieure du bloc crânio-facial est à l'est. Cet individu dénote d'un effet de constriction mis en évidence par la *verticalisation* au moins des clavicules, ainsi que les faces d'apparition des humérus (face latérale) : cette contrainte a dû provoquer la surélévation des épaules, ainsi que leur projection en avant<sup>427</sup>. La différence de niveau entre les humérus droit et gauche pourrait fort bien indiquer que cette contrainte existe aussi à droite. Enfin, cet effet de constriction donne à penser que le défunt était peut-être vêtu d'un vêtement très étroit. Le bras droit est pratiquement le long de la cage thoracique, tandis le coude est légèrement fléchi, comme l'indique l'angle huméro-radial d'environ 140/150°, de manière à ce que la main repose en partie sur la hanche droite et soit en contact avec la main gauche, dont certains os sont conservés. Le bras gauche ne présente qu'un très léger mouvement d'abduction, comme le prouve l'angle scapulo-huméral d'environ 10°. Ce membre supérieur gauche présente une flexion du coude, comme l'indique l'angle huméro-radial d'environ 110° qui permet donc à l'avant-bras de reposer en partie sur l'abdomen et aux mains de se rejoindre. Enfin, l'absence d'angles fémoro-tibiaux indiquent que les genoux sont en extension et, en nous fiant au dessin de D. Theocharis<sup>428</sup>, que les pieds se présentent plus ou moins par leur face dorsale.

---

<sup>427</sup> DUDAY H. *et. al.* 1990, p. 39 et 42 ; DUDAY H. 1995, p. 48 et 52 ; *Id.* 2006, p. 81-82.

<sup>428</sup> MYLONAS G. E. 1973, Vol. A, p. 43.

## *Espace de décomposition*

L'espace de décomposition des individus 1 et MYC-2/4 est identique, à savoir une décomposition en espace colmaté. En effet, nous possédons, pour chacun d'entre eux, plusieurs indices indiquant un colmatage différé : d'une part, nous avons la segmentation de la colonne vertébrale, la mise à plat de la cage thoracique et le maintien en connexion anatomique de la mandibule avec les temporaux, celui de L<sub>5</sub> avec S<sub>1</sub>, et les os des pieds en équilibres instables pour MYC-2/1. D'autre part, nous remarquons, pour le sujet MYC-2/4, la connexion lâche de la mandibule avec les temporaux et celle des fémurs avec les os coxaux, la conservation du volume costal, les articulations coxo-fémorales en connexion anatomique, comme celle de la patella gauche avec les fémur et tibia, ainsi que celle de la fibula avec le tibia et l'absence d'égrainés d'os des mains dans l'espace vide secondaire laissé après la disparition des viscères de l'abdomen. De plus, ces deux individus (MYC-2/1 et MYC-2/4) possèdent un point commun indiquant aussi un colmatage différé : une disjonction des symphyses pubiennes qui n'a toutefois pas provoqué la mise à plat complète des os coxaux. Ce type de colmatage s'explique aussi par la fluidité du sédiment qui devait varier à différents endroits de la tombe : comme le signale le fouilleur, le remblai est fin et comporte du sable et une grande quantité de tessons, mais peu de galets<sup>429</sup>, inégalement répartis. En outre, si une natte tressée fut déposée sur les défunts<sup>430</sup>, la matière la constituant s'est peut-être décomposée très rapidement. En effet, dans le cas inverse, nous aurions uniquement les indices d'une décomposition en espace vide. De plus, cette décomposition et l'absence d'aberration anatomique dans l'agencement des pièces osseuses de ces deux squelettes (MYC-2/1 et MYC-2/4) indiquent qu'il s'agit de deux dépôts primaires. Enfin, ce colmatage différé prouve que la tombe n'a pas été ouverte à nouveau après les dernières inhumations (MYC-2/1 et MYC-2/4) et que le sédiment provient des creusements successifs de la tombe, dont parle G. E. Mylonas<sup>431</sup>. Par conséquent, à chaque nouvelle inhumation, du sédiment était déposé sur les squelettes et les dalles de couverture n'ont pas bougé pendant la transformation du cadavre en squelette.

En ce qui concerne le squelette MYC-2/2, si nous ne pouvons pas déterminer le type de colmatage, en revanche nous sommes en mesure de conclure que celui-ci correspond à une réduction de corps. En effet, nous pensons, comme G. E. Mylonas, qu'il fut déplacé alors que

---

<sup>429</sup> *Ibid.*, p. 46.

<sup>430</sup> *Ibid.*, p. 49.

<sup>431</sup> *Ibid.*, p. 46.

la décomposition a à peine débuté<sup>432</sup> : cette hypothèse s'appuie sur la position du crâne, ainsi que sur la présence de connexions lâches au niveau des articulations costo-vertébrales\* très labiles, et enfin sur la présence d'os de petites dimensions tels que les vertèbres et la patella gauche.

Plusieurs éléments plaident en faveur d'une sépulture collective à inhumation : nous avons les restes osseux provenant des premières inhumations. En effet, comme le signale S. Marinatos, ceux-ci ont été retrouvés dans le remblai situé le long des parois de la tombe pendant la période mésohelladique<sup>433</sup>. En outre, contrairement à G. E. Mylonas<sup>434</sup>, nous pensons que l'individu MYC-2/3 situé au-dessous de MYC-2/2<sup>435</sup> a été inhumé en premier et que la réduction de corps constitué par le sujet MYC-2/2 suivit. En somme, nous sommes en présence d'une sépulture contenant deux dépôts primaires représentés par les sujets MYC-2/1 et MYC-2/4 et plusieurs dépôts secondaires constitués par les individus MYC-2/2 et MYC-2/3, ainsi que les restes osseux datant de la période mésohelladique.

En conclusion, le sujet MYC-2/1 a été couché sur le dos avec les bras en abduction et une flexion des coudes. De plus, cet individu a les hanches en abduction et les genoux fléchis reposant sur le sol. MYC-2/2 est à la fois couché sur le dos et le ventre (à causes de la manipulation de ses ossements) avec une adduction des hanches et les cuisses croisées. Le sujet MYC-2/3 a été couché sur le dos avec le bras droit le long de la cage thoracique avec le coude fléchi et la main en partie sur la hanche droite ; en revanche, le bras gauche est en abduction avec une flexion du coude. Enfin, MYC-2/3 a les genoux en extension.

## H. PÉRATI

### TOMBES À CHAMBRE

#### Tombe 57 (PER-1) : (Fig. 85-86)

#### *Observations des fouilleurs*

S. Iakovidis signale que cette tombe contient un seul squelette. Celui-ci a le visage face à la voûte de la chambre funéraire. Il est sur le dos, ainsi que l'indiquent la position des

---

<sup>432</sup> *Ibid.*, p. 47.

<sup>433</sup> *Ibid.*, p. 45.

<sup>434</sup> *Ibid.*, p. 49.

<sup>435</sup> *Ibid.*, p. 47.

os du thorax, la colonne vertébrale et les restes du bassin. La main droite a la paume tournée vers le cou, alors que la gauche est pliée en angle droit sur le coude droit. Enfin, le fait que les phalanges de pied soient très proches du bassin montre que les pieds reposent près de celui-ci et donc que les genoux sont au-dessus du sol. Ainsi, les membres inférieurs sont fléchis et sont tombés sur le sol : le membre inférieur droit est sur le côté gauche, tandis que le membre inférieur gauche est de biais, en avant et à droite<sup>436</sup>.

### ***Position des restes osseux***

Le squelette a un axe longitudinal du corps nord-ouest/sud-est : la tête osseuse a un axe nord-est/sud-ouest et est oblique par rapport au rachis qui est rectiligne. En face antéro-supéro-latérale droite, elle est très disloquée : elle ne comporte plus le frontal, ni les os de la face, à part la mandibule. Celle-ci, qui n'est pas en connexion anatomique avec les temporaux et est en face antérieure, repose sur le rachis et comporte des dents. Il y a une *verticalisation* très accusée des clavicules : la clavicule droite repose en partie sur l'extrémité distale de l'ulna, tandis que la gauche a son quart latéral près de la face latérale gauche de la mandibule. Sur le quart médial de cette dernière, nous avons sans doute un os de la main droite ; à proximité immédiate de l'extrémité médiale de cette même clavicule, il y a au moins trois autres phalanges droites. Nous pensons, d'après la disposition des clavicules et des membres supérieurs, que le tronc devait se présenter globalement en vue antérieure. Le rachis est segmenté au moins à deux endroits, autrement dit de part et d'autre des radius et ulna gauches : nous ne sommes pas en mesure d'identifier les faces d'apparition des différentes vertèbres. De l'humérus droit n'est conservé que le quart distal parallèle au rachis thoracique\* et son extrémité distale se situe au même niveau que celle de l'humérus gauche. Il est en connexion lâche avec le radius et l'ulna, tout comme ces derniers. Il semblerait que l'ulna repose sur le radius, dont seule une partie de l'extrémité proximale et distale est visible. Sur l'ulna, il y a des os provenant sans doute de la main gauche. Ces deux os sont aussi parallèles au rachis thoracique, ainsi qu'au fragment d'humérus, et reposent contre la partie antérieure du tronc. L'humérus gauche a son extrémité proximale cassée et est pratiquement parallèle à l'axe longitudinal du corps. Il est en connexion lâche avec le radius et l'ulna et forme avec ceux-ci un angle d'environ 90°. Précisons que l'ulna est fracturé au niveau de son quart distal. Près de l'extrémité distale de celui-ci, il y a quatre os de la main gauche, sans doute des

---

<sup>436</sup> IAKOVIDIS S. 1969, Vol. A, p. 192.

phalanges, dont une repose sur son quart distal. Des deux os coxaux, nous ne distinguons que deux fragments : pour l'os coxal droit, un fragment de l'ilium montre que cet os est sans doute en face antérieure. Le fémur droit est en face postéro-latérale. Il est perpendiculaire par rapport à l'axe longitudinal du corps et cassé au niveau de son quart distal. Il est en connexion lâche avec l'os coxal et le tibia. Celui-ci est, tout comme la fibula, oblique par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémité proximale à l'est) et forme avec le fémur un angle d'environ 25°. Il est en face antérieure et repose sur le fémur gauche au niveau de son quart proximal. Il est en connexion lâche et parallèle à la fibula, mais son extrémité proximale se situe sous l'extrémité distale du fémur droit. Le fémur gauche, parallèle à l'axe longitudinal du corps, est en connexion lâche avec le tibia. Ce dernier forme avec le fémur un angle d'environ 40°. Le tibia est en face postéro-médiale et repose par son quart distal sur le quart proximal de la fibula. Il est parallèle à la fibula et est en connexion lâche avec celle-ci. Enfin, les os des pieds ne sont pas visibles sur la photographie.

### ***Mode de dépôt des corps***

Tout comme S. Iakovidis, nous pensons que cet individu fut déposé sur le dos avec une flexion des genoux au-dessus du sol<sup>437</sup>. Cependant, notre réexamen permet de compléter l'interprétation de l'auteur et de rectifier la position de la main droite. Dans l'immédiat, nous nous pencherons sur les indices susceptibles de confirmer cette position couchée sur le dos : la cage thoracique en face antérieure, la disposition des clavicules, des membres supérieurs et inférieurs, ainsi que l'os coxal droit en vue antérieure plaident en faveur d'un défunt couché sur le dos. De plus, nous constatons que ce sujet présente un effet de contrainte qu'indique la mise à la verticale des clavicules : cette constriction des épaules a vraisemblablement induit leur projection en avant. En outre, cet individu présente un effet de délimitation linéaire au niveau des deux parties latérales<sup>438</sup>. L'axe longitudinal du corps est nord-ouest/sud-est : la tête au nord-ouest et les pieds au sud-est. Comme le montre la position de la mandibule (en vue antérieure) la tête devait être en face antérieure et dans l'axe du rachis au moment du dépôt du cadavre. Nous pensons que la forme pratiquement sphérique de l'occipital a pu participer à la légère rotation et à l'inclinaison très accusée (indiquées par sa face d'apparition antéro-supéro-latérale droite) à gauche du bloc crânio-facial. Nous supposons qu'à la disparition du plancher du contenant périssable, la tête s'est trouvée légèrement surélevée peut-être par une pierre,

---

<sup>437</sup> *Ibid.*

<sup>438</sup> DUDAY H. *et. al.* 1990, p. 39 et 42 ; DUDAY H. 1995, p. 47-48 et 52 ; DUDAY H. 2006, p. 72, 74 et 81-82.

d'où cette faible inclinaison en avant du bloc crânio-facial. De plus, cette pierre a aussi dû favoriser la rotation et l'inclinaison à gauche de la tête au moment de la disjonction des ligaments temporo-mandibulaires, avant celle des vertèbres cervicales. Notons que cette constatation indiquerait que la rotation et les deux types d'inclinaison sont d'ordre taphonomique<sup>439</sup>. Les bras sont sans doute le long du thorax avec les coudes fléchis (avant-bras droit parallèle au fragment d'humérus et angle formé par le bras et l'avant-bras gauche de d'environ 90°) : l'avant-bras droit est ramené en avant du thorax avec un mouvement de pronation. Le poignet devait être fléchi, permettant ainsi à la main de reposer contre la partie antérieure du thorax par sa face palmaire : elle est perpendiculaire au rachis thoracique, comme semblent l'indiquer les trois phalanges à proximité de ce dernier. L'avant-bras gauche est contre la partie antérieure du thorax et forme un angle droit avec le bras. Le poignet devait être fléchi afin que la face palmaire de la main soit sur le coude droit comme l'indiquent les phalanges de cette main. Ne pouvant distinguer les os des pieds sur la photographie, nous admettons que les pieds sont posés à plat sur le sol près des os coxaux et que les genoux sont fléchis au-dessus du sol<sup>440</sup>. Notons que cette flexion est assez prononcée, surtout pour le genou droit avec un angle fémoro-tibial d'environ 25°, tandis que le genou gauche a un angle d'environ 40°. D'après la disposition des os des membres inférieurs, nous supposons que la cuisse gauche devait prendre appui contre une paroi d'un contenant aujourd'hui disparu, tandis que le membre inférieur droit prenait appui par le genou sur celle-ci (cf. Annexe 1 : Fig. 2). Dans ce cas, il faut supposer que le pied droit se situait beaucoup plus près de bassin que le pied gauche.

### *Espace de décomposition*

Pour cet individu, il semblerait que la décomposition s'effectua en espace vide. Les éléments d'identification les plus pertinents sont la disjonction de la mandibule avec les temporaux, celle des os appartenant aux deux mains, la segmentation du rachis et les connexions lâches des membres supérieurs et inférieurs. Tous ces indices nous conduisent à conclure à un dépôt primaire. Quant au type d'espace de décomposition, l'effet de contrainte et de délimitation linéaire suggèrent qu'il s'agit d'un espace vide primaire créé sans doute par un contenant périssable de forme rectangulaire et assez étroit aux épaules pour générer un

---

<sup>439</sup> DUDAY H. 1995, p. 38 et 41 ; DUDAY H. 2006, p. 43.

<sup>440</sup> IAKOVIDIS S. 1969, Vol. A, p. 192.

effet de constriction visible au niveau des clavicules<sup>441</sup> : ces effets sont visibles au niveau des deux parties latérales du squelette, le quart distal de l'humérus, l'os coxal et l'extrémité proximale du fémur, la partie latérale gauche de la tête osseuse, l'humérus et les extrémités distale et proximale, respectivement, du fémur et du tibia droits. Ce type de contenant n'a pas permis aux os de sortir de l'espace initial du corps, comme l'ont fait les membres inférieurs au moment où ils sont tombés sur le sol. Notons que le membre inférieur gauche a certainement chuté avant le droit puisque le fémur et le tibia droit reposent sur le fémur gauche. Ce contenant (peut-être un coffre en bois) devait être de faible longueur, comme l'indique la forte flexion des genoux. Enfin, il est certain que le contenant en question est présent au moins jusqu'à ce que le cadavre se transforme en squelette. Ainsi, nous sommes en présence d'une sépulture individuelle primaire à inhumation constituée par ce contenant.

En somme, l'individu a été introduit dans un contenant périssable, couché sur le dos. Ces bras sont le long du thorax et les avant-bras contre la partie antérieure de celui-ci : la main droite est contre la partie antérieure du thorax, tandis que la gauche est sur le coude droit. Les genoux sont fléchis au-dessus du sol : la cuisse gauche devait prendre appui contre une paroi du contenant, tandis que le membre inférieur droit prend appui par le genou sur celle-ci. Enfin, le pied droit devait être beaucoup plus près de bassin que le pied gauche.

### **Tombe 59 (PER-2) : (Fig. 87-88)**

#### ***Observations des fouilleurs***

Selon S. Iakovidis, cette tombe contient quatre sépultures : la première (PER-2/1), située près de la paroi ouest de la tombe, présente le crâne d'un individu qui a été déposé sur le dos comme l'indique la position des os du thorax. À l'origine il a la tête au nord avec le visage face à la voûte de la chambre funéraire. Le crâne est écrasé et incliné vers la droite par le sédiment. De plus, celui-ci est accompagné par deux vases incomplets dont une kylix sur laquelle est posée en partie la joue droite. Près de son épaule gauche, il y a un vase à étrier qui devait appartenir à une sépulture antérieure. La paume de la main gauche est tournée vers le cou, tandis que la main droite est pliée à angle droit. Le bassin et le sacrum ont été découverts *in situ*. Enfin, le membre inférieur droit se situe sous le gauche. Ce dernier est fléchi et tourné vers la droite. Ainsi, les genoux devaient se situer au-dessus du sol<sup>442</sup>. La deuxième sépulture

---

<sup>441</sup> DUDAY H. *et. al.* 1990, p. 39 et 42. DUDAY H. 1995, p. 47-48 et 52 ; DUDAY H. 2006, p. 72, 74 et 81-82.

<sup>442</sup> IAKOVIDIS S. 1969, Vol. A, p. 185.

est indiquée uniquement par du mobilier, un collier dont seules trois perles ont été retrouvées. La dernière est une sépulture double (pour S. Iakovidis, elle serait probablement la plus récente), proche de la paroi nord, qui comporte les restes osseux d'un adulte et d'un enfant, peut-être une mère (PER-2/2) avec son enfant. En effet, le thorax et les parties supérieures du corps de l'adulte sont couverts de pierres plates dont la date de dépôt est inconnue : contre la partie nord de la dernière plaque, il y a un fragment de crâne d'enfant et un os de petites dimensions près de la paroi nord de la tombe. L'individu PER-2/2 a été déposé en position fléchie, sur le côté droit avec les mains pliées vers le visage et les pieds pliés sur le ventre<sup>443</sup>.

### ***Position des restes osseux***

L'état de la documentation (il n'y a pas de photographies et les faces d'apparition des os ne sont pas reconnaissables sur le dessin) ne nous permet pas d'analyser dans les détails l'adulte situé près de la paroi ouest de la tombe (PER-2/1). Quelques nouvelles observations ont néanmoins pu être réalisées. Il a un axe longitudinal du corps nord-ouest/sud-est. Il y a des connexions lâches au niveau de membres supérieurs et inférieurs, ainsi qu'une mise à plat de la cage thoracique, à en juger l'obliquité de certaines côtes et des os coxaux qui sont éloignés de part et d'autre du sacrum, indiquant une disjonction au niveau de la symphyse pubienne et des deux os coxaux avec le sacrum. Enfin, le fémur gauche repose sur le droit par son quart distal, tout comme le tibia et la fibula gauche qui reposent par leur quart proximal.

Le deuxième squelette (PER-2/2) a un axe longitudinal du corps nord-sud et un axe est-ouest de la tête osseuse. Le rachis est oblique par rapport à l'axe du bloc crânio-facial et dessine une convexité. La tête osseuse est en face latérale gauche et semble fendue en deux, dans le sens sagittal (de la face inférieure à la face supérieure de la tête) [cf. *Plans sagittaux\**] : les maxillaires comportent au moins cinq dents et la mandibule uniquement deux. La branche mandibulaire gauche est en connexion anatomique avec le temporal ; celui-ci est cassé en sa partie supérieure. L'os zygomatique gauche n'est plus en connexion anatomique avec le frontal ni avec l'arcade zygomatique, sans doute à la suite du choc du temporal gauche. La clavicule gauche, en face antéro-supérieure, est mise à la verticale et semble reposer contre la partie antérieure de la scapula droite. La scapula gauche, en face latérale, est en relation anatomique avec le thorax, mais nous ne pouvons observer si elle l'est aussi avec l'humérus gauche. Le volume thoracique paraît relativement bien conservé : le

---

<sup>443</sup> *Ibid.*, p. 185-186.

thorax apparaît en face antéro-latérale gauche. L'humérus droit est en connexion lâche avec la scapula. Perpendiculaire par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémité proximale au nord), il est en abduction. Il est en face antéro-médiale, mais nous ne savons pas s'il est en connexion anatomique ou en connexion lâche avec le radius et l'ulna, mal dégagés. Le radius et l'ulna étant cassés à plusieurs endroits de leurs diaphyses, nous ne calculerons pas l'angle huméro-radial. Ils sont parallèles à l'humérus et entre eux (extrémité distale à l'est). Le quart distal du radius est contre la partie antérieure de l'humérus. À quelques centimètres de l'extrémité distale de l'ulna qui est cassé, nous avons au moins cinq phalanges moyennes de la main droite en face dorsale : elles sont en connexion lâche avec sans doute trois phalanges proximales et sont parallèles entre elles (extrémité proximale à l'ouest). L'humérus gauche est en face antéro-médiale. Il repose de moitié contre la partie supérieure de la cage thoracique et est pratiquement perpendiculaire au rachis thoracique (extrémité proximale à l'est). Il est en connexion lâche avec le radius et l'ulna et forme, avec ceux-ci, un angle d'environ 45°. Près de la moitié distale de la diaphyse de cet humérus se trouve le manubrium, très mal conservé, en connexion anatomique avec le corps du sternum. En revanche, le radius et l'ulna, qui paraissent en connexion anatomique, ont leurs extrémités distales cassées qui reposent contre la partie antérieure de l'humérus droit. Le radius est en face antéro-médiale. Près de la diaphyse du radius, il y a au moins quatre phalanges de main et deux autres presque au niveau du quart distal. L'os coxal droit est en face antéro-latérale droite et a basculé en arrière. Comme le gauche, il n'est pas entièrement conservé : nous avons seulement une partie de l'ilium et du pubis. Il est en connexion lâche avec le sacrum. L'os coxal gauche est en face antéro-médiale : nous observons uniquement une partie du pubis et de l'ilium. Il n'est pas en connexion anatomique avec le sacrum. Ce dernier est en face antérieure et dans un mauvais état de conservation. Le fémur droit est en face antéro-médiale et oblique par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémité distale à l'ouest). Son extrémité distale est cassée. Il est en connexion anatomique avec l'os coxal, mais en connexion lâche avec le tibia. Ces deux os reposent sur le sol. Le tibia se présente par sa face antéro-médiale et ses deux extrémités sont cassées. Il forme un angle d'environ 40°/50° avec le fémur et est oblique par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémité proximale à l'ouest). Seule une partie de la diaphyse de la fibula est visible, mais elle est près du tibia et pratiquement parallèle à lui. À proximité de l'extrémité distale de ce tibia droit, nous observons le calcaneus qui est en face médiale et inférieure. À quelques centimètres, il y a quatre métatarsiens, parallèles entre eux, en face plantaire. Trois phalanges de pied sont situées près des parties distales des métatarsiens droits et à proximité se trouvent quatre métatarsiens gauches. Le fémur gauche est en face

postérieure. Il prend appui à la fois contre la partie antérieure du tibia droit et la partie proximale du tibia gauche par son quart distal. Il forme un angle d'environ 30° avec le tibia gauche et repose sur le sol de la tombe par son extrémité proximale cassée. Ainsi, cette dernière se situe à quelques centimètres à peine des métatarsiens droits. Enfin, près de l'extrémité distale de ce fémur, il y a une patella (droite ou gauche) en face postérieure. Le tibia gauche, en face antéro-latérale, est en connexion lâche avec la fibula et le fémur. Ces derniers sont parallèles entre eux, mais aussi avec le tibia et la fibula droits. Tous deux ont leurs extrémités cassées. Les quatre métatarsiens paraissent être en vue plantaire : près d'un métatarsien, nous avons la phalange proximale de l'hallux.

### ***Mode de dépôt des corps***

En ce qui concerne l'individu PER-2/1, malgré l'effondrement de la tombe et le déplacement de certains os qu'il a occasionné, notre réexamen a mis en évidence que la tête se situe au nord-ouest. Le bras droit est le long du thorax, alors que le coude est fléchi et l'avant-bras ramené en avant du thorax. Enfin, les genoux sont fléchis avec le membre inférieur gauche reposant sur la cuisse droite. Tous ces éléments suggèrent que le sujet fut déposé sur le dos avec les genoux fléchis.

Pour le sujet PER-2/2, notre réexamen permet de confirmer la position couchée sur le côté droit proposée S. Iakovidis<sup>444</sup>. En effet, la cage thoracique se présente globalement de profil (vue antéro-latérale gauche) et le basculement de l'os coxal gauche (vue antéro-médiale) à l'arrière du thorax<sup>445</sup>, ainsi que la position des membres supérieurs et inférieurs sont en faveur d'un individu couché sur le côté droit. Le cadavre fut déposé avec la tête au nord et légèrement inclinée à l'avant, comme le tronc, comme en témoigne la convexité du rachis : sans doute le menton repose-t-il contre la partie latérale de la main droite. Le coude droit est fléchi assez fortement de façon à ce que l'avant-bras droit soit plié sur le bras. Nous pensons que le poignet et le coude gauches sont fléchis (angle huméro-radial d'environ 45°) et que ce coude repose contre la partie antérieure de la cuisse droite. Cette flexion du coude permet à la main droite de se fermer sur le poing gauche, position attestée par la présence des cinq phalanges moyennes droites en vue dorsale. La face d'apparition de la cage thoracique (face antéro-latérale gauche) suggère une très légère rotation à gauche de celle-ci. Toutefois, nous pensons que le bassin devait être en face latérale droite afin de permettre la position des

---

<sup>444</sup> *Ibid.*

<sup>445</sup> DUDAY H. 1995, p. 44.

membres inférieurs. D'ailleurs le membre inférieur droit devait être sur le sol avec le genou fléchi (angle fémoro-tibial d'environ 50°). Le pied repose sur le sol par sa face dorsale comme l'indiquent les métatarsiens en vue plantaire. Pour la jambe gauche, nous pensons qu'elle se situe sur la droite et que le pied repose lui aussi sur le sol par sa partie dorsale, comme en témoignent les métatarsiens en face plantaire. La cuisse gauche devait reposer au moins en partie sur la droite. Nous remarquons cependant qu'au lieu d'être à proximité de l'os coxal, son extrémité proximale repose près des métatarsiens droits : cela suggère une intervention humaine, autrement dit une personne l'aurait mis tête bêche.

### ***Espace de décomposition***

Pour l'individu PER-2/1, les connexions lâches au niveau des membres supérieurs et inférieurs, la mise à plat complète de la cage thoracique (que signale l'importante obliquité des côtes)<sup>446</sup> et des os coxaux<sup>447</sup>, permettent de conclure à une décomposition du cadavre, sans doute en espace vide ; le vide primaire fut créé par la chambre funéraire. Toutes ces données indiquent un dépôt primaire.

*A contrario*, pour le sujet PER-2/2, nous pensons que le cadavre se décomposa dans un espace colmaté différé, donc dans une sépulture en pleine terre. Certes, le volume costal est conservé en grande partie<sup>448</sup>, les phalanges de la main droite sont en équilibre instable et le maintien en connexion anatomique de la branche mandibulaire gauche avec le temporal, ainsi que la scapula avec la cage thoracique. Mais la dislocation de phalanges de main (peut-être gauche) près de l'humérus droit et du radius gauche, le basculement à l'arrière de l'os coxal gauche, ainsi que des connexions lâches au niveau des membres supérieurs et du membre inférieur droit montrent que le colmatage ne s'est sans doute pas effectué dès le dépôt du cadavre dans la tombe. Une intervention humaine peut également être envisagée. En effet, nous avons constaté que le fémur gauche n'est pas dans son agencement naturel. Ces os, qui ne sont pas en connexion anatomique, ont pu être déplacés lors de la remise en place de ce fémur. Ce déplacement est peut-être consécutif au dépôt des plaques, dont une supporté les os d'un enfant, sur cet individu (PER-2/2). Ainsi, nous pensons que l'emplacement des squelettes de l'individu PER-2/2 et de l'enfant ne devait plus être dans les mémoires au moment où fut inhumé le sujet PER-2/1, d'où ces déplacements accidentels d'os. Précisons

---

<sup>446</sup> *Ibid.*, p. 37 et 44 ; DUDAY H. 2006, p. 41 et 65.

<sup>447</sup> DUDAY H. 1995, p. 38 et 44.

<sup>448</sup> *Id.* 2006, p. 90.

que cette dernière hypothèse suppose que PER-2/2 et l'enfant ne seraient pas parmi les derniers défunts inhumés. Cette intervention humaine a dû avoir lieu au moment où le cadavre était déjà transformé en squelette ou à un moment où la décomposition était partiellement achevée, car elle a permis le déplacement du fémur gauche qui n'a occasionné, tout au plus, que des perturbations minimales pour les autres os. Notons qu'il y a pu avoir *décarnation*, mais seule une étude tracéologique des os pourrait le démontrer. En effet, il paraît évident qu'il ne s'agit pas d'un acte délibéré car on prit soin de recréer la flexion du genou, mais en replaçant le fémur tête-bêche. Toutefois, nous pouvons nous interroger sur le fait que la tête osseuse est fendue en deux dans le sens sagittal (de la face inférieure à la face supérieure de la tête) : est-ce la cause de la mort ou bien est-ce une modification osseuse *post mortem* ?

Enfin, nous sommes certainement en présence d'une sépulture où se succédèrent plusieurs inhumations (au moins trois) échelonnées dans le temps. Il est donc probable que nous avons affaire à une sépulture collective à inhumation.

En conclusion, nous pensons que le sujet PER-2/1 a été couché sur le dos avec le bras droit le long du thorax et l'avant-bras contre la partie antérieure du thorax. PER-2/1 a les genoux fléchis reposant sur le sol. L'individu PER-2/2 a été couché sur le côté droit avec l'avant-bras droit plié sur le bras et la main à proximité du menton et se fermant sur le poing gauche ; tandis que avec l'avant-bras gauche est contre la partie antérieure de la cuisse droite. Enfin, les genoux de PER-2/2 sont fléchis et reposent sur le sol.

### **Tombe 90 (PER-3) : (Fig. 89-92)**

#### ***Observations des fouilleurs***

Selon S. Iakovidis, cette tombe contient quatre squelettes répartis à l'intérieur de deux couches stratigraphiques. En ce qui concerne la couche funéraire I, la partie est de la chambre funéraire présente, *in situ*, les squelettes de deux individus déposés sur le dos avec les genoux au-dessus du sol. L'auteur précise que les cadavres furent recouverts d'une fine couche de sédiment et d'une rangée de pierres au niveau de la partie supérieure de leur corps. Ainsi, il y a le squelette d'un adulte (PER-3/1) dans un excellent état de conservation, mais dépourvu de tête. Son bras droit est plié de manière à ce que la main soit proche du coude gauche, tandis que le bras gauche est le long du corps. Il a les membres inférieurs fléchis et encore en connexion : ils reposent en partie sur les membres inférieurs du squelette de gauche. Selon l'auteur, ce dernier pourrait appartenir soit à un individu de petite taille, soit à un adolescent

ou encore à un enfant (PER-3/2) dont le crâne, dans un excellent état de conservation, a basculé à gauche ; toutefois, à l'origine le visage devait être de face comme en témoignent les deux clavicules, qui sont presque debout et symétriques. Du membre supérieur gauche, seul le bras a été conservé, mais déplacé vers l'épaule ; de plus, il est de biais par rapport au corps et plié de sorte qu'il aboutit près des lombaires à gauche. Enfin, les membres inférieurs sont fléchis et sont tombés de biais à droite. Dans la couche funéraire II, il y a les restes osseux d'une femme et d'un enfant de 6 à 7 ans, comme l'attestent quelques dents de lait associées à une dent permanente au moins<sup>449</sup>. S. Iakovidis signale que la voûte de cette tombe s'est effondré et a recouvert les deux individus. Enfin, la présence de deux biberons (699 et 704) qui n'appartiennent à aucun défunt à l'intérieur de la chambre funéraire et du dromos suggère que la tombe a été nettoyée<sup>450</sup>. Toutefois, S. Iakovidis dit, implicitement, que le biberon devait appartenir à l'immatrice. Ce dernier situé juste après l'entrée et le long du muret, a la tête complètement écrasée, au sud-ouest : des fragments de côtes, d'un avant-bras et d'un fémur sont aussi présents. En outre, derrière le crâne il y a un biberon et à l'emplacement du cou un scarabée égyptien. Près de cet individu git le deuxième squelette féminin (trouvé *in situ*) écrasé par l'effondrement de la voûte de la chambre funéraire : le crâne a basculé vers la gauche avec la mandibule tombée sur l'épaule gauche où fut découvert un bouton en stéatite. Les bras sont pliés sur le ventre, tandis que le bassin est légèrement incliné vers la gauche. Enfin, les membres inférieurs, fléchis, sont tombés vers la gauche, couvrant ainsi le biberon et le bouton en stéatite. Ainsi l'auteur considère que cet individu a été déposé avec une légère inclinaison sur son côté gauche et les genoux au-dessus du sol<sup>451</sup>.

### ***Position des restes osseux***

Dans la couche funéraire I, les deux individus ont un axe longitudinal du corps nord-sud. L'adulte (PER-3/1) est dépourvu de tête osseuse. Sa clavicule droite est en face inférieure et repose sur une côte par sa partie médiale. Le volume thoracique est en partie conservé, surtout l'hémi-thorax gauche. La cage thoracique est en face antéro-latérale droite. Le rachis paraît oblique par rapport à l'axe longitudinal du corps (face supérieure à l'ouest) juste au-dessus de l'avant-bras droit. De plus, au moins deux vertèbres lombaires sont en connexion anatomique stricte, ainsi que la cinquième avec la première vertèbre sacrée : toutes sont en

---

<sup>449</sup> IAKOVIDIS S. 1969, Vol. A, p. 193 et 195-196.

<sup>450</sup> *Ibid.*

<sup>451</sup> *Ibid.*, p. 193 et 195.

face antérieure. De cette première vertèbre sacrée, nous n'observons distinctement que l'aile gauche, le reste du sacrum étant très mal conservé. L'extrémité proximale de l'humérus droit se situe à un niveau plus haut que celle de l'humérus gauche. L'humérus droit est le long de la cage thoracique, en connexion lâche avec le radius et l'ulna. Leurs extrémités distales semblent en connexion anatomique. Ils forment avec l'humérus un angle d'environ 100°. Tous les os de la main droite paraissent en connexion anatomique et en équilibre instable. L'humérus gauche se situe aussi le long du thorax. Le radius, en vue médiale, et l'ulna sont parallèles à l'axe longitudinal du corps. À quelques centimètres de leur extrémité distale, nous avons au moins deux os du carpe, cinq métacarpiens, puis deux phalanges un peu plus au nord : tous sont pratiquement parallèles entre eux, ainsi qu'à l'axe longitudinal du corps. Les différentes faces d'apparition ne sont pas visibles, mais nous pouvons supposer qu'ils sont en face dorsale. Il semblerait que le bassin osseux n'ait pas tout à fait basculé en arrière et que la disjonction sacro-iliaque ne soit pas effective. Les os coxaux sont en face antérieure. De plus, si nous ne pouvons directement observer l'état des symphyses pubiennes à cause du sédiment qui les recouvre, un relief visible laisse supposer qu'elles ne sont pas ou peu disjointes. Le fémur droit semble en connexion anatomique avec l'os coxal et est en face antérieure. Il est très légèrement oblique par rapport à l'axe longitudinal du corps. Sa diaphyse est cassée en son milieu, ainsi qu'à son extrémité distale ; la fibula se trouve le long de cet os et est cassée au niveau de son quart proximal. Si le fémur gauche, en face antéro-médiale, n'est pas en connexion anatomique avec l'os coxal, en revanche, il l'est avec le tibia. Il n'est que peu oblique par rapport à l'axe longitudinal du corps et son quart distal repose sur la diaphyse du fémur droit du squelette PER-3/2. Le tibia et la fibula, en connexion anatomique, sont parallèles et forment un angle avec le fémur (angle fémoro-tibial : 20° environ). Les extrémités distales du tibia et de la fibula gauche, ainsi que celles de la fibula droite se situent, respectivement, très près ou au même niveau que l'os coxal droit. Enfin, le fémur droit se trouve à un niveau plus bas que le fémur et le tibia gauches.

L'individu (PER-3/2), situé à gauche de l'adulte a sa tête osseuse très mal conservée. Elle est en face supéro-antéro-latérale droite et présente une rotation à gauche. Nous avons deux fragments d'os obliques par rapport à l'axe longitudinal qui pourraient être les clavicules : la droite, sur laquelle deux fragments d'os sont posés, repose en partie sur le radius gauche de l'adulte et sur les côtes. La scapula gauche, en vue antéro-latérale, est en relation anatomique avec le thorax qui apparaît en face antéro-latérale gauche. À proximité de la scapula gauche, nous avons un os long (peut-être l'humérus), oblique par rapport à l'axe longitudinal du corps, avec deux phalanges en connexion anatomique avec l'une de ses

extrémités : une de ces phalanges se trouve sur le sol, alors que l'autre est relevée. S'il s'agit de l'humérus, il est en connexion lâche avec le radius et l'ulna identifiés grâce à la conservation d'un fragment de diaphyse. Ces deux os sont parallèles et forment un angle d'environ 70° avec ce qui est sans doute l'humérus. Le volume costal semble en grande partie conservé. Nous ne sommes pas en mesure d'identifier les faces d'apparition des os coxaux très fragmentés, ni de dire s'ils sont en connexion anatomique avec les fémurs. Ces derniers sont obliques par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémité proximale à l'est). Le fémur gauche se présente en face antéro-latérale. Il est parallèle à la fibula et au tibia peut-être droit, ainsi qu'au tibia gauche. Enfin, il semblerait que ces os des jambes sont en connexion lâche avec les fémurs. Enfin, pour la fibula droite, nous ne savons pas si elle est en connexion anatomique avec le tibia.

Le squelette féminin de la couche funéraire II a un axe longitudinal du corps nord-sud. La tête osseuse, très disloquée, est en face supéro-antéro-latérale droite. La mandibule, en face latérale droite, a sa branche mandibulaire droite cassée ainsi que son corps. Nous ne distinguons que le rachis thoracique qui forme un arc de cercle (supérieur à l'ouest). De l'humérus droit, nous n'observons qu'un fragment de diaphyse (certainement un quart proximal) qui se situe apparemment sur l'hémi-thorax droit et n'est pas en connexion anatomique avec le radius et l'ulna. Ces derniers semblent, d'une façon générale, contre la partie antérieure de l'abdomen et sont perpendiculaires à l'axe longitudinal du corps (extrémité distale à l'ouest). Près de l'extrémité distale de l'os plus au nord, il y a une phalange, sans doute de la main droite. L'humérus gauche, parallèle à l'axe longitudinal du corps, est cassé au niveau de son extrémité proximale, ainsi qu'à deux endroits de sa diaphyse. De plus, le sédiment qui recouvre le quart distal nous empêche de nous prononcer sur la connexion lâche ou anatomique avec le radius et l'ulna. Ces derniers forment avec l'humérus un angle d'environ 120°. Non loin du radius et de l'ulna, nous avons au moins six os, dont trois phalanges, qui appartiennent sans doute à la main gauche. En ce qui concerne le bassin osseux, seule une partie de l'ilium droit est conservée ; néanmoins nous pouvons observer que l'os coxal est en face antérieure. Nous distinguons uniquement des fragments de l'os coxal gauche qui ne sont pas identifiables. Le fémur droit est en face antéro-médiale et est perpendiculaire à l'axe longitudinal du corps (extrémité distale à l'ouest). Ses deux extrémités sont cassées et la partie antérieure de sa diaphyse présente une fissuration. Il est en connexion lâche avec l'os coxal et le tibia est écrasé à plusieurs endroits. Ce dernier, oblique par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémité distale à l'ouest), est parallèle et en connexion lâche avec la fibula. L'angle fémoro-tibial est d'environ 50/60°. Le tibia repose sur la diaphyse du

tibia gauche, tandis que la fibula est sur la fibula gauche. Le fémur gauche, en face postéro-médiale, est sorti de l'espace originel du corps et a son extrémité distale cassée. Il est oblique par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémité distale à l'ouest) et ne paraît être ni en connexion lâche avec l'os coxal gauche (cette hypothèse est due à la position du fémur), ni en connexion anatomique avec le tibia. En revanche, celui-ci est en connexion lâche avec la fibula. Enfin, ces derniers sont parallèles entre eux.

### ***Mode de dépôt des corps***

Pour la couche funéraire I, le nouvel examen des squelettes ne nous permet pas d'adhérer à la position suggérée par S. Iakovidis pour les deux individus<sup>452</sup>. En effet, la position couchée sur le dos ne peut être corroborée par la face d'apparition de leur cage thoracique : nous pensons que l'adulte (PER-3/1) et l'individu de gauche (PER-3/2) ont été couchés de trois-quarts antérieur, respectivement droit et gauche, puisque la face d'apparition des thorax est antéro-latérale droite et antéro-latérale gauche. De plus, tous deux ont été inhumés avec la tête au sud et les pieds au nord. Les deux sujets sont serrés l'un contre l'autre : la partie latérale gauche du sujet PER-3/1, jusqu'à la moitié de l'humérus, est contre la partie latérale droite de l'individu de gauche (PER-3/2).

L'individu PER-3/1 a les bras le long du thorax et l'avant-bras droit contre la partie antérieure de l'abdomen. Le poignet est fléchi, comme l'indique l'angle huméro-radial d'environ 100°. Nous supposons que la main, en vue médiale, repose, ainsi que l'indique la position des os de la main en équilibre instable, sur quelque chose par sa face palmaire qui pourrait être la tête de PER-3/2. L'avant-bras gauche se situe le long de l'abdomen et la main devait reposer sur le sol par sa face palmaire comme l'indique la disposition du radius et de l'ulna (ulna contre l'os coxal de PER-3/1 et radius contre le thorax de PER-3/2). Il semblerait qu'il y a une légère rotation à gauche du thorax (comme l'indique sa face antéro-latérale droite) et une probable inclinaison à gauche, à savoir vers l'individu PER-3/2, comme l'atteste l'obliquité du rachis. Les pieds devaient être très en arrière près du bassin, comme en témoigne le colmatage qui bloqua tout déplacement des os au moment de la putréfaction du corps. Ainsi la position, trop à droite, des pieds n'aurait pas permis aux genoux d'être en hauteur. De plus, nous pensons que la jambe droite était pliée sur la cuisse de façon forcée ; le genou gauche, fléchi, ne devait pas reposer sur le sol à cause de la disposition de la jambe et

---

<sup>452</sup> *Ibid.*, p. 196.

peut-être du pied : cette observation repose sur la différence de niveau entre le fémur droit et le gauche, ce qui indique que le genou gauche devait reposer, au moins, sur la cuisse droite du sujet PER-3/2. Cette forte flexion des genoux se vérifie par la proximité de la fibula droite avec le fémur et l'angle fémoro-tibial gauche d'environ 20° (cf. Annexe 1 : Fig. 6). Bien entendu, nous n'excluons pas que la fermeture des angles soit plus importante qu'à l'origine en raison du poids du sédiment, étant donné que le cadavre s'est décomposé en espace colmaté. Enfin, cette position des membres inférieurs est peut-être liée à la proximité de la paroi nord de la tombe.

L'individu PER-3/2 a la tête au sud a une rotation à gauche. En outre, si nous référons au relief du sédiment à proximité de la main droite du sujet 1, il se pourrait fort bien que la position originelle de la tête ait été antéro-latérale gauche. En effet, cette rotation à gauche, mais aussi cette inclinaison vers l'avant de la tête (vue supéro-antéro-latérale droite) se sont certainement produites au moment de la rupture ligamentaire des vertèbres cervicales et de l'articulation temporo-mandibulaire : nous serions donc en présence d'une rotation et d'une inclinaison taphonomiques<sup>453</sup>. Sa partie latérale droite est très proche de la main droite de l'adulte, comme l'indique l'empreinte laissée dans le sédiment. Le menton repose contre la partie antérieure du thorax par sa face inférieure. Nous pensons que l'obliquité des clavicules et la position en face antéro-latérale seraient dues à un effet de constriction induit par un vêtement très étroit, peut-être un vêtement<sup>454</sup>. Le coude gauche est sans doute fléchi (l'angle formé par le bras et l'avant-bras est d'environ 70°), mais nous ne pouvons pas expliquer la présence de ces phalanges en connexion avec l'extrémité de l'humérus. Pour la position des membres inférieurs, les genoux devaient être serrés l'un contre l'autre (cf. Annexe 1 : Fig. 7). Enfin, cette position forcée des membres inférieurs est rendue obligatoire par la présence du genou gauche de l'individu PER-3/1 sur la cuisse gauche du sujet PER-3/2 accentuée par le poids du sédiment qui tend à exagérer la fermeture des angles de flexion.

Pour la couche funéraire II de cette tombe, nous pourrions uniquement discuter du squelette féminin, les restes osseux de l'individu immature n'étant visibles sur aucun des documents disponibles. Notre examen aboutit à une reconsidération de la position générale de l'individu situé dans la couche II et à la précision de la position de ses membres supérieurs et inférieurs. En ce qui concerne la position originelle de la tête, il nous est difficile de dire si la rotation à gauche est taphonomique ou bien originelle. Certes, la mandibule est en face latérale droite, mais l'écrasement du squelette de cette partie du corps est problématique.

---

<sup>453</sup> DUDAY H. 1995, p. 38 et 41 ; DUDAY H. 2006, p. 43.

<sup>454</sup> DUDAY H. *et. al.* 1990, p. 39 et 42 ; DUDAY H. 1995, p. 48 et 52 ; DUDAY H. 2006, p. 81-82.

Ainsi, soit la mandibule a été entraînée au moment de la rotation du bloc crânio-facial, avant la rupture des ligaments temporo-mandibulaires mais après celles des vertèbres cervicales, peut-être avant ou au moment de l'effondrement de la voûte : alors la rotation de la tête serait taphonomique, comme tend à l'attester l'importante dislocation de la tête osseuse<sup>455</sup> ; soit la tête du cadavre était en en face latérale droite dès son dépôt. Le bras droit est situé contre la partie antérieure du thorax, tandis que le gauche est parallèle à ce dernier. Les avant-bras sont contre la partie antérieure de l'abdomen et le gauche repose près du coude droit, comme l'indique le fait que les os de la main sont à proximité : ainsi, les coudes sont fléchis. Nous suivrons S. Iakovidis pour la position des membres inférieurs, à savoir que les genoux sont au-dessus du sol. En effet, comme l'auteur nous pensons que du mobilier fut déposé sous les membres inférieurs de ce sujet<sup>456</sup>, bien que nous n'observions pas les os des pieds et que l'effondrement de la voûte ait pu occasionner divers déplacement des os. Cependant, nous ne pouvons pas adhérer à l'hypothèse d'un sujet légèrement de trois-quarts antérieur droit à cause de la position des genoux, qui sont l'un contre l'autre par leur vue médiale : cette position a éloigné les pieds l'un de l'autre. Ainsi, pour obtenir cet équilibre, les jambes devaient être en position oblique. Puis, au moment de la décomposition ou de l'effondrement de la voûte, des disjonctions se produisirent au niveau de des genoux ; alors les jambes ont chuté (la gauche puis la droite certainement) et en tombant la cuisse droite dut pousser la gauche plus loin, si bien que le fémur est sorti de l'espace originel. Cet équilibre n'aurait pas pu être atteint si le sujet était de trois-quarts : il est donc fort probable qu'il fut déposé sur le dos avec les genoux fléchis au-dessus du sol.

### *Espace de décomposition*

En ce qui concerne les individus de la couche funéraire I, nous avons de nombreux indices en faveur d'une décomposition en espace colmaté différé, donc dans une sépulture en pleine terre. Tout d'abord, l'auteur décrit une couche de sédiment sableux de 0,60 m d'épaisseur situé au-dessus de la couche funéraire I ; cette couche de sédiment sableux est contenue dans deux assises situées sur un muret de pierres sèches de 0,60 m de hauteur<sup>457</sup>. De plus, nous avons, pour l'individu PER-3/1, le maintien des os de la main droite en connexion anatomique et en équilibre instable, ainsi que les os coxaux en connexion anatomique avec le

---

<sup>455</sup> DUDAY H. 1995, p. 38, 41 et 47 ; DUDAY H. 2006, p. 43.

<sup>456</sup> IAKOVIDIS S. 1969, Vol. A, p. 195.

<sup>457</sup> *Ibid.*

sacrum. Enfin, pour les deux sujets (PER-3/1 et PER-3/2), nous avons la conservation partielle du volume costal. Pour l'individu PER-3/2, ce volume est mieux conservé et révèle un effet de constriction dû peut-être à un vêtement étroit<sup>458</sup>. Cependant, chez l'individu PER-3/1 comme pour l'individu PER-3/2, certains éléments sont plutôt en faveur d'une décomposition en espace vide. Nous avons une connexion lâche au niveau de l'humérus, du radius et de l'ulna gauches du sujet PER-3/1, et la tête osseuse de l'autre squelette ne semble pas être dans sa position d'origine. Cette perturbation a pu être causée par l'effondrement de la voûte de la chambre funéraire. Mais les connexions lâches au niveau des membres inférieurs de l'individu PER-3/2 ne peuvent pas s'expliquer par cet effondrement de la voûte, car le genou gauche de l'adulte est en connexion anatomique sur sa cuisse droite. Tous ces éléments conduisent à l'hypothèse de deux dépôts primaires, sans doute simultanés : la position de la main droite de PER-3/1 et celle de la cuisse gauche au contact des membres inférieurs du sujet PER-3/2 peuvent s'expliquer par cette simultanéité.

Pour le sujet féminin de la couche funéraire II, nous ne pouvons pas réellement tirer de conclusion sur l'espace de décomposition à cause de l'écrasement du squelette. Néanmoins, nous signalerons que les os de la main gauche ne sont pas en connexion anatomique, mais aussi que le membre supérieur gauche et les membres inférieurs possèdent des connexions lâches. Ces arguments sont, certes, en faveur d'une décomposition en espace vide (le vide primaire serait la chambre funéraire) et de deux dépôts primaires (les dents d'un enfant ont été retrouvées dans ce niveau).

Enfin, puisque nous avons deux couches funéraires utilisées à différentes époques (HR III B-HR III C), cette tombe à chambre peut être qualifiée de sépulture collective à inhumation comportant quatre dépôts primaires.

En somme dans la couche funéraire I, l'individu PER-3/1 et PER-3/2 ont été couché de trois-quarts antérieur, respectivement droit et gauche. Le sujet PER-3/1 a les bras le long du thorax avec l'avant-bras droit contre la partie antérieure de l'abdomen, tandis que le gauche se situe dans le prolongement du bras. PER-3/1 a une flexion forcée des genoux : les membres inférieurs reposent sur le sol. L'individu PER-3/2 a le coude gauche fléchi et une forte flexion des genoux qui sont serrés l'un contre l'autre. Dans la couche funéraire II, le sujet féminin a été couché sur le dos avec le bras droit contre la partie antérieure du thorax, tandis que le gauche est parallèle à celui-ci (cf. *Le long du thorax\**) et les avant-bras se situent

---

<sup>458</sup> DUDAY H. 1995, p. 48.

contre la partie antérieure de l'abdomen. Enfin, les genoux sont fléchis au-dessus du sol et serrés l'un contre l'autre.

### **Tombe 111 (PER-4) : (Fig. 93-104)**

Notre travail sera centré exclusivement sur les niveaux 111 (PER-4.1), 111  $\alpha$  (PER-4.2), 111  $\beta$  (PER-4.3) et 111  $\gamma$  (PER-4.4), car nous ne disposons d'aucun document photographique et graphique exploitable pour 111  $\delta$  (PER-4.5).

#### ***Observations des fouilleurs***

S. Iakovidis indique que cette tombe présente cinq couches funéraires : PER-4.1, PER-4.2, PER-4.3, PER-4.4 et PER-4.5<sup>459</sup>.

La couche PER-4.1 comprend deux squelettes, l'un situé le long de la paroi est (PER-4.1/1) et l'autre le long de la paroi ouest (PER-4.1/2). À proximité de cette même paroi, il y a aussi deux autres squelettes dont les ossements ont été mis de côté, tout comme les deux crânes (PER-4.1/3), près de la paroi nord. Les individus inhumés à l'est et à l'ouest gisent sur une couche de boue produite, selon S. Iakovidis, par les eaux de pluie qui pénétrèrent dans la tombe : ces couches de boue correspondraient à plusieurs hivers. Le squelette PER-4.1/1 repose sur quatre couches de boue, tandis que celui de PER-4.1/2 repose sur six. Selon le fouilleur, l'individu PER-4.1/1 est très bien conservé, à la différence de PER-4.1/2. Tous les deux ont déposés légèrement sur le côté avec la tête au sud. Ainsi, le sujet PER-4.1/1 est un peu incliné sur le côté droit, comme en témoigne la courbe de la colonne vertébrale et la légère inclinaison du bassin sur le côté droit. Il a la tête au sud avec le visage incliné sur l'épaule gauche et le bras droit plié sur le thorax. La main gauche repose sur le côté droit du bassin. Enfin, ses jambes sont pliées et sont tombées sur le côté droit. La mandibule de l'individu PER-4.1/2 comporte toute sa dentition. De plus, elle est à proximité de la partie supérieure du crâne et posée en oblique près de la mâchoire supérieure. L'auteur pense que ce crâne fut sans doute déplacé, tout comme les os des membres inférieurs. En effet, ces derniers sont soigneusement posés : les fémurs sont près de la paroi nord de la tombe ; quant aux tibias, ils aboutissent directement à la plante des pieds. Le bras droit était plié de sorte que la main se situe près du cou, alors que le gauche est le long du corps. La légère inclinaison du

---

<sup>459</sup> IAKOVIDIS S. 1969, Vol. A, p. 396 et 398.

bassin vers le côté gauche prouve que le sujet a été déposé légèrement incliné. Cet individu devait avoir les genoux pliés en haut comme l'indique la position des tibias<sup>460</sup>.

La couche funéraire PER-4.2 comprend deux inhumations. La première (PER-4.2/1) fut découverte *in situ* : elle comprend un squelette situé le long de la paroi ouest qui fut déposé sur le dos ; l'auteur émet cette hypothèse en se référant à la position de la colonne vertébrale, de la scapula gauche et des côtes. Sa tête, située au nord, se compose d'un crâne entièrement conservé et légèrement incliné vers la gauche : on a découvert sur le sommet de ce crâne une figurine féminine en lamentation. Notons que deux autres figurines de ce type se trouvent à proximité de la paroi ouest pour l'une et dans le remplissage de l'entrée pour l'autre. La colonne vertébrale de cet individu (PER-4.2/1) est rectiligne et les os des bras presque complets sont sans doute situés le long du thorax. De plus, l'épaule droite est recouverte par une bassine en céramique. Enfin, les ossements en place indiqueraient que le cadavre devait avoir les genoux en haut lors de son dépôt dans la tombe : selon S. Iakovidis, cette position devait avoir pour objet de gagner de la place pour permettre l'inhumation d'autres individus. En outre, à gauche de l'endroit où devaient être les genoux une coupelle a été déposée. Le reste de ce squelette ne se trouve pas sur place et a, probablement, été retiré volontairement. Plus à droite et le long de la paroi nord sont rassemblés des ossements (PER-4.2/2) qui comprennent un crâne, quelques côtes, des restes de bassin, des fémurs et des tibias : ils devaient appartenir à un individu de petite corpulence ; sans aucun doute, selon S. Iakovidis, à un enfant qui avait déjà ses dents permanentes. Les ossements de ce dernier sont couverts par des fragments du bassin de l'adulte déjà décrit. Enfin, derrière le crâne de ce squelette, il y a une vertèbre lombaire appartenant au sujet PER-4.2/1<sup>461</sup>.

Pour la couche stratigraphique PER-4.3, l'auteur pense qu'après la destruction de la voûte de la chambre funéraire et le remplissage de la tombe par la boue, une fosse fut creusée. Cette dernière couvre presque l'ensemble de la chambre funéraire où se déroulèrent deux inhumations successives (PER-4.3/1 et PER-4.3/2). Ce remplissage, d'une épaisseur de 0,45 m, est compact et entoure ces dernières : au-dessus, un nouveau sol fut créé pour les sépultures plus récentes (niveau PER-4.4). Une première inhumation (PER-4.3/2) fut repoussée vers l'angle nord-est et une autre fut déposée pratiquement au milieu de la tombe. Dans l'angle nord-est, il y a une concentration d'os qui correspond à la première inhumation : elle comprend un crâne et les différents ossements du squelette entier. Le squelette de la deuxième inhumation (PER-4.3/1), situé au milieu de la chambre funéraire, est très bien

---

<sup>460</sup> *Ibid.*, p. 396-399.

<sup>461</sup> *Ibid.*, p. 400-401.

conservé (même le processus xiphoïde est préservé. Il a été déposé sur le dos, avec les genoux en haut et la tête au sud. Il a le crâne penché légèrement vers la droite. Les clavicules, les scapulas et les côtes sont dans leur agencement naturel et symétrique par rapport à la colonne vertébrale. Les os des doigts des mains ainsi que les plantes de pieds sont intégralement conservés. La main et l'épaule droite sont soulevées : la main est posée de biais sur le ventre. La main gauche est pliée sur le ventre et aboutit contre la partie droite du bassin, tandis que des phalanges de la main droite se trouvent sur l'ischium gauche. Les os du membre inférieur droit sont presque verticaux, alors que ceux du gauche sont légèrement inclinés vers ceux de droite. En effet, les membres inférieurs sont pliés de sorte que la plante des pieds est posée légèrement vers l'intérieur : la jambe droite est pratiquement verticale, tandis que la gauche est légèrement inclinée, vers la droite, avec le genou un peu plus bas<sup>462</sup>.

Le niveau PER-4.4 se trouve au-dessus de la toiture de la chambre funéraire et contient deux inhumations dépourvues de mobilier funéraire. Pour la première (PER-4.4/1), située dans la partie ouest, la conservation du squelette est excellente. Il a été couché sur le côté gauche avec les genoux pliés. Sa tête est à l'est : son crâne est soulevé et incliné vers la droite. La mandibule couvre partiellement les clavicules. Ces dernières sont symétriques, mais la clavicule gauche est légèrement soulevée. La colonne vertébrale, exceptionnellement bien conservée, est presque rectiligne jusqu'au bassin et surélevée au niveau du côté droit. Le bras droit, couvert par les côtes, est plié sur la poitrine de sorte que les doigts de la main reposent sur le cou. Une partie de l'ulna droite, située vers le coude, a glissé vers la poitrine et déplacé de ce fait le radius. La main gauche est sur le thorax avec les doigts sur le coude. Les membres inférieurs sont fléchis aux genoux et sont tombés de biais vers la gauche : les os de celui de gauche couvrent ceux du droit. Pour la deuxième inhumation, les ossements (PER-4.4/2) furent rassemblés dans l'angle sud-est de la fosse (ils recouvrent un crâne)<sup>463</sup>.

Enfin, la cinquième couche funéraire PER-4.5 présente une seule inhumation très mal conservée<sup>464</sup>.

---

<sup>462</sup> *Ibid.*, p. 402.

<sup>463</sup> *Ibid.*, p. 403.

<sup>464</sup> *Ibid.*

## ***Position des restes osseux***

### *Couche stratigraphique PER-4.1*

L'individu PER-4.1/1 a un axe longitudinal du corps nord-sud. Sa tête osseuse est en face supéro-antéro-latérale gauche avec un axe légèrement est-ouest. La mandibule est en connexion lâche au moins avec le temporal gauche ; elle est cassée au niveau de sa branche gauche. Nous observons une mise à la verticale des clavicules : la clavicule gauche est en face antéro-inférieure. Les scapulas sont en face antéro-latérale et semblent en connexion anatomique avec leur humérus respectif. La scapula droite est située très haut. Il ne paraît pas y avoir de disjonctions au niveau des vertèbres cervicales. En revanche, nous observons ce qui est peut-être une rupture au niveau d'une vertèbre thoracique (peut-être T<sub>1</sub>) située à proximité de la clavicule gauche. Le thorax est en face supéro-antéro-latérale gauche : le volume costal n'est pas tout à fait conservé. L'humérus droit est en vue médiale et oblique par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémité distale à l'est) et se trouve à un niveau plus élevé que le membre supérieur gauche et le tronc. Il est en connexion anatomique avec le radius et l'ulna. Ceux-ci reposent contre la partie antérieure de l'hémi-thorax droit par leur quart distal. L'angle huméro-radial est d'environ 70°. L'humérus gauche est en face postéro-latérale et légèrement oblique par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémité distale à l'ouest). Il est en connexion anatomique avec le radius et l'ulna, qui le sont aussi entre eux. Ceux-ci ont leurs quarts distaux qui reposent en partie sur l'ilium gauche. Ils forment avec l'humérus un angle d'environ 100°. Le radius paraît être en connexion anatomique avec les os du carpe qui eux-mêmes le sont avec les quatre métacarpiens. Ces derniers sont aussi en connexion anatomique avec au moins trois phalanges proximales qui le sont elles-mêmes avec leurs phalanges moyennes respectives. Ces os de la main semblent être pour la plupart en face dorsale et reposent contre la partie antérieure de l'ilium droit et du sacrum. Le bassin osseux est en face supéro-antéro-latérale gauche. Il y a une disjonction au niveau des articulations sacro-iliaques, mais pas au niveau des symphyses pubiennes. Le fémur droit est en face antéro-médiale, oblique par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémité distale à l'est) et en connexion anatomique avec le tibia ; toutefois, nous ne sommes pas en mesure d'affirmer, comme pour le fémur gauche, qu'il est en connexion avec l'os coxal. Il est en face médiale et en connexion lâche avec la fibula. Le tibia forme avec le fémur un angle d'environ 60°. Nous avons deux métatarsiens à proximité des gauches. Le fémur gauche, en face latérale, est en connexion anatomique avec le tibia. Ce dernier est en face latérale et en connexion lâche avec

la fibula ; cependant, le quart distal de la fibula se situe sur celui du tibia. L'angle fémoro-tibial est d'environ 50°. Les deux fémurs paraissent avoir un pendage vers l'ouest. Nous ne savons pas si les os du tarse, les métatarsiens et phalanges (proximales, au moins), allant du deuxième au cinquième rayon, sont tous en connexion anatomique. Près du deuxième rayon gauche, nous avons au moins trois phalanges et métatarsiens gauches situés plus bas que les métatarsiens droits. Ces trois phalanges et métatarsiens gauches ont un pendage vers l'est. Enfin, l'ensemble de ces phalanges et métatarsiens est oblique par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémité distale à l'est) et semblent se présenter, globalement, par leur face dorsale.

L'individu PER-4.1/2 a un axe longitudinal du corps nord-sud. Sa tête osseuse (sans les maxillaires) est en face supéro-antéro-latérale droite : le bloc crânio-facial est très disloqué, autrement dit les temporaux ainsi que les pariétaux le sont dans le sens transverse\*. En outre, si l'on tient compte de la longueur du bloc crânio-facial, le pariétal droit paraît être cassé dans le sens sagittal. Le crâne, comme la mandibule, se situe entre le rachis et l'humérus gauche et prend appui, par sa partie latérale gauche, contre ce dernier. Les maxillaires se situent à gauche près du fragment de frontal et comportent quelques dents. Le maxillaire droit est en face antéro-supéro-latérale, tandis que le gauche est en face antéro-supérieure. Ce dernier prend appui contre l'humérus gauche. La mandibule se trouve directement sous la partie inférieure de la tête osseuse et contre la partie antérieure du thorax. Elle comporte des dents et est en face supéro-antéro-latérale droite. Une clavicule (peut-être droite), en face antérieure, est proche de cette mandibule et repose en partie sur une vertèbre : elle est cependant horizontale. L'humérus droit est en face postéro-latérale et est cassé au niveau de son quart proximal ; la partie manquante se situe à proximité immédiate. Il est parallèle à l'axe longitudinal du corps. Il est en connexion lâche avec le radius et l'ulna : l'angle huméro-radial est d'environ 20°. L'extrémité proximale de l'ulna repose contre la partie antérieure de L5 qui n'est pas en connexion anatomique avec la première vertèbre sacrée. Ce radius et cet ulna sont parallèles entre eux et obliques par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémité distale à l'ouest). Près de leurs extrémités distales, il y a des os de la main. L'humérus gauche est parallèle à l'axe longitudinal du corps et en connexion lâche avec le radius et l'ulna. Il est situé beaucoup plus haut que le gauche : l'extrémité distale de l'humérus gauche se trouve pratiquement au niveau du quart proximal du droit. Le radius et l'ulna gauche sont parallèles et légèrement obliques par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémité distale à l'est). L'extrémité distale du radius repose contre la partie postérieure de l'aile de la première vertèbre sacrée, tandis que l'ulna a son quart distal contre la partie antérieure de l'ilium gauche. S<sub>1</sub> est en face supéro-antérieure : le corps de cette vertèbre est dans l'axe longitudinal

du corps. Le bassin osseux est en face supéro-antéro-latérale droite. Les os coxaux sont en connexion lâche avec le sacrum, comme en témoignent la face latérale droite et gauche de la première vertèbre sacrée, ainsi que l'espace entre l'os coxal gauche et le sacrum. Le talus n'étant pas visible, nous ne pouvons pas voir si la fibula, certainement droite, est en connexion anatomique ou lâche avec lui. Celle-ci est oblique par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémité distale à l'est) et a son extrémité proximale sur le quart distal du tibia gauche. Il semblerait que les phalanges soient dans leur agencement naturel et en face dorsale. Le tibia gauche, en face médiale, est parallèle à l'axe longitudinal du corps. Près de son extrémité distale, il y a le calcaneus en face latéro-supérieure, sans doute situé sur les métatarsiens ; suivent les phalanges proximales, moyennes et distales, qui paraissent en connexion anatomique et en face dorsale. Enfin, elles sont parallèles et, pour le cinquième rayon, situées contre la paroi ouest de la chambre funéraire.

Le dépôt PER-4.1/3 présente, à l'est, une clavicule droite en face supérieure ; un peu plus à l'ouest, il y a une mandibule en face antéro-supéro-latérale gauche, qui comporte des dents. Puis, à proximité immédiate de cette mandibule, nous avons un tibia en face postéro-latérale ou médiale ; au centre de sa diaphyse repose un os long cassé. À côté de son extrémité distale, nous avons un frontal en face supéro-antéro-latérale droite ; il est en connexion anatomique avec l'os zygomatique droit. Près de la paroi nord de la tombe, il y a vers l'est deux tibias qui sont proches de deux fémurs. Selon S. Iakovidis, ces derniers appartiendraient à l'individu PER-4.1/2 (Fig. 94 : même tramé gris que pour PER-4.1/2)<sup>465</sup>. Les fémurs droit et gauche sont en vue postéro-médiale : le fémur droit, situé plus à l'ouest, a son extrémité distale contre la paroi nord de la tombe, tandis que le gauche a son extrémité proximale contre la paroi nord ; il prend appui par son extrémité distale contre la partie proximale du fémur droit. Enfin, ces deux fémurs sont parallèles à la paroi ouest. Dans l'angle nord-ouest, nous distinguons une partie des blocs crânio-faciaux appartenant à deux individus, en face supérieure pour celui qui est à l'est et latéro-supérieure droite pour celui qui est situé à l'ouest. Le reste de ce dépôt PER-4.1/3 contient plusieurs autres os que nous ne pouvons pas identifier d'après la documentation disponible.

---

<sup>465</sup> *Ibid.*, p. 397.

### *Couche stratigraphique PER-4.2*

Le squelette PER-4.2/1, situé près de la paroi ouest, a un axe longitudinal du thorax nord-sud. Contre la face supérieure du bloc crânio-facial, nous avons un fragment d'os long. Sa tête osseuse, disloquée, est en face supéro-antéro-latérale droite et est légèrement oblique (elle a un axe est-ouest). Le temporal droit n'est pas conservé ; sans doute a-t-il été cassé par la chute de la bassine en céramique. La même cause peut être invoquée pour le maxillaire droit, cassé au niveau de sa partie latérale, et pour la mandibule, en face latéro-supérieure. En effet, pour cette dernière, qui se situe à proximité de l'extrémité proximale de l'humérus gauche, seule la branche droite est conservée. La scapula gauche, en vue antéro-latérale, est en connexion anatomique avec l'humérus. Elle est cassée au niveau de l'acromion et du processus coracoïde. Bien que l'humérus droit soit situé sous cette bassine jusqu'à son quart distal, nous pouvons dire qu'il est en face antérieure, tout comme le gauche. Toutefois, ce dernier est cassé au niveau de ses deux extrémités. Cet humérus et le quart distal du droit sont pratiquement parallèles au rachis thoracique et reposent le long de la cage thoracique. Pour ce dernier, nous sommes certains d'avoir trois vertèbres en connexion anatomique stricte et en face antérieure. La cage thoracique est en face antérieure. Malgré les côtes manquantes et le mauvais dégagement des os, nous pensons qu'une partie du volume costal est conservée. Nous comptons, au niveau de l'hémi-thorax gauche, au moins cinq côtes, alors que l'hémi-thorax droit ne comporte que deux côtes. Seule une étude anthropologique pourrait confirmer ou infirmer l'appartenance à cet individu des côtes situées dans le dépôt PER-4.2/2. L'état de la documentation ne nous permet pas d'approfondir plus l'étude de cette sépulture.

Pour le dépôt PER-4.2/2, nous avons quatre os longs, au moins trois côtes, un crâne en face supérieure, très disloqué, ainsi qu'une vertèbre.

### *Couche stratigraphique PER-4.3*

L'individu PER-4.3/1 a un axe longitudinal du corps nord-sud. La tête osseuse est en face antéro-supéro-latérale gauche et est oblique par rapport l'axe longitudinal du corps. Les maxillaires comportent au moins une dent chacun. La mandibule est cassée au niveau du corps ; elle semble cependant en connexion lâche avec les temporaux, même si les faces latérales de la tête osseuse ne sont pas visibles. La scapula droite se situe beaucoup plus haut que la gauche. Elle est en face antérieure et en connexion lâche avec l'humérus. La scapula gauche, en face latérale, n'est pas en connexion anatomique avec l'humérus ; toutefois elle est

en connexion lâche avec la clavicule. La clavicule droite est mise à la verticale, si on en juge par le quart médial qui est visible, tandis que la clavicule gauche est en face supérieure. Le thorax est en vue antérieure : le volume costal semble en grande partie conservé au niveau de l'hémi-thorax droit, avec au moins six côtes en vue antérieure. En revanche, l'hémi-thorax gauche est mal conservé, car seules cinq côtes en face postérieure sont visibles. Nous observons, au niveau du rachis, une connexion stricte de T 11 à L5. Le mauvais dégagement nous empêche de nous prononcer pour les autres vertèbres. L'humérus droit est en face médiale et sa moitié distale repose sur au moins deux côtes. Il est cassé au niveau de son quart proximal, de telle sorte que ce dernier est légèrement oblique par rapport à l'axe de la diaphyse qui est, elle, pratiquement parallèle au rachis. Cet humérus est en connexion lâche avec le radius et l'ulna. Ces derniers sont en connexion lâche et parallèles entre eux, mais sont obliques par rapport à l'axe longitudinal (extrémité proximale à l'est). Le radius et l'ulna reposent, au niveau de leur quart distal, sur L4, L5 et sur le sacrum ; ainsi, avons-nous un angle huméro-radial d'environ 140°. Près de leur extrémité distale, nous avons au moins trois os de la main, tandis que deux autres os se situent sous la partie médiale de l'humérus gauche : nous pensons que les trois premiers os ne sont pas en connexion anatomique. Malgré la faible qualité de la photographie, le glissement latéral vers le bas de l'humérus suggère que les deux derniers os ne sont pas dans leur agencement naturel. L'extrémité distale de l'ulna se trouve sous le quart proximal du radius gauche. L'humérus gauche est en face postéro-latérale. Il est en connexion lâche avec le radius et l'ulna avec lesquels il forme un angle droit (90°) et se situe le long de la cage thoracique. Le radius et l'ulna ne sont pas en connexion anatomique, mais ils reposent contre la partie antérieure des iliums. Cependant, l'ulna n'a pas son extrémité distale sur l'ilium, mais dans l'espace interne du bassin osseux et sur le sol de la tombe. Près de l'extrémité distale du radius, nous avons les cinq métacarpiens dans leur agencement naturel et en face dorsale, mis à part le premier qui est en face palmaire. Les os du carpe ne sont pas visibles sur le document. Le bassin osseux est en vue antéro-supérieure. Il y a une disjonction de l'articulation sacro-iliaque droite et au niveau des symphyses pubiennes sans qu'il y ait pour autant basculement des os coxaux à l'arrière. À proximité de l'extrémité proximale du fémur gauche, un os visible pourrait correspondre à une phalange (peut-être la proximale de l'hallux). Le fémur droit est en face antéro-distale : il a un pendage très accusé au sud-ouest, de sorte que son extrémité proximale repose en partie sur le sol de la tombe, au lieu de se situer à l'intérieur de l'acétabulum. En revanche, son épiphyse distale repose sur l'extrémité proximale du tibia, mais est en connexion lâche. En effet, nous remarquons un décalage vers la droite du fémur qui est cependant parallèle à l'axe

longitudinal du corps. Le tibia droit, en face antéro-proximale, est pratiquement vertical. Il semble en connexion anatomique avec les os du tarse qui le sont eux-mêmes avec les cinq métatarsiens. Ces derniers sont en face dorsale et obliques par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémité distale à l'est). Le fémur gauche, en face antéro-latérale distale, est en connexion lâche avec l'os coxal (la tête du fémur est sortie de l'acétabulum). Il est oblique par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémité proximale à l'est). Au niveau de son quart distal, sa partie latérale est contre la partie antérieure du tibia droit. Il est en connexion lâche avec le tibia qui l'est aussi avec la fibula. Ces derniers sont pratiquement parallèles entre eux et forment avec le fémur un angle fémoro-tibial d'environ 50°. Le tibia est en face latérale ; quant à la fibula, une grande partie de sa diaphyse repose contre la partie postérieure de celle du fémur gauche. Le tibia est aussi, comme la fibula, en connexion lâche avec le talus. Les os du tarse et les quatre métatarsiens (du premier au quatrième), en vue dorsale, paraissent en connexion anatomique. Enfin, ces os du pied gauche sont obliques par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémité proximale à l'est pour les métatarsiens) : ils ont un axe nord-ouest.

Les os environnant le squelette PER-4.3/2 (Fig. 99, tramé gris clair), trouvé dans l'angle nord-est, sont très mal conservés. Nous pouvons cependant observer, près de la paroi nord de la tombe, le quart distal d'un fémur et un peu plus loin une clavicule.

Au nord-est, entre la paroi est et la tête osseuse l'individu PER-4.3/2, il y a une fibula et, plus à droite, un humérus dont un ulna repose par son quart proximal contre la diaphyse de l'humérus, une côte et plus au nord une clavicule et le quart distal d'un tibia. Enfin, nous avons d'autres os, dont l'identification n'est pas possible avec la photographie entre notre possession. En se fondant sur la photo zénithale, nous pouvons identifier la face d'apparition du crâne de PER-4.3/2. En revanche, pour l'identification plus précise des ossements du squelette, nous utiliserons la Fig. 100-101 qui rend visible la vue antéro-latérale droite de celui-ci. Ainsi, l'individu PER-4.3/2 a un axe longitudinal du corps nord-sud. Sa tête osseuse, en face supérieure, est très disloquée : le temporal droit a basculé à droite et entraîné une disjonction de la mandibule avec le temporal droit. Visiblement, le volume costal n'est pas conservé, comme l'indiquent l'ouverture complète de la cage thoracique, ainsi que la présentation des côtes droites en face antérieure. L'humérus droit n'est pas en connexion anatomique avec la scapula puisque sa vue médiale nous fait face (sa face d'apparition « réelle » est peut-être postérieure). Le radius et l'ulna sont obliques par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémité distale à l'est) et parallèles entre eux : ils se situent contre la face antérieure du thorax. Notons que nous sommes pratiquement certains d'avoir un os de

cette main, à proximité immédiate de l'extrémité proximale du radius ou ulna certainement gauches. Ces os de l'avant-bras paraissent en connexion lâche avec l'humérus dont nous apercevons le quart distal. Ils sont aussi obliques par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémité proximale à l'est). Le fémur droit est en position quasi verticale, mais nous ne sommes pas en mesure de dire s'il est en connexion anatomique ou lâche avec l'os coxal ; quant au tibia, il prend appui par son extrémité proximale contre la face postérieure de la diaphyse du fémur. En outre, son extrémité distale est très proche du bassin osseux. Près de l'extrémité distale du tibia droit, nous avons un métatarsien (peut-être droit) qui se présente par sa face dorsale. Le fémur gauche a son quart distal, comme le quart proximal du tibia gauche, contre la vue antérieure du tibia droit. Ces os des membres inférieurs sont maintenus dans cette position par le sédiment situé au centre de ceux-ci. Enfin, nous ne savons pas si ce que nous voyons près de l'extrémité distale du tibia gauche est la fibula droite ou gauche.

#### *Couche stratigraphique PER-4.4*

Le squelette situé dans la partie ouest (PER-4.4/1) a un axe longitudinal du corps est-ouest. La tête osseuse est en face supéro-antéro-latérale gauche. Si nous ne pouvons affirmer que la mandibule est en connexion anatomique, elle semble apparaître dans son agencement naturel sous les maxillaires. Elle comporte au moins trois dents. Les clavicules se trouvent de part et d'autre de la mandibule et sont mises à la verticale. La scapula gauche n'est pas en relation anatomique avec la partie postérieure de la cage thoracique ni, nous semble-t-il, avec l'humérus. En nous basant sur les trois côtes gauches, le volume costal, globalement en vue latéro-supérieure gauche, semble en partie conservé. Quant au rachis, il est matérialisé par la présence d'une vertèbre, sans doute thoracique, mais aussi par le relief du sédiment. Nous sommes certains que l'os coxal droit est en connexion lâche avec le sacrum, mais nous ne pouvons pas nous prononcer pour le gauche : le droit est visiblement en face médiale, tandis que le gauche est en face latérale et en équilibre instable (il n'est pas tombé dans l'espace vide secondaire laissé à la disparition des viscères du pelvis)<sup>466</sup>. De l'humérus droit, nous n'observons que le quart proximal, le reste de cet os se trouvant sous la partie antérieure des côtes. Il est pratiquement parallèle l'axe longitudinal du corps (extrémité distale à l'est), tout comme le radius et l'ulna. La partie proximale de ceux-ci se trouve sous la partie antérieure d'une côte. Près de chacune des extrémités, nous observons aussi une dislocation des os de la

---

<sup>466</sup> DUDAY H. 1995, p. 38 ; DUDAY H. 2006, p. 56.

main. L'humérus gauche est en face postéro-latérale ; son extrémité proximale se situe contre le temporal gauche, le reste de la diaphyse repose contre la partie postérieure de côtes droites et son extrémité distale est sur la diaphyse du radius, ainsi qu'à proximité immédiate de celle de l'ulna. Il est oblique par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémité distale au nord). Le radius et l'ulna forment un angle et sont obliques par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémité proximale au sud). À proximité de la diaphyse de l'ulna, nous avons des os de la main gauche qui ne semblent pas en connexion anatomique, ni dans leur agencement naturel. Toutefois, nous avons (de droite à gauche) une phalange proximale en connexion anatomique avec une moyenne, ainsi qu'un rayon dont la phalange proximale est en connexion lâche avec la moyenne. Cette dernière et la distale sont en face postéro-latérale et fléchies au niveau de leur articulation ; deux autres phalanges moyennes présentent cette flexion avec la distale. L'angle fémoro-tibial droit est d'environ  $140^\circ$ , tandis le gauche est d'environ  $95^\circ$ . Le fémur droit est en face postéro-médiale et oblique par rapport à l'axe longitudinal du corps (extrémité distale au nord). Il est en connexion lâche avec l'os coxal droit : son extrémité proximale est sortie de l'acétabulum. L'extrémité distale est apparemment séparée de l'extrémité de la diaphyse. Le fémur est en connexion lâche avec le tibia. Ce dernier forme, avec le fémur, un angle d'environ  $10^\circ$ . La fibula droite se situe le long de la diaphyse de ce tibia. Ce dernier est en face médiale. Il repose par son extrémité proximale sur le quart distal du fémur droit. Le fémur gauche, en face latérale, repose sur la diaphyse du tibia droit au niveau de son quart distal et sur le fémur droit. Il est en connexion anatomique avec l'os coxal et le tibia. Ce dernier a son extrémité proximale cassée. Il forme avec le fémur un angle d'environ  $25^\circ$ . La fibula gauche est contre la partie postérieure de la diaphyse de ce tibia. Il repose, tout comme la fibula gauche, sur la diaphyse du tibia droit. Nous observons non loin de l'extrémité distale des tibias des os appartenant certainement aux deux pieds, où pratiquement aucune connexion anatomique n'est conservée : le calcaneus est en face latérale et peut-être en connexion anatomique avec au moins deux os du tarse.

En ce qui concerne le dépôt d'os (PER-4.4/2) situé dans une fosse de l'angle sud-est, nous observons (d'ouest en est) un fémur gauche en face postéro-latérale dont l'extrémité distale repose sur la diaphyse d'un os long ; un tibia, en face antérieure et presque parallèle à un autre tibia. Notons que le quart distal d'un humérus, en face postérieure, repose sur sa diaphyse. Puis, nous avons la diaphyse d'un os long qui est contre celle du dernier tibia. Il se situe au milieu d'autres os ou fragments d'os. Il y a, près de ceux-ci, un os coxal droit en face médiale qui repose sur la diaphyse d'un os long et d'un fémur droit en face postérieure. Enfin, sur la diaphyse de ce dernier, nous avons un ischium.

## ***Couche stratigraphique PER-4.1***

### *Mode de dépôt des corps*

Pour cette couche stratigraphique, nous précisons la position suggérée par S. Iakovidis<sup>467</sup> pour les sujets PER-4.1/1 et PER-4.1/2. Notons que ces deux individus ont été déposés avec la tête au sud et les pieds au nord.

Nous estimons, pour l'individu PER-4.1/1, que la face d'apparition de la cage thoracique (vue supéro-antéro-latérale gauche) et celle du bassin osseux (face supéro-antéro-latérale gauche) témoignent d'un défunt couché de trois-quarts antérieure gauche. Grâce à la disposition des restes osseux, nous envisageons la présence d'une banquette en terre rendue visible par plusieurs indices. En effet, il semblerait que la partie latérale droite du cadavre prend appui contre la paroi de cette banquette, comme le montrent la différence de niveau entre le bras droit, une partie des membres inférieurs et le reste du corps. Mais l'obliquité de la clavicule droite, plus accusée que celle de gauche, et la disposition de la scapula droite, surélevée par rapport à la gauche et sa face d'apparition (vue antéro-latérales) montrent également qu'il y a eu un effet de contrainte exercé, sans doute, par le plaquage du cadavre contre la banquette<sup>468</sup>. En outre, un effet de contrainte peut être aussi décelé à gauche, comme en témoignent l'obliquité de la clavicule gauche et l'humérus en vue postéro-latérale. Ainsi, il est possible que cet effet constaté à droite ne soit peut-être pas uniquement dû au placage du corps contre la paroi de la banquette, mais aussi à un vêtement très étroit. Enfin, cet effet de constriction de l'ensemble fait que l'épaule gauche, tout comme la droite, devaient être projetées vers l'avant<sup>469</sup>. Quant à son menton, il devait certainement reposer sur l'épaule droite appuyée contre la paroi de la banquette, dès le dépôt du cadavre dans la tombe : cette position évita à la tête une rotation latérale droite taphonomique des vertèbres cervicales. Le bras droit qui est en abduction devait prendre appui contre cette banquette (dont l'existence est démontrée par la différence de niveau que nous venons d'observer) à distance de la paroi thoracique droite ; tandis que le gauche, aussi en abduction, devait être posé à quelques centimètres seulement du thorax. Les coudes sont fléchis (angle huméro-radial droit d'environ 70° et gauche d'environ 100°) de façon à ce que l'avant-bras droit et, sans doute, la main droite reposent contre la partie antérieure du thorax ; la flexion du coude gauche a permis à

---

<sup>467</sup> IAKOVIDIS S. 1969, Vol. A, p. 397 et 399.

<sup>468</sup> DUDAY H. *et. al.* 1990, p. 39 et 42 ; DUDAY H. 1995, p. 48 et 52 ; DUDAY H. 2006, p. 81-82.

<sup>469</sup> DUDAY H. *et. al.* 1990, p. 39 et 42 ; DUDAY H. 1995, p. 48 et 52 ; DUDAY H. 2006, p. 81-82.

l'avant-bras et à la main gauche d'être ramenés en avant du bassin. La main gauche se situe sur le côté droit du bassin par sa face palmaire, comme le montrent les différents os qui sont, dans leur ensemble, en vue dorsale. La face d'apparition du bassin osseux dénote une légère rotation vers la droite, peut-être due au pendage vers l'est du sol de la tombe<sup>470</sup>. Nous pensons que le membre inférieur droit est, dès le dépôt du cadavre, disposé contre le côté droit, tandis que le gauche devait prendre appui par son genou contre la partie médiale de l'autre ou de celle de la cuisse droite. En outre, les faces d'apparition des métatarsiens et des phalanges (vue dorsales) des deux pieds tendent à confirmer l'interprétation du fouilleur, à savoir que cet individu a été déposé avec les genoux fléchis au-dessus du sol<sup>471</sup>. Cette position des membres inférieurs expliquerait celle des pieds, posés en partie l'un sur l'autre et contre le sol par leur vue plantaire (cette dernière remarque tend à être confirmée par la face d'apparition des MTT droits et gauches : vue dorsale). En d'autres termes, la face plantaire du pied gauche sur la dorsale du pied droit : cette position des pieds est suggérée par la différence de hauteur entre les deuxième et troisième MTT gauches, ainsi que les quatrième et cinquième gauches.

La position de l'individu PER-4.1/2 devait être sensiblement similaire à celle du sujet PER-4.1/1, car la position du bassin est identique. Toutefois, les différences que nous avons relevées se situent tout d'abord dans la dénomination de la position générale, les autres différences portant sur la position des membres supérieurs et inférieurs : le défunt a été couché de trois-quarts antérieur droit. La tête osseuse ne se trouve visiblement pas dans son agencement naturel : elle se situe à gauche du rachis, non dans l'axe, et l'emplacement des maxillaires ne peut être pris en compte, car il semble qu'ils aient été mis à cet endroit pour remplacer le fragment latéral gauche du pariétal gauche ou bien du frontal. En revanche, la position mandibule indiquerait une flexion de près de 130° (soit l'amplitude totale du rachis cervical<sup>472</sup>) du crâne. En effet, la mandibule se situe contre la partie antérieure du thorax avec le crâne au-dessus, ce qui suggère que cette disposition devait exister dès le début du dépôt du cadavre. De plus, la paroi est de la tombe empêcha certainement la quasi totalité de la rotation taphonomique de la tête qui se serait inexorablement produite lors de la rupture des ligaments cervicaux : cette dernière a provoqué la chute du bloc crânio-facial contre la partie antérieure du thorax, d'où sa présentation et celle de la mandibule, en vue supéro-antéro-latérale droit. Il est probable que les ligaments temporo-mandibulaires n'ont cédé qu'après ceux du rachis

---

<sup>470</sup> IAKOVIDIS S. 1969, Vol. A, p. 397.

<sup>471</sup> *Ibid.*, p. 399.

<sup>472</sup> KAPANDJI A. I. 2007, Vol. 3, p. 232.

cervical<sup>473</sup>. Trois hypothèses peuvent être formulées par rapport à cette position : la partie postérieure la tête devait prendre appui contre un objet en matériau périssable (un coussin peut-être) ou un relief important du sol aujourd'hui disparu ; soit les eaux de pluie, signalées par l'auteur<sup>474</sup>, ont fait glisser vers l'avant la tête osseuse, tout comme le membre supérieur droit (ce déplacement s'observe au niveau de l'emplacement de la clavicule et de l'humérus droit) ; ou bien les deux effets se sont conjugués. Ainsi, nous sommes en droit de supposer que la tête est en face supéro-antérieure lors du dépôt du cadavre. L'avant-bras droit est fléchi sur le bras, comme l'indique l'angle huméro-radial d'environ 20° (flexion certainement exagérée par la décomposition en espace colmaté) ; le bras gauche le long du thorax, le coude légèrement fléchi et enfin l'avant-bras, tout comme la main, reposent en partie contre la partie antérieure de l'abdomen et sur le côté gauche du bassin. En ce qui concerne la position des membres inférieurs, nous pensons, comme S. Iakovidis, qu'il devait avoir les genoux au-dessus du sol<sup>475</sup>. En effet, si nous observons la place très réduite entre le bassin osseux et les os des pieds, nous comprenons qu'il devait y avoir une flexion des genoux. Cette hypothèse est confortée par la position des phalanges en face dorsale et dans leur agencement naturel, ce qui indique que les pieds sont posés sur le sol par leurs faces plantaires à l'endroit même où les os leur correspondant furent découverts. Ainsi, nous observons qu'il devait y avoir une rotation médiale de la cheville droite, de sorte que le pied est entré dans l'espace interne du corps. Le pied gauche, par contre, est parallèle à la paroi ouest de la chambre funéraire et contre elle. Tout cela nous amène à l'hypothèse que la cuisse et la jambe droite prennent sans doute appui contre cette paroi avec le genou fléchi au-dessus du sol, alors que le genou droit devait prendre appui soit contre la partie médiale du genou gauche, soit sur celle de la jambe ou de la cuisse.

### *Espace de décomposition*

Nous supposons que les deux individus de la couche PER-4.1 ont été inhumés dans les mêmes conditions, c'est-à-dire que la décomposition eut lieu en espace colmaté, donc dans une sépulture en pleine terre, même si certains éléments sont en faveur d'une décomposition en espace vide : la disjonction de l'articulation temporo-mandibulaire et scapulo-thoracique gauche indiquée par le basculement en arrière de la scapula, ainsi que les connexions

---

<sup>473</sup> DUDAY H. 2006, p. 43.

<sup>474</sup> IAKOVIDIS S. 1969, Vol. A, p. 396.

<sup>475</sup> *Ibid.*, p. 399.

anatomiques lâches au niveau des fibulas. En revanche, d'autres éléments, plus significatifs, sont en faveur d'une décomposition en espace colmaté : pour étayer cette hypothèse, nous utiliserons essentiellement les indices fournis par l'individu PER-4.1/1. Les plus probants pour ce type de décomposition sont l'absence de disjonction des vertèbres cervicales, la bonne conservation des connexions anatomiques du bassin osseux, notamment celles de l'articulation sacro-iliaque et des symphyses pubiennes. Enfin, des connexions anatomiques des os de la main gauche et du pied gauche sont présentes : si le colmatage ne s'est pas produit très tôt à ces niveaux, les os de la main se seraient égrainés dans l'espace vide secondaire du bassin laissé à la disparition des parties molles ; de même la convexité constituée par le pied droit, placé sous le gauche, aurait dû logiquement provoquer une dislocation des os de ce dernier. Enfin, si nous tenons compte de la conservation partielle du volume thoracique, cela témoigne d'un comblement du volume intérieur du corps dès le début de la décomposition du cadavre. Ce dernier argument, ajouté aux précédents, suggère un colmatage différé dû à une moins bonne fluidité du sédiment aux endroits où les disjonctions sont effectives. Ces indices, qui concernent surtout l'individu PER-4.1/1, montrent que celui-ci représente un dépôt primaire. Une ré-intervention a été aussi identifiée pour l'individu PER-4.1/2. Il semble qu'il y eut une tentative de reconstitution secondaire anatomiquement fautive\* du squelette par la remise en place une partie du bloc crânio-facial au-dessus de la mandibule, mais aussi avec les maxillaires près du frontal cassé (peut-être pour remplacer la partie manquante du frontal) et les membres inférieurs. Ce dernier point est mis en lumière, au niveau du pied gauche, par le calcaneus qui repose sur les métatarsiens et par les fémurs déposés dans le dépôt PER-4.1/3. Ainsi, ce dernier pourrait être l'endroit où se tient la réduction de corps, tout au moins pour ce sujet : l'appartenance des autres ossements à un ou plusieurs individus inhumés précédemment, est suggérée par l'introduction des fémurs dans le dépôt PER-4.1/3 et les couches de boue que remarqua S. Iakovidis<sup>476</sup>, mais ne peut pas être confirmée. Nous concluons que PER-4.1/3 représente un dépôt secondaire, à l'exclusion des deux fémurs. En effet, cela signifierait qu'au moins quatre ans se sont écoulés (cf. *Transformation d'un cadavre en squelette\**) avant l'inhumation de PER-4.1/2 ou d'un autre cadavre.

---

<sup>476</sup> *Ibid.*, p. 396-397.

## ***Couche stratigraphique PER-4.2***

### *Mode de dépôt des corps*

Nous nous rangerons à l'avis de S. Iakovidis : le sujet PER-4.2/1 a dû être couché sur le dos<sup>477</sup>, mais nous allons approfondir cette analyse grâce à la position des restes osseux. En effet, la cage thoracique est globalement en vue antérieure : la scapula gauche en face antéro-latérale et les trois vertèbres en vue antérieures, ainsi que la position des bras appuient l'hypothèse émise par l'auteur. Le défunt a été déposé avec la tête au nord, mais la chute de la bassine occasionna une rotation taphonomique à gauche. De plus, il devait avoir les bras le long du thorax. Enfin, nous ne sommes pas en mesure de discuter de la position des membres inférieurs de cet individu. Une meilleure photographie nous aurait permis d'observer les os dépassant vers le haut signalés par S. Iakovidis<sup>478</sup>.

### *Espace de décomposition*

Pour l'individu PER-4.2/1, nous ne pouvons pas nous prononcer sur le type d'espace colmaté : les os des mains ainsi que ceux des pieds sont absents et la cage thoracique est incomplète. En effet, il nous est difficile de dire si la conservation du volume costal est complète ou partielle, même si cette seconde hypothèse semble plausible : un certain volume paraît conservé, comme l'indiquent les côtes gauches. Néanmoins, nous noterons l'absence de disjonction au niveau de l'articulation scapulo-huméral qui est labile. Toutes ces remarques évoquent un dépôt primaire. En ce qui concerne le dépôt PER-4.2/2, nous avons uniquement l'assurance qu'une réduction de corps fut pratiquée pour les quatre os longs et la vertèbre. Les données concernant les autres os de ce dépôt étant trop fragmentaires, nous considérerons ceux-ci comme un dépôt secondaire.

---

<sup>477</sup> *Ibid.*, p. 400-401.

<sup>478</sup> *Ibid.*, p. 401.

### ***Couche stratigraphique PER-4.3***

#### *Mode de dépôt des corps*

Pour l'individu PER-4.3/1, nous accepterons l'interprétation de S. Iakovidis<sup>479</sup>, toutefois nous apporterons certaines précisions à la description de la position initiale du cadavre. L'individu a été couché sur le dos avec les genoux au-dessus du sol, comme tend à le démontrer la disposition des côtes (thorax en face antérieure), ainsi que celle des membres supérieurs et inférieurs (restés plus ou moins dans leur position initiale grâce à la décomposition en espace colmaté). Il a été déposé avec la tête au sud-sud-ouest (les pieds au nord-nord-est), mais il est impossible d'affirmer qu'il s'agit d'une rotation originelle ou taphonomique. En effet, bien que la mandibule semble en connexion lâche avec les temporaux, nous n'avons pas la certitude qu'elle n'a pas été entraînée avec le bloc crânio-facial lors de sa rotation à droite avant la rupture des ligaments temporo-mandibulaires. Notons que cette rupture a pu avoir lieu après celles des vertèbres cervicales ; il est également possible que la tête ait déjà été en face antéro-supéro-latérale gauche ; sans doute est-elle tournée vers la droite avec le menton sur l'épaule droite, comme tend à l'indiquer la position de la mandibule<sup>480</sup>. En outre, nous observons un effet de constriction plus important à droite, qui s'exprime dans plusieurs indices : le volume de l'hémi-thorax droit est mieux conservé que celui de gauche, comme en témoigne la face d'apparition droite (vue antérieure) ; la scapula droite, ainsi que l'humérus, se situent beaucoup plus haut que les mêmes os du côté gauche et on observe une mise à la verticale de la clavicule droite. Ce dernier point suggère que le sujet prend sans doute appui contre une paroi. À gauche, nous n'avons certes pas de mise à la verticale de la clavicule, mais la scapula apparaît par sa face latérale, induisant une rotation médiale de l'humérus qui apparaît ainsi en face latérale. Nous constatons aussi un effet de délimitation linéaire au niveau de la partie antérieure des pieds (en tenant compte de la place qu'occuperaient les phalanges maintenant disparues) et des faces latérales avec à droite la tête de l'humérus, les deux côtes, l'os coxal et les deux extrémités distales des fémurs. Notons que pour la face latérale gauche, cet effet passe par le processus coracoïde, par l'extrémité proximale de l'humérus, de l'ulna et du fémur, enfin par la partie postérieure du pied gauche<sup>481</sup>. Le bras droit est en partie en avant du thorax, alors que le gauche se situe le

---

<sup>479</sup> *Ibid.*, p. 402.

<sup>480</sup> DUDAY H. 1995, p. 38 et 41 ; DUDAY H. 2006, p. 43.

<sup>481</sup> DUDAY H. *et. al.* 1990, p. 39 et 42 ; DUDAY H. 1995, p. 47-48 et 52 ; DUDAY H. 2006, p. 72, 74 et 81-82.

long de celui-ci. L'avant-bras droit devait être en partie contre la partie antérieure du thorax ainsi que celle de l'abdomen et la main est sans doute sous le bras gauche. L'avant-bras gauche est contre la partie antérieure du ventre, avec la main au niveau de la hanche droite. Les genoux sont au-dessus du sol, mais à des hauteurs différentes : le genou gauche prend appui contre la jambe droite à la hauteur de son quart proximal, alors que la jambe droite prend appui contre une paroi aujourd'hui disparue. Enfin, les pieds sont posés sur le sol, comme l'indique la face d'apparition des métatarsiens (vue dorsale) et ils ont subi une rotation interne forcée, peut-être à cause de l'exiguïté d'un contenant aujourd'hui disparu. La partie postérieure du pied gauche bute peut-être contre une de ses parois.

Pour l'individu PER-4.3/2, nous serons aussi en accord avec la position proposée par l'auteur<sup>482</sup>. En effet, la disposition de la cage thoracique (côtes droites en face antérieure) et les membres inférieurs maintenus par le sédiment témoignent d'un cadavre couché sur le dos avec les genoux au-dessus du sol. Le défunt a probablement été déposé la tête au sud et les pieds au nord. Mais le plan général de la publication est très imprécis, la Fig. 98-99 ne montre qu'un crâne et la Fig.100-101 est uniquement un gros plan de l'individu. Il a sans doute le menton contre la partie antérieure du thorax, comme en témoigne sa face d'apparition (vue supérieure). Mais nous n'avons pas l'assurance qu'il s'agisse de sa position originelle, car la mandibule est très peu visible sur ces documents. L'avant-bras droit se situe contre la partie antérieure de la cage thoracique, comme en témoigne la position des radius et ulna. Enfin, les genoux devaient prendre appui l'un contre l'autre par leur face médiale, tandis que les pieds sont certainement très proches de la masse fessière, comme l'indiquent la faible distance entre la partie distale du tibia droit et le bassin osseux, ainsi que le métatarsien gauche proche de l'extrémité distale du tibia droit.

### *Espace de décomposition*

Plusieurs interprétations peuvent être avancées pour l'espace de décomposition de l'individu PER-4.3/1. En effet, nous avons identifié un effet de constriction et de délimitation linéaire, mais certains arguments sont en faveur d'une décomposition en espace vide, tandis que d'autres suggèrent un espace colmaté. Ainsi avons-nous, pour la décomposition en espace vide, les données suivantes : l'absence de connexion anatomique au niveau de certains os de la main droite et une disjonction au niveau des articulations scapulo-humérales, ainsi que les

---

<sup>482</sup> IAKOVIDIS S. 1969, Vol. A, p. 402.

connexions lâches des membres supérieurs et inférieurs (pourtant les articulations fémoro-tibiales sont persistantes). Les arguments favorables à une décomposition en espace colmaté sont les suivants : la préservation partielle du volume de l'hémi-thorax droit et celle, bien moins bonne, de celui de gauche ; les os coxaux qui n'ont pas basculé en arrière et les quatre métacarpiens gauches qui sont restés dans leur agencement naturel. Or le premier métacarpien se présente par sa face palmaire. En tenant compte des effets de délimitation linéaire mis en regard avec les arguments en faveur d'une décomposition en espace vide, nous pensons qu'il devait exister un contenant périssable de forme rectangulaire : un coffre en bois. Ce contenant devait être assez étroit pour générer un effet de constriction mis en évidence par la *verticalisation* de la clavicule droite, la conservation partielle du volume de l'hémi-thorax droit et la face d'apparition de la scapula gauche (vue latérale)<sup>483</sup>. Nous supposons que l'étranglement du contenant fit que l'humérus gauche a migré plus bas au lieu de sortir de l'espace originel du cadavre. Pour la conservation du volume thoracique, il semblerait que le sujet prend appui contre la paroi droite, non pas seulement par la jambe et la cuisse droite, mais aussi par la partie latérale droite de la cage thoracique : c'est peut-être cela qui expliquerait la meilleure conservation du volume costal à droite. En ce qui concerne le type de colmatage, les arguments relatifs à un espace vide suggèrent un colmatage différé, mais il reste le problème de la main gauche et peut-être de la main droite (la documentation disponible ne nous permet pas de voir si tous les os sont effectivement disloqués) : il est fort probable que les os de la main droite, situés sous l'humérus gauche, soient en connexion anatomique, voire en déséquilibre instable. La première hypothèse que nous pouvons émettre pour expliquer ce phénomène, si nous songeons que cet individu a été découvert sous un sédiment compact de 0,45 m d'épaisseur, est la présence d'un couvercle en bois dont des fentes (sans doute au-dessus de la partie supérieure du corps) permirent, sans doute pas immédiatement, l'infiltration du sédiment (la couche de 0,45 m qui recouvre le squelette<sup>484</sup> n'était peut-être pas si compacte à l'époque, car le sédiment ne devrait pas être encore tassé par les autres couches funéraires) d'où un colmatage différé. Nous pouvons aussi imaginer que le couvercle de ce contenant n'était qu'à demi-fermé ; autrement dit, celui-ci couvrait l'individu uniquement jusqu'à la face supérieure du bassin osseux. Pourquoi ce geste ? Est-ce parce que les parois du contenant périssable n'ont pas une hauteur suffisante pour permettre la flexion des genoux au-dessus du sol ? Cela n'explique pas pour quelle raison le contenant est fermé jusqu'à la partie supérieure du bassin osseux, et non pas jusqu'à sa partie inférieure : la

---

<sup>483</sup> DUDAY H. *et. al.* 1990, p. 39 et 42 ; DUDAY H. 1995, p. 47-48 ; DUDAY H. 2006, p. 72, 74 et 81-82.

<sup>484</sup> IAKOVIDIS S. 1969, Vol. A, p. 402.

hauteur nécessaire n'est pas plus conséquente. Enfin, nous pourrions envisager l'existence d'une banquette à droite, non signalée par l'auteur, contre laquelle le corps aurait été appuyé. Cette hypothèse expliquerait l'effet de délimitation linéaire et de constriction, ainsi que la relativement bonne conservation du volume costal à droite<sup>485</sup> ou nous met en présence d'une sépulture en pleine terre\*. Mais cette hypothèse n'apporte aucun élément de réponse en ce qui concerne la faible conservation de l'hémi-thorax gauche, à moins que le défunt n'ait été inhumé avec un vêtement très étroit. Cependant, cette explication amène une autre interrogation : pourquoi avoir recouvert le défunt de sédiment uniquement jusqu'au niveau de la taille (la préservation des connexions anatomiques se situant dans la partie inférieure du squelette) ? Enfin, tous les arguments que nous venons de citer corroborent l'identification d'un colmatage différé et d'un dépôt primaire dont le vide primaire est soit un coffre en bois, ou bien encore l'architecture de la chambre funéraire, soit le contenant périssable. En ce qui concerne l'individu PER-4.3/2, la prise de vue de la photographie n'étant pas zénithale, nous ne pouvons pas approfondir notre analyse. Ainsi, nous supposons que la décomposition du corps s'est effectuée dans un espace vide, comme en témoignent la mise à plat de la cage thoracique et les disjonctions au niveau des membres supérieurs et inférieurs. Toutefois, si nous pouvons affirmer que nous sommes en présence d'un dépôt primaire, nous ne sommes pas en mesure d'identification formellement l'espace vide primaire. En effet, nous ne pouvons observer la présence ou l'absence de délimitation linéaire. Cependant, cette dernière hypothèse expliquerait la position des membres inférieurs ; en d'autres termes, le maintien des genoux au-dessus du sol à l'image du sujet PER-4.3/1.

#### ***Couche stratigraphique PER-4.4***

##### *Mode de dépôt des corps*

En ce qui concerne l'individu PER-4.4/1, nous sommes d'accord avec S. Iakovidis pour sa position originelle<sup>486</sup> ; toutefois, nous apporterons quelques précisions. En effet, la position de la cage thoracique (vue latéro-supérieure gauche), les os coxaux droit (vue médiale) et gauche (vue latérale) et le fléchissement des genoux sont autant d'éléments qui plaident en faveur d'un individu déposé sur le côté droit avec une flexion des genoux. Cet

---

<sup>485</sup> DUDAY H. *et. al.* 1990, p. 39 et 42 ; DUDAY H. 1995, p. 37, 44 et 47-48 ; DUDAY H. 2006, p. 72, 74 et 81-82.

<sup>486</sup> IAKOVIDIS S. 1969, Vol. A, p. 403.

individu a la tête à l'est et les pieds à l'ouest. Celle-ci devait être, dès le dépôt, sur le côté droit avec le menton contre la partie antérieure du thorax. La face d'apparition du bloc crânio-facial (vue supéro-antéro-latérale gauche) témoigne d'une flexion très importante du rachis cervical ( $130^\circ$  pour l'amplitude totale du rachis cervical<sup>487</sup>) : la partie postérieure de la tête repose certainement contre le relief de la chambre funéraire de sorte que la face inférieure du menton se situe contre la partie antérieure du thorax. Le bras droit devait être le long du thorax, tandis que l'avant-bras est plié sur le bras. Le bras gauche devait être contre la partie antérieure du thorax, mais obliquement par rapport à l'axe longitudinal. L'emplacement de la main indique que le coude devait être légèrement fléchi, permettant à celle-ci d'atteindre le sol : en d'autres termes, il y a certainement une flexion du poignet ; ce dernier repose sur le sol par sa partie médiale, comme la main dont les doigts sont fléchis. Le membre inférieur gauche repose en partie, par sa face médiale, sur celle du membre inférieur droit : la cuisse droite devait être fortement fléchie sur le tronc (angle coxo-fémoral d'environ  $140^\circ$ ), tandis que la gauche l'est moins (angle coxo-fémoral d'environ  $95^\circ$ ). En effet, nous savons que ce mouvement de flexion de l'articulation coxo-fémoral se limite à  $120^\circ$ <sup>488</sup> pour une personne vivante, autrement dit quand les contentions articulaires ainsi que les muscles n'ont pas encore été détruits comme c'est le cas pour un cadavre. Il y a une flexion des genoux plus importante pour le droit (angle fémoro-tibial d'environ  $10^\circ$ ) que pour le gauche (angle fémoro-tibial d'environ  $25^\circ$ ). Cependant, nous devons émettre une réserve pour ces fortes flexions car pour ce cadavre, décomposé en pleine terre, nous avons une fermeture des angles que la pression du sédiment a certainement exagérée. Le pied gauche, posé sur le sol, est en extension forcée sous la jambe, comme l'indique la position du calcaneus.

### *Espace de décomposition*

Pour le sujet PER-4.4/1, nous pensons qu'il s'agit d'une décomposition en espace colmaté, donc dans une sépulture en pleine terre. Les arguments les plus significatifs sont la préservation de certains os de la main gauche en connexion anatomique, l'os coxal gauche en équilibre instable au-dessus du droit et le maintien de l'extrémité proximale du fémur gauche dans l'acétabulum. Cependant, nous avons une dislocation des os de la main droite et des pieds ; il y a aussi une disjonction de la scapula qui n'a pas entraîné celle de l'articulation scapulo-humérale gauche et peut-être pas non plus celle du radius et de l'ulna : ce constat est

---

<sup>487</sup> KAPANDJI A. I. 2007, Vol. 3, p. 232.

<sup>488</sup> *Id.* 2003, Vol. 2, p. 68.

fondé sur la position de ce membre supérieur. Enfin, il y a une faible conservation du volume costal. La confrontation de ces données indique que nous sommes en présence d'un colmatage différé et d'un dépôt primaire. Pour le dépôt situé dans l'angle sud est, nous ne sommes pas en mesure d'affirmer que la décomposition se déroula dans cette sépulture (donc que nous ayons affaire à une réduction de corps). Ainsi dirons-nous simplement qu'il s'agit d'un dépôt secondaire.

Notre analyse montre que cette tombe à chambre est une sépulture collective à inhumation avec au moins cinq dépôts primaires, trois dépôts secondaires, trois réductions de corps pratiquement certaines. Deux arguments nous permettent de conclure à une sépulture collective à inhumations : pour la couche stratigraphique PER-4.1, si S. Iakovidis a raison au sujet des couches de boue (qui ne correspondraient pas à des périodes de pluie actuelle)<sup>489</sup>, au moins deux années séparent l'inhumation de PER-4.1/1 et de PER-4.1/2 : cela signifie que peut-être la décomposition du corps de PER-4.1/2 n'est pas tout à fait achevée. Enfin, le deuxième argument concerne la couche funéraire PER-4.3, qui correspond au creusement d'une fosse par-dessus l'effondrement de la toiture de la chambre funéraire<sup>490</sup>.

En conclusion, pour le niveau PER-4.1, les individus PER-4.1/1 et PER-4.1/2 ont été couchés de trois-quarts respectivement, gauche et droit. Le sujet PER-4.1/1 a les bras en abduction avec l'avant-bras droit contre la partie antérieure du thorax, tout comme sa main ; tandis que l'avant-bras et la main gauche sont ramenés en avant du bassin. Cet individu (PER-4.1/1) a les genoux fléchis au-dessus du sol avec les pieds l'un sur l'autre. PER-4.1/2 a l'avant-bras droit plié sur le bras ; alors que le bras gauche se situe le long du thorax avec l'avant-bras et la main contre la partie antérieure de l'abdomen, ainsi que le côté gauche du bassin. Ces genoux sont fléchis au-dessus du sol : la cuisse et la jambe droite prennent sans doute appui contre la paroi de la chambre funéraire avec le genou droit fléchi au-dessus du sol, alors que le genou droit devait prendre appui soit contre la partie médiale du genou gauche, soit sur celle de la jambe ou de la cuisse. En ce qui concerne la couche PER-4.2 le sujet PER-4.2/1 a été couché sur le dos avec les bras le long du thorax. Dans la couche PER-4.3, les individus PER-4.3/1 et PER-4.3/2 ont été couchés sur le dos. PER-4.3/1, introduit dans un coffre en bois, a le bras droit en partie contre la partie antérieure du thorax ainsi que celle de l'abdomen et la main est sans doute sous le bras gauche situé le long de celui-ci. L'avant-bras gauche est contre la partie antérieure du ventre, avec la main au niveau de la hanche droite. Cet individu (PER-4.3/1) a les genoux au-dessus du sol : le genou gauche

---

<sup>489</sup> IAKOVIDIS S. 1969, Vol. A, p. 396-397.

<sup>490</sup> *Ibid.*, p. 402.

prend appui contre la jambe droite, alors que la jambe droite prend appui contre une paroi de l'hypothétique contenant périssable ; la partie postérieure du pied gauche bute peut-être contre une de ses parois. PER-4.3/2 a l'avant-bras droit contre la partie antérieure de la cage thoracique. De plus, les genoux devaient prendre appui l'un contre l'autre, tandis que les pieds sont proches de la masse fessière. Enfin, le sujet PER-4.4/1, situé dans la couche PER-4.4, a été couché sur le côté sur le côté droit avec le bras droit le long du thorax et l'avant-bras plié sur le bras ; en revanche, le bras gauche est contre la partie antérieure du thorax avec le coude fléchi et la main reposant sur le sol. En outre, les genoux de PER-4.4/1 sont fléchis et reposent sur le sol.

### III. MODES D'INHUMATION ET CONTEXTE ARCHITECTURAL

#### A. TOMBES EN FOSSE

Ce type de tombe est présent dès le NA, mais est de moins en moins utilisé au BA dans les régions égéennes. Il s'agit d'une simple fosse, très souvent de forme plus ou moins rectangulaire, de faible profondeur, d'une longueur fréquemment inférieure à celle d'un adulte et d'une profondeur n'excédant pas 1 m. Enfin, la tombe est comblée par de la terre<sup>491</sup>.

Notre étude montre une faible variabilité de l'orientation de ce type de tombe. En effet en Argolide, pendant l'HM et l'HR peu de variations ont été observées. Il est en de même en Attique, mais le faible nombre de tombes analysées (deux tombes de l'HR : la tombe 38 (ATH-1) de l'Ancienne Agora d'Athènes et la 84 de Pérati) ne permet pas de généraliser (cf. Annexe 2 : Fig. 2). Plus spécifiquement pour l'Argolide sur douze tombes de l'HM, 67 % sont orientées nord-est/sud-ouest contre 17% orientées au nord/sud et une sépulture respectivement nord-nord-ouest/sud-sud-est, ainsi que nord-ouest/sud-est (cf. Annexe 2 : Fig. 1-2). En ce qui concerne l'HR, sur les neuf sépultures étudiées la moitié est orientée est-ouest, deux tombes au nord/sud et au nord-est/sud-ouest et une au nord-ouest/sud-est (cf. Annexe 2 : Fig. 1-2).

#### TRAITEMENT DES CORPS

En Attique, notre analyse va porter uniquement sur deux squelettes. Ainsi, un des individus a été déposé à l'intérieur d'un contenant périssable avec un couvercle, tandis que le second a été déposé sur le sol (cf. Annexe 2 : Fig. 3). En Argolide, nous observons la place prépondérante que tient le dépôt sur le sol des défunts et cela quelle que soit la période : pour l'HM tous les individus étudiés (soit treize sujets) sont déposés sur le sol, tandis que pour l'HR nous avons seulement un sujet sur les dix étudiés, qui a été introduit dans un contenant périssable sans couvercle (cf. Annexe 2 : Fig. 3-4). En outre, nous pensons que pour ces deux régions, pendant l'HR, certains individus auraient été introduits à l'intérieur de linceuls : un sujet (tombe 38 : ATH-1) de l'Ancienne Agora d'Athènes et un de la tombe 29 de la Deiras (fig. 105) : soit un sujet pour l'Attique et un pour l'Argolide (cf. Annexe 2 : Fig. 3 et 5). Pour l'Attique le linceul cousu a pu être associé ou non à un lien entourant les membres inférieurs du défunt. De plus, pour l'Argolide les linceuls auraient pu être maintenus en place par des

---

<sup>491</sup> CAVANAGH W. G. & MEE C. 1998, p. 16 ; TREUIL R. *et. al.* 2008, p. 72-74, 76, 114 et 203.

liens comme pendant l'Antiquité tardive en Égypte<sup>492</sup>. Ainsi pour le défunt de la tombe 29 du cimetière de la Deiras (Fig. 105), on a utilisé peut-être, au lieu d'un linceul, des bandelettes, ou bien les deux en même temps. En effet, la position des membres supérieurs et inférieurs suggèrent un traitement particulier, pratiqué probablement juste avant l'inhumation. Pour étayer cette hypothèse, nous nous fonderons sur un parallèle avec des gestes funéraires attestés par l'ethnologie. Ainsi, nous pensons que l'effet de constriction révélé par la mise à la verticale des clavicules et l'effet de délimitation linéaire observé au niveau des bras et de l'avant-bras droit suggèrent que des bandelettes de tissu ont peut-être été utilisées pour les maintenir contre les faces latérales du corps, mais aussi l'avant-bras et la main gauches contre la partie antérieure du thorax. En effet, selon P. Papazaphiropoulos et C. Margaritis, dans le Péloponnèse, de l'Antiquité jusqu'à nos jours (au moins jusqu'en 1975, date de la thèse de C. Margaritis), dès que survient la rigidité cadavérique\*, on maintient les mains des morts croisées sur la poitrine à l'aide de bandelettes de tissu serrées, de même que la mandibule avec le maxillaire ; enfin on réunit les pieds de la même façon ; après cette opération, on introduit le défunt dans un linceul blanc<sup>493</sup>.

En Attique un défunt, couché sur le dos ou de  $\frac{3}{4}$  antérieur, a été placé dans un contenant périssable et un autre, couché sur le côté droit, a été déposés sur le sol (cf. Annexe 2 : Fig. 3). En Argolide nous constatons pour les périodes de l'HM et l'HR les mêmes préférences en ce qui concerne la position générale des défunts : pour l'HM et l'HR, respectivement, 54% et 70% des sujets sont couchés sur le dos ou de  $\frac{3}{4}$  antérieur. Concernant cette dernière position un des sujets, daté de l'HR, a été introduit dans un contenant périssable (cf. Annexe 2 : Fig. 3, et 6-8). De plus, pour les défunts couchés sur le côté, il semblerait qu'on les a couchés plus volontiers sur le côté gauche que sur le droit aux deux périodes : pour l'HM et l'HR, nous avons, respectivement, deux et un cadavres, couchés sur le côté droit, tandis que trois et deux sont couchés sur le côté gauche (cf. Annexe 2 : Fig. 3, et 6-8). Toutefois, l'Argolide nous livre une position qui est absente en Attique pendant l'HM : il s'agit de la position assise et sur le côté, représenté par l'individu de la tombe de la Maison de la Rampe à Mycènes (Fig. 80-81 : MYC-1) [ cf. Annexe 2 : Fig. 6 et 8].

L'orientation de la tête des défunts est variable et il n'y a pas de préférence réellement marquée, quelle que soit la période. Ainsi, en Attique, nous avons des sujets avec la tête au nord-ouest et au nord (un individu pour chacune des orientations) [cf. Annexe 2 : Fig. 1]. En Argolide, pour la période de l'HM, nous remarquons une proportion assez importante

---

<sup>492</sup> LORQUIN A. 1996, p. 6

<sup>493</sup> PAPAZAPHIROPOULOS P. 1887, p. 183 ; MARGARITIS C. 1975, p. 153-154.

d'individus avec la tête au sud-ouest (quatre défunts) et au nord-est (trois défunts) [cf. Annexe 2 : Fig. 1 et 9]. Pendant cette même période, les défunts avec la tête orientée au nord-ouest et au sud sont au nombre de deux pour chacune des orientations. Enfin, pour l'orientation sud/sud-est nous avons uniquement un sujet. Pendant l'HR nous observons la même tendance qu'à l'HM, avec trois individus avec la tête à l'est, tandis que d'autres l'ont au sud et à l'ouest (soit deux défunts pour chacune des orientations). Les dernières orientations de la tête des défunts (nord-ouest, sud-ouest et nord) sont représentées respectivement par un seul individu.

En ce qui concerne la position des membres supérieurs, nous ne connaissons que celle de l'individu de la tombe 84 (Fig. 106) de Pérati (cf. Annexe 2 : Fig. 3) : couché sur le côté et déposé sur le sol, il a les bras le long du thorax avec les coudes fléchis. Pour l'Argolide nous constatons que quelle que soit la période, la position générale ou bien le mode de dépôt (dans un contenant périssable ou sur le sol) des défunts, la position des membres supérieurs est peu variable (cf. Annexe 2 : Fig. 3, 6-7 et 10). Ainsi, les bras sont soit le long ou parallèles au thorax, soit en abduction ; de la même manière, les avant-bras sont le plus souvent soit avec un avant-bras dans le prolongement du bras et l'autre contre la partie antérieure de l'abdomen ou du thorax, soit avec les deux avant-bras contre ce même endroit. Toutefois, pour l'HM, nous avons un défunt dont un avant-bras est plié sur le bras. Pour cette période, trois positions semblent dominer : les bras le long ou parallèle au thorax avec les avant-bras contre la partie antérieure du thorax ou de l'abdomen pour trois individus couchés sur le dos ou de  $\frac{3}{4}$  antérieur ; pour des sujets couchés sur le côté, les bras le long du thorax et/ou avec les coudes fléchis (soit deux individus) ; pour des défunts avec un bras en abduction et un le long ou parallèle au thorax avec les coudes fléchis et/ou un dans le prolongement du bras (soit deux individus). Pendant l'HR, une position domine pour des défunts couchés sur le dos ou de  $\frac{3}{4}$  antérieur : quatre sujets ont les bras le long ou parallèle au thorax avec les avant-bras contre la partie antérieure du thorax ou de l'abdomen (cf. Annexe 2 : Fig. 3, 6-7 et 10). Nous avons aussi pour l'HR, deux individus couchés sur le côté, le premier a un bras en abduction et l'autre le long ou parallèle au thorax avec les coudes fléchis ; tandis que le deuxième individu a un avant-bras dans le prolongement du bras. Toutefois, pendant l'HR nous avons aussi une position particulière des membres supérieurs : un sujet avec les bras en abduction, un avant-bras sur le sol et une main à proximité de la tête.

Pour la position des membres inférieurs du défunt de la tombe 38 (ATH-1) de l'Ancienne Agora d'Athènes, introduit dans un contenant périssable, nous avons une flexion des genoux au-dessus du sol avec une hyperflexion des cuisses contre le tronc (cf. Annexe 2 : Fig. 3) ; tandis que l'autre sujet, couché sur le côté, a les genoux fléchis reposant sur le sol (cf.

Annexe 2 : Fig. 3). Nous retrouvons cette position dans des tombes en fosse de l'HR en Argolide (cf. ci-dessous). En ce qui concerne les membres inférieurs de cette dernière région, pour l'HM, nous avons une position très répandue, à savoir celle où les défunts ont les genoux fléchis reposant sur le sol : pour des individus couchés sur le dos ou de  $\frac{3}{4}$  antérieur cela représente 46% des défunts et pour ceux couchés sur le côté 38 %. Nous observons, pour cette période, une position particulière pour le défunt de la tombe 7 de Zygouriès (Fig. 107), qui n'est pas sans rappeler celle de sujet de la tombe 38 (ATH-1) de l'Ancienne Agora d'Athènes : le cadavre est couché sur le dos avec les genoux au-dessus du sol et les cuisses en hyperflexion contre le tronc (cf. Annexe 2 : Fig. 3, 6-7 et 11). Pendant l'HR, comme à l'HM, une grande proportion de défunts couchés sur le côté et, dans une moindre mesure, de ceux couchés sur le dos ou de  $\frac{3}{4}$  antérieur, ont les genoux fléchis reposant sur le sol : soit trois défunts couchés sur côté et un couché sur le dos ou de  $\frac{3}{4}$  antérieur (cf. Annexe 2 : Fig. 3, 6-7 et 11). Les autres positions sont peu fréquentes à l'HM, les défunts couchés sur le dos ou de  $\frac{3}{4}$  antérieur ont les genoux en extension : un individu déposé à l'intérieur d'un contenant périssable et deux déposés sur le sol. Enfin, nous relevons un sujet dont les cuisses sont croisées (tombe 3 du cimetière de la Deiras) [Fig. 3, 6-7 et 11]. Nous supposons que dans ce type de tombe les individus (sujet ATH-1 et celui de la tombe 7 de Zygouriès) présentant une hyperflexion des cuisses contre le tronc, dont le maintien des membres inférieurs s'est fait peut-être à l'aide d'un lien. Ce dernier n'a pu être mis en place que pendant les trois ou quatre heures qui suivent le décès avant que ne survienne la rigidité cadavérique ou bien vingt-quatre à soixante douze heures<sup>494</sup> après, moment où débute la putréfaction<sup>495</sup>. En outre, ces mêmes délais sont valables pour les défunts ayant les genoux fléchis reposant sur le sol. Précisons que le premier intervalle de temps est à augmenter en ce qui concerne la flexion des membres supérieurs et inférieurs puisque la rigidité cadavérique commence par le visage, puis la nuque, ensuite le tronc et se termine par les membres<sup>496</sup>. Si une veillée est organisée, il semble logique que la flexion des genoux ne s'effectue que lorsque la rigidité cadavérique disparaît surtout pour les sujets dont les genoux reposent au-dessus du sol, car dans le cas contraire cela pose le problème d'acceptation par les proches de veiller un défunt pratiquement en position fœtale et peut-être dans un linceul déposé dans un contenant périssable. Nous émettrons l'hypothèse d'un contenant de faible longueur dont les dimensions devaient être proches de

<sup>494</sup> Davantage, s'il fait froid, moins s'il fait chaud ; mais aussi suivant la nature des vêtements, davantage s'ils sont en lin, moins s'ils sont en laine : ORFILA M. 1831, p. 331 ; MIRAS A. *et. al.*, 1998, p. 46. La rigidité s'installe rapidement en cas d'immersion dans l'eau chaude : MIRAS A. *et. al.*, 1998, p. 46 ; THOMAS L.-V. 1980, p. 21.

<sup>495</sup> ORFILA M. 1848, p. 483 ; THOMAS L.-V. 1980, p. 21.

<sup>496</sup> ORFILA M. 1831, p. 331 ; THOMAS L.-V. 1980, p. 21.

certaines larnakès de Tanagra (elles vont 61,5 à 80cm pour les plus longues)<sup>497</sup> qui expliquerait cette hyperflexion des cuisses contre le tronc d'ATH-1 (cf. Annexe 2 : Fig. 39-40). En effet, en nous appuyant sur des données ethnologiques de Pyrgos Dirou dans le Magne (Péloponnèse) et en Crète : depuis l'Antiquité dès que la rigidité cadavérique commence à s'installer le défunt est dévêtu, lavé<sup>498</sup> avec du vin (dans le Péloponnèse) et revêtu, enveloppé d'un linceul, couché sur le dos dans un lit<sup>499</sup> et veillé avec des chants qui peuvent durer toute la nuit<sup>500</sup>. Ainsi, l'inhumation pouvait avoir lieu dès le lendemain ou plus tard si on attend que la rigidité cadavérique soit terminée afin de fléchir les genoux. Enfin, nous pensons que les dimensions et la faible profondeur de ce type de tombes demandent peu d'investissement en temps et en effort physique pour sa conception et sa réalisation. De même la mise en terre des défunts se fait assez rapidement (une durée de l'ordre de deux heures).

## B. TOMBES À CISTE

Ces tombes sont représentées dans les Cyclades depuis la fin du Néolithique, alors qu'elles n'apparaissent pas en Grèce continentale avant l'HA III<sup>501</sup>. Elles sont de faibles dimensions<sup>502</sup> : leur longueur excède rarement 1,20 m et, pendant le CA, leur profondeur oscille entre 0,13 m et 0,75 m (la profondeur moyenne étant inférieure à 0,50 m)<sup>503</sup>. Elles se composent d'une fosse carrée ou rectangulaire creusée dans le sol<sup>504</sup>. Dans les Cyclades, elles peuvent être de forme triangulaire, mais il y a une préférence pour les tombes à ciste de forme trapézoïdale<sup>505</sup>. Les parois de ces fosses sont doublées de briques crues ou de dalles dressées de chant parfois remplacées par une maçonnerie de moellons au BA, puis, au BR, par des moellons appareillés<sup>506</sup>. Le fond de la fosse est souvent recouvert d'un lit de gravier ou bien parfois de roches. Ces tombes comportent quelquefois un niveau (au BA)<sup>507</sup> formé, généralement, d'une dalle supportée par une rangée de pierres de chaque côté<sup>508</sup>. Enfin, elles

---

<sup>497</sup> SPYROPOULOS T. 1971, p. 11-13

<sup>498</sup> HÅLAND E. J. 2011, p. 283 ; MARGARITIS C. 1975, p. 153 ; Communication personnelle de PROCOPIOU H.

<sup>499</sup> HÅLAND E. J. 2011, p. 283 ; MARGARITIS C. 1975, p. 153.

<sup>500</sup> HÅLAND E. J. 2011, p. 283 ; MARGARITIS C. 1975, p. 153-154 ; Communication personnelle de PROCOPIOU H.

<sup>501</sup> TREUIL R. *et. al.* 2008, p. 203.

<sup>502</sup> *Ibid.*, p. 203.

<sup>503</sup> DOUMAS C. 1977, p. 38-39.

<sup>504</sup> *Ibid.*, p. 37.

<sup>505</sup> *Ibid.*, p. 37.

<sup>506</sup> CAVANAGH W. G. & MEE C. 1998, p. 16 ; DOUMAS C. 1977, p. 43-47 ; TREUIL R. *et. al.* 2008, p. 203.

<sup>507</sup> TREUIL R. *et. al.* 2008, p. 114.

<sup>508</sup> DOUMAS C. 1977, p. 45.

présentent une dalle de couverture parfois divisée en deux parties<sup>509</sup> ou bien deux ou trois plaques, qui peuvent être sculptées de motifs comme par exemple à Naxos<sup>510</sup> ; des pierres font contrepoids pour l'empêcher de s'écrouler<sup>511</sup>. Ce type de couverture peut aussi servir à signaler la tombe, tout comme une aire de galets blancs arrondis<sup>512</sup> qui peuvent parfois être disposés en cercle ; un petit mur ou une stèle peut aussi signaler la tombe, mais cette pratique est attestée en Grèce continentale par de rares exemples<sup>513</sup>.

En Attique, sur les deux tombes à ciste que nous avons étudiées, nous avons observé deux orientations différentes : une pour l'HM et une autre pour l'HR. Pour la période la plus ancienne, la tombe est orientée est-ouest, tandis que pour celle de l'HR l'orientation est nord-ouest/sud-est (cf. Annexe 2 : Fig. 12). En revanche, en Argolide, sur les quinze tombes de l'HM nous avons relevé des orientations assez variées : une plus importante proportion de sépultures orientées nord-ouest/sud-est et nord-est/sud-ouest (quatre tombes pour chacune des orientations) et, dans une moindre mesure, des sépultures orientées nord-sud (trois exemplaires) ; les tombes orientées nord-nord-est/sud-sud-ouest, est-sud-est/ouest-nord-ouest et nord-nord-ouest/sud-sud-est représentent, respectivement, deux sépultures et une tombe pour les deux dernières orientations (cf. Annexe 2 : Fig. 12-13).

## TRAITEMENT DES CORPS

Dans ce type de tombe, nous avons en Attique trois individus pour l'HM (Fig. 78-79 : HKO-1/1, HKO-1/2 et HKO-1/3 de la tombe 50 d'Hagios Kosmas) et un seul sujet pour l'HR. Pendant l'HM, les défunts ont tous été déposés sur le sol quelle que soit leur position générale ; pour l'HR, nous avons un sujet inhumé dans un contenant périssable (Fig. 108 : tombe 17 de l'Ancienne de Agora d'Athènes) [cf. Annexe 2 : Fig. 14]. En Argolide, les seize individus de l'HM ont tous été déposés sur le sol comme cela est le cas en Attique pendant la même période (cf. Annexe 2 : Fig. 14-15).

La position générale dominante pour les défunts en Attique, quelle que soit la période, est la position couché sur le dos ou de  $\frac{3}{4}$  antérieur : pour l'HM cela représente deux individus déposés sur le sol et, pour l'HR, un défunt introduit à l'intérieur d'un contenant périssable. Mais pour l'HM nous avons un sujet déposé sur le sol couché sur le côté droit (cf. Annexe 2 :

---

<sup>509</sup> CAVANAGH W. G. & MEE C. 1998, p. 26 ; TREUIL R. *et. al.* 2008, p. 74, 114, 203.

<sup>510</sup> DOUMAS C. 1977, p. 37.

<sup>511</sup> CAVANAGH W. G. & MEE C. 1998, p. 16.

<sup>512</sup> DOUMAS C. 1977, p. 38.

<sup>513</sup> TREUIL R. *et. al.* 2008, p. 114 et 203.

Fig. 14, 16 et 17). De la même façon, au cours de l'HM en Argolide, la position la plus usitée est celle du défunt couché sur le dos ou de  $\frac{3}{4}$  antérieur (53% du nombre total d'individus) ; puis nous avons des sujets couchés sur le côté gauche, sur le côté droit, sur le ventre ou de  $\frac{3}{4}$  postérieur (ils représentent, respectivement, quatre, trois et deux individus, tous déposés sur le sol) [cf. Annexe 2 : Fig. 14-15 et 18].

Pendant l'HM en Attique, les deux défunts ont leur tête orientée à l'ouest, tandis que l'unique individu de l'HR l'a au sud-est (cf. Annexe 2 : Fig. 12). En Argolide, l'orientation de la tête des sujets est variée. Toutefois, il y a une proportion un peu plus importante d'individus avec la tête orientée au sud-ouest (trois des défunts) ; les autres orientations nord/nord-est, nord-ouest, sud-est, nord et sud, sont représentées par deux individus. Les orientations est/sud-est, et est/nord-est sont chacune représentées par un seul individu (cf. Annexe 2 : Fig. 12 et 19).

Pour la position des membres supérieurs, en Attique, nous constatons que, quel que soit le mode de dépôt, la position générale du corps ou la période considérée, les bras se situent pratiquement toujours le long ou parallèle au thorax, mis à part le défunt de l'HM HKO-1/3 de la tombe 50 d'Hagios Kosmas (Fig. 78-79 : HKO-1) qui a les bras en abduction (cf. Annexe 2 : Fig. 14, 16 et 20). Par ailleurs nous remarquons que seule la position des avant-bras, quand nous la distinguons, change. Ainsi à l'HM, un sujet avec un avant-bras dans le prolongement du bras et deux individus ont les coudes fléchis ; pendant l'HR, le seul défunt étudié a les avant-bras contre la partie antérieure du thorax ou de l'abdomen (cf. Annexe 2 : Fig. 14, 16 et 20). En Attique, à l'HM, la position des membres inférieurs est assez variée, toutefois pour un défunt elle n'a pu être identifiée : deux défunts ont les genoux fléchis reposant sur le sol, dont un a la particularité d'avoir les hanches en abduction (Fig. 78-79 : défunt HKO-1/2 de la tombe HKO-1 d'Hagios Kosmas) [cf. Annexe 2 : Fig. 14, 16 et 21]. Pour le défunt situé à l'intérieur d'un contenant périssable (Fig. 108 : tombe 17 de l'Ancienne de Agora d'Athènes), la position de ses membres inférieurs est particulière : il devait avoir les genoux au-dessus du sol avec (cf. Annexe 2 : Fig. 14, 16 et 21) un des membres inférieurs prenant appui contre l'un des grands côtés du contenant, tandis qu'un des genoux est contre la cuisse ou la jambe de l'autre membre inférieur, avec les extrémités distales de certains doigts de pieds posés contre la base de l'autre grand côté (cf. Annexe 2 : Fig. 14, 16 et 21). En Argolide, pendant l'HM, la position des bras la plus répandue est le long du thorax ou parallèle à celui-ci ; en revanche, pour les avant-bras la position varie beaucoup plus. Ainsi pour cette période, nous avons une assez forte proportion de sujets avec les dispositions des bras suivantes : 28% des individus ont les avant-bras contre la partie antérieure du thorax ou

de l'abdomen et un individu dont nous connaissons uniquement cette disposition des bras ; 33% des défunts ont les coudes fléchis, mais leurs bras restent le long du thorax ou parallèles à celui-ci (cf. Annexe 2 : Fig. 14, 16 et 22). Les positions les plus faiblement représentées sont celles où les défunts ont les bras contre la partie antérieure du thorax avec les coudes fléchis et un avant-bras en abduction ; un sujet a un bras en abduction et l'autre le long du thorax avec un avant-bras plié sur le bras, alors que l'autre se situe contre la partie antérieure de l'abdomen ; enfin, un défunt a les avant-bras pliés sur les bras, tandis qu'un autre a un bras le long du thorax tandis que l'autre est en abduction (cf. Annexe 2 : Fig. 14, 16 et 22). En ce qui concerne la position des membres inférieurs, nous constatons que 90% du nombre total d'individus a les genoux fléchis reposant sur le sol ; toutefois nous n'avons pu déterminer la position des membres inférieurs pour deux sujets (cf. Annexe 2 : Fig. 14, 16 et 23).

Nous supposons que le temps de construction d'une tombe à ciste devait être peu important. Les dalles, des plaques naturelles ou grossièrement dégrossies, sont facilement accessibles et pourraient être stockées à cet effet. Ainsi, la durée, selon la mise en forme des dalles, peut être évaluée entre quelques heures et une journée. Ainsi, la rigidité cadavérique des défunts a-t-elle le temps de disparaître, dans les vingt-quatre à soixante-douze heures qui suivent le décès<sup>514</sup> permettant la construction non seulement de la tombe mais aussi la mise en place d'une veillée<sup>515</sup>. Donc, avec ce délai la flexion des membres supérieurs et inférieurs des défunts peut s'effectuer une fois arrivé au cimetière pour les individus déposés sur le sol : nous pensons que le degré de flexion des genoux est fonction de la longueur disponible. L'incident qui s'est produit dans la tombe 26 (ASI-1), nous a suggéré dans le chapitre précédent (p. 50) deux hypothèses. On retiendra ici celle d'un défunt déposé dans une tombe qui ne lui était pas destinée et qu'il a fallu élargir la tombe sans doute au moment de l'enterrement afin que le membre inférieur gauche repose sur le sol. Ainsi, pouvons-nous émettre l'hypothèse des tombes préparées à l'avance. En ce qui concerne la situation du défunt HKO-1/2 (Fig. 78-79) de la tombe 50 (HKO-1) d'Hagios Kosmas, nous supposons qu'il s'agit d'un individu assez important peut-être inhumé avec des gens (HKO-1/1 et HKO-1/3) qui lui étaient attaché ou qui lui étaient proches. Cette hypothèse personnelle peut être mise en parallèle avec un exemple de Mélanésie, certes très éloigné de notre zone géographique mais qui peut servir notre réflexion. Ainsi, nous retrouvons cette même position des membres inférieurs chez un défunt de Vanuatu en Mélanésie que la tradition orale

---

<sup>514</sup> cf. *supra*, note 4.

<sup>515</sup> MARGARITIS C. 1975, p. 153-154 ; Communication personnelle de PROCOPIOU H.

assimile à un chef (le Mata)<sup>516</sup>. Pour le sujet masculin de la tombe 17 du cimetière de l'Ancienne Agora d'Athènes (Fig. 108)<sup>517</sup> qui a été sans doute introduit à l'intérieur d'un contenant périssable avec les genoux fléchis au-dessus du sol, nous pensons qu'il a été introduit à l'intérieur de ce contenant uniquement lorsque la rigidité cadavérique s'est complètement retirée du cadavre. En outre, le mode de transport du défunt jusqu'au cimetière se pose. En effet, la position des membres inférieurs étant en équilibre instable, la rectification de leur position devrait se faire facilement, cela nous permet ainsi d'émettre l'hypothèse suivante : le contenant ne devait pas comporter de couvercle pendant le transport du sujet jusqu'à son installation dans la tombe. C'est une fois déposé dans la tombe que le contenant a été fermé avec le couvercle. De plus nous nous demandons si des poignets n'ont pas été fixés ou même formés par une simple découpe dans les parois du contenant comme sur certaines larnakès crétoises<sup>518</sup>. Enfin, le fait de prendre appui contre l'une des parois du contenant s'explique par la profondeur de la tombe et suggère un contenant dont la hauteur devait être inférieure à 50 cm, car pour un homme la longueur qui va du genou au sol est d'environ 51,3 cm à 60,7 cm<sup>519</sup>.

### C. TOMBES À FOSSE

La tombe à fosse est caractéristique de la transition Bronze moyen-Bronze récent, époque où elle connut son apogée : ce type de tombe est attesté dans les Cercles A et B de Mycènes ; cependant, elle apparaît de façon sporadique et sous des formes variables à Lerne, Argos, Égine, Thèbes, Skopélos et dans l'ouest du Péloponnèse. Elle est de forme rectangulaire et aménagée au fond d'une fosse (ou puits). Cette dernière est aussi rectangulaire et a une profondeur variable. Ainsi, la plus grande de ces tombes est la tombe IV du Cercle A de Mycènes (6,55 m de longueur pour 4,10 m de largeur), enfouie à plus de 3 m de profondeur. En revanche, la longueur des tombes du Cercle B est quasiment toujours inférieure à 4 m, leur largeur à 3 m et leur profondeur est proche de 1 m. Le sol de la tombe est souvent recouvert d'un cailloutis et les parois sont doublées de murs en briques crues ou en moellons. Ceux-ci, dont le rôle est de soutenir la couverture, possèdent une hauteur allant de 0,30 m à 2,30 m et sont parfois renforcés par des poteaux de bois au niveau des quatre angles. La couverture est constituée par une ou deux poutres horizontales, comportant parfois

---

<sup>516</sup> VALENTIN F. 2005, p. 217.

<sup>517</sup> ANDERSON IMMERWAHR S. 1971, p. 208-209.

<sup>518</sup> MAVRIYANNAKI C. 1972, p. 107.

<sup>519</sup> RANGER F. 2010, p. 93.

des embouts de bronze, sur lesquelles reposent des dalles en schiste ou des sortes de nattes végétales tressées recouvertes d'argile. Au-dessus de celles-ci, il y a le remblai de la tombe surmonté parfois d'une stèle qui est, parfois sculptée<sup>520</sup>.

Notre étude ne concerne que treize tombes du Cercle B, qui sont datées de l'HM III/HR I.

Les tombes sont majoritairement orientées nord-sud (69% du nombre total de tombes). Les autres tombes sont orientées au nord-ouest/sud-est (deux sépultures) et au nord-est/sud-ouest et à l'est-ouest (une sépulture pour chacune des orientations) [cf. Annexe 2 : Fig. 24-25].

### TRAITEMENT DES CORPS

Les seize individus étudiés ont tous été déposés sur le sol (cf. Annexe 2 : Fig. 26-27). La position générale qui prédomine est couché sur le dos ou de  $\frac{3}{4}$  antérieur (63% du nombre total d'individus) ; viennent ensuite les défunts couchés sur le côté, trois sont couchés sur le côté droit et un seul sur le côté gauche (cf. Annexe 2 : Fig. 26-27). Enfin, nous avons relevé une position unique et particulière (cf. chapitre II, p. 140-141) avec l'individu MYC-2/2 de la tombe MYC-2 : la position couchée sur le ventre ou de  $\frac{3}{4}$  postérieur (cf. Annexe 2 : Fig. 26-27 et 28).

Les défunts du Cercle B sont inhumés fréquemment avec la tête au nord (40% du nombre total d'individus) et, dans une moindre mesure, au sud (27%) et à l'est (20%) ; ceux qui ont la tête au sud-est et nord-ouest ne représentent, respectivement, que 6% et 7% du nombre total d'individus (cf. Annexe 2 : Fig. 24 et 29).

Pour ce type de tombe, les défunts ont très souvent un bras en abduction et l'autre le long du thorax ou parallèle à celui-ci, avec le ou les avant-bras contre la partie antérieure du thorax (38% du nombre total d'individus) [cf. Annexe 2 : Fig. 26 et 30]. Cette position des membres supérieurs est souvent associée à une abduction des hanches, avec les genoux fléchis reposant sur le sol (quatre individus) [cf. Annexe 2 : Fig. 26 et 31]. Puis nous remarquons que la position des bras la plus fréquente est celle le long du thorax ou parallèlement à celui-ci : seule la disposition des avant-bras varie, que l'individu soit couché sur le dos ou sur le côté (cf. Annexe 2 : Fig. 26-27 et 30). Ainsi, certains sujets déposés sur le dos ou de  $\frac{3}{4}$  antérieur ont un avant-bras dans le prolongement du bras, tandis que l'autre est contre la partie antérieure

---

<sup>520</sup> CAVANAGH W. G. & MEE C. 1998, p. 28 ; TREUIL R. *et. al.* 2008, p. 263-624.

du thorax ou de l'abdomen (trois individus) ; d'autres, dont certains sont aussi couchés sur le côté, ont les deux avant-bras contre la partie antérieure du thorax ou de l'abdomen (un défunt couché de  $\frac{3}{4}$  antérieur et trois couchés sur le côté) [cf. Annexe 2 : Fig. 26-27 et 30]. Enfin, les défunts couchés sur le côté avec les bras contre la partie antérieure du thorax ont parfois un avant-bras plié sur le bras (deux individus) [cf. Annexe 2 : Fig. 26-27 et 30]. La position des membres inférieurs, mis à part celle dont nous avons parlé plus haut, est variable ; toutefois, une position est fort bien représentée pour les défunts couchés sur le dos ou de  $\frac{3}{4}$  antérieur et sur le côté (respectivement, deux et cinq individus) : les défunts ont les genoux fléchis reposant sur le sol (cf. Annexe 2 : Fig. 26-27 et 31). En outre, trois individus, déposés sur le dos ou de  $\frac{3}{4}$  antérieur, ont les genoux en extension et un défunt (MYC-2/2) de la tombe  $\Gamma$  (Fig. 82-83 : MYC-2), couché sur le ventre et de  $\frac{3}{4}$  postérieur, a la particularité d'avoir les hanches en adduction avec les genoux croisés reposant sur le sol (cf. Annexe 2 : Fig. 27 et 31). Enfin, un autre sujet présente une position bien particulière : il s'agit du défunt de la tombe  $\Lambda 2$  (Fig. 109) dont les genoux sont au-dessus du sol avec une hyperflexion des cuisses contre le tronc (cf. Annexe 2 : Fig. 26-27 et 31).

Ce type de tombe a demandé un investissement en temps assez important pour sa construction : peut-être deux ou trois jours. Ainsi, la rigidité cadavérique a eu tout le temps de disparaître<sup>521</sup>, permettant une flexion des membres supérieurs et inférieurs à l'intérieur de la tombe. En outre, pour l'individu de la tombe  $\Lambda 2$ , nous supposons que le lien qui maintient en place les membres inférieurs devait aussi être fixé une fois arrivé dans la tombe. Devons-nous envisager que le temps requis pour la réalisation de la tombe a conduit à une mise en terre tardive, à une phase où la décomposition du corps a déjà commencé ? Ou encore que la tradition d'enterrer le mort le lendemain du décès, attestés en Grèce depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours<sup>522</sup> avait été respectée, et dans ce cas, que la tombe était construite à l'avance ? Enfin, comme pour l'individu HKO-1/2 de la tombe à ciste 50 (HKO-1) d'Hagios Kosmas (Fig. 78-79) et ceux des tombe Z et N du Cercle B de Mycènes, nous pensons que la position (couché sur le dos avec les bras en abduction, une flexion des coudes et une abduction des hanches avec les genoux fléchis reposant sur le sol) de MYC-2/1 de la tombe  $\Gamma$  (MYC-2) confère un statut particulier à ce sujet : ce constat vient conforter la présomption de G. E. Mylonas sur le statut de ces défunts<sup>523</sup>. Pour le Cercle B de Mycènes, nous avons plusieurs défunts qui, selon G. E. Mylonas, ont été déposés sur le sol avec la tête reposant sur un coussin de terre : il s'agit

<sup>521</sup> cf. *supra*, note 4.

<sup>522</sup> MARGARITIS C. 1975, p. 153 ; Communication personnelle de PROCOPIOU H.

<sup>523</sup> MYLONAS G. E. 1966, p. 109 ; MYLONAS G. E. 1973, Vol. B, p. 427-428.

des tombes B' I, N, II et Y<sup>524</sup> (Fig. 110-114). Ces cas peuvent être mis en parallèle avec des exemples ethnographiques datant du début du vingtième siècle. En effet, G. Drioux a observé qu'à Verria (dans le nord de la Grèce) les enfants étaient inhumés sans cercueil et que leur tête reposait sur un coussin fait d'un linge formant un sachet rempli de terre<sup>525</sup>. Ainsi, nous supposons que ce coussin devait être glissé sous la tête des défunts lors de l'inhumation. Toutefois, nous pouvons aussi imaginer que si ces coussins de terre ont été obtenus par simple modelage de la terre, donc dépourvus d'une enveloppe en tissu nous pouvons émettre deux hypothèses : la première serait un modelage du coussin de terre au moment de l'inhumation ; la deuxième hypothèse tendrait à démontrer que rien n'est laissé au hasard au cours des funérailles, c'est-à-dire qu'on prévoit à l'avance l'emplacement exact du ou des défunts dans la tombe en y formant ce coussin avant le dépôt du cadavre à l'intérieur de celle-ci.

## D. TOMBES À PUIITS

Les tombes à puits avec cavité latérale correspondent à une fosse (ou puits) rectangulaire allongée où l'on a creusé, dans un des longs côtés, une cavité sépulcrale rectangulaire aux dimensions du défunt (d'où, sans doute, les dimensions assez variables) et de faible profondeur. Cette dernière se situe au niveau plus bas de la fosse et est fermée par une maçonnerie de moellons. Enfin, ce type de sépultures est creusé dans le *kouskouras*<sup>526</sup>.

Nous avons étudié exclusivement les squelettes de tombes situées en Argolide. Elles sont au nombre de trois : l'une date de l'HM (Fig. 115 : tombe du cimetière préhistorique de Mycènes) et les deux autres de l'HR (Fig. 116-117 : tombe 3 et 4 de Tirynthe). Enfin, nous ne connaissons l'orientation de ces tombes (cf. Annexe 2 : Fig. 32).

### TRAITEMENT DES CORPS

Les trois individus étudiés sont déposés sur le sol : un sujet pour l'HM, deux pour l'HR (cf. Annexe 2 : Fig. 33).

Pour l'HM, le défunt est couché sur le côté gauche. Cette position se retrouve, pour un des sujets de l'HR, tandis que l'autre est couché sur le dos (cf. Annexe 2 : Fig. 33).

---

<sup>524</sup> MYLONAS G. E. 1973, Vol. A, p. 38, 111-112, 160, 208, 228-229, 379-383, 392 et 425.

<sup>525</sup> DRIOUX G. 1918, p. 273.

<sup>526</sup> ANDREADAKI-VLASAKI M. 1997, p. 499.

Pour l'HM nous ne connaissons pas l'orientation de la tête de l'individu étudié, tandis que pendant l'HR tous les cadavres sont déposés avec la tête à l'ouest (cf. Annexe 2 : Fig. 32).

En ce qui concerne la position des membres supérieurs, nous constatons que deux défunts (un pour l'HM et l'HR), ont le ou les bras le long du thorax ou parallèle à ce dernier : le sujet appartenant de l'HM a les coudes fléchis, (cf. Annexe 2 : Fig. 33). Un des cadavres de l'HR a été déposé avec les bras contre la partie antérieure du thorax (cf. Annexe 2 : Fig. 33). Enfin, une seule position des membres inférieurs est représentée pendant les deux périodes : celle des genoux fléchis reposant sur le sol (un individu pour l'HM et l'HR) [cf. Annexe 2 : Fig. 33].

Pour ce type de tombe nous estimons le temps de construction à un jour comme pour les tombes à ciste. En outre, nous pensons que les défunts devaient avoir le même traitement *post-mortem* que pour les défunts déposés sur le sol (cf. dernier paragraphe des tombes à ciste).

## E. TOMBES RECTANGULAIRES CONSTRUITES

Les tombes rectangulaires construites du cimetière d'Éleusis, qui apparaissent à la Transition, sont un type intermédiaire entre la tombe à ciste et la tombe à chambre. Selon G. E. Mylonas, elles vont s'agrandir progressivement pour donner plus d'espace aux défunts. Ce sont des fosses rectangulaires creusées dans la terre. Les parois sont doublées de dalles ou de moellons. Ces sépultures présentent une entrée latérale (le stomion) permettant d'accéder à une chambre funéraire qui, dès le début de l'HR, comporte un dromos perpendiculaire<sup>527</sup>. Les chambres funéraires sont de dimensions assez importantes : elles oscillent entre 1,50 m et 3,60 m de long, 0,70 m et 1,18 m de large et 0,50 m et 1,15 m de profondeur. Deux ou trois dalles servent de couverture à ce type de sépulture<sup>528</sup>. Notons que ces plaques ont permis l'infiltration du sédiment à l'intérieur de la fosse au fil du temps, mais la plupart des tombes étudiées ne possèdent plus leurs dalles de couverture au moment de leur découverte.

Pour ce type de tombe, notre étude a porté sur quatorze tombes de l'HM et dix de l'HR et a mis en lumière une proportion très importante de sépultures orientées nord-ouest/sud-est pour ces deux périodes : cette tendance est moins marquée pour l'HM avec 57% du nombre total de sépultures contre 70% pour l'HR (cf. Annexe 2 : Fig. 34-35). En outre, nous

---

<sup>527</sup> PAPADIMITRIOU N. 2001, p. 65, 157-159 et 165 ; TREUIL R. *et. al.* 2008, p. 264 et 407.

<sup>528</sup> CAVANAGH W. G. & MEE C. 1998, p. 29 ; MYLONAS G. E. 1966, p. 89 ; PAPADIMITRIOU N. 2001, p. 157.

remarquons qu'à cette dernière période l'orientation des tombes est légèrement plus variée qu'à la période précédente. Ainsi pour l'HM avons-nous 43% du nombre total de sépultures orientées est-ouest, alors que pendant l'HR, 20% du nombre total des tombes sont orientées est-ouest et 10 % sont orientées nord-est/sud-ouest (cf. Annexe 2 : Fig. 34-35).

## TRAITEMENT DES CORPS

Les dix-huit individus de l'HM que nous avons étudiés ont tous été déposés sur le sol ; toutefois, parmi ceux-ci un défunt a été introduit dans une fosse (cf. Annexe 2 : Fig. 36-40). En revanche, le dépôt des corps sur le sol est moins fréquent pendant l'HR : nous comptons 41% du nombre total d'individus contre 59% qui sont déposés à l'intérieur d'un contenant périssable (cf. Annexe 2 : Fig. 36-40). Nous avons remarqué que pendant les périodes historiques on trouve dans ce cimetière des larnakès en terre cuite en forme de baignoire comme dans la tombe B26 dont la larnax est datée du 2<sup>ème</sup> quart du 5<sup>ème</sup> siècle (avant 450 avant J.-C.)<sup>529</sup> [Fig. 118] et la tombe 117 avec une larnax datée de 490-480 avant J.-C. (Fig. 119) : malheureusement nous ne possédons aucune photographie montrant la disposition des squelettes à l'intérieur de ces contenants. En outre, les contenants périssables du cimetière d'Éleusis devaient avoir une longueur plus importante que celle des larnakès de Tanagra, excepté le contenant périssable du sujet ELE-4/3 (tombe Θπ5 : ELE-4) qui devait être d'environ 1 m, les os des pieds étant assez éloignés de la masse fessière. En outre, leur longueur devait être proche des plus longues larnakès en terre cuite crétoises dont la longueur oscille entre 1,11 m et 1,30 m (elles peuvent atteindre 1,50)<sup>530</sup> : pour la tombe Θπ4 (ELE-3) ce contenant devait avoir une longueur d'environ 1,21 m. De plus, nous constatons que pendant cette période quatre individus ont été introduits à l'intérieur de linceuls avec peut-être des liens autour des membres inférieurs (cf. Annexe 2 : Fig. 36 et 41). Précisons que ces linceuls, s'ils ont bien existé, sont associés à des contenants périssables (cf. Annexe 2 : Fig. 36).

En ce qui concerne la position générale des défunts, aussi bien à l'HM qu'à l'HR, ils sont majoritairement couchés sur le dos ou de  $\frac{3}{4}$  antérieur (cf. Annexe 2 : Fig. 36, 38-40 et 42). Les individus déposés à l'intérieur de contenants périssables (avec couvercle ou même dans de simples coffrages) présentent tous cette même position (cf. Annexe 2 : Fig. 36, 38 et 42). Pendant l'HM la position générale des sujets est assez variée et sans aucune réelle

<sup>529</sup> MYLONAS G. E. 1975, Vol. A, p. 59 et 61.

<sup>530</sup> MAVRIYANNAKI C. 1972, p. 21, 57 et 75.

préférence, mise à part celle que nous venons de citer : trois individus sont couchés de  $\frac{3}{4}$  postérieur, trois (incluant un défunt déposé dans une fosse) sont couchés du côté droit et un sujet est assis (cf. Annexe 2 : Fig. 36, 38-40 et 42). Pour l'HR, les autres positions que nous avons relevées sont faiblement représentées : nous avons, comme pour l'HM, des sujets couchés sur le côté droit et demi-assis (soit un individu pour chacune des positions) [cf. Annexe 2 : Fig. 36, 38-40 et 42].

Pour l'HM, les défunts sont déposés de façon préférentielle avec la tête à l'ouest (soit 45% du nombre total d'individus) ; puis nous avons des individus avec la tête à l'est (cinq sujets), au nord-ouest (trois sujets) et au sud/sud-ouest, ainsi qu'au sud-est (un sujet pour chacune des orientations) [cf. Annexe 2 : Fig. 34 et 43]. En revanche, pendant l'HR les défunts, le plus souvent, sont inhumés avec la tête au nord-ouest (44% du nombre total d'individus) et, dans une moindre mesure, avec la tête à l'ouest (33% du nombre total d'individus). Enfin, pour cette période des individus sont inhumés avec la tête au sud-ouest (deux sujets), ainsi qu'au nord et sud (un sujet pour chacune des orientations) [cf. Annexe 2 : Fig. 34 et 43].

En ce qui concerne la position des membres supérieurs, les bras sont très souvent le long du thorax ou parallèles à celui-ci, aussi bien à l'HM qu'à l'HR et quelle que soit la position générale des défunts, qu'ils soient déposés sur le sol ou dans des contenants périssables. Seule la disposition des avant-bras et éventuellement des coudes diffère. Ainsi, à l'HM, nous avons une assez forte préférence pour les avant-bras contre la partie antérieure du thorax ou de l'abdomen (41% du nombre total d'individus, dont 6% sont attribuables à un sujet dans une fosse), pour des sujets couchés sur le dos ou de  $\frac{3}{4}$  antérieur. Puis nous constatons que la disposition des avant-bras varie légèrement : nous avons donc un individu couché sur le dos ou de  $\frac{3}{4}$  antérieur et un assis avec un avant-bras dans le prolongement du bras et l'autre contre la partie antérieure du thorax ou de l'abdomen ; pour deux sujets couchés sur le côté, nous observons seulement une flexion des coudes. Pendant l'HM nous avons un défunt couché sur le dos ou de  $\frac{3}{4}$  antérieur qui a les avant-bras sur le sol ; un autre a un bras en abduction et l'autre le long du thorax, avec un avant-bras contre la partie antérieure de l'abdomen et l'autre en abduction, avec les mains jointes à proximité de la tête. Quand le défunt est couché sur le côté, il a un avant-bras contre la partie antérieure du thorax ou de l'abdomen. Enfin, pour cette période, nous avons encore un défunt couché de  $\frac{3}{4}$  postérieur avec une simple flexion des coudes et déposé dans une fosse : il s'agit du sujet 1 de la tombe  $\Lambda\pi 12$  (couche stratigraphique tombe 1) référence (Fig. 120) [cf. Annexe 2 : Fig. 36, 38-40 et 44]. En revanche, pendant l'HR nous observons, pour les sujets introduits à l'intérieur d'un

contenant périssable, que les bras sont disposés le long du thorax ou parallèles à celui-ci ; seule la disposition des avant-bras change : dans le cas le plus fréquent, un avant-bras est contre la partie antérieure du thorax et/ou l'autre plié sur le bras, avec la main à proximité de la tête (32% du nombre total d'individus) ; plus rarement, les avant-bras se situent contre la partie antérieure du thorax (quatre individus). Pendant l'HR les défunts couchés sur le dos ou de  $\frac{3}{4}$  antérieur et déposé sur le sol, ont cette dernière disposition des avant-bras (trois individus), qui est plus courante qu'à l'HM (cf. Annexe 2 : Fig. 36, 38-40 et 44). Enfin un petit nombre de sujets, introduits dans des contenants périssables ou déposés sur le sol, a aussi un avant-bras dans le prolongement du bras et l'autre contre la partie antérieure de l'abdomen (un individu pour chacun des lieux de décomposition) [cf. Annexe 2 : Fig. 36, 38-40 et 44] ; nous remarquons cette même proportion chez les sujets déposés sur le sol avec les bras en abduction et les avant-bras contre la partie antérieure du thorax ou de l'abdomen : cette position est, comme pour l'HM, rare. De même, dans une proportion plus ou moins équivalente qu'à l'HM, deux défunts déposés sur le sol et couchés sur le côté ont un bras le long du thorax ou parallèle à celui-ci et les coudes fléchis (cf. Annexe 2 : Fig. 36, 38-40 et 44). Enfin, le défunt demi-assis ELE-7/2 de la tombe  $\Lambda\pi 16$  (ELE-7) a un bras le long du thorax et l'autre en abduction avec un avant-bras contre la partie antérieure de l'abdomen (cf. Annexe 2 : Fig. 36, 38-40 et 44).

Nous observons, pour l'HM, que quelle que soit la position générale des défunts et qu'ils aient ou non été inhumés dans une fosse, ils ont tous les genoux fléchis reposant sur le sol : cela vaut pour tous les individus couchés sur le dos ou de  $\frac{3}{4}$  antérieur, soit 83% du nombre total d'individus (dont un défunt introduit dans une fosse), et est représenté par trois sujets pour ceux couchés sur le côté (cf. Annexe 2 : Fig. 36, 38-40 et 45). En revanche, pour l'HR la tendance s'inverse, pour cette même position des membres inférieurs, avec moins de la moitié des défunts déposés sur le sol (toutes positions générales confondues). Par contre, seuls deux individus couchés sur le dos ou de  $\frac{3}{4}$  antérieur et un couché sur le côté ont cette position. Ainsi, nous constatons que pour les sujets introduits dans des contenants périssables, un peu plus de la moitié (53%) ont sans doute leurs genoux fléchis au-dessus du sol : un des membres inférieurs s'appuie contre l'un des grands côtés du contenant, tandis qu'un des genoux est contre la cuisse ou la jambe de l'autre membre inférieur (cf. Annexe 2 : Fig. 36, 38-40 et 45) ; Seuls deux des individus ont les genoux en extension (cf. Annexe 2 : Fig. 36, 38-40 et 45) : dans les tombes  $\text{H}\pi 5$  (Fig. 57-58 : ELE-2 pour l'individu ELE-2/1) et  $\Lambda\pi 4$  (ELE-6) pour l'immatrice ELE-6/3 (Fig. 65-66). Enfin, cette même position des membres

inférieurs se retrouve chez le sujet déposé sur le sol de la tombe Zπ4 (Fig. 121) [cf. Annexe 2 : Fig. 36, 38-40 et 45].

La construction de ce type de tombe étant complexe, nous supposons que le temps requis devait être assez long tant pour le travail de maçonnerie, que pour celui du transport et de la mise en place des plaques de plusieurs kilos. Nous estimons donc que pour une équipe réduite, la construction devrait nécessiter au moins quinze jours. Toutefois, nous avons noté, dans notre précédent chapitre, que ces sépultures ont été très souvent utilisées pendant une longue période, ainsi le temps de construction a conditionné le moment l'inhumation uniquement du premier défunt. Ce délai tend à indiquer que la construction est peut-être été décidée à l'avance par le futur occupant. Cependant, nous pensons qu'on a laissé le temps à la rigidité cadavérique de disparaître le temps d'une veillée<sup>531</sup> : on pouvait donc fléchir les membres supérieurs et inférieurs à l'intérieur de la tombe. Le dépôt rapide des cadavres à l'intérieur des sépultures évite des problèmes sanitaires puisque la rigidité cadavérique ne prend fin que lorsque la putréfaction survient<sup>532</sup>. En ce qui concerne les individus introduits dans des contenants périssables avec un fond (tombe Δπ1, Γπ16, Θπ4, Θπ5, Λπ16, Μπ6 et Μπ9), dont les genoux sont fléchis au-dessus du sol, ils y sont sans doute placés une fois la rigidité cadavérique disparue et juste après la veillée et transporté jusqu'à leur sépulture de la même façon que nous l'avons décrite pour le sujet de la tombe à ciste 17 du cimetière de l'Ancienne Agora d'Athènes (cf. Annexe 2 : Fig. 36 et 38-39). Autrement dit, lors du transport le contenant ne devait pas comporter de couvercle. Ce n'est qu'une fois arrivé dans la tombe qu'on le ferme après avoir parfait la disposition du défunt (cf. Annexe 2 : Fig. 36 et 38-39). Précisons cependant que pour les sujets ayant les genoux en extension (tombe Ηπ5 et Λπ4) le contenant aurait pu être fermé par un couvercle avant le départ du défunt pour le cimetière : ces contenants devaient avoir leur longueur adaptée à celle du sujet, ainsi qu'une faible épaisseur ; c'est-à-dire légèrement supérieure à celle du corps). En effet, le diamètre antéro-postérieur\* du thorax étant en moyenne de 18,6 cm (hommes et femmes confondu)<sup>533</sup>, la hauteur des parois du contenant devait être d'environ 30 à 40 cm. En revanche, s'il s'agit de coffrages (tombe Δπ1, Γπ16, Θπ4, Μπ6 et Μπ9), il se pourrait que pour le transport on utilise des contenants ou supports prévus uniquement pour cet usage. Notons que le coffrage devait avoir été installé dans la sépulture préalablement dans la tombe. De même pour le coussin en terre, comme pour les tombes en fosses et en s'appuyant sur les exemples

---

<sup>531</sup> MARGARITIS C. 1975, p. 154 ; Communication personnelle de PROCOPIOU H.

<sup>532</sup> THOMAS L.-V. 1980, p. 21.

<sup>533</sup> CATRITSIS E. 1949, p. 41.

ethnographiques nous envisageons l'existence d'un tissu rempli de terre<sup>534</sup>. Ainsi, il est fort probable que les coussins de terre présents sous la tête des défunts (tombe Γπ2, Ηπ21, Θπ4 [ELE-3 : ELE-3/2], Θπ5 [ELE-4 : ELE-4/3], Θπ7, Θπ14, Λπ4 [ELE-6 : ELE-6/3], Μπ6 [ELE-8 : ELE-8/1 et ELE-8/2], Μπ7 [ELE-9 : ELE-9/1] et Μπ9 [ELE-10 : ELE-10/2])<sup>535</sup> soient des enveloppes de tissu remplies de terre, introduites dans un contenant possédant un fond ou dans un coffrage (Fig. 71-73 : ELE-9). En revanche, si les coussins de terre sont dépourvus d'une enveloppe, il est fort probable que les individus aient été placés dans un coffrage certainement installé avant leur dépôt dans la tombe : donc la mise en place et le modelage du coussin, à même le sol, alors même que le contenant n'était pas installé. En s'appuyant sur les données ethnographiques concernant l'usage de bandelettes pour maintenir les mains croisées sur la poitrine et garder fermée la mandibule avec le maxillaire<sup>536</sup>, il nous semble possible que le sujet immature ELE-6/3 (Fig. 65-66 : ELE-6) ait bénéficié de ce traitement au niveau des membres supérieurs. En effet, même la présence d'un contenant périssable très étroit n'aurait pas permis le maintien des avant-bras contre la partie antérieure du thorax.

## F. TOMBES À CHAMBRE

La tombe à chambre est un type qui résulte sans doute, à l'HR, de l'évolution des tombes à ciste et des fosses de l'époque antérieure<sup>537</sup>. Elle fait son apparition, en Grèce continentale, dès la période de la transition BA-BR. En Laconie, en Messénie et en Argolide, les premiers spécimens ne font pas leur apparition avant l'HR I. Ces tombes présentent, dès le départ, une grande variété de formes : il s'agit de chambres simples, doubles ou multiples, carrées ou semi-circulaires, par exemple à Prosymna (tombes 52 et 25), ou ellipsoïdales, par exemple à Volimidia ou à Epidaure Liméra<sup>538</sup>. Notons qu'en Crète, avoir une chambre sépulcrale unique est un changement considérable par rapport aux tombes, datées du MM III-MR I, qui sont constituées de plusieurs chambres. En Crète, la forme habituelle de la chambre est ellipsoïdale, circulaire ou, plus communément, rectangulaire à partir du MR III A et B. Les chambres funéraires ne présentent dans la plupart des cas aucun aménagement intérieur particulier, mais elles possèdent un plafond légèrement voûté<sup>539</sup>. La plupart d'entre elles sont

<sup>534</sup> DRIOUX G. 1918, p. 273.

<sup>535</sup> MYLONAS G. E. 1975, Vol. A, p. 146, 148 et 331 ; MYLONAS G. E. 1975, Vol. B, p. 12, 19, 21, 24, 31, 34, 47, 142, 145, 192, 194, 196, 199 et 201.

<sup>536</sup> PAPA ZAPHIROPOULOS P. 1887, p. 183 ; MARGARITIS C. 1975, p. 153-154.

<sup>537</sup> TREUIL R. *et. al.* 2008, p. 407.

<sup>538</sup> *Ibid.*, p. 266.

<sup>539</sup> EVANS A. J. 1905, p. 395 fig. 1b, p. 419 fig. 25 c, p. 467-468, p. 477.

creusées sur des pentes ; en Grèce continentale, elles sont creusées dans la roche ; alors qu'en Crète, elles sont aménagées dans du calcaire tendre, le *kouskouras*<sup>540</sup>. Les tombes possèdent un couloir d'accès, le *dromos*, long et étroit, avec des parois inclinées et convergentes, qui mène à une chambre funéraire<sup>541</sup>. Ainsi, à la suite du *dromos* vient le *stomion* : il s'agit de l'entrée qui se situe plus ou moins au centre de la paroi la plus large et donne accès à la chambre funéraire. Le *stomion* n'est pas toujours marqué par un dispositif architectural particulier<sup>542</sup>. De plus, il est étroit, taillé dans la pierre et a des montants légèrement inclinés<sup>543</sup>. Enfin, cette entrée est fermée par un blocage de pierres<sup>544</sup> non taillées<sup>545</sup>. La chambre funéraire est complètement enterrée ; sa forme ainsi que celle de son plafond dépendent, en Grèce continentale, de la dureté du terrain dans laquelle elle est creusée : elle peut être quadrangulaire (le plus souvent), trapézoïdale, semi-circulaire, ellipsoïdale ou bien en arc de cercle outrepassé<sup>546</sup>. Si, pendant l'HR III A-B, la superficie moyenne des chambres funéraires est d'environ 7 m<sup>2</sup>, il y a quelques exceptions, comme (de la plus grande à la plus petite) la tombe dite des enfants d'Œdipe à Thèbes, avec une chambre de 11,50 m x 7 m x 3,50 m de haut, qui comporte un décor peint, ou bien celle de Pérati qui mesure 0,80 m x 0,95 m. Enfin, précisons que l'on différencie chaque type de tombes par leur dimension, la régularité de la construction, la qualité de la finition et les aménagements intérieurs (tel que des niches)<sup>547</sup>.

Pour ce type de tombe, nous comptons treize sépultures en Attique et huit en Argolide. Il ne semble pas exister de préférence pour une orientation particulière. Ainsi pour l'Attique nous avons en majorité des sépultures orientées nord-sud (54% du nombre total de tombes) [cf. Annexe 2 : Fig. 46-48] mais, pour l'Argolide, on note une nette préférence pour l'orientation est-ouest (trois tombes) [cf. Annexe 2 : Fig. 46-48 et 49]. En revanche, pour l'Attique, cette dernière orientation ne représente que trois tombes orientées est-ouest. Les autres orientations en Attique sont nord-ouest/sud-est (deux tombes : 15%) et nord-est/sud-ouest (une tombe : 8%) [cf. Annexe 2 : Fig. 46-48]. Pour l'Argolide, nous retrouvons certes les mêmes orientations, mais pas aux mêmes proportions : certaines orientations sont plus

<sup>540</sup> EVANS A. J. 1905, p. 392 ; HALLAGER B. P. & MCGEORGE P. J. P. 1992, p. 13 ; TREUIL R. *et. al.* 2008, p. 264 et 406.

<sup>541</sup> BAXÉVANI-KOUZIONI K. & MARKOULAKI S. 1996, p. 643 ; CAVANAGH W. G. & MEE C. 1998, p. 65 ; EVANS A. J. 1905, Fig. 1 p. 395, p. 418, p. 424, p. 468 Fig. 87, p. 470 et 473 ; TREUIL R. *et. al.* 2008, p. 264 et 406.

<sup>542</sup> TREUIL R. *et. al.* 2008, p. 406-407.

<sup>543</sup> DAVARAS C. 1976, p. 48 ; EVANS A. J. 1905, p. 422-423, 425 et 441.

<sup>544</sup> TREUIL R. *et. al.* 2008, p. 407.

<sup>545</sup> DICKINSON O. T. P. K. 1983, p. 57.

<sup>546</sup> DAVARAS C. 1976, p. 48 ; DICKINSON O. T. P. K. 1983, p. 57 ; TREUIL R. *et. al.* 2008, p. 407.

<sup>547</sup> CAVANAGH W. G. & MEE C. 1998, p. 65.

fréquentes : nord-ouest/sud-est (deux tombes : 25%) et nord-est/sud-ouest (une tombe : 12%). Enfin, dans cette même région nous avons une sépulture orientée au nord-sud (cf. Annexe 2 : Fig. 46-48 et 49).

## TRAITEMENT DES CORPS

Selon la région nous observons des proportions différentes entre les défunts déposés sur le sol et ceux introduits dans des contenants périssables. Précisons que nous avons étudié vingt-six individus pour l'Attique et une dizaine seulement pour l'Argolide. En effet, en Attique les défunts inhumés dans les chambres funéraires ont majoritairement été introduits dans des contenants périssables (54% du nombre total d'individus contre seulement deux sujets pour l'Argolide) [cf. Annexe 2 : Fig. 50-56]. En Attique, ceux qui ont été déposés sur le sol des chambres funéraires représentent 46% du nombre total d'individus (dont un sujet introduit dans la niche d'un dromos) [cf. Annexe 2 : Fig. 50-55]. En revanche, en Argolide ce geste est pratiqué pour 80% du nombre total d'individus, dont un défunt a été déposé dans un dromos et un autre dans la niche d'un dromos (cf. Annexe 2 : Fig. 50-54 et 56). Pour chacune des régions nous comptons un seul défunt introduit dans un linceul : sujet C de la tombe 3 de l'Ancienne Agora d'Athènes (Fig. 122) et le défunt de la tombe 6 de Tirynthe (Fig. 123) [cf. Annexe 2 : 52 et 57-58]. Enfin, nous ferons les mêmes remarques pour les contenants périssables dont la longueur se rapproche de celles de larnakès en terre cuite de Tanagra : nous citerons en exemple la larnax 2 de la tombe 60 d'une longueur de 105 cm<sup>548</sup>.

En ce qui concerne la position générale des défunts, quelle que soit la région, qu'ils aient ou non été déposés à l'intérieur de chambres funéraires et qu'on les ait introduits dans des contenants périssables avec ou sans couvercle, ils sont dans leur majorité couchés sur le dos ou de  $\frac{3}{4}$  antérieur : en Attique nous avons donc 88% (défunts dans des chambres funéraires) du nombre total d'individus et un défunt introduit dans la niche d'un dromos (cf. Annexe 2 : Fig. 50-54 et 59) ; en Argolide, nous avons, pour les défunts à l'intérieur de chambres funéraires, 90% du nombre total d'individus, dont un défunt introduit dans un dromos et un autre dans la niche d'un dromos (cf. Annexe 2 : Fig. 50-54 et 60). Précisons que tous les défunts introduits dans des contenants périssables sont couchés sur le dos ou de  $\frac{3}{4}$  antérieur, quelle que soit la région (cf. Annexe 2 : Fig. 50-54 et 59). Pour des cadavres déposés dans une chambre funéraire, on trouve les positions suivantes : individus couchés sur

---

<sup>548</sup> SPYROPOULOS T. 1971, p. 13.

le côté pour les deux régions avec toutefois une différence : en Attique deux individus sont couchés sur le côté droit, tandis qu'en Argolide seul un défunt est couché sur le côté gauche (cf. Annexe 2 : Fig. 50-54 et 59).

Nous connaissons l'orientation de la tête des défunts pour trente-cinq individus en Attique et quatorze en Argolide (cf. Annexe 2 : Fig. 46-47 et 61-62). Des différences apparaissent pour ces deux régions (cf. Annexe 2 : Fig. 46-47 et 61-62) : pour l'Attique les défunts sont déposés de préférence avec la tête au sud, (32% du nombre total d'individus pour des défunts inhumés dans des chambres funéraires, dont un sujet dans la niche d'un dromos) et à l'est (26% du nombre total d'individus), tandis que pour l'Argolide cette dernière orientation correspond à 36% du nombre total d'individus pour des sujets introduits dans des chambres funéraires, dont un défunt situé dans la niche d'un dromos). Cependant, l'orientation la plus fréquente en Argolide est l'ouest pour les défunts inhumés dans des chambres funéraires (57% du nombre total d'individus, dont un sujet dans le dromos) [cf. Annexe 2 : Fig. 47 et 62]. En Attique, 17% du nombre total d'individus ont la tête au nord, à l'ouest avec 14%, trois sujets au nord-ouest et un au sud/sud-ouest (cf. Annexe 2 : Fig. 47 et 61). Enfin, en Argolide l'orientation vers le nord ne concerne qu'un seul défunt (cf. Annexe 2 : Fig. 47 et 62). Seule l'étude du cimetière de Pérati nous a permis d'évaluer l'orientation de la tête par rapport à celle de l'entrée de la tombe : sur les trente-cinq individus dont nous connaissons l'orientation de la tête, seuls quatorze défunts (soit 44% du nombre total d'individus) ont été déposés avec la tête orientée dans la même direction que l'entrée de la chambre funéraire (cf. Annexe 2 : Fig. 46 et 63).

Nous remarquons qu'en Attique et en Argolide la position des bras est pratiquement identique. Seule la position des avant-bras varie, quel que soit l'endroit où sont déposés les défunts : les bras se situent le long du thorax ou parallèlement à celui-ci (cf. Annexe 2 : Fig. 50-54 et 64). Ainsi se dégage, en Attique, pour des défunts couchés sur le dos ou de  $\frac{3}{4}$  antérieur dans des contenants périssables et sur le sol, une tendance à disposer les avant-bras contre la partie antérieure du thorax ou de l'abdomen, respectivement pour chaque lieu de dépôt, 28% et 16% du nombre total d'individus (cf. Annexe 2 : Fig. 50-54 et 64) ; les sujets dont un avant-bras se situait contre la partie antérieure du thorax ou de l'abdomen et l'autre dans le prolongement du bras représentent 20% (défunts introduits dans des contenants périssables). Seuls deux sujets déposés sur le sol présentent cette disposition [cf. Annexe 2 : Fig. 50-54 et 64]. Nous trouvons aussi deux défunts couchés sur le dos ou de  $\frac{3}{4}$  antérieur, déposés dans des contenants périssables qui ont un avant-bras contre la partie antérieure du thorax ou de l'abdomen et l'autre plié sur le bras avec les mains près de la tête

(cf. Annexe 2 : Fig. 50-54 et 64) ; d'autres sujets, avec la même position générale et déposés sur le sol mais aussi couchés sur le côté, ont les avant-bras dans la même position mais leurs mains ne sont pas situées à proximité de la tête ; ce cas de figure représente, selon la position générale, respectivement un et deux individus (cf. Annexe 2 : Fig. 50-54 et 64). Un seul individu présente cette position en Argolide : il est déposé avec un avant bras contre la partie antérieure du thorax ou de l'abdomen et l'autre plié sur le bras, avec les mains près de la tête (cf. Annexe 2 : Fig. 50-54 et 64-65). De plus, en Argolide un défunt (couché sur le dos ou de  $\frac{3}{4}$  antérieur), a les avant-bras pliés sur les bras (cf. Annexe 2 : Fig. 50-54 et 65) ; un autre les a dans le prolongement des bras, tout comme un qui a été déposés sur le sol de la chambre (cf. Annexe 2 : Fig. 50-54 et 65). Deux individus couchés sur le dos ou de  $\frac{3}{4}$  antérieur, dont un est posé sur le sol de la chambre funéraire et l'autre dans un dromos, ont les coudes fléchis. Enfin, un individu (à l'intérieur de chambres funéraires et déposés sur le sol), couché sur le côté, a un coude fléchi et un avant-bras dans le prolongement du bras (cf. Annexe 2 : Fig. 50-54 et 65). En outre, en Attique comme en Argolide, nous avons remarqué que les bras peuvent être en abduction chez des sujets introduits dans des chambres funéraires, couchés sur le dos ou de  $\frac{3}{4}$  antérieur et déposés sur le sol : en Attique un défunt a un avant-bras contre la partie antérieure du thorax ou de l'abdomen (cf. Annexe 2 : Fig. 50-54 et 64) ; alors qu'en Argolide, ils ont soit un avant-bras contre la partie antérieure du thorax ou de l'abdomen et l'autre dans le prolongement du bras, soit un avant-bras plié sur le bras (un individu pour chacune des positions) [cf. Annexe 2 : Fig. 50-54 et 65].

Concernant les membres inférieurs, la position qui domine très nettement en Attique et de façon moins marquée en Argolide, est la suivante : couchés sur le dos ou de  $\frac{3}{4}$  antérieur et introduits dans des contenants périssables : certains ont sans doute les genoux fléchis au-dessus du sol avec l'un des membres inférieurs appuyé contre l'un des grands côtés du contenant, tandis qu'un des genoux est posé contre la cuisse ou la jambe de l'autre membre inférieur ; parfois les extrémités distales de certains doigts de pieds sont contre la base de l'autre grand côté (58% du nombre total d'individus pour l'Attique et deux sujets pour l'Argolide) [cf. Annexe 2 : Fig. 50-54 et 66-67] ; d'autres, beaucoup moins nombreux dans les deux régions, ont les genoux en extension (un individu pour l'Attique et un pour l'Argolide) [cf. Annexe 2 : Fig. 50-54 et 66-67]. Dans les deux régions, pour des défunts déposés sur le sol de chambres funéraires, d'un dromos ou de la niche d'un dromos, couchés sur le dos ou de  $\frac{3}{4}$  antérieur ou bien encore sur le côté, les genoux sont fléchis et reposent sur le sol : c'est le cas pour quatre (17% du nombre total d'individus) sujets sur le dos ou de  $\frac{3}{4}$  antérieur, dont un défunt retrouvé dans la niche d'un dromos en Attique. En Argolide, bien

que représentée par quatre individus (44% du nombre total d'individus, dont un défunt introduit dans le dromos et un autre inhumé dans la niche d'un dromos), cette position semble plus courante qu'en Attique (cf. Annexe 2 : Fig. 50-54 et 66-67) ; pour les défunts couchés sur le côté, cela correspond à un individu pour l'Attique et pour l'Argolide (cf. Annexe 2 : Fig. 50-54 et 66-67). Enfin, pour chacune des régions il existe une position particulière pour les défunts couchés sur le dos ou de  $\frac{3}{4}$  antérieur et déposés sur le sol de la chambre funéraire : en Attique trois sujets ont les genoux fléchis au-dessus du sol et l'un contre l'autre (cf. Annexe 2 : Fig. 52 et 68), tandis qu'en Argolide, nous avons un défunt avec les hanches en abduction avec les genoux reposant sur le sol (cf. Annexe 2 : Fig. 52 et 68).

En ce qui concerne le temps de construction de ce type de tombe, il est sans nul doute de un à quelques mois selon l'importance de l'équipe de travail. Il semble donc que pour le premier défunt inhumé, la personne concevait et faisait construire de son vivant sa tombe et peut-être même décidait comment se dérouleraient ses funérailles : cette pratique peut se rapprocher de celle des pharaons d'Égypte<sup>549</sup>. Cette hypothèse donne à penser que peut-être ce type de tombes est construit pour des personnes d'une classe sociale plutôt aisée si l'on tient compte de l'investissement en temps et en énergie. Nous pouvons avancer plusieurs hypothèses : soit le défunt était inhumé très peu de temps après son décès afin que la flexion des membres supérieurs et inférieurs soient possible ; cette opération devait-elle intervenir trois ou quatre heures après la mort, avant que ne survienne la rigidité cadavérique<sup>550</sup>. Dans ce cas, aucune veillée n'aurait eu lieu. En revanche, les préparatifs d'une veillée<sup>551</sup> laissent le temps à la rigidité cadavérique de disparaître dans les vingt-quatre à soixante-douze heures qui suivent le décès<sup>552</sup> : pour les défunts déposés sur le sol on pouvait donc fléchir les membres supérieurs et inférieurs dans la tombe (la Deiras tombe 15 (Fig. 192)<sup>553</sup> et pour Pérati la 90 (PER-3), couche funéraire II (Fig. 91-92)<sup>554</sup> (cf. Annexe 2 : Fig. 50-51). En ce qui concerne certaines sépultures réutilisées plusieurs fois, nous avons comme plus haut le choix entre une inhumation qui intervient très rapidement après le décès ou bien quelques jours après, mais il est certain que rien n'empêche la flexion des genoux : il s'agit des tombes 34 et 36 de la Deiras<sup>555</sup>, 2 de Berbati<sup>556</sup>, pour Pérati des sépultures 35, 59 (PER-2 : PER-2/2 plus récent que PER-2/1), 90 (PER-3 : couche funéraire I<sup>1</sup>), 111 (PER-4.1), 111  $\alpha$  (PER-4.2), 111  $\beta$

<sup>549</sup> RUDELL N. 1999, p. 77-78.

<sup>550</sup> cf. *supra*, note 4.

<sup>551</sup> cf. *supra*, note 41.

<sup>552</sup> cf. *supra*, note 4.

<sup>553</sup> DESHAYES J. 1966, p. 46.

<sup>554</sup> IAKOVIDIS S. 1969, Vol. A, p. 192-193, 195-196

<sup>555</sup> DESHAYES J. 1966, p. 102 et 111.

<sup>556</sup> SÄFLUND G. 1965, p. 29 et 31.

(PER-4.3) et 111  $\gamma$  (PER-4.4), 139, 141 et 150<sup>557</sup>, pour l'Ancienne Agora d'Athènes la 3 (sujet C), 14 (sujet III), 15 et 40 (sujet C et D)<sup>558</sup>, Dendra la 8<sup>559</sup>, 14<sup>560</sup>, Tirynthe la 6<sup>561</sup> et à Kalkani c'est la tombe 518<sup>562</sup> (Fig. 50-54). Toutefois, pour les individus des sépultures 2 de Berbati (sujet d), 8 de Dendra, 35 (sujet III et IV), 57 (PER-1) et 111  $\beta$  (PER-4.3 : sujets PER-4.3/1) de Pérati, 3, 14, 15 et 40 (sujet C) de l'Ancienne Agora d'Athènes (cf. Annexe 2 : Fig. 50-53), situés dans un contenant périssable avec les genoux au-dessus du sol. Nous émettrons, concernant le transport et l'inhumation du cadavre, la même hypothèse que pour ceux inhumés dans les mêmes conditions dans des tombes rectangulaires construites et pour celui de la tombe à ciste 17 du cimetière de l'Ancienne Agora d'Athènes (Fig. 108). Ils auraient été transportés au cimetière avec un contenant ouvert, introduits ensuite dans ce contenant, que l'on a fermé avec un couvercle sur place. Pour les défunts déposés sur le sol, nous pensons, comme dans le cas des tombes précédentes, que le corps était transporté dans un contenant ou un support prévus uniquement pour cet usage : ce type de dispositif provisoire aurait pu être utilisé lors d'un autre enterrement. L'individu IV de la tombe 14 (Fig. 52-53) de l'Ancienne Agora d'Athènes a été déposé dans la tombe lors de l'inhumation. Concernant le statut des trois défunts (un situé dans la tombe 14 de l'Ancienne Agora d'Athènes et deux dans la tombe 14 de Dendra) [Fig. 51-52] introduits dans des dromos différentes hypothèses peuvent être avancées : s'agit-il de défunts de rang inférieur ou bien d'inhumations précipitées suite à un événement particulier ? (cf. Annexe 2 : Fig. 56). En effet, l'emplacement, l'absence de mobilier funéraire (comme pour DEN-1/1 : Fig. 51-52<sup>563</sup>), les moyens rudimentaires d'ensevelissement des cadavres distinguent ces sépultures de celles situées à l'intérieur de la tombe. En plus l'individu DEN-1/1 (Fig. 51-52), a été uniquement recouvert de grosses pierres<sup>564</sup>.

## G. TOMBE À THOLOS

Les tombes à tholos sont apparues, comme les tombes à chambre, pendant la transition BM-BR. Il est probable que ce type de tombe est le résultat de la « pétrification » du tumulus

---

<sup>557</sup> IAKOVIDIS S. 1969, Vol. A, p. 145, 185-186, 226, 230-231, 326-327, 401-402 et 396-401.

<sup>558</sup> ANDERSON IMMERWAHR S. 1971, p. 171, 201, 204 et 242-243.

<sup>559</sup> PERSSON A. W. 1942, p. 41, 51.

<sup>560</sup> ASTRÖM P. 1977, p. 106.

<sup>561</sup> RUDOLPH W. 1973, p. 41-43.

<sup>562</sup> WACE A. J. B. 1932, p. 78.

<sup>563</sup> ASTRÖM P. 1977, p. 106.

<sup>564</sup> ASTRÖM P. 1977, p. 106.

de tradition Mesohelladique. Ces tombes sont toujours construites à flanc de colline<sup>565</sup>. Ce sont des tombes à chambre construites de plan circulaire<sup>566</sup>. Ce type de tombe est entièrement recouvert, quasi systématiquement, de terre (tertre artificiel ou tumulus)<sup>567</sup> de manière à étayer la construction. Les premières tombes à tholos, qui possèdent un diamètre très souvent inférieur à 6 m, firent leur apparition vers la fin de l'HM en Messénie : elles sont peut-être issues de la tradition des tumulus continentaux et de celle des tombes circulaires crétoises. Pendant l'HR I-II A, ce type de tombes se répandit en Laconie (Vaphio, Analipsis), en Argolide (Mycènes, Kazarma) et en Attique (Thorikos). Au fil du temps, leur diamètre augmenta progressivement, allant jusqu'à 10 m, mais ce n'est qu'à l'HR IIB qu'on assista au plein épanouissement architectural des tombes à tholos<sup>568</sup>. Les tholoi comportent, comme les tombes à chambre, un passage ouvert : le *dromos*. Les proportions et le profil de ce dernier sont fonction de la structure, des dimensions et de l'implantation de la tombe<sup>569</sup>. Il a une pente assez raide<sup>570</sup> et peut être simplement un passage court aménagé à travers la terre des tumulus (il est parfois très difficile à distinguer, par exemple dans les anciennes tombes construites au-dessus du sol dans le Péloponnèse). Petit à petit, il devient partie intégrante de l'édifice et est appareillé avec beaucoup de soin. En outre, il est parfois fermé par un mur à son extrémité extérieure et est plus ou moins complètement remblayé après chaque inhumation. Il est convergent et est construit dans le prolongement d'un des rayons de la chambre<sup>571</sup>. Enfin, ce couloir d'accès aboutissait au *stomion*, une ouverture pratiquée dans la maçonnerie de la chambre dont les parois sont souvent inclinées vers le haut. De plus, cette entrée est encadrée par des blocs de pierres de taille plus larges que celles qui composent les autres éléments de la tombe : les jambages et le linteau surmonté d'un triangle de décharge (celui-ci répartissait obliquement la pression des assises de la voûte). Ces pierres de taille servent de décoration pour la façade. Enfin, le *stomion* est obturé par un blocage de pierres. La chambre est très souvent de plan circulaire ou ellipsoïdal, très rarement quadrangulaire. Elle possède une voûte construite selon le système de l'encorbellement avec des pierres maçonnées rendues lisses vers le sommet. À l'intérieur des chambres funéraires le défunt peut être inhumé dans des

---

<sup>565</sup> TREUIL R. *et. al.* 2008, p. 264 et 407.

<sup>566</sup> PAPADOPOULOU E. 1997, p. 321. PELON O. 1976, p. 263.

<sup>567</sup> PELON O. 1976, p. 272.

<sup>568</sup> TREUIL R. *et. al.* 2008, p. 264 et 266.

<sup>569</sup> CAVANAGH W. G. & MEE C. 1998, p. 92 ; TREUIL R. *et. al.* 2008, p. 264 et 406.

<sup>570</sup> DAVARAS C. 1976, p. 321.

<sup>571</sup> TREUIL R. *et. al.* 2008, p. 264 et 406.

fosses. Le choix des matériaux de construction est sans doute fait en fonction des ressources naturelles locales disponibles<sup>572</sup>.

Pour ce type de tombe, notre observation se base uniquement sur la tombe à tholos fouillée en 1926 de Dendra en Argolide. La sépulture est orientée nord-sud (cf. Annexe 2 : Fig. 68).

### **TRAITEMENT DES CORPS**

Les deux individus inhumés dans cette tombe se trouvent dans la chambre funéraire et ont été déposés sur le sol ; l'un d'entre eux est à l'intérieur d'une tombe en fosse et l'autre dans une niche (cf. Annexe 2 : Fig. 69).

Nous observons une seule position générale pour ces sujets : couché sur le dos ou de  $\frac{3}{4}$  antérieur (cf. Annexe 2 : Fig. 69). De plus, ils sont inhumés avec la tête au nord pour l'un et au sud pour l'autre (cf. Annexe 2 : Fig. 69).

En ce qui concerne la position des membres supérieurs, les deux sujets ont les bras le long du thorax ou parallèle à celui-ci ; l'un d'entre eux a un avant-bras contre la partie antérieure du thorax ou de l'abdomen et l'autre dans le prolongement du bras, tandis que l'autre individu a les avant-bras contre la partie antérieure de l'abdomen (cf. Annexe 2 : Fig. 69). Enfin, nous observons aussi une différence dans la position des membres inférieurs de ces deux individus : l'un des sujets a les genoux en extension, alors que l'autre les a fléchis sur le sol (cf. Annexe 2 : Fig. 69).

Nous supposons que le temps de construction de ce type de tombes devait être nettement supérieur à celui des tombes à chambre par cause d'opérations supplémentaires : les pierres taillées et la construction de la voûte à encorbellement représentent un investissement en temps très important. Ainsi, il est évident que les premiers individus inhumés devaient avoir fait bâtir plusieurs années d'avance leur sépulture et imaginer la cérémonie funéraire, comme les souverains d'Égypte<sup>573</sup> Pour l'individu avec une flexion des genoux, mais aussi pour celui qui les a en extension (cf. Annexe 2 : Fig. 69), le traitement avant et pendant l'inhumation devait être le même que pour ceux à l'intérieur des tombes à chambre. Le défunt, qui n'a pas été inhumé en premier<sup>574</sup>, peut fort bien avoir été enterré sans une veillée préalable, dans les trois à quatre heures qui suivent le décès et avant que la rigidité cadavérique n'atteigne les

---

<sup>572</sup> CAVANAGH W. G. & MEE C. 1998, p. 63 et 92 ; PELON O. 1976, p. 154, 237, 261-263 et 266 ; TREUIL R. *et. al.* 2008, p. 264 et 406.

<sup>573</sup> RUDDLELL N. 1999, p. 77-78.

<sup>574</sup> PERSSON A. W. 1931, p. 11 et 16.

membres supérieurs et inférieurs<sup>575</sup>. Ainsi, le fléchissement du coude et des genoux est-il rendu possible. Notons, qu'avec le sujet dont les genoux sont en extension aucun délai ne s'avère nécessaire avant l'inhumation si l'on a pris soin de fléchir un des coudes et d'assurer l'extension des genoux. Toutefois, il semble plausible qu'une veillée se soit déroulée laissant le temps à la rigidité cadavérique de se retirer<sup>576</sup>. Là encore, nous pensons que ces défunts déposés sur le sol devaient être introduits dans des contenants uniquement utilisés pour les transporter du lieu où s'est tenue la veillée à leur sépulture.

## SYNTHÈSE

Au terme de cette étude sur les modes d'inhumation, nous allons faire une analyse de ceux-ci tous types de tombes confondus. Précisons que nous avons inclus les tombes à fosse dans la période de l'HM. Cela représente en Attique, pour l'HM, quinze tombes et vingt-deux individus dont la position est identifiable (soit vingt-trois dont l'orientation de la tête est connue), tandis que pour l'HR vingt-cinq tombes et quarante-cinq sujets dont la position est identifiable (soit cinquante-six dont l'orientation de la tête est connue) ; en revanche en Argolide, pour l'HM, il y a quarante-deux tombes pour cinquante-neuf squelettes dont la position est identifiable (soit quarante-cinq dont l'orientation de la tête est connue) et, pour l'HR, vingt tombes pour vingt-cinq individus dont la position est identifiable (soit vingt-huit dont l'orientation de la tête est connue).

Nous supposons que le choix du type de tombe, la complexité de la construction et le temps qu'elle requiert (tombes rectangulaire construites, à chambre et à tholos) est intimement lié aux types de funérailles chez les premiers individus inhumés et représente un indicateur puissant du statut social des défunts. Ainsi, le défunt peut-il être introduit dans la tombe très peu de temps après son décès au terme d'une courte veillée. Dans les tombes à tholos, le fait de décider de sa dernière demeure et de mettre en œuvre la construction de telles sépultures nécessite un investissement important qui n'est pas à la portée de tout le monde : nous pensons, comme H. Gallet de Santerre, que la main d'œuvre engagée pour la construction et les modalités de l'introduction d'un nouveau défunt dans les tombes à tholos devaient être très importants (déblaiement, puis remblaiement total du dromos après la dernière inhumation<sup>577</sup>).

---

<sup>575</sup> cf. *supra*, note 4.

<sup>576</sup> cf. *supra*, note 4.

<sup>577</sup> GALLET DE SANTERRE H. 1981, p. 486.

Nous pouvons imaginer que cette main d'œuvre est aussi très importante, mais dans une moindre mesure, dans les tombes rectangulaires construites et les tombes à chambre. Toutefois, nous pouvons émettre l'hypothèse de la réunion de plusieurs personnes d'une même communauté, voire d'une même famille pour permettre la construction de la tombe qui leur servira aussi.

En Attique, nous constatons que pendant l'HM les défunts ont été inhumés dans des tombes orientées de deux façons différentes, avec une légère préférence pour l'orientation au nord-ouest/est-ouest : 53% du nombre total de tombes, contre 47% pour l'orientation est-ouest. En outre, cette dernière orientation représente la majorité pour l'Attique mais seulement 13% du nombre total d'individus pour l'Argolide (cf. Annexe 2 : Fig. 70-71). Toutefois, pendant l'HR l'orientation des sépultures est beaucoup plus variée ; le seul point commun avec l'HM est l'orientation est-ouest (20% du nombre total de tombes) qui ne constitue toutefois pas une orientation préférentielle (cf. Annexe 2 : Fig. 70). Pour l'HR, une grande partie des tombes sont orientées nord-ouest/sud-est (40% du nombre total de tombes) et nord-sud (32% du nombre total de tombes) ; la dernière orientation, qui n'est représenté que par deux tombes, est le nord-ouest/sud-ouest (cf. Annexe 2 : Fig. 70). En ce qui concerne l'Argolide, pour l'HM l'orientation des tombes est plus variée que pour l'HR ; on observe aussi un changement dans les orientations préférées par rapport à la période précédente (cf. Annexe 2 : Fig. 71). Ainsi nous avons, pour l'HM et l'HR, des orientations dominantes parfois divergentes : respectivement, 33% et 38% du nombre total de tombes sont orientées au nord-ouest/sud-est, 29% et uniquement deux tombes orientées au nord-est/sud-ouest, mais aussi 13% et 42% à l'est-ouest. Les autres orientations sont très faiblement représentées, que ce soit pour l'HM ou pour l'HR : pour l'HM, les tombes orientées nord-sud représentent 25% du nombre total de tombes, alors qu'à l'HR nous n'avons que quatre tombes (12%), et pour les orientations nord-nord-ouest/sud-sud-est et nord-nord-est/sud-sud-ouest il y a deux sépultures pour chacune (cf. Annexe 2 : Fig. 71). En outre, en comparant l'Attique et l'Argolide, nous constatons que pendant l'HM l'orientation des tombes est plus variée en Argolide. En revanche, pour l'HR, nous retrouvons certaines orientations communes aux deux régions et, pour certaines, presque dans les mêmes proportions: 40% du nombre total des tombes en Attique et 38% en Argolide sont orientées nord-ouest/sud-est ; et deux tombes sont orientées nord-est/sud-ouest pour chacune des régions (cf. Annexe 2 : Fig. 70-71). Pour les autres orientations relevées à l'HR, nous remarquons les sépultures d'Argolide sont plus souvent orientées est-ouest (42% du nombre total de tombes) que celles de l'Attique (20% du nombre total de tombes) ; inversement, les tombes orientées nord-sud représentent 32% du

nombre total de tombes pour l'Attique contre seulement 12% pour l'Argolide (cf. Annexe 2 : Fig. 70-71). En somme à l'HM l'orientation semble plus standardisée qu'à l'HR où une variabilité plus forte apparaît. Cependant, une légère préférence vers le nord-ouest se dégage pour ces deux périodes.

En ce qui concerne le traitement des défunts, nous constatons quelques différences pour l'Attique entre l'HM et l'HR : à l'HM, tous les individus ont été déposés sur le sol, alors qu'à l'HR : 57% du nombre total d'individus ont été introduits dans des contenant périssables, contre 43% (dont un sujet situé dans la niche d'un dromos) de défunts déposés sur le sol (cf. Annexe 2 : Fig. 72). En revanche, en Argolide à l'HM, une forte proportion de défunts ont été déposés sur le sol (68% du nombre total d'individus), mais aussi dès cette période des défunts ont été introduits à l'intérieur de contenants périssables (30% du nombre total d'individus) et un dans un pithos (cf. Annexe 2 : Fig. 72-73). Pour l'HR en Argolide, nous constatons que par rapport à l'HM, la tendance s'inverse : les défunts introduits à l'intérieur de contenants périssables sont au nombre de quatre, alors que 84% (dont quatre défunts dans une fosse, dans une niche, dans un dromos et dans la niche d'un dromos) sont déposés sur le sol (cf. Annexe 2 : Fig. 73). Enfin, nous constatons qu'à l'HR que le dépôt des défunts à l'intérieur de contenants périssables est plus fréquent en Attique qu'en Argolide (57% du nombre total de tombes pour l'Attique contre seulement quatre sépultures pour l'Argolide) [cf. Annexe 2 : Fig. 72-73]. Nous avons donc affaire à une pratique funéraire qui se met en place à l'HM en Argolide, pour s'étendre à l'HR jusqu'en Attique. Cette nouvelle pratique, va être généralisée en Attique tout au long de l'HR tandis qu'elle deviendra de plus en plus rare en Argolide. Nous pouvons émettre trois hypothèses sur ce point : soit il y a eut diffusion de cette pratique depuis l'Argolide vers Attique, soit les populations de l'Attique se montrent conservatrices et cette tradition perdure tout au long de l'HR, soit les populations de l'Argolide se détachent graduellement des traditions mésohelladiques.

Nous observons, pour les deux régions, à l'HR, que certains défunts ont peut-être été introduits à l'intérieur de linceuls en complément ou non de contenants périssables ; toutefois il s'agit d'une très faible proportion : cinq individus pour l'Attique et un pour l'Argolide (cf. Annexe 2 : Fig. 74-75). En ce qui concerne les linceuls, nous pensons qu'ils devaient être en toile de qualité diverse, soit cousue, soit comme c'est le cas en Égypte pendant l'Antiquité

tardive, maintenue par des liens<sup>578</sup>. Par ailleurs le terme *ne-ki-ri-de* du Linéaire B (Cnossos), désignerait, selon J.T. Killen, des ouvrières préparant des linceuls<sup>579</sup>.

À présent nous allons nous revenir sur le cas du défunt de la tombe 29 de la Deiras (Fig. 105). Nous pensons que pour ce sujet on aurait utilisé, au lieu d'un linceul, des bandelettes, ou bien les deux en même temps. En effet, la position des membres supérieurs et inférieurs suggèrent un traitement particulier, pratiqué probablement juste avant l'inhumation. Pour étayer cette hypothèse, nous nous sommes fondés sur des gestes funéraires attestés par l'ethnologie dans le Péloponnèse<sup>580</sup>. Ainsi, nous pensons que l'effet de constriction révélé par la mise à la verticale des clavicules et l'effet de délimitation linéaire observé au niveau des bras et de l'avant-bras droit suggèrent que des bandelettes de tissu ont peut-être été utilisées pour les maintenir contre les faces latérales du corps, mais aussi l'avant-bras et la main gauches contre la partie antérieure du thorax. Ensuite, nous pensons que le défunt a été introduit dans un linceul. Précisons que l'individu immature ELE-6/3 (tombe Λπ4 : ELE-6) a subi le même traitement afin de maintenir les avant-bras contre la partie antérieure du thorax même s'il y a un contenant périssable très étroit (Fig. 65-66).

Que l'on soit en Attique ou en Argolide, à l'HM ou à l'HR, que les cadavres soient déposés dans un contenant périssable, une niche, une fosse, un dromos ou bien dans la niche d'un dromos, les défunts sont le plus souvent couchés sur le dos ou de  $\frac{3}{4}$  antérieur : en Attique cela correspond à 62% du nombre total d'individus pour l'HM et 89% (dont un défunt situé dans la niche d'un dromos) pour l'HR (cf. Annexe 2 : Fig. 76-77) ; en Argolide, à l'HM, la préférence est moins marquée, mais reste majoritaire avec à l'HM 57% du nombre total d'individus et 79% (dont un sujet dans une niche, dans une fosse, dans un dromos et dans la niche d'un dromos) à l'HR (cf. Annexe 2 : Fig. 76-77). En outre, nous remarquons que les défunts introduits dans des contenants périssables sont tous couchés sur le dos ou de  $\frac{3}{4}$  antérieur, quelle que soit la région ou la période (cf. Annexe 2 : Fig. 76-77). En Attique, pour les cadavres couchés sur le côté, on préfère, de manière plus ou moins marquée, les coucher sur le côté droit plutôt (quand la position existe) que sur le côté gauche : pour l'HM en Attique, pour le côté droit cela représente deux individus contre un à l'HR ; tandis qu'à cette même époque seul un défunt est couchés sur le côté gauche (cf. Annexe 2 : Fig. 76). En Argolide nous observons la même tendance pour l'HM, mais à partir de l'HR cette tendance est inversée : pour l'HM les défunts couchés sur le côté droit représentent 20% du nombre

---

<sup>578</sup> LORQUIN A. 1996, p. 6

<sup>579</sup> KILLEN J. T. 1986, p. 279-280 : « a woman involved with corpses », « a woman who makes (or decorates) shrouds ».

<sup>580</sup> PAPAZAPHIROPOULOS P. 1887, p. 183 ; MARGARITIS C. 1975, p. 153-154.

total d'individus contre 12% pour couchés sur le côté gauche ; en revanche pour l'HR, ces positions sont représentées respectivement par un et quatre sujets (cf. Annexe 2 : Fig. 77). En somme, d'une façon générale, les défunts sont plus souvent couchés sur le côté à l'HM qu'à l'HR (cf. Annexe 2 : Fig. 76-77). En outre, pendant l'HM, dans les deux régions nous trouvons des défunts couchés sur le sol sur le ventre ou de  $\frac{3}{4}$  postérieur, mais la proportion est légèrement moins importante en Attique qu'en Argolide [cf. Annexe 2 : Fig. 76-77]. Mais en Attique pendant l'HM et l'HR, nous observons aussi une position qui n'est pas répertoriée en Argolide : la position demi-assise ou assise, qui est représenté respectivement par un défunt pour l'HM et pour l'HR (cf. Annexe 2 : Fig. 76-77). Enfin, nous observons deux positions particulières (cf. chapitre II, p. 131-132 et 140-141) pendant l'HM en Argolide: la première est celle assis et sur le côté du défunt de la tombe de la Maison de la Rampe (Fig. 80-81 : MYC-1) de Mycènes (cf. Annexe 2 : Fig. 77) ; pour la seconde position il s'agit du sujet MYC-2/2, de la tombe MYC-2 du Cercle B, qui est à la fois couché sur le dos et le ventre.

En ce qui concerne l'orientation de la tête des défunts en Attique, nous retrouvons à l'HR les mêmes orientations qu'à l'HM (cf. Annexe 2 : Fig. 78-79). Ainsi, à l'HM une majorité des défunts sont déposés avec la tête à l'ouest (55% du nombre total d'individus) et dans une moindre mesure, à l'est (18% du nombre total d'individus) ; tandis qu'à l'HR, pour chacune des orientations, cela représente respectivement 20% et 16% du nombre total d'individus, pour le sud/sud-ouest cela correspond uniquement à deux sujets et un pour le sud-est (cf. Annexe 2 : Fig. 78). Pendant l'HR, nous avons aussi une proportion plus importante d'individus avec la tête orientée au nord-ouest avec 22% des défunts, alors qu'à l'HM cela représente que trois sujet (14% du nombre total d'individus). Enfin, certaines orientations attestées à l'HR n'existent pas à l'HM : 20% du nombre total d'individus ont la tête au sud, trois sujets au nord et deux au sud-ouest (cf. Annexe 2 : Fig. 78). En Argolide à l'HM et à l'HR, nous avons des défunts dont la tête est orientée de la même façon : pour l'HM, nous avons la plus forte proportion de défunts inhumés avec la tête au sud-ouest (15% du nombre total d'individus), alors qu'à l'HR cette orientation n'est représenté que par un seul sujet ; à l'HM, il y a quatre défunts avec la tête orientées au nord-est contre seulement un à l'HR ; pour le nord et le sud, il y a aussi 17% du nombre total d'individus pour l'HM et trois sujets pour l'HR (cf. Annexe 2 : Fig. 79). Les autres orientations sont faiblement représentées, à l'HM, et sont absentes à l'HR . Pour le nord-ouest cela correspond à cinq individus, contre trois défunts pour l'est, deux pour le nord/nord-est, un pour le sud/sud-est, l'est/sud-est et l'est/nord-est (cf. Annexe 2 : Fig. 79). Précisons que l'orientation de la tête d'un seul défunt est inconnue (cf. Annexe 2 : Fig. 79). En revanche pour l'HR, nous remarquons que les défunts sont inhumés

de préférence avec la tête à l'ouest (43% du nombre total d'individus, dont un sujet déposé dans un dromos) et à l'est (29% du nombre total d'individus dont un défunt introduit dans la niche d'un dromos). Enfin, la comparaison de nos résultats dans les deux régions à la même période montre que certains défunts sont inhumés avec la tête dans la même direction mais dans des proportions légèrement différente. En effet, pour l'HM nous avons pratiquement le même nombre de défunts avec la tête au nord-ouest (cf. Annexe 2 : Fig. 78-79) pour les deux régions (trois défunts en Attique et cinq pour l'Argolide) ; toutefois la proportion de sujets avec la tête au sud-est est plus restreinte en Attique qu'en Argolide, mais la tendance s'inverse pour la tête l'est (cf. Annexe 2 : Fig. 78-79). À l'HR, nous avons cinq orientations communes aux deux régions : le sud-ouest et le nord, dans des proportions à peu près équivalentes (cf. Annexe 2 : Fig. 78-79) ; pour ce qui est du sud, c'est en Attique que cette orientation est plus fréquente, tandis que les orientations vers l'est et l'ouest sont plus fréquentes en Argolide (cf. Annexe 2 : Fig. 78-79).

En ce qui concerne la position des membres supérieurs les défunts ont plus fréquemment les bras le long du thorax ou parallèle à celui-ci et, dans une moindre mesure, les bras en abduction et cela quelles que soient la période, la région et la position générale et quels que soient l'endroit ou le contenant dans lequel a été déposé le cadavre. Seule la position des avant-bras diffère (cf. Annexe 2 : Fig. 80-81). Ainsi, lorsque les bras sont le long du thorax ou parallèle à celui-ci, en Attique à l'HM, mais surtout à l'HR, les défunts couchés sur le dos ou de  $\frac{3}{4}$  antérieur ont très souvent les avant-bras disposés contre la partie antérieure du thorax ou de l'abdomen : 35 % du nombre total d'individus pour l'HM, contre 45% (dont 28% pour des individus introduit dans des contenants périssables, 15% pour ceux qui sont déposés sur le sol et un défunt demi-assis) pour l'HR (cf. Annexe 2 : Fig. 80). En revanche, certains sujets, moins nombreux, ont un avant-bras dans le prolongement du bras tandis que l'autre se situait contre la partie antérieure de l'abdomen : c'est le cas pour un sujet couché sur le dos ou de  $\frac{3}{4}$  antérieur et un assis pendant l'HM ; pour cette même disposition des avant-bras pendant l'HR, la proportion est plus importante, soit 11% pour des défunts inhumés dans des contenants périssable, 9% pour ceux qui ont été déposé sur le sol, dont un sujet enterré dans une niche (cf. Annexe 2 : Fig. 80). Enfin, pour ces deux périodes on observe que les sujets couchés sur le côté ont les coudes fléchis (deux individus pour l'HM et pour l'HR) [cf. Annexe 2 : Fig. 80]. Pendant l'HM, que les défunts aient été déposés sur le sol, couchés sur le dos ou de  $\frac{3}{4}$  antérieur ou bien sur le côté, ils peuvent aussi avoir un avant-bras contre la partie antérieure de l'abdomen et l'autre en abduction, avec les mains près de la tête (un d'individu pour chacune des positions générale) [cf. Annexe 2 : Fig. 80]. Pour l'HR, toujours avec la

même position des bras, une assez forte proportion de défunts ont un avant-bras contre la partie antérieure du thorax ou de l'abdomen et, dans certains cas, l'autre est plié sur le bras (18% du nombre total d'individus pour des sujets introduits dans des contenants périssables ; pour ceux qui sont déposés sur le sol, c'est le cas pour un défunt couché sur le dos ou de  $\frac{3}{4}$  antérieur, ainsi que pour deux sujets couchés sur le côté) [cf. Annexe 2 : Fig. 80]. Enfin pendant l'HM, lorsque les bras sont en abduction, nous avons parfois simplement observé que les coudes sont en flexion chez des sujets couchés sur le dos ou de  $\frac{3}{4}$  antérieur et sur le côté (un individu pour chacune des positions générales) (cf. Annexe 2 : Fig. 80) par contre, pendant l'HR, cette position des bras ne représente que deux individus pour ceux couchés sur le dos ou de  $\frac{3}{4}$  antérieur avec les avant-bras contre la partie antérieure du thorax ou de l'abdomen (cf. Annexe 2 : Fig. 80). Enfin, pour l'HM trois autres positions des membres supérieurs sont faiblement représentées (un individu) : les défunts déposés sur le sol et couchés sur le côté ont un bras en abduction et un le long du thorax ou de l'abdomen tandis qu'un avant-bras est en abduction et l'autre contre la partie antérieure du thorax ou de l'abdomen ; les sujets couchés de  $\frac{3}{4}$  postérieur ont les avant-bras sur le sol ou les membres supérieurs sous le thorax avec les coudes fléchis et les mains jointes (cf. Annexe 2 : Fig. 80). En Argolide nous avons répertorié pour les deux périodes des positions communes dont une est très usitée chez les défunts déposés sur le sol : pendant l'HM, ils ont les bras le long du thorax ou parallèle à celui-ci, l'avant-bras contre la partie antérieure de l'abdomen ou du thorax (sujets couchés sur le dos ou de  $\frac{3}{4}$  antérieur) et parfois un avant-bras contre la partie antérieure du thorax avec l'autre en abduction pour ceux sur le côté (24% du nombre total d'individus pour chacune des dispositions) ; en revanche, pendant l'HR, cette position des membres supérieurs semble moins fréquente et ne se trouve que pour des sujets couchés sur le dos ou de  $\frac{3}{4}$  antérieur (30% du nombre total d'individus, dont un défunt dans une fosse et un inhumé dans une niche) (cf. Annexe 2 : Fig. 81). Toutefois, la position des bras le long du thorax ou parallèles à celui-ci, est associée à un faible nombre de sujets couchés sur le côté, dont un a été introduit dans un pithos (HM), tandis qu'à l'HR il s'agit d'un défunt déposé sur le sol : ils ont un coude fléchi et un avant-bras dans le prolongement du bras (cf. Annexe 2 : Fig. 81). Enfin, pour les défunts couchés sur le dos ou de  $\frac{3}{4}$  antérieur et déposés sur le sol certains sujets ont un avant-bras dans le prolongement du bras et l'autre contre la partie antérieure du thorax ou de l'abdomen (un individu pour l'HM et trois pour l'HR, dont un défunt inhumé dans une tombe en fosse à l'intérieur d'une tombe à tholos). Deux autres positions des membres supérieurs, moins fréquentes, sont attestées pour les deux périodes : la première concerne les individus déposés sur le sol et couchés sur le dos ou de  $\frac{3}{4}$  antérieur et la

seconde ceux qui sont couchés sur le côté : dans le premier cas, les sujets ont les bras en abductions avec un avant-bras contre la partie antérieure du thorax ou de l'abdomen, tandis que l'autre est dans le prolongement du bras (14% du nombre total d'individus pour l'HM et uniquement trois pour l'HR) [cf. Annexe 2 : Fig. 81]. Dans le deuxième cas, les défunts ont un bras en abduction et l'autre le long du thorax ou parallèle à celui-ci, avec un coude fléchi et l'autre dans le prolongement du bras (trois individus pendant l'HM et un peu moins pour l'HR, avec deux sujets) [cf. Annexe 2 : Fig. 81]. Enfin, on observe, pour les membres supérieurs, des positions spécifiques à chacune des périodes. Ainsi pendant l'HM, pour des sujets déposés sur le sol, un individu ont simplement un avant-bras plié sur le bras (défunt couché sur le dos ou de  $\frac{3}{4}$  antérieur), un autre a les bras contre la partie antérieure du thorax avec parfois les avant-bras pliés sur les bras (défunt couché sur le côté) et enfin un sujet a un bras le long du thorax et l'autre en abduction, avec un avant-bras plié sur le bras et l'autre contre la partie antérieure de l'abdomen (défunt couché sur le ventre ou de  $\frac{3}{4}$  postérieur) [cf. Annexe 2 : Fig. 81]. En ce qui concerne l'HR, nous observons une plus grande diversité dans la disposition des membres supérieurs qu'à l'HM, mais en faible proportion : lorsque des défunts ont été introduits dans contenants périssables, donc couchés sur le dos ou de  $\frac{3}{4}$  antérieur, ils ont les bras le long du thorax ou parallèle à celui-ci avec les avant-bras soit dans le prolongement des bras, soit pliés sur les bras ou bien encore contre la partie antérieure du thorax ou de l'abdomen avec une main sur l'épaule (un individu pour chacune des positions) [cf. Annexe 2 : Fig. 81] ; d'autres ont les bras en abduction avec un avant-bras plié sur le bras (cf. Annexe 2 : Fig. 81) ; certains sujets, couchés sur le côté, ont aussi les bras en abduction mais leur avant-bras sont sur le sol avec une main près de la tête (chacune des positions représente un individu) [cf. Annexe 2 : Fig. 81]. Enfin, plusieurs positions se retrouvent en Attique comme en Argolide. Ainsi, pour l'HM, nous relevons une seule position commune aux deux régions : une majorité d'individus ont été déposés sur le sol et couchés sur le dos ou de  $\frac{3}{4}$  antérieur avec les bras le long du thorax ou parallèles à celui-ci et les avant-bras contre la partie antérieure du thorax ou de l'abdomen pour l'Attique, mais ils sont moins nombreux en Argolide (35% du nombre total d'individus, dont un individu dans une fosse, pour l'Attique, contre 24% seulement en Argolide) [cf. Annexe 2 : Fig. 80-81]. Cette position des membres supérieurs se retrouve pendant l'HR dans les deux régions, mais elle est plus fréquente en Attique où elle représente 28% du nombre total d'individus pour les défunts dans des contenants périssables et pour ceux déposés sur le sol et ceux couchés sur le dos ou de  $\frac{3}{4}$  antérieur soit 15% et un individu demi-assis ; en Argolide on ne compte que 30% du nombre total d'individus (dont un sujet déposé dans un dromos et un autre déposé dans une niche) [cf.

Annexe 2 : Fig. 80-81]. Enfin, nous constatons que pendant l'HR, la tendance s'inverse légèrement pour des individus qui ont les bras dans la même position que précédemment, mais un avant-bras dans le prolongement du bras et l'autre parfois contre la partie antérieure du thorax ou de l'abdomen (pour l'Attique, quatre individus, dont un inhumé dans une niche, et pour l'Argolide trois sujets, dont un déposé dans une tombe en fosse dans une tombe à tholos) [cf. Annexe 2 : Fig. 80-81].

Pour la position des membres inférieurs, pendant l'HM, en Attique comme en Argolide, la position qui domine est celle des cadavres avec les genoux fléchis reposant sur le sol : pour l'Attique, les couchés sur le dos ou de  $\frac{3}{4}$  antérieur représentent 60% du nombre total d'individus (dont un sujet inhumé dans une fosse) et ceux couchés sur le côté 20% (cf. Annexe 2 : Fig. 82) ; pour l'Argolide, la proportion est moins importante : les sujets couchés sur le dos ou de  $\frac{3}{4}$  antérieur représentent 44% du nombre total d'individu, ceux couchés sur le côté 28%, un défunt couché sur le ventre ou de  $\frac{3}{4}$  postérieur et un autre sur le dos et à la fois sur le ventre (cf. Annexe 2 : Fig. 83).

En revanche pendant l'HR, cette disposition des membres inférieurs est moins fréquente dans les deux régions, mais la proportion est un peu plus importante en Argolide : nous avons pour l'Attique, trois individus couchés sur le dos ou de  $\frac{3}{4}$  antérieur et un couché sur le côté (cf. Annexe 2 : Fig. 82-83) ; tandis qu'en Argolide cela représente trois individus couchés sur le dos ou de  $\frac{3}{4}$  antérieur (dont un défunt inhumé dans un dromos et un sujet déposé dans la niche d'une chambre funéraire) et quatre sur le côté (cf. Annexe 2 : Fig. 83). Nous avons encore une position commune aux deux régions, mais dont la proportion est plus importante en Argolide : quatre défunts présentent une adduction des hanches avec les genoux fléchis reposant sur le sol et uniquement un pour l'Attique (cf. Annexe 2 : Fig. 83). Pour l'HR en Attique, la position qui domine est celle des défunts couchés sur le dos ou de  $\frac{3}{4}$  antérieur et introduits dans des contenants périssables avec les genoux fléchis au-dessus du sol : l'un des membres inférieurs prenant appui contre l'un des grands côtés du contenant, tandis qu'un des genoux étaient contre la cuisse ou la jambe de l'autre membre inférieur avec parfois les extrémités distales de certains de doigts de pieds contre la base de l'autre grand côté (65 % du nombre total d'individus) [cf. Annexe 2 : Fig. 82]. Cette même position des membres inférieurs, est attestée également en Argolide, exclusivement aussi à l'HR, mais dans une proportion nettement moins importante (20% du nombre total d'individus, dont un sujet situé dans la niche d'un dromos) : la seule différence réside sur l'emplacement des pieds (cf. Annexe 2 : Fig. 82-83). Enfin pendant l'HR en Attique, les autres positions des membres inférieurs sont faiblement représentées (cf. Annexe 2 : Fig. 82). Ainsi des sujets couchés sur

le dos ou de  $\frac{3}{4}$  antérieur, introduits dans des contenants périssables, (deux sujets respectivement en Attique et en Argolide) ont les genoux en extension. À l'HR les sujets déposés sur le sol, peuvent avoir aussi les genoux en extension ou bien au-dessus du sol : cela représente respectivement pour l'Attique un sujet et deux pour l'Argolide (dont un défunt introduit dans la tombe en fosse d'une tombe à tholos) [cf. Annexe 2 : Fig. 82-83] ; dans les deux régions et dans des proportions quasi équivalentes, certains défunts (couchés sur le dos ou de  $\frac{3}{4}$  antérieur et déposés sur le sol) ont les genoux fléchis au-dessus du sol, position qui correspond à trois individus (dont un défunt déposé dans un dromos) pour l'Attique et deux sujets (dont un défunt inhumé dans la niche d'un dromos) pour l'Argolide (cf. Annexe 2 : Fig. 82-83) ; en Attique pendant l'HR, un sujet, introduit dans un contenant périssable, a les genoux au-dessus du sol avec une hyperflexion des cuisses contre le tronc (cf. Annexe 2 : Fig. 82) ; la dernière position attestée pour cette période est celle d'un sujet déposé sur le sol, demi-assis avec les genoux fléchis (cf. Annexe 2 : Fig. 82). En Argolide, pendant l'HM, nous avons aussi deux positions faiblement représentées : il s'agit d'une part d'un défunt couché sur le côté et introduit dans un pithos ; ses genoux sont fléchis et reposent sur le fond du contenant ; d'autre part un sujet déposé sur le sol et couché sur le dos ou de  $\frac{3}{4}$  antérieur, dont les genoux sont fléchis au-dessus du sol avec une hyperflexion des cuisses contre le tronc (cf. Annexe 2 : Fig. 83). Pour la période de l'HM, nous avons dans chacune des régions des individus dont les hanches sont en abduction : il s'agit, pour l'Attique, de l'individu HKO-1/2 de la tombe à ciste 50 (HKO-1) d'Hagios Kosmas (Fig. 78-79), , ainsi que du sujet MYC-2/1 de la tombe  $\Gamma$  (Fig. 82-84 : MYC-2) et ceux des tombes B (Fig. 110), M (Fig. 161) et N (Fig. 112) du Cercle B de Mycènes (quatre individus pour ce site). Les défunts ont pour la plupart les bras en abduction, mise à part MYC-2/1 qui a un bras en abduction et l'autre le long du thorax ou parallèle à celui-ci, avec le ou les avant-bras contre la partie antérieure du thorax. Cette position, confère au sujet MYC-2/1 de la tombe  $\Gamma$  (MYC-2) du Cercle B de Mycènes, tout comme à ceux des tombe B, M et N, un statut particulier, qui les distingue des autres défunts de la même tombe Cette constatation corrobore avec celle de G. E Mylonas, fondée sur les données archéologiques et le mobilier<sup>581</sup>. Enfin, pendant l'HR, deux positions en faibles proportions sont propres à l'Argolide : il s'agit de défunts couchés sur le dos ou de  $\frac{3}{4}$  antérieur et déposés sur le sol ; un sujet avec les cuisses croisées, un autre avec ses hanches en adduction et les genoux croisés et reposant sur le sol (cf. Annexe 2 : Fig. 83). Notons que cette dernière position des genoux se retrouve chez un défunt de l'HM, mais qui a été couché

<sup>581</sup> MYLONAS G. E. 1966, p. 109 ; MYLONAS G. E. 1973, Vol. B, p. 427-428.

sur le dos et le ventre (sujet MYC-2/2, de la tombe MYC-2 du Cercle B). Nous remarquons que les individus introduits dans des contenants périssables ont les membres inférieurs dans la même la position qu'un défunt de la tombe à chambre 6 du cimetière de Tanagra, déposé dans une larnax en terre cuite (Fig. 124), et dont la sépulture date de l'HR IIIB voire de l'HR IIIC<sup>582</sup> ; malheureusement nous ne pouvons pas affirmer que tous les défunts de ce cimetière sont disposés de cette manière, faute de documents photographiques.

La flexion des membres inférieurs, est tributaire de la longueur de la tombe, donc du type de tombe. Pour les tombes en fosse et à ciste, le fléchissement des genoux est une nécessité du fait de leur faible longueur. À *contrario*, lorsque les défunts, présentant une flexion des genoux et introduits dans des contenant périssable de faible longueur, ont été déposés dans des tombes à fosse, rectangulaires construites, chambre et à tholos, ce geste est révélateur de pratiques funéraire. Toutefois, nous pouvons également envisager la volonté de mettre un maximum de défunts dans une seule sépulture.

Les contenants périssables utilisés se reconnaissent grâce à la position des os des squelettes. Nous avons ainsi pu identifier quatre catégories différentes qui recouvrent deux formes : la première catégorie correspond aux contenants d'une longueur supérieure à la taille du défunt et d'une faible profondeur, la deuxième aux contenants d'une longueur inférieure à la taille du défunt, la troisième aux coffrages et la quatrième aux contenants utilisés pour le transport. Ces contenants peuvent être de forme rectangulaire ou trapézoïdale. Les individus avec les genoux en extension ont été introduits dans des contenants dont la longueur était au moins légèrement supérieure à la taille du défunt ; quant à la hauteur des parois de ces contenants, elle devait être peu importante si on prend en compte le diamètre antéro-postérieur du thorax est en moyenne de 18,6 cm (hommes et femmes confondu)<sup>583</sup>. Ainsi, pouvons-nous émettre l'hypothèse d'un contenant d'une hauteur d'environ 30 à 40 cm. Précisons que ce type de contenant revêt deux formes : la plus fréquente est la forme rectangulaire la forme trapézoïdale a été observée pour l'individu ELE-2/1 de la tombe ELE-2. La deuxième catégorie concerne les individus déposés avec les genoux au-dessus du sol à l'intérieur de contenants périssables rectangulaire, de faible longueur comme les larnakès en terre cuite crétoises qui ont une longueur d'1,15 m (elles peuvent atteindre 1,50 m)<sup>584</sup>. En revanche, les larnakès de Tanagra dont nous disposons de données (larnakès des tombes 17, 32, 49, la larnax 3 de la tombe 51 et 2 de la tombe 60) ont pratiquement toutes des longueurs

---

<sup>582</sup> SPYROPOULOS T. 1970, p. 189, 195 et 197.

<sup>583</sup> CATRITSIS E. 1949, p. 41.

<sup>584</sup> MAVRIYANNAKI C. 1972, p. 21.

inférieures à 1 m, mise à part la larnax 2 de la tombe 60 dont la longueur est de 105 cm<sup>585</sup> ; ainsi, leur longueur oscille entre 61,5 et 80 cm<sup>586</sup> (cf. Annexe 2 : Fig. 3, 14, 36, 38 et 50-52). Signalons que pour ces dernière C. Mavriyannaki pense qu'un petit coussin sous la tête d'un défunt permettrait l'introduction d'un homme d'1,70 m dans une larnax d'1 m si la tête était surélevée et inclinée. Ainsi pour certain défunts d'Éleusis dont la tête repose sur un coussin, nous pensons qu'ils ont été introduits dans des contenants périssables de petite taille puisque leurs genoux étaient fléchis au-dessus du sol et même si J. L. Angel a estimée la stature moyenne des individus de ce cimetière à environ 1,663 m pour un adulte<sup>587</sup>. Enfin, nous donnerons comme exemple le sujet ELE-4/3 ; été placé dans un contenant périssables (en bois sans doute) d'environ 1 m. La hauteur de ces contenants, peut-être se rapprochait-elle de celle des larnakès de terre cuite afin que l'on puisse fléchir les genoux au-dessus du sol ; autrement dit des larnakès du cimetière de Tanagra comme celles de la tombe 6<sup>588</sup>, de la tombe 49 et la 3 de la tombe 51<sup>589</sup> dont les hauteurs (pieds compris) sont, respectivement, de 45 cm<sup>590</sup>, 45 cm, 49,5 cm<sup>591</sup>. En effet, cette dimension justifie qu'un des genoux prend appui contre l'une des parois du contenant et suggèrent que ce dernier devait avoir une hauteur inférieure à 50 cm car pour un homme la longueur comprise entre le genou au sol est d'environ 51,3 cm à 60,7 cm<sup>592</sup>. Toutefois, cette position des membres inférieurs devait être simplement rendue obligatoire uniquement pour qu'ils restent dans cette disposition, car nous pensons que, comme certaines larnakès en terre cuite des contenants périssables pouvaient avoir des hauteurs supérieures à la longueur des jambes. Cette hypothèse s'appuie sur l'exemple de larnakès de Tanagra avec celle de la tombe 32, de la tombe 17, les larnakès 1 et 2 de la tombe 60, dont les hauteurs respectives sont de 52,5 cm, 63 cm, 65,5 cm et 64 cm<sup>593</sup>. Précisons qu'en comparaison les larnakès en terre cuite crétoises ont pour la plupart une hauteur plus importante de 97,5 cm à 118 cm<sup>594</sup>. Le troisième type de contenant s'apparente à des coffrages déjà installés (peut-être la veille de l'inhumation) dans la tombe avant même le dépôt du défunt : ce contenant, certainement de bois, devait posséder les mêmes caractéristiques formelles que la précédente catégorie. Enfin, la dernière catégorie de

<sup>585</sup> SPYROPOULOS T. 1971, p. 13.

<sup>586</sup> *Ibid.*, 1971, p. 12-13.

<sup>587</sup> MYLONAS G. E. 1975, Vol. B, p. 308.

<sup>588</sup> SPYROPOULOS T. 1969, p. 10.

<sup>589</sup> *Ibid.*, 1971, p. 12-13.

<sup>590</sup> *Ibid.*, 1969, p. 10.

<sup>591</sup> *Ibid.*, p. 12-13.

<sup>592</sup> RANGER F. 2010, p. 93.

<sup>593</sup> SPYROPOULOS T. 1971, p. 11-13.

<sup>594</sup> MAVRIYANNAKI C. 1972, p. 48 et 67.

contenants pourrait être ceux utilisés pour transporter les défunts du lieu où s'est déroulé la veillée jusque dans la tombe : il s'agit du transport des défunts déposés sur le sol et ceux que l'on introduit une fois dans la tombe dans des coffrages. Notons que pour cette quatrième catégorie de contenant, nous n'avons aucun élément permettant d'identifier sa forme. Ces dispositifs pourraient être en fin de compte des brancards comme dans la tombe à tholos D d'Arméni<sup>595</sup>, mais uniquement destinés au transport. En effet, nous ne sommes pas en mesure de différencier un défunt déposé à même le sol de celui déposé sur un brancard. Ce dernier, qui s'il a existé devait être de très faible épaisseur et hauteur puisque la plupart du temps nous n'avons pas constaté de perturbation des squelettes. En outre, que les sujets aient été déposés dans des larnakès en terre cuite, dans un contenant périssable ou même simplement qu'ils aient eu les genoux maintenus au-dessus du sol par du sédiment, nous supposons que pour le fléchissement des genoux la rigidité cadavérique est prise en compte. Ainsi, le cadavre devait être déposé dans le contenant, soit dans les trois ou quatre heures après le décès (sachant que la rigidité cadavérique se généralise en douze heures environ), soit dans les vingt-quatre à soixante-douze heures. Ces contraintes de temps doivent être respectées afin de permettre la flexion des genoux des individus déposés sur le sol ou dans un coffrage en revanche lorsque les défunts ont les genoux en extension, il n'est pas nécessaire d'attendre la fin de la rigidité cadavérique. Ainsi, le temps de disparition de la rigidité cadavérique devait rythmer la durée de la veillée, qui selon nos sources ethnographiques, dure une nuit<sup>596</sup>, voire douze à vingt-quatre heures<sup>597</sup> ; Ce laps de temps laisse tout loisir de dévêtir, de faire la toilette du mort avec du vin dans le Péloponnèse, le revêtir, l'envelopper éventuellement d'un linceul, couché sur le dos dans un lit<sup>598</sup>. Ainsi, l'inhumation pouvait avoir lieu dès le lendemain ou plus tard si on attend que la rigidité cadavérique soit terminée afin de fléchir les genoux. Précisons que pour des sujets déposés sur le sol avec les genoux fléchis, si une veillée était organisée, il est fort probable que la flexion des genoux ne s'effectue que lorsque la rigidité cadavérique disparaît ; dans le cas d'individus introduits dans des contenants périssables ou bien avec les membres inférieurs liés présentant une hyperflexion des cuisses en avant du thorax cela demande au proche l'acceptation de veiller un défunt ramassé sur lui-même et peut-être dans un linceul déposé dans ce réceptacle ; cependant, il paraît plus plausible qu'ils aient attendu la disparition de la rigidité cadavérique (environ soixante-douze heures après le décès) afin de fléchir les genoux du défunt ; à moins que cette flexion des genoux ne se soit effectuée avant

---

<sup>595</sup> LANGOHR C. 2009, p. 146.

<sup>596</sup> MARGARITIS C. 1975, p. 153 ; Communication personnelle de PROCOPIOU H.

<sup>597</sup> HÅLAND E. J. 2011, p. 283.

<sup>598</sup> HÅLAND E. J. 2011, p. 283 ; MARGARITIS C. 1975, p. 153.

la généralisation de la rigidité cadavérique (environ douze heures après le décès)<sup>599</sup>. Cette problématique liée au temps de disparition de la rigidité cadavérique nous conduit à proposer que les larnakès en terre cuite ont été fabriquées à l'avance, en série ou à la demande dans le cas où un individu prépare à l'avance ces funérailles. Sur ce dernier point, il se pourrait que le futur défunt ou bien la famille, dans le cas d'une mort subite, choisissait la forme ou le décor peint. Nous pouvons émettre la même hypothèse pour les contenants périssables. Toutefois, la fabrication de ce type de contenant s'avère assez rapide : une à deux journées suffiraient à la fabrication du contenant. En effet, le bois, qui doit être travaillé sec, est le plus souvent stocké par les menuisiers. Précisons que le temps de fabrication peut varier en fonction de la finition du contenant : autrement dit, s'il a été minutieusement poli ou non, décoré, garni de tissus à l'intérieur.... Notons que pour les contenants de faible longueur deux planches auraient suffi quand la hauteur des parois est la sensiblement la même que celle de la version en terre cuite et une seule quand la hauteur est inférieure. En revanche, pour les contenants, les plus longs, dont la hauteur des parois est d'environ 40 cm de hauteur, nous sommes certains qu'une seule planche devait constituer ces dernières. Enfin, pour des individus introduits dans ce type de contenant, donc avec les genoux en extension, nous pensons qu'à partir de l'instant où leur membres supérieurs sont fléchis, le délai d'inhumation n'est plus régi par ceux qu'impose la rigidité cadavérique.

Parmi les défunts étudiés, seuls ceux des sites d'Éleusis et du Cercle B de Mycènes ont la tête posée sur un coussin de terre. Ainsi, à Éleusis, sur vingt individus, pour l'HM, seuls cinq (soit 13% du nombre total d'individus) ont un coussin sous la tête, tandis que pour l'HR la proportion est légèrement plus importante : pour dix-huit sujets, nous en avons six (16%) [cf. Annexe 2 : Fig. 84-85]. En revanche, selon nos données, pour les défunts inhumés dans le Cercle B, il semblerait que l'HM III/HR I ait été la période où l'on a utilisé le plus souvent ce type de coussins : sur quinze individus, cinq (soit 33% du nombre total d'individus) ont été inhumés avec un coussin sous la tête (cf. Annexe 2 : Fig. 84-85). Toutefois, nous avons proposé grâce à des données ethnographiques datant du début du 20<sup>ème</sup> siècle, déjà signalées dans la partie consacrée aux études de cas pour Éleusis, l'éventuel emploi d'un sachet de tissu rempli de terre<sup>600</sup>.

Nous pensons que certains individus inhumés dans les tombes rectangulaires construites d'Éleusis ont peut-être été introduits dans de simples coffrages, à savoir dans des contenants pourvus d'un fond (Fig. 36) : il s'agit de ELE-3 (Fig. 59-60 : ELE-3/2), ELE-6

---

<sup>599</sup> cf. *supra*, note 4.

<sup>600</sup> DRIOUX G. 1918, p. 273.

(Fig. 65-66 : ELE-6/3), ELE-8 (Fig. 69-70 : ELE-8/1 et ELE-8/2) et ELE-10 (Fig. 74-75 : ELE-10/2). Toutefois, nous resterons prudents, car en Grèce nous n'avons pas de précédents et notre étude porte sur un nombre d'individus trop faible pour déterminer s'il s'agit d'une pratique locale ou si elle aussi attestée à d'autres régions. Enfin, de façon sporadique, dans des tombe en fosse et à chambre, des cadavres ont pu être introduits dans des contenants périssables qui peuvent ne pas avoir de couvercle. Ainsi dans les tombes en fosse, nous n'avons que le sujet de la tombe 11 (ARG-1) de la Deiras (Fig. 41-42) [cf. Annexe 2 : Fig. 6], alors que pour les tombes à chambre nous n'avons que deux défunts : le sujet PER-4.3/1 de la tombe 111 β (PER-4.3) [cf. Annexe 2 : Fig. 52] de Pérati et, comme nous l'avons vu, l'individu α de la tombe à chambre 2 de Berbati (Fig. 125-126) [cf. Annexe 2 : Fig. 51]. Toutefois, nous savons, par C. Mavriyannaki, que ces contenants sans couvercle ont leur pendant en terre cuite (les larnakès) au MR en Crète occidentale, car plusieurs ont été découvertes *in situ*<sup>601</sup> sans couvercle<sup>602</sup>. De plus, en Crète, dans les tombes de Cnossos, de Katsamba<sup>603</sup> et dans celle découverte près du village d'Athanati Temenous<sup>604</sup>, des traces de bois provenant de larnakès<sup>605</sup> ont été mises au jour, ce qui montre qu'il existait des contenants périssables de faible longueur tels que ceux dont nous envisageons l'existence en Grèce continentale. Enfin, C. Mavriyannaki remarque que les larnakès crétoises ont été principalement découvertes dans des tombes à chambre<sup>606</sup>. Or dans les deux régions que nous avons étudiées, au vu de notre corpus restreint, ce constat ne se vérifie que pour les tombes à chambre de l'Attique, avec 54% du nombre total d'individus pour ce type de sépulture (cf. Annexe 2 : Fig. 55) tandis que pour l'Argolide la proportion est moins importante (20% du nombre total d'individus) [cf. Annexe 2 : Fig. 56]. En fait, pour ces deux régions, le type de tombes comprenant le plus de contenants périssables serait les tombes rectangulaires construites d'Éleusis avec 59% du nombre total d'individus (cf. Annexe 2 : Fig. 37). Tous ces contenants périssables dont nous supposons l'existence en Attique et en Argolide datent de l'HR.

Enfin, pour les trois sites pour lesquels nous avons pu étudier les ossements (Asinè I et Asinè II, ainsi que l'Ancienne Agora d'Athènes) seule la tombe à chambre 7 de la Nécropole I (Fig. 127) d'Asinè I a révélé des traces de combustion : pour cela nous nous fondons sur les données fournies par les fouilleurs. En effet, ces derniers constatèrent, au-dessus du sol de la

<sup>601</sup> MAVRIYANNAKI C. 1972, p. 107.

<sup>602</sup> *Ibid.*, p. 107.

<sup>603</sup> *Ibid.*, p. 105.

<sup>604</sup> *Ibid.*, p. 106.

<sup>605</sup> *Ibid.*, p. 105.

<sup>606</sup> *Ibid.*, p. 106.

chambre funéraire, la présence d'une couche de sédiment plus foncé qui contenait des os brûlés mélangés à de la cendre et à du charbon. Elle est située dans les carrés A4, B3, B4, C3 et C4 et possédait une épaisseur qui oscillait entre 1 et 4 cm. En outre, dans les carrés B4, C3 et C4 (Fig. 127), les restes osseux sont plus ou moins brûlés et le charbon est plus pur. Toutes ces observations ont conduit les fouilleurs à formuler l'hypothèse suivante : les os sont brûlés sur place, autrement dit à l'intérieur de la tombe<sup>607</sup>. Ainsi, nos observations ont-elles permis de confirmer et même de constater la présence d'os brûlés à d'autres endroits (carrés A2, A3, C1 et C2) de la tombe (Fig. 128-132). En outre, selon les US, la variation de couleur des ossements indique des degrés de combustion différents. Autrement dit, la couleur brune à gris-bleue de ces restes osseux indique une température faible à très intense (Fig. 128-132)<sup>608</sup>. De plus, l'importante quantité d'os bruns et noirs, ainsi que la présence d'os partiellement brûlés témoignent d'une combustion incomplète<sup>609</sup> et peut-être effectuée sur place, si on se réfère à la couche de sédiment de couleur foncée observée par les fouilleurs<sup>610</sup>. Toutefois, en ce qui concerne cette couche de sédiment plus foncé, nous ne sommes pas en mesure d'affirmer qu'elle contenait uniquement des cendres, car un grand nombre de restes osseux sont recouverts d'oxyde de manganèse. En effet, celui-ci peut aussi être mélangé à la cendre. Nous ne sommes en droit de nous demander s'il s'agit d'un feu; celui-ci a probablement un rôle assainissant<sup>611</sup> ; il a pu être allumé à l'intérieur de la tombe afin d'éliminer toute matière organique sur les restes osseux. Enfin, nous tenons à préciser que la combustion des squelettes est sans doute intervenue avant que l'on pousse les os sur les côtés de la chambre funéraire. En effet, il semble aussi logique de faciliter le déplacement des squelettes sur les côtés en faisant disparaître tout ou partie des chairs et des ligaments au préalable.

---

<sup>607</sup> FRÖDIN O. & PERSSON A. W. 1938, p. 185-186.

<sup>608</sup> BENNETT J. L. 1999, p. 4 ; STINER M. C. & KUHN S. L. 1995, p. 226-227.

<sup>609</sup> GATTO E. 2003, p. 27 et 108 ; GATTO E. 2007, p. 197.

<sup>610</sup> FRÖDIN O. & PERSSON A. W. 1938, p. 186.

<sup>611</sup> GATTO E. 2003, p. 26-27.

## CONCLUSION

Notre étude sur le traitement des défunts pendant au II<sup>e</sup> millénaire avant J-C (Helladique Moyen et Helladique Récent) en Attique et en Argolide, a mis en évidence quelques premières tendances. L'état de la documentation et de la recherche ne permettent pas à l'heure actuelle une reconstitution globale et exhaustive. En effet, nous avons observé un déséquilibre du nombre d'individus pris en compte dans chacune des deux régions, surtout lorsque nous raisonnons par type de tombe où parfois une période est représentée par un seul défunt. Ainsi, pendant l'HM et l'HR, nous avons respectivement, des tombes en fosse qui contenaient un seul individu en Attique. En revanche, en Argolide il y avait treize sujets à l'HM et dix à l'HR (cf. Annexe 2 : Fig. 3 et 6). Nous citerons aussi les exemples des tombes à puits, à tholos et une sépulture en pithos : pour le premier type de sépulture, nous n'avons d'exemples que dans une seule région, l'Argolide et nous ne disposons que de trois tombes à comparer au cours des deux périodes étudiées (cf. Annexe 2 : Fig. 33). Pour le second type de tombe, nous n'avons qu'une seule sépulture et deux sujets, datés de l'HR II/HR III (cf. Annexe 2 : Fig. 68-69). Enfin, le dernier exemple est encore plus représentatif de ce déséquilibre car nous n'avons qu'un individu qui a été inhumé dans ce type de contenant. En fait, les seules catégories de tombes pour lesquelles nous avons pu effectuer des comparaisons fiables sont les tombes à chambre retrouvées dans les deux régions : le nombre de défunts dont la position originelle était identifiable était de vingt-six pour l'Attique et de dix pour l'Argolide (cf. Annexe 2 : Fig. 50-54). En revanche, si nous considérons l'ensemble des types de tombes répertoriés en Attique et en Argolide, nous remarquons qu'il y a un nombre d'individus pratiquement équivalent avec, respectivement soixante-dix-sept individus (dont trente-quatre ont pu être analysés en détail) répartis sur quatre sites (Fig. 2) et quatre-vingt-quatre sujets (dont onze ont pu être analysés en détail) pour neuf sites (Fig. 1). Toutefois la

répartition par période du nombre d'individus laissait apparaître des différences : pour l'Attique à l'HM, la position originelle de vingt-deux défunts était identifiable et, pour l'HR, c'était le cas de quarante-cinq individus ; pour l'Argolide, la position originelle de quarante-trois sujets était identifiable pour l'HM contre vingt-cinq seulement à l'HR. De plus, on ne connaît l'âge au décès et le sexe que d'un petit nombre d'individus. Nous étions ainsi dans l'impossibilité de comparer les différences de traitement éventuelles entre les hommes et les femmes, de déterminer si les enfants bénéficiaient d'un traitement particulier ou même si l'âge au décès des adultes intervenait dans le choix de la position originelle ou de l'endroit où s'effectuerait la décomposition des cadavres. Si nous avions disposé de ces informations, nous aurions pu établir des comparaisons entre les deux régions et les périodes de l'HM et l'HR et par conséquent évaluer le rapport entre la position du défunt, l'orientation de sa tête, le type de dépôt (sur le sol ou dans un contenant) et le type de tombe. Ce sont autant de questions auxquelles on pourra peut-être répondre en procédant à un examen des restes osseux de fouilles anciennes. Certes, nous aurions pu tenter de déterminer la classe sociale des défunts par la présence ou l'absence d'objets considérés comme précieux, ou bien par leur nombre, mais ce type d'étude n'aurait rien apporté de nouveau. En effet, les pratiques funéraires, en Grèce, sont non seulement très souvent abordées à travers l'étude du mobilier funéraire mais aussi de l'architecture des tombes, au détriment de l'étude précise du ou des individus présent(s) dans les sépultures. Enfin, les difficultés rencontrées pour accéder à une partie du matériel doivent être signalées : cette étude aurait permis une plus grande précision dans la description de leur position originelle. En effet, bien que cette dernière ait été reprise dans des tableaux puis dans des secteurs, beaucoup d'informations ont disparu, alors que l'on aurait certainement aimé comprendre pourquoi un individu se retrouve dans une telle position, ou comment on peut savoir qu'il se trouvait dans un contenant périssable, par exemple.

Cependant, nous pensons que l'approche que nous avons choisie permet de modifier ou de préciser certaines interprétations sur la position originelle des cadavres et leur mode de décomposition. Elle permet aussi, le cas échéant, de mettre en lumière des traditions culturelles par la répétition des certains gestes non seulement à l'intérieur d'un même site, mais aussi d'un site ou d'une région à l'autre. Ainsi, nous avons observé des constantes, quel que soit le type de tombes, à l'intérieur d'une région ou dans les deux régions, pendant une période ou les deux périodes considérées. De plus, les orientations des tombes sont pratiquement les mêmes (bien que certaines manquent parfois dans une région ou dans une période) dans les deux régions et pour les deux périodes (nord-ouest/sud-est, nord-est/sud-ouest et est-ouest, nord-sud) [cf. Annexe 2 : Fig. 70-71]. D'une façon générale, nous

remarquons que les défunts étaient de préférence déposés sur le sol, mais l'utilisation de contenants périssables avec ou sans couvercle est plus fréquente à l'HR qu'à l'HM. En appliquant les méthodes de l'archéothanatologie, nous avons conclu qu'à l'HR certains défunts ont été introduits dans des linceuls, avec parfois des liens autour des membres inférieurs, et ce dans les deux régions étudiées (cf. Annexe 2 : Fig. 74-75). La position générale la plus fréquente pour les défunts des deux périodes, dans les deux régions, était, celle d'individus couchés sur le dos ou de  $\frac{3}{4}$  antérieur (cf. Annexe 2 : Fig. 76-77) [avec une légère désaffection pour l'HM en Argolide] : les autres positions représentent, la plupart du temps, moins de la moitié du nombre total d'individus (cf. Annexe 2 : Fig. 76-77). Précisons que les défunts introduits dans des contenants périssables étaient systématiquement couchés sur le dos ou de  $\frac{3}{4}$  antérieur (cf. Annexe 2 : Fig. 76-77). Nous n'avons pas relevé de préférence réellement marquée en ce qui concerne l'orientation de la tête des individus, mis à part pendant l'HM en Attique et l'HR en Argolide, où l'orientation vers l'ouest semble majoritaire (cf. Annexe 2 : Fig. 78-79). De plus, nous avons remarqué que certaines positions générales très courantes pendant l'HM persistaient à l'HR, mais de façon plus ou moins marquée selon les régions : c'est le cas pour des défunts qui sont le plus souvent couchés sur le dos ou de  $\frac{3}{4}$  antérieur ; les autres positions générales sont beaucoup moins fréquentes (cf. Annexe 2 : Fig. 76-77). Enfin, nous avons remarqué que dans les deux régions, pendant l'HR, l'usage du linceul semble être peu répandu. Pour les membres supérieurs, pour les deux régions pendant les deux périodes, on note une constante dans la position des bras : ils se situent en majorité le long du thorax ou parallèlement à celui-ci, alors que la position des avant-bras est très variable : ils peuvent être posés contre la partie antérieure du thorax ou de l'abdomen de façon plus marquée (cf. Annexe 2 : Fig. 80-81) ; les défunts ont aussi très souvent un avant-bras dans le prolongement du bras, tandis que l'autre se trouve contre la partie antérieure du thorax ou de l'abdomen (cf. Annexe 2 : Fig. 80-81). En ce qui concerne les membres inférieurs des défunts déposés sur le sol, les genoux étaient souvent fléchis et reposaient sur le sol, quelle que soit la période ou la région (cf. Annexe 2 : Fig. 82-83). En outre pendant l'HR, la disposition des membres inférieurs est quasiment identique, que les défunts aient été déposés dans des contenants périssables ou bien sur le sol : ils avaient soit les genoux en extension (comme à Éleusis) [cf. Annexe 2 : Fig. 82-83], soit les genoux au-dessus du sol (comme à Éleusis et à Pérati et, dans une moindre mesure, à Berbati) [cf. Annexe 2 : Fig. 82-83]. Pour ceux qui étaient inhumés à l'intérieur de contenants périssables, les genoux sont fléchis au-dessus du sol : un des membres inférieurs prenait appui contre l'un des grands côtés du contenant, tandis qu'un des genoux était contre la cuisse ou la jambe de l'autre

membre inférieur ; il est également possible que les extrémités distales de certains de doigts de pieds situent contre la base de l'autre grand côté du contenant (cf. Annexe 2 : Fig. 82-83). Enfin, nous avons remarqué qu'il existe en Argolide, dans le Cercle B de Mycènes (tombes B, MYC-2 pour le sujet MYC-2/1, M et N : Fig. 26), une position originelle que l'on ne retrouve nulle part ailleurs dans cette région, mais attestée en Attique, pendant l'HM : il s'agit d'individus couchés sur le dos ou de  $\frac{3}{4}$  antérieur avec un bras en abduction et l'autre le long du thorax, position associée à des hanches en abductions (cf. Annexe 2 : Fig. 26-27 et 30-31) ; le seul autre exemple que nous ayons se trouve en Attique, dans la tombe 50 (HKO-1) : il s'agit du sujet HKO-1/3 ; mais ses bras étaient en abduction et ses coudes fléchis (cf. Annexe 2 : Fig. 14). Cette position des membres supérieurs et inférieurs semble indiquer, selon des exemples ethnographiques<sup>612</sup>, qu'il s'agirait de personnes d'un statut social élevé. Enfin, parmi les défunts étudiés, certains avaient la tête posée sur un coussin de terre, mais c'est le cas seulement dans deux sites : Éleusis et Mycènes (Cercle B). La proportion est à peu près équivalente dans les deux sites et représente moins de la moitié des individus étudiés (cf. Annexe 2 : Fig. 84-85). Cette pratique est attestée au début du 20<sup>ème</sup> siècle en Macédoine centrale, à Verria, où l'on glissait sous la tête des enfants une enveloppe de tissu remplie de terre<sup>613</sup>.

En outre, nous avons aussi cherché à compléter les études anthropologiques qui se limitent encore très souvent, dans le monde égéen, à la détermination du sexe et l'estimation de l'âge au décès, à l'étude de la paléopathologie et à des analyses morphologiques. Ainsi, nous nous sommes aussi intéressés aux modifications osseuses *post mortem* afin d'en découvrir la signification. Cependant, la plus grande partie de notre matériel provenant de sépultures individuelles à inhumation (essentiellement Asinè II), n'a rien révélé à l'analyse : au delà de l'observation de la disposition des pièces osseuses des squelettes, cela tend à prouver le caractère primaire de ces tombes, qui ont été construites pour un individu bien déterminé, donc destinées à ne servir qu'une fois. Quant à l'absence de modifications osseuses sur des squelettes appartenant à des sépultures collectives à inhumation (Ancienne Agora d'Athènes : tombes III, IV et V), elle peut à ce stade être associée à l'absence d'étude des restes osseux des défunts inhumés en dernier lieu. Toutefois, comme nous l'avons mentionné dans notre dernier chapitre, il est possible que dans la tombe à chambre 7 du cimetière I d'Asinè I, les os aient été brûlés pour faciliter le déplacement des défunts et faire de la place pour de nouvelles inhumations. De plus, nous pensons aussi que certaines modifications

---

<sup>612</sup> VALENTIN F. 2005, p. 217.

<sup>613</sup> DRIOUX G. 1918, p. 273 ; cf. chapitre Modes d'inhumation, p. 30.

osseuses, dont le caractère involontaire ne fait pratiquement pas de doute, sont dues au piétinement ou aux manipulations qui eurent lieu lors du déplacement près des parois de la tombe des os brûlés.

Au terme de cette étude nous sommes en mesure de reconstituer certains gestes funéraires et d'en supposer certains autres grâce à des sources ethnographiques. Tout d'abord, nous pensons que les défunts de haut rang devaient pouvoir construire leur future sépulture selon leur souhait, mais aussi déterminer le déroulement de leurs funérailles. Nos sources ethnographiques<sup>614</sup> indiquent que depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours, lorsqu'un individu décède et lorsque débute la rigidité cadavérique, autrement dit quand débute la putréfaction, on le dévêtit afin de le laver<sup>615</sup>. Notons que dans le Péloponnèse cette toilette du mort se fait avec du vin. Puis on rhabille l'individu<sup>616</sup> avec des vêtements propres<sup>617</sup>. À Pyrgos Dirou, E. J. Håland indique que le mort est revêtu d'habits ne comportant pas de nœuds, ni de boutons, mais qu'au contraire s'il y en a ils sont déliés<sup>618</sup>.

Dans notre corpus nous avons proposé la possibilité de défunts entourés de bandelettes au niveau des membres supérieurs ; nos données ethnographiques signalent que ce bandage se pratique aussi au niveau de la mandibule et des pieds ; C. Margaritis précise que les mains sont croisées sur la poitrine comme nous l'avons constaté pour deux individus des cimetières de la Deiras et d'Éleusis (défunt de la tombe 27 et ELE-6/3 : Fig. 65-66) [cf. Annexe 2 : Fig. 141]<sup>619</sup>. Ensuite, il est introduit dans un linceul et couché sur le dos dans un lit<sup>620</sup> très bas<sup>621</sup>, alors la veillée commence. Toutefois, à Pyrgos Dirou le défunt est déposé à l'intérieur d'un cercueil, puis veillé<sup>622</sup>, qui peut durer toute la nuit, est accompagnée de chants<sup>623</sup> et par des lamentations assurées par des pleureuses professionnelles : cette pratique de lamentation est illustrée à l'HR par les décors peints des larnakès de Tanagra tel que celle de la tombe 6 Géphyra (Fig. 194) et 3 de Dendron (Fig. 195). Devons-nous envisager que des pleureuses intervenaient après le décès dans le monde mycénien ? Lorsque prend fin la veillée, il se pourrait que le défunt soit introduit dans un contenant, puis transporté jusqu'à sa dernière

---

<sup>614</sup> Les sources ethnographiques proviennent du Magne (Pyrgos Dirou) et de Crète.

<sup>615</sup> HÅLAND E. J. 2011, p. 283 ; MARGARITIS C. 1975, p. 153 ; Communication personnelle de PROCOPIOU H.

<sup>616</sup> FAURIEL C. 1824, p. 39 ; HÅLAND E. J. 2011, p. 283 ; MARGARITIS C. 1975, p. 153.

<sup>617</sup> MARGARITIS C. 1975, p. 153.

<sup>618</sup> HÅLAND E. J. 2011, p. 283.

<sup>619</sup> MARGARITIS C. 1975, p. 153-154.

<sup>620</sup> HÅLAND E. J. 2011, p. 283 ; MARGARITIS C. 1975, p. 153.

<sup>621</sup> FAURIEL C. 1824, p. 39.

<sup>622</sup> HÅLAND E. J. 2011, p. 283.

<sup>623</sup> HÅLAND E. J. 2011, p. 283 ; MARGARITIS C. 1975, p. 153-154 ; Communication personnelle de PROCOPIOU H.

demeure<sup>624</sup> : en d'autres termes, cela donnait sans doute lieu à une procession jusqu'au cimetière comme c'est le cas encore aujourd'hui<sup>625</sup> ou pendant l'époque géométrique et archaïque<sup>626</sup>. En outre, il est fort possible que pour les individus déposés sur le sol de la tombe, quelle que soit la période, des contenants ou même des brancards (comme dans la tombe à tholos D d'Arméni<sup>627</sup>) soient utilisés spécialement pour le transport du corps ; cependant, ces brancards n'ont peut-être pas été retirés. Si le défunt devait être introduit dans un contenant de faible longueur, il est possible que ce dernier soit déjà installé dans la tombe et qu'un contenant provisoire soit utilisé pour le transport du cadavre. De plus, il n'est pas certain que les couvercles des contenants de faible longueur soient fermés pendant le transport du défunt jusqu'au cimetière, afin de pouvoir rectifier la position des membres inférieurs une fois arrivé dans la tombe. Pour les individus qui ont éventuellement été introduits dans des coffrages, l'emplacement est déterminé par avance afin d'y installer ce contenant. En outre, comme nous l'avons vu, certains défunts du cimetière d'Éleusis et du Cercle B de Mycènes, ont été couchés dans leur sépulture avec un coussin, constitué d'un sachet de tissus rempli de terre sous la tête<sup>628</sup>. Toutefois, ce coussin pouvait fort bien être modelé à même la tombe et sans enveloppe : cela signifierait que l'emplacement de la tête était prévue. Enfin, peut-être qu'après la cérémonie les proches du défunt se réunissent autour d'un repas afin d'y trouver un réconfort<sup>629</sup>.

En somme, nous sommes convaincus qu'il sera nécessaire à l'avenir d'élargir nos recherches non seulement à d'autres régions de Grèce continentale, mais aussi à la Crète et, dans l'idéal, à la totalité du monde égéen. Ainsi, une étude comparative des pratiques funéraires à une échelle plus large pourrait être mise en œuvre à partir des données provenant d'autres régions. En outre, il paraît souhaitable de pouvoir analyser en détail les squelettes pris en compte dans notre dernière partie « Modes d'inhumation », c'est-à-dire d'élargir le corpus de notre « Étude de cas » si les autorisations nécessaires peuvent être obtenues : le but serait de faire apparaître certains détails sur les différents modes de dépôt ou de décomposition qui n'apparaissent pas toujours clairement. Ainsi, cela permettra aussi de s'interroger sur certains gestes funéraires grâce à l'observation d'os déplacés, qu'ils appartiennent à un squelette en place ou bien correspondent à une réduction de corps. De plus, cela permettra d'établir des parallèles et de répertorier des différences plus précisément. En

---

<sup>624</sup> MARGARITIS C. 1975, p. 154-155.

<sup>625</sup> *Id.* 1975, p. 155.

<sup>626</sup> HÅLAND E. J. 2011, p. 286.

<sup>627</sup> LANGOHR C. 2009, p. 146.

<sup>628</sup> DRIOUX G. 1918, p. 273.

<sup>629</sup> MARGARITIS C. 1975, p. 155.

effet, la connaissance de l'âge au décès et le sexe d'un plus grand nombre d'individus, des différences de traitement au moment de leur inhumation pourraient certainement être mises en évidence : on pourrait par exemple déterminer qui pouvait ou non être inhumé dans un contenant périssable et dans tel type de tombe. Par extension, nous obtiendrons ainsi des éléments de réponse sur les raisons qui ont poussé à inhumer certains défunts dans un dromos, d'autres dans une chambre funéraire ou dans une tombe en fosse à l'intérieur d'un dromos. En outre, il nous semble indispensable de reprendre à l'avenir le matériel ostéologique ancien afin d'effectuer de nouvelles études pour déterminer de manière systématique le sexe, l'âge au décès, l'état sanitaire des personnes, mais aussi d'éventuelles modifications osseuses. Enfin, nous pensons ce type d'étude permettra d'éclairer les facteurs économiques, sociaux, culturels voire symboliques qui guident le choix des inhumations.

## LEXIQUE

**Abduction de l'épaule :** mouvement qui éloigne le membre supérieur du tronc<sup>630</sup> en sollicitant les articulations scapulo-thoraciques\* et scapulo-humérales\*. L'amplitude maximale de ce mouvement peut atteindre 180° (Fig. 196)<sup>631</sup>.

**Abduction de la hanche :** ce type d'abduction amène le membre inférieur en dehors et l'éloigne du plan symétrique (Fig. 197). Précisons que l'abduction maximum de la hanche forme un angle de 90° entre les deux membres inférieurs : par l'exercice et l'entraînement cet angle peut atteindre 120 à 180°<sup>632</sup>.

**Adduction de la hanche :** ce type d'adduction amène le membre inférieur en dedans et le rapproche du plan symétrique. De plus, les deux membres inférieurs sont en contact l'un avec l'autre. Le mouvement d'adduction combiné à une flexion, ou à une abduction\* de l'autre hanche, a une amplitude maximale de 30° (Fig. 198)<sup>633</sup>.

**Archéothanatologie :** désigne l'étude des différents aspects biologiques et sociologiques de la mort dans les populations anciennes, remettant ainsi le défunt au centre du discours<sup>634</sup>. Cette étude se s'effectue en observant de la position des restes osseux, de l'architecture des sépultures et du mobilier funéraire associés qui résulte des processus taphonomiques conjugués qui les affectent. Ainsi, la compréhension de ces phénomènes permettent-ils la restitution de l'image initiale de la sépulture<sup>635</sup>.

**Articulations labiles en zone tempérée et relativement humide :** articulations qui se détruisent très rapidement. Elles sont représentées par des os de dimensions modestes tel que ceux de la main (carpes, métacarpes et phalanges), la partie distale des pieds (métatarsophalangienne\* et interphalangienne\*), l'articulation coxo-fémorale\*, la colonne cervicale ou fragiles comme la jonction scapulo-thoracique\*, les articulations costo-sternales\*<sup>636</sup>.

**Articulations persistantes :** articulations qui se détruisent lentement. Elles sont représentées par des os volumineux et / ou solides. Ces articulations unissent des pièces osseuses soumises à d'importantes contraintes biomécaniques (articulation atlanto-occipitale\*, colonne lombaire, charnière lombo-sacrée\*, articulations sacro-iliaques\*, genoux, chevilles, métatarsiens, tarses<sup>637</sup>, tarso-métatarsiens\*.

**Bloc crânio-facial :** il occupe une grande partie du crâne cérébral et est constitué de huit os soudés entre eux (les pariétaux, les temporaux, le frontal, l'éthmoïde, le sphénoïde et l'occipital), ainsi que la face qui comprend quinze os (vomer, mandibule, os hyoïde, maxillaire, os zygomatiques, os lacrymaux, cornets nasaux inférieurs, os nasaux et os palatins)<sup>638</sup>.

---

<sup>630</sup> KAPANDJI A. I. 2005, Vol. 1, p. 8.

<sup>631</sup> KAPANDJI A. I. 2005, Vol. 1, p. 8 ; ROUVIÈRE H. & DELMAS A. 2002, Vol. 3, p. 287 et 372.

<sup>632</sup> KAPANDJI A. I. 2003, Vol. 2, p. 18.

<sup>633</sup> *Ibid.*, p. 20.

<sup>634</sup> DUDAY H. 2006, p. 26-27.

<sup>635</sup> *Ibid.*, p. 33-34.

<sup>636</sup> DUDAY H. 1985, p. 12 ; DUDAY H. *et. al.* 1990, p. 31 ; DUDAY H. 1995, p. 37 ; DUDAY H. 2006, p. 55-56.

<sup>637</sup> DUDAY H. 1985, p. 12 ; DUDAY H. *et. al.* 1990, p. 31 ; DUDAY H. 1995, p. 37 ; DUDAY H. 2006, p. 55-56.

<sup>638</sup> KAMINA P. 1996, p. 12.

**Bras le long du thorax** : partie médiale du bras situé contre la partie latérale du thorax.

**Bras parallèle au thorax** : partie médiale du bras situé à distance la partie latérale du thorax.

**Ceinture des membres supérieurs** : elle comprend les clavicules et les scapulas.

**Ceinture des membres inférieurs** : elle comprend les deux os coxaux.

**Cercueil** : longue caisse rectangulaire ou trapézoïdale faite de planches de bois clouées ou chevillées et pourvue d'un plancher. Lorsque le bois n'est pas conservé, son identification est fondée sur l'effet de délimitation linéaire observable au niveau des restes osseux.

**Charnière lombo-sacrée** : désigne l'articulation de la cinquième vertèbre lombaire avec la première sacrée.

**Coffrage** : caisse rectangulaire ou trapézoïdale faite de planches de bois clouées ou chevillées et dépourvue d'un plancher : le défunt est donc déposé à même le sol<sup>639</sup>. Cette structure s'identifie, en l'absence de bois conservé, par l'observation d'effet de délimitation linéaire au niveau des restes osseux.

**Coffre** : caisse rectangulaire ou trapézoïdale, faite de planches de bois clouées ou chevillées comprenant un plancher. Cette structure s'identifie, en l'absence de bois conservé, aussi par l'observation d'effet de délimitation linéaire au niveau des restes osseux.

**Costo-sternale** : désigne l'articulation du sternum avec une côte.

**Coxo-fémorale** : désigne l'articulation du fémur avec l'os coxal.

**Crânio-rachidienne** : désigne l'articulation du crâne avec le rachis\*.

**Décomposition en espace colmaté** : termes utilisés pour indiquer que la décomposition d'un cadavre s'est déroulée à l'intérieur d'une fosse qui fut immédiatement recouverte de terre. Ainsi, sous l'action d'agents biologiques (comme les lombrics), ainsi que de la pesanteur sur le sédiment, ce dernier descend, au fur et à mesure de la décomposition du cadavre, dans les vides laissés par la disparition des parties molles (un colmatage progressif) : nous avons un squelette dans un agencement naturel parfait, avec des connexions anatomiques strictes (même des articulations les plus labiles), et dont tous les volumes sont conservés. Mais très souvent, le sédiment ne comble pas immédiatement ces vides. Si le contenant n'est pas étanche ou s'il se décompose plus rapidement que le cadavre (comme c'est le cas par exemple pour un linceul de toile fine...) ou encore si le sédiment n'est pas assez fluide, nous avons alors un colmatage différé qui favorise le déplacement des os, l'affaissement total ou partiel de certains volumes, la disparition de certaines connexions anatomiques (mise à plat de la cage thoracique avec une disjonction de l'articulation transversaire et une dislocation du sternum, entre autres...) et une rotation des segments rachidiens. Enfin, le colmatage différé du volume des parties molles peut parfois donner lieu, dans le cas d'individus en position

---

<sup>639</sup> Des exemples de coffrages sans plancher, certes datés de l'Antiquité tardive et de dimensions différentes, fabriqués à l'intérieur de fosses, furent découverts dans la nécropole de Trillet à Meysieu (Rhône), de Pillon à Marennes (Rhône) et Girardes à Lapalud (Vaucluse) : BLAIZOT F. *et. al.* 2001, p. 274, 277, 279, 283 et 290. Notre documentation étant trop fragmentaire, nous ne savons si cela est vrai pour les tombes de notre étude.

contractée, à la fermeture des angles inter-segmentaires (articulation du coude, du genou...) d'où une impression de flexion exagérée par exemple des genoux. Cette dernière serait sans doute le résultat d'un léger déplacement intervenu au moment de la liquéfaction des parties molles sous l'action de la gravité ou de la poussée du sédiment périphérique<sup>640</sup>.

**Décomposition en espace vide :** termes utilisés pour indiquer que la décomposition d'un cadavre s'est déroulée dans un espace vide, sans qu'il y ait eu un apport de sédiment, comme c'est le cas pour les individus inhumés dans des caveaux, des sarcophages, ou des cavités dont l'accès fut condamné intentionnellement ou non. Ce type de décomposition engendre pour le squelette des déplacements d'os sous l'effet de la pesanteur une fois les os libérés grâce à la destruction des ligaments, des disjonctions (articulations temporo-mandibulaire, coxo-fémorale, de la symphyse pubienne, ...) et des mises à plat (cage thoracique, des os coxaux), enfin d'une rotation au niveau des segments rachidiens<sup>641</sup>.

**Diamètre antéro-postérieur du thorax :** distance qui va du sternum à la scapula.

**Double inhumation :** gestes qui consistent, dans un premier temps, à déposer un cadavre dans un lieu temporaire afin qu'il se décharne ; dans un deuxième temps, les os sont recueillis pour être inhumés dans un autre endroit<sup>642</sup>.

**Effet de butée :** concerne, dans une sépulture, les os qui s'alignent et sont maintenus en équilibre instable parce qu'ils prennent appui contre une structure qui empêche leur chute<sup>643</sup>.

**Effet de délimitation linéaire :** ensemble de vestiges dont l'organisation forme une limite régulière, plus ou moins continue, dont la cause est due à une paroi qui a disparu avec le temps<sup>644</sup>.

**Espace de décomposition :** lieu où s'effectue la décomposition des cadavres.

**Espace vide primaire :** espace vide existant autour du cadavre au moment de l'inhumation.

**Espace vide secondaire :** espace qui peut apparaître dans le volume extérieur au corps : il s'agit d'éléments architecturaux qui disparaissent ou bien de l'appareil funéraire dont la décomposition est plus lente que celle du cadavre. Ainsi, des os dont la disjonction était déjà effective peuvent glisser à l'intérieur de cavités qui existaient déjà mais étaient jusque là inaccessibles ou bien dans des espaces *néoformés* (disparition d'un objet tel qu'un coussin ou bien encore le plancher d'un cercueil surélevé par des pierres ou des billes de bois dont l'effondrement fera basculer les os au fond de la fosse...) ; cela donnera une image paradoxale de l'agencement du squelette<sup>645</sup>. Précisons que ces espaces secondaires peuvent se créer à l'intérieur du corps lors de la fonte des parties molles de l'individu.

---

<sup>640</sup> DUDAY H. 1985, P. 8-11 ; DUDAY H. 1990, p. 194-196 ; DUDAY H. *et. al.* 1990, p. 36 et 39 ; DUDAY H. 1995, p. 47-48 ; DUDAY H. 2006, p. 89-92.

<sup>641</sup> DUDAY H. 1985, P. 6 ; DUDAY H. 1990, p. 193 ; DUDAY H. *et. al.* 1990, p. 34 et 36 ; DUDAY H. 1995, p. 44 et 48 ; DUDAY H. 2006, p. 69-70.

<sup>642</sup> CRUBÉZY E. *et. al.* 2000, p. 201.

<sup>643</sup> DUDAY H. 2006, p. 72 et 74-75.

<sup>644</sup> DUDAY H. 1995, p. 47 ; DUDAY H. 2006, p. 74.

<sup>645</sup> DUDAY H. *et. al.* 1990, p. 36 ; DUDAY H. 1995, p. 44 et 47.

**Face d'apparition** : face par laquelle se présentent les pièces osseuses juste après leur fouille<sup>646</sup>.

**Face latérale** : partie la plus éloignée du plan médial\*.

**Face médiale** : partie la plus proche du plan médial\*.

**Fémoro-tibiale** : désigne l'articulation du fémur avec le tibia.

**Fibulo-tibiale** : désigne l'articulation de la fibula avec le tibia.

**Forte flexion du coude (ou flexion forcée)** : désigne une flexion du coude dont l'angle huméro-radial\* est inférieur ou égal à 40°. En effet, l'angle du mouvement de flexion (rarement complète) passive du coude a, sous l'action d'une force, une amplitude maximum de 145° avec un angle mort de 40° entre la face antérieure du bras et celle de l'avant-bras<sup>647</sup>. Précisons que ces données sont valables pour une personne vivante, dont les contentions articulaire ainsi que les chairs n'ont pas encore été détruites comme c'est le cas pour un cadavre. Toutefois, ces angles inter-segmentaires peuvent exagérer la flexion à cause des légers déplacements d'os occasionnés par les jus de décomposition et la pression du sédiment<sup>648</sup>.

**Forte flexion du genou (ou flexion forcée)** : désigne une flexion du genou dont l'angle fémoro-tibial\* est inférieur ou égal à 30°. En effet, l'amplitude maximale de flexion d'un genou peut atteindre au maximum 150° à 160°<sup>649</sup> avec un angle résiduel fémoro-tibial entre les faces postérieures de la cuisse et de la jambe ne pouvant pas dépasser 30°<sup>650</sup>. Enfin, précisons que ces données sont valables pour une personne vivante, dont les contentions articulaire ainsi que les muscles n'ont pas encore été détruits comme c'est le cas pour un cadavre. Toutefois, ces angles inter-segmentaires peuvent exagérer la flexion à cause des légers déplacements d'os occasionnés par les jus de décomposition et la pression du sédiment<sup>651</sup>.

**Huméro-radiale** : désigne l'articulation de l'humérus avec le radius.

**Hémi-thorax** : désigne la partie gauche ou droite de la cage thoracique.

**Interphalangienne** : désigne l'articulation entre deux phalanges (une phalange proximale avec une phalange moyenne et une phalange moyenne avec une phalange distale).

**Kouskouras** : roche calcaire très tendre de couleur blanche : elle est aussi appelé « terre blanche »<sup>652</sup>.

**Largeur (ou diamètre) biacromiale** : largeur des épaules ou carrure, autrement dit c'est la distance entre le bord latéraux des acromions droit et gauche<sup>653</sup>.

---

<sup>646</sup> Séminaire d'anthropologie funéraire de M. GUILLON en 2001.

<sup>647</sup> KAPANDJI A. I. 2005, Vol. 1, p. 90 ; ROUVIÈRE H. & DELMAS A. 2002, Vol. 3, p. 292-293.

<sup>648</sup> DUDAY H. 1985, p. 10 ; DUDAY H. 1990, p. 195 ; DUDAY H. 2006, p. 89.

<sup>649</sup> KAPANDJI A. I. 2003, Vol. 2, p. 80.

<sup>650</sup> ROUVIÈRE H. & DELMAS A. 2002, Vol. 3, p. 622.

<sup>651</sup> DUDAY H. 1985, p. 10 ; DUDAY H. 1990, p. 195 ; DUDAY H. 2006, p. 89.

<sup>652</sup> SHAW J. W. 2009, p. 148.

<sup>653</sup> NIAKH N. 2005, p. 25 ; TWIESELDMANN F. 1952, p. 31-32..

**Larnax ( pl. larnakès) :** contenant funéraire en céramique dont les dimensions sont très souvent inférieures à 1 m. La larnax se compose le plus souvent d'une caisse rectangulaire ou parfois en forme de baignoire, pourvue de quatre pieds et d'un couvercle à quatre pans. Elle a aussi des trous dans le fond de la cuve et des anses sur les côtés.

**Métacarpo-phalangienne :** désigne l'articulation d'un métacarpien avec une phalange proximale.

**Métatarso-phalangienne :** désigne l'articulation d'un métatarsien avec une phalange proximale.

**Plan médial :** passe par le milieu du corps et le sépare en deux moitiés symétriques (une droite et une gauche).

**Plan sagittal :** plan vertical orienté dans le sens antéro-postérieur du corps.

**Plan transverse :** définit la coupe transversale du corps, des membres ou des os longs, perpendiculairement à leur grand axe longitudinal.

**Point d'ossification secondaire :** partie de l'os chez le sujet immature, souvent les épiphyses, qui apparaissent après la naissance et ne sont pas encore soudés à la partie proximale et/ou distale de la diaphyse. Toutefois, le point d'ossification secondaire de l'épiphyse distale du fémur, le point de Béclard, peut-être présent avant la naissance.

**Rachis :** désigne la colonne vertébrale. Elle est constituée d'un rachis cervical constitué de vertèbres cervicales, d'un rachis thoracique constitué de vertèbres thoraciques et un rachis lombaire constitué vertèbres lombaires.

**Reconstitution secondaire anatomiquement fautive :** geste voulu ou non consistant à replacer certaines pièces osseuses d'un squelette, mais dans un agencement anatomique incorrect<sup>654</sup>.

**Réduction de corps :** un squelette peut être réduit par le fossoyeur à l'état d'un paquet d'os disloqués lors de la réouverture de la tombe. Mais l'effet de ce geste n'est pas toujours facile à distinguer de celui de la double inhumation\*. La réduction de corps peut être interne (ossements repoussés, par exemple, au pied d'un coffre ou d'un sarcophage) ou externe (alvéole ou coffre latéral, ossements rejetés au-dessus du couvercle...). Elle s'opère dans l'espace même où le cadavre s'est décomposé<sup>655</sup>.

**Rigidité cadavérique :** elle provient de l'« accrochage » de l'actine et de la myosine (protéines musculaires) qui se coagulent, l'alcalinité des tissus faisant place à leur acidité. Elle survient en moyenne trois ou quatre heures après le décès et se généralise en douze heures environ et plus rapidement en été qu'en hiver. Ce processus commence par le visage, plus particulièrement par les muscles masticateurs ; par la suite il atteint la nuque, puis le tronc et les membres. Il disparaît après un laps de temps qui oscille entre vingt-quatre et soixante-douze heures<sup>656</sup>, dans l'ordre inverse de son établissement, au moment où la putréfaction

---

<sup>654</sup> Séminaire d'anthropologie funéraire de M. GUILLON en 2001.

<sup>655</sup> DUDAY H. & SELLIER P. 1990, p. 13 ; DUDAY H. 1995, p. 53 ; DUDAY H. 2006, p. 117-118.

<sup>656</sup> Davantage, s'il fait froid, moins s'il fait chaud ; mais aussi suivant la nature des vêtements, davantage s'ils sont en lin, moins s'ils sont en laine : ORFILA M. 1831, p. 331 ; MIRAS A. *et. al.*, 1998, p. 46. La rigidité

début. Notons que si elle est interrompue après la treizième heure, elle ne se reproduit plus<sup>657</sup>. En outre, le cadavre se rigidifie selon une intensité qui varie en fonction de la cause de la mort (elle est forte et rapide, avec le tétanos, le foudroiement, le traumatisme du tronc ; mais elle est atténuée en cas de mort par extrême épuisement ou après une forte hémorragie) et de l'âge (elle est faible et lente chez l'enfant et le vieillard)<sup>658</sup>. Enfin, des modifications du tissu musculaire engendrent une rigidité irréversible<sup>659</sup> ; parfois la rigidité cadavérique peut intervenir immédiatement après la mort à la suite de lésion du crâne, du cerveau ou du thorax, et est alors dite rigidité instantanée : ce type de rigidité a souvent été observé dans un contexte de guerre et se localise dans les membres, ainsi que les mains<sup>660</sup>.

**Rotation taphonomique :** Elle s'oppose à la rotation originelle qui confère au cadavre les mêmes possibilités de mouvements que pour les personnes vivantes. En revanche, la rotation taphonomique concerne les articulations des vertèbres cervicales qui, au moment de la rupture des ligaments, vont permettre une rotation exagérée de celles-ci (donc de la tête) : environ de 90°, au lieu de 60° de l'occipital à C2 et 20° de C2 à T1 pour la rotation originelle<sup>661</sup>.

**Scapulo-claviculaire :** désigne l'articulation de la scapula avec la clavicule.

**Scapulo-humérale :** désigne l'articulation de la scapula avec l'humérus.

**Scapulo-thoracique :** désigne la relation anatomique de la scapula avec la partie postérieure de la cage thoracique.

**Sacro-iliaque :** désigne la relation du sacrum avec l'os coxal au niveau de l'aile de l'ilium.

**Sépulture primaire à inhumation :** apport d'un cadavre frais dans un lieu de dépôt définitif où il va se décomposer : l'individu sera considéré comme un dépôt primaire. Sa reconnaissance repose sur l'observation des connexions anatomiques labiles, plus pertinentes que les persistantes<sup>662</sup>. Si le cadavre ou le squelette est secondairement repris pour être déposé ailleurs, la zone où se trouvait initialement l'individu se nommera 'lieu de dépôt primaire'<sup>663</sup>.

**Sépulture secondaire à inhumation :** dépôt des restes humains précédé d'une phase de décharnement qui s'est déroulée dans un autre lieu ; ces restes osseux seront considérés comme un dépôt secondaire. Précisons que la phase de décharnement peut être passive (décomposition) et/ou active (*décarnation* ou incinération)<sup>664</sup>.

**Sépulture collective à inhumation :** inhumation successive de plusieurs individus (au moins deux) dans une même tombe. Le dépôt des défunts peut être primaire ou secondaire<sup>665</sup>.

---

s'installe rapidement en cas d'immersion dans l'eau chaud : MIRAS A. *et. al.*, 1998, p. 46 ; THOMAS L.-V. 1980, p. 21.

<sup>657</sup> ORFILA M. 1848, p. 483 ; THOMAS L.-V. 1980, p. 21.

<sup>658</sup> THOMAS L.-V. 1980, p. 21.

<sup>659</sup> MIRAS A. *et. al.*, 1998, p. 46.

<sup>660</sup> *Ibid.*

<sup>661</sup> DUDAY H. 1995, p. 38 et 41.

<sup>662</sup> BOULESTIN B. & DUDAY H. 2005, p. 25 ; DUDAY H. & SELIER P. 1990, p. 13 ; DUDAY H. 1995, p. 36-37 ; DUDAY H. *et. al.* 1990, p. 31

<sup>663</sup> CRUBÉZY E. *et. al.* 2000, p. 205.

<sup>664</sup> BOULESTIN B. & DUDAY H. 2005, p. 25 ; DUDAY H. 1995, p. 52 ; DUDAY H. 2006, p. 141-143 ; DUDAY H. & SELIER P. 1990, p. 13.

<sup>665</sup> CRUBÉZY E. *et. al.* 2000, p. 205 ; CHAMBON P. 1999, p. 21-22.

**Supination** : l'avant-bras porte la paume de la main en avant si le coude est en extension, ou en haut si le coude est fléchi. De plus, la main présente le pouce en dehors et le radius et l'ulna sont parallèles. Le mouvement opposé est la pronation : le radius est en avant de l'ulna (ils se croisent) et la main se présente par sa face dorsale avec le pouce en dedans<sup>666</sup>.

**Tarso-métatarsiens** : désigne l'articulation des os du tarse avec les métatarsiens.

**Temporo-mandibulaire** : désigne l'articulation du temporal avec la mandibule.

**Tête osseuse** : bloc crânio-facial et face parfois sans la mandibule.

**Transformation d'un cadavre en squelette** : pour qu'un cadavre se transforme en squelette, il faut environ trois à six ans, cependant plusieurs facteurs susceptibles de réduire ou d'allonger ce délai sont à prendre en compte :

- l'environnement : il s'agit de savoir si le cadavre se situait, par exemple, dans une forêt, dans une plaine...<sup>667</sup>
- la nature du sol, son PH, son degré de sécheresse ou d'humidité<sup>668</sup>.
- le facteur climatique, ainsi que les saisons, la température, période de sécheresse et d'humidité<sup>669</sup>.
- il faut se demander si le cadavre fut introduit à l'intérieur d'un contenant ou s'il fut déposé à même le sol<sup>670</sup>.
- si la personne est morte à la suite d'une blessure<sup>671</sup>.
- si le défunt portait des vêtements ou non<sup>672</sup>.
- si le corps a subi une momification (naturelle ou non)<sup>673</sup>.
- si les insectes ou des animaux carnivores ont eu accès au cadavre<sup>674</sup>.
- à quelle profondeur le cadavre a été inhumé dans la terre ou encore quelle était sa corpulence (taille et poids)<sup>675</sup>.

---

<sup>666</sup> KAPANDJI A. I. 2005, Vol. 1, p. 106 ; ROUVIÈRE H. & DELMAS A. 2002, Vol. 3, p. 302.

<sup>667</sup> MATUSZEWSKI S. *et. al.* 2010, p. 91-92 ; REED H. B. 1958, p. 219-220.

<sup>668</sup> BEAUTHIER J.-P. 2008, p. 456 ; HASLAM T. C. F. & TIBBETT M. 2009, p. 903 ; JAGGERS K. A. & ROGERS T. L. 2009, p. 1220-1221 ; MANN R. W. *et. al.* 1990, p. 104 et 106 ; REED H. B. 1958, p. 227 ; RODRIGUEZ W. C. & BASS W. M. 1985, p. 850 ; THOMAS L.-V. 1980, p. 28.

<sup>669</sup> BASS B. & JEFFERSON J. 2004, p. 88, 174, 197 ; BEAUTHIER J.-P. 2008, p. 456 ; CHARABIDZE D. *et. al.* 2009, p. 31-32 ; GALLOWAY A. *et. al.* 1989, p. 612-613 ; JAGGERS K. A. & ROGERS T. L. 2009, p. 1220-1221 ; LOPES DE CARVALHO L. M. & LINHARRES A. X. 2001, p. 606-607 ; MANN R. W. *et. al.* 1990, p. 104-105 ; MATUSZEWSKI S. *et. al.* 2010, p. 91-92 ; MOROVIC-BUDAK A. 1965, p. 41-42 ; REED H. B. 1958, p. 220-223, 225 et 227 ; RODRIGUEZ W. C. & BASS W. M. 1985, p. 849-850 ; SCHOENLY K. *et. al.* 1991, p. 1407 ; VASS A. A. 2001, p.191 ; WEITZEL M. A. 2005, p. 642 et 645 ; VOSS S. C. *et. al.* 2009, p. 28.

<sup>670</sup> DENT B. B. *et. al.* 2004, p. 577 et 584 ; MOROVIC-BUDAK A. 1965, p. 43.

<sup>671</sup> BASS B. & JEFFERSON J. 2004, p. 197-198 ; MANN R. W. *et. al.* 1990, p. 104 et 106.

<sup>672</sup> GALLOWAY A. *et. al.* 1989, p. 614 ; MANN R. W. *et. al.* 1990, p. 104 et 107.

<sup>673</sup> MANN R. W. *et. al.* 1990, p. 104 et 108.

<sup>674</sup> BEAUTHIER J.-P. 2008, p. 456 ; GALLOWAY A. *et. al.* 1989, p. 613 ; MANN R. W. *et. al.* 1990, p. 104 et 106-107 ; WILLEY P. & HEILMAN A. 1987, p. 1264 ; VOSS S. C. *et. al.* 2009, p. 28 ; CHARABIDZE D. *et. al.* 2009, p. 31-32.

<sup>675</sup> BASS B. & JEFFERSON J. 2004, p. 88, 198 ; BEAUTHIER J.-P. 2008, p. 456 ; MANN R. W. *et. al.* 1990, p. 104 et 106-107.

## ABRÉVIATIONS DES REVUES

Noms des revues	Abréviations
<b>American Journal of Archaeology</b>	AJA
<b>Annual of the British School at Athens</b>	BSA
<b>Archäologischer Anzeiger</b>	AA
<b>Athens Annals of Archaeology</b>	AAA
<b>British Archaeological Reports</b>	BAR
<b>Bibliothèque de l'École Française d'Athènes et de Rome</b>	BEFAR
<b>Bulletin de Correspondance Hellénique</b>	BCH
<b>Bulletin de l'Académie nationale de chirurgie dentaire</b>	Bull. Acad. Natle Chir. Dent.
<b>Bulletin de la Société préhistorique française</b>	Bull. Soc. préhist. fr.
<b>Bulletins et Mémoire de la Société d'Anthropologie de Paris</b>	Bull. et Mém. de la Soc. D'Anthrop. de Paris
<b>Chronique de fouilles du BCH</b>	BCH Chron.
<b>Comptes-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres</b>	C.R.A.I.B.L.
<b>Études d'Égyptologie</b>	EDE
<b>Forensic Sciences International</b>	Forensic Sci. Int.
<b>Journal of Archaeological Science</b>	J. Archaeol. Sci.
<b>Journal of Forensic Sciences</b>	J. Forensic Sci.
<b>Medicine, Science and the Law</b>	Med. Sci. Law
<b>Mitteilungen des Deutschen Archäologischen Instituts</b>	AM
<b>Praktika tis en Athinai Archaiologikis Étairias</b>	PraktAE
<b>Revue des Études Grecques</b>	REG
<b>Revue des études sud-est européennes</b>	Rev. Études Sud-Est Europ.
<b>Studies in Mediterranean Archaeology</b>	SIMA

## BIBLIOGRAPHIE

VALENTIN F. 2005, Sacrifice humain et sépultures anciennes de Mélanésie orientale et de Polynésie occidentale, in ALBERT J.-P. & MIDANT-REYNES B., *Le sacrifice humain en Égypte ancienne et ailleurs*, (EDE 6), Paris, p. 212-233.

ANDERSON IMMERWAHR S. 1971, *The Neolithic and Bronze Ages*, Vol. 13, Princeton.

ANDREADAKI-VLASAKI M. 1997, La nécropole du Minoen Récent III de la ville de La Canée, in DRIESSEN J. & FARNOUX A., *La Crète mycénienne* (BCH Suppl. 30), Athènes, p. 487-509.

ANGEL J. L. 1945, Skeletal Material from Attica, *Hesperia* 14, p. 279-363.

ANGEL J. L. 1949, *Skeletal Material in the Agora Studied*, rapport non publié du Musée de la Stoa d'Athènes, Athènes, p. 1-2.

ANGEL J. L. 1954, *Skeletons, Listed Summer 1954*, rapport non publié du Musée de la Stoa d'Athènes, Athènes, rapport non publié du Musée de la Stoa d'Athènes, Athènes, p. 1-5.

ASTRÖM P. 1967, Das Panzergrab von Dendra. Bauweise und Keramik, *AM* 82, p. 54-67.

ASTRÖM P. 1977, *The Cuirass Tomb and Other Finds at Dendra. Part I: The Chamber Tombs* (SIMA 4), Göteborg.

BASS B. & JEFFERSON J. 2004, *La ferme des corps*, Paris.

BAXÉVANI-KOUZIONI K. & MARKOULAKI S. 1996, Une tombe à chambre MR III à Pankalochori, *BCH* 120, p. 641-703.

BCH Chron. en 1952, *In* BCH 77, 1953, p. 202-204.

BCH Chron. en 1952, *In* BCH 77, 1953, p. 207-210.

BCH Chron. en 1954, *In* BCH 79, 1955, p. 232.

BCH Chron. en 1956, *In* BCH 81, 1957, p. 512-516.

BENNETT J. L. 1999, Thermal Alteration of Buried Bone, *J. Archaeol. Sci.* 26, N°1, p. 1-8.

BISEL S. 1992, The Human Skeletal Remains, in MCDONALD W. A. & WILKIE N. C., *Excavations at Nichoria in Southwest Greece: The Bronze Age Occupation*, Vol. 2, Minneapolis, p. 345-358.

BLAIZOT F., BONNET C., CASTEX D., DUDAY H., CÉCILLON C., FRASCONE D., MACABÉO G., ROGER K., ROLLAND M., STANIASZEK L., BENNCER A. & MARTIN S. 2001, Trois cimetières ruraux de l'Antiquité tardive dans la moyenne vallée du Rhône, *Gallia* 58, p. 271-361.

BLEGEN C. W. 1928, *Zygouries. A Prehistoric Settlement in the Valley of Cleonae*, Cambridge.

- BREITINGER E. 1980, Skelette Spätmykenischer Gräber in der Unterburg von Tiryns, in JANTZEN U., *Tiryns. Forschungen und Berichte*, Vol. 9, Mainz, p. 181-194.
- CATRITSIS E. 1949, Recherches sur l'indice thoracique, *Bull. et Mém. de la Soc. D'Anthrop. de Paris* 1-3, Vol. 10, p. 37-49.
- CAVANAGH W. G. & MEE C. 1998, *A Private Place : Death in Prehistoric Greece (SIMA 125)*, Göteborg.
- CHAMBON P. 1999, *Du cadavre aux ossements : la gestion des sépultures collectives dans la France néolithique*, Paris.
- CHARABIDZE D., BOUREL B., HEDOUIN V. & GOSSET D. 2009, Repellent Effect of Some Household Products on Fly Attraction to Cadavers, *Forensic Sci. Int.*, 189, N°1-3, p. 28-33.
- CHARLES R. P. 1963, *L'anthropologie archéologique des nécropoles d'Argos (Études Péloponnésiennes 3)*, Paris.
- COURBIN P. 1955, Rapport Courbin, in COURBIN P., DESHAYES J., GINOUVÈS R., GROSLIER B., ROUX G. & SALVIAT F., *Fouilles d'Argos*, Archives Manuscrites de l'EFA, Argos.
- CRUBÉZY E., LORANS E., MASSET C., PERRIN F. & TRANOY L. 2000, *L'archéologie funéraire*, Paris.
- DARCQUE P. 2006, Les mycéniens, ces inconnus, in DARCQUE P., FOTIADIS M. & POLYCHRONOPOULOU O., *Mythos : la préhistoire égéenne du XIX<sup>e</sup> au XXI<sup>e</sup> siècle après J.-C., Actes de la table ronde internationale d'Athènes (21-23 novembre 2002) [BCH Suppl. 46]*, Athènes, p. 175-195.
- DAVARAS C. 1976, *Guide to Cretan Antiquities*, Park Ridge.
- DENT B. B., FORBES S. L. & STUART B. H. 2004, Review of Human Decomposition Processes in Soil, *Environmental Geology* 45, N°4, p.576-585.
- DESHAYES J. 1955, Rapport de fin de fouille : Deiras, in COURBIN P., DESHAYES J., GINOUVÈS R., GROSLIER B., ROUX G. & SALVIAT F., *Fouilles d'Argos*, Archives Manuscrites de l'EFA, Argos.
- DESHAYES J. 1966, *Argos, les fouilles de la Deiras (Études Péloponnésiennes 4)*, Paris.
- DICKINSON O. T. P. K. 1983, Cist Graves and Chamber Tombs, *BSA* 78, p. 55-67.
- DIETZ S. 1980, *Asine II. Results of the Excavations East of the Acropolis 1970-1974. The Middle Helladic Cemetery, the Middle Helladic and Early Mycenaean Deposits*, Vol. 2, Stockholm.
- DIETZ S. 1982, *Asine II. Results of the Excavations East of the Acropolis 1970-1974*, Vol. 1, Stockholm.

- DOUMAS C. 1977, *Early Bronze Age Burial Habits in the Cyclades*, Göteborg.
- Drioux G. 1918, Coutumes funéraires en Macédoine, *Bull. Soc. préhist. fr.* 15, N° 5, p. 271-274.
- DUDAY H. 1985, Observations ostéologiques et décomposition du cadavre : sépulture colmatée ou en espace vide ?, in *Méthodes d'étude des sépultures, Compte-rendu de la table ronde tenue à Saint-Germain en Laye les 11 et 12 mai 1985*, Paris, p. 6-14.
- DUDAY H. 1990, Observations ostéologiques et décomposition du cadavre : sépulture colmatée ou en espace vide, *Revue Archéologique du Centre de la France* 29, N°2, p. 193-196.
- DUDAY H. 1995, Anthropologie « de terrain », archéologie de la mort, in *La Mort, passé, présent, conditionnel, Colloque du G.V.E.P. (La-Roche-sur-Yon, juin 1994)*, p. 33-58.
- DUDAY H. 2006, *Lezioni di Archeotanatologia*, Rome.
- DUDAY H., COURTAUD P., CRUBÉZY E., SELIER P. & TILLIER A.-M. 1990, L'anthropologie « de terrain » : reconnaissance et interprétation des gestes funéraires, *Bull. et Mém. de la Soc. D'Anthrop. de Paris* 3-4, Vol. 2, p. 29-50.
- EVANS A. J. 1905, The Prehistoric Tombs at Knossos, *Archaeologia* 59, p. 391-562.
- FAURIEL C. 1824, *Chants populaires de la Grèce moderne, recueillis et publiés, avec des éclaircissements et des notes*, Vol. 1, Paris.
- FRÖDIN O. & PERSSON A. W. 1938, *Asine. Results of the Swedish Excavations 1922-1930*, Stockholm.
- GALLET DE SANTERRE H. 1981, Tombes circulaires à l'âge du bronze en Égée, *REG* 94, N°447-449, p. 486-492.
- GALLOWAY A., BIRKBY W. H., JONES A. M., HENRY T. E. & PARKS B. O. 1989, Decay Rates of Human Remains in an Arid Environment, *J. Forensic Sci.* 34, N°3, p. 607-616.
- GATTO E. 2003, *La place de la crémation dans le traitement des défunts à la fin du Néolithique en France. Outils méthodologiques et études de sites*, Bordeaux.
- GATTO E. 2007, La crémation parmi les pratiques funéraires du Néolithique récent-final en France : méthodes d'étude et analyse de sites, *Bulletins et Mémoire de la Société d'Anthropologie de Paris* 19, N°3-4, p. 195-220.
- GERCKE P., GERCKE W. & HIESEL G. 1975, Die Nekropole am Prophetis Elias bei Tiryns, In JANTZEN U., *Tiryns. Forschungen und Berichte*, Vol. 8, Mainz, p. 7-36.
- GODART L. 1992, La Crète occidentale au Minoen Récent III B (XIIIe s. av. n. è.), *C.R.A.I.B.L.* 136, N° 1, p. 157-172.

- HÄGG I. & HÄGG R. 1973, *Excavations in the Barbouna Area at Asine*, Uppsala.
- HÅLAND E. J. 2011, Fêtes et rites des morts en Grèce, Rev. *Études Sud-Est Europ.* 49, N°1-4, p. 281-296.
- HALBHERR F. 1901, Three Cretan Necropoleis: Report on the Researches at Erganos, Panaghia, and Courtes, *AJA* 5, p. 259-293.
- HALLAGER B. P. & MCGEORGE P. J. P. 1992, *Late Minoan III Burials at Khania. The Tombs, Finds and Deceased in Odos Palama (SIMA 93)*, Göteborg.
- HAPIOT L. 2004-2005, Argos : le terrain Karmoyannis. Rapport préliminaire sur l'étude des ossements humains, *BCH* 128-129, p. 834-835.
- HASLAM T. C. F. & TIBBETT M. 2009, Soils of Contrasting PH Affect the Decomposition of Buried Mammalian (*Ovis Aries*) Skeletal Muscle Tissue, *J. Forensic Sci.* 54, N°4, p. 900-904.
- HOLMBERG E. J. 1944, *The Swedish Excavations at Asea in Arcadia*, Göteborg.
- IAKOVIDIS S. 1969-1970, *Περανή. Το νεκροταφείον*, Vol. A-Γ, Athènes.
- IAKOVIDIS S. 1980, *Excavations of the Necropolis at Perati*, Los Angeles.
- INGVARSSON-SUNDSTRÖM A. 2003, *Children Lost and Found. A Bioarchaeological Study of Middle Helladic Children in Asine with a Comparison to Lerna*, Uppsala.
- JAGGERS K. A. & ROGERS T. L. 2009, The Effects of Soil Environment on Postmortem Interval: a Macroscopic Analysis, *J. Forensic Sci.* 54, N°6, p. 1217-1222.
- KALOGEROPOULOS K. 1998, *Die frühmykenischen Grabfunde von Analipsis (südöstliches Arkadien). Mit einem Beitrag zu den palatialen Amphoren des griechischen Festlandes (Bibliothek der archäologischen Gesellschaft zu Athen 175)*, Athènes.
- KANTA A. 1980, *The Late Minoan III Period in Crete a Survey of Sites, Pottery and their distribution (SIMA 58)*, Göteborg.
- KAPANDJI A. I. 2003, *Physiologie articulaire : schémas commentés de mécanique humaine*, Vol. 2, Paris.
- KAPANDJI A. I. 2005, *Physiologie articulaire : schémas commentés de mécanique humaine*, Vol. 1, Paris.
- KAPANDJI A. I. 2007, *Physiologie articulaire : schémas commentés de mécanique humaine*, Vol. 3, Paris.
- KILIAN K. 1979, Ausgrabungen in Tiryns 1977: Bericht zu den Grabungen, *AA* 4, p. 380-411.

- KILLEN J. T. 1986, Two Mycenaean Words: ne-ki-ri-de, nu-wa(-i)-ja, *In Etter A, O-o-pe-ro-si. Festschrift für Ernst Risch zum 75. Geburtstag*, Berlin, p. 279-284.
- KIRKPATRICK SMITH S. 2009, Skeletal Evidence for Militarism in Mycenaean Athens, *in SCHEPARTZ L. A., S. C. FOX & BOURBOU C., New Directions in the Skeletal Biology of Greece*, Princeton, p. 99-109.
- LACOMBE J.-P., DAUGAS J.-P. & SBIHI-ALAOUI F.-Z. 1990, La nécropole néolithique de Rouazi-Skhirat (Maroc), présentation de l'étude des sépultures, *Bull. et Mém. de la Soc. d'Anthrop. de Paris* 3-4, Vol. 2, p. 55-60.
- LANGOHR C. 2009, Étude régionale de la Crète aux Minoen Récent II-III B (1450-1200 av. J.-C.) : la Crète centrale et occidentale, Louvain.
- LENORZER S. 2006, *Pratiques funéraires du bronze final IIIb au premier âge du fer en Languedoc occidental et Midi-Pyrénées : approche archéo-anthropologique des nécropoles à incinération*, Vol 1, Bordeaux.
- LOPES DE CARVALHO L. M. & LINHARRES A. X. 2001, Seasonality of Insect Succession and Pig Carcass Decomposition in a Natural Forest Area in Southeastern Brazil, *J. Forensic Sci.* 46, N°3, p. 604-608.
- LORQUIN A. 1996, Linceuls de l'Égypte de l'Antiquité Tardive, *in BONNABEL L. & CARRÉ F., Rencontre autour du linceul, Compte-rendu de la journée d'étude organisée par le G.A.A.F.I.F. et le Service régional de l'archéologie de Haute-Normandie (Paris, le 5 avril 1996)*, p. 6-7.
- MANN R. W., BASS W. M. & MEADOWS L. 1990, Time Since Death and Decomposition of the Human Body: Variables and Observations in Case and Experimental Field Studies, *J. Forensic Sci.* 35, N°1, p. 103-111.
- MARGARITIS C. 1975, *Chansons de mariage et chants funèbres du Péloponnèse (Nomes de : Arcadie, Laconie, Messénie)*, thèse de doctorat non publiée, Université Paris Sorbonne-Paris 4.
- MAVRIYANNAKI C. 1972, *Recherches sur les larnakès minoennes de la Crète occidentale*, Rome.
- MATUSZEWSKI S., BAJERLEIN D., KONWERSKI S. & SZPILA K. 2010, Insect Succession and Carrion Decomposition in Selected Forests of Central Europe. Part 1: Pattern and Rate of Decomposition, *Forensic Sci. Int.*, 194, N°1-3, p. 85-93.
- MAYS S. 1998, *The Archaeology of Human Bones*, Londres.
- MIRAS A., FANTON L., TILHET-COARTET S. & MALICIER D. 1998, *La levée de corps médico-légale*, Paris.
- MOROVIC-BUDAK A. 1965, Experience in the Process of Putrefaction in Corpses Buried in Earth, *Med. Sci. Law* 5, N°1, p. 40-43.

- MOUSOPOULOS E. A. 1989, Hommage à Georges Mylonas, *Kernos* 2, p. 9-11.
- MÜLLER K. 1930, *Tiryns. Die Ergebnisse der Ausgrabungen des Instituts III. Die Architektur der Burg und des Palastes*, Vol. 3, Augsburg.
- MÜLLER S. 1995, *Les tombes mycéniennes de Médéon de Phocide : architecture et mobilier*, Vol. 1-2, Lyon.
- MUSGRAVE J. H., NEAVE R. & PRAG J. 1995, Seven Faces from Grave Circle B at Mycenae, *BSA* 90, p. 107-136.
- MYLONAS G. E. 1959, *Aghios Kosmas: An Early Bronze Age Settlement and Cemetery in Attica*, Princeton.
- MYLONAS G. E. 1964, *Grave Circle B of Mycenae (SIMA 7)*, Lund.
- MYLONAS G. E. 1966, *Mycenae and the Mycenaean Age*, Princeton.
- MYLONAS G. E. 1973, Ο αρχαϊκός κύκλος Β των Μυκηνών, Vol. A-B, Athènes.
- MYLONAS G. E. 1975, *Το δομικόν νεκροταφείον της Ελεσζίνος*, Vol. A-Γ, Athènes.
- MYLONAS G. E. 2009, What we can Learn about the Eleusinian Mysteries, *Rosicrucian Digest* 87, N° 2, p. 2-6.
- NIAKH N. 2005, *Le profil physique et les déterminants morphologiques des boxeurs sénégalais*, Dakar.
- NORDQUIST G. C. 1987, A Middle Helladic Village. Asine in the Argolid (*Uppsala Studies in Ancient Mediterranean and Near Eastern Civilizations* 16), Uppsala.
- NORDQUIST G.C. 1996, New Information on Old Graves, in HÄGG R., NORDQUIST G.C. & WELLS B. *Asine III. Supplementary Studies on the Swedish Excavations 1922-1930*, Stockholm, Vol. 1, p. 19-38.
- NORDQUIST G.C. 1996, Grave Concordance, Asine 1922-1930, In HÄGG R., NORDQUIST G.C. & WELLS B., *Asine III. Supplementary Studies on the Swedish Excavations 1922-1930*, Stockholm, Vol. 1, p. 117-119.
- OLIVIER G., COBLENTZ A. & IGNAZI G., 1965, Les mensurations corporelles des Français et le problème de l'échantillonnage, *Bull. et Mém. de la Soc. D'Anthrop. de Paris* 7, Vol. 3, p. 221-233.
- ORFILA M. & LESUEUR M. O. 1831, *Traité des exhumations juridiques, et considérations sur les changements physiques que les cadavres éprouvent en se pourrissant dans la terre, dans l'eau, dans les fosses d'aisance et dans le fumier*, Vol. 1, Paris.
- ORFILA M. 1848, *Traité de médecine légale*, Vol. 1, Paris.
- PAPADIMITRIOU N. 2001, *Built Chamber Tombs of Middle and Late Bronze Age Date in Mainland Greece and the Islands, 1970 (BAR 925)*, Oxford.
- PAPADOPOULOS A. J. 1976, *Excavations at Aigion, 1970 (SIMA 46)*, Göteborg.

PAPADOPOULOU E. 1997, Une tombe à tholos « intra muros ». Le cas du cimetière MR d'Arménoi, in DRIESSEN J. & FARNOUX A., *La Crète mycénienne* (BCH Suppl. 30), Athènes, p. 319-340.

PAPAZAPHIROPOULOS P. 1887, *Περιζσναγωγή γλωσσικής σλης καί εθίμον ησ έλληνικοσ λαοσ ιδία δέ ησ ης Πελοπονήζοσ*, Patras.

PARIENTE A. & PITÉROS 2004-2005, Argos : le terrain Nannopoulos, *BCH* 128-129, p. 806-827.

PELON O. 1976, *Tholoi, tumuli et cercles funéraires. Recherches sur les monuments funéraires de plan circulaire dans l'Égée de l'Âge du Bronze (III<sup>e</sup> et II<sup>e</sup> millénaires av. J. C.)* [BEFAR 229], Paris.

PERSSON A. W. 1931, *The Royal Tombs at Dendra near Midea*, Lund.

PERSSON A. W. 1942, *News Tombs at Dendra near Midea*, Lund.

PHILIPPA-TOUCHAIS A. & TOUCHAIS G. 1997, Les fouilles de l'Aspis d'Argos. La Grèce avant les palais mycéniens, *Dossier d'Archéologie* 222, p. 76-81.

PHILIPPA-TOUCHAIS A. & TOUCHAIS G. 2002, Argos : Aspis, in Travaux de l'École Française, *BCH* 126, p. 494-500.

PHILIPPA-TOUCHAIS A. & TOUCHAIS G. 2008, L'Aspis, *BCH* 132, p. 767-785.

PHILIPPA-TOUCHAIS A. (à paraître), Les tombes intra-muros de l'Helladique Moyen à la lumière des fouilles de Aspis d'Argos, in, *Sur les pas de Wilhelm Vollgraff. Cent ans d'activités archéologiques à Argos*, (article sous presse communiqué par PHILIPPA-TOUCHAIS A. et TOUCHAIS G.), p. 1-21.

POLYCHRONOPOULOU O. 1999, *Archéologues sur les pas d'Homère*, Paris.

PRAG J., NEAVE R. & SMITH D. 1999, The Face of Pelops, in LAFFINEUR R., BETANCOURT P. P., KARAGEORGHIS V., *MELETEMATA: Studies in aegean Archaeology Presented to Malcolm H. Wiener as He Enters His 65th Year*, *Aegaeum* 20 Liège, p. 689-690.

RANGER F. 2010, *Évaluation de l'offre anthropométrique pour la conception de produits*, Montréal.

REED H. B. 1958, A Study of Dog Carcass Communities in Tennessee, with Special Reference to the Insects, *The American Midland Naturalist* 59, N°1, janvier, p. 213-245.

RENAUDIN L. 1923, La nécropole « mycénienne » de Skinokhori-Lyrkeia, *BCH* 47, p. 190-240.

RODRIGUEZ W. C. & BASS W. M. 1985, Decomposition of Buried Bodies and Methods that may Aid in their Location, *J. Forensic Sci.* 30, N°3, p. 836-852.

ROUVIÈRE H. & DELMAS A. 2002, *Anatomie humaine descriptive, topographique et fonctionnelle*, Vol. 3, Paris.

RUDDLELL N. 1999, *Mystères de l'Égypte*, Hull.

RUDOLPH W. 1973, Die Nekropole am Prophitis Elias bei Tiryns, in JANTZEN U., *Tiryns. Forschungen und Berichte*, Vol. 6, Mainz, p. 23-126.

SÄFLUND G. 1965, *Excavations at Berbati 1936-1937*, Stockholm.

SAVIGNONI L. 1904, Scavi e scoperte nella necropoli di Phaestos, *Mon. Ant.* 14, col. 500-666.

SCHLIEMANN H. 1879, *Mycènes : récit des recherches et découvertes faites à Mycènes et à Tirynthe*, Paris.

SCHLIEMANN H. 1885, *Tirynthe : le palais préhistorique des rois de Tirynthe. Résultat des dernières fouilles*, Paris.

SCHOENLY K., GRIEST K. & RHINE S. 1991, An Experimental Field Protocol for Investigating the *Postmortem* Interval Using Multidisciplinary Indicators, *J. Forensic Sci.* 36, N°5, p. 1395-1415.

SHAW J. W. 2009, *Minoan Architecture: Materials and Techniques (Studi di Archeologia Cretese 7)*, Padoue.

SHAY C. T., MCDONALD W. A. & DICKINSON O. T. P. K. 1992, The Little Circle, in MCDONALD W. A. & WILKIE N. C., *Excavations at Nichoria in Southwest Greece: The Bronze Age Occupation*, Vol. 2, Minneapolis, p. 205-230.

SHEAR T. L. 1936, The Campaign of 1935, *Hesperia* 5, p. 1-42.

SPYROPOULOS T. 1969, Αναζκαθή μσκηναϊκόν νεκροθαθείον Τανάγρας, *PraktAE* 125, p. 5-15.

SPYROPOULOS T. G. 1970, Αναζκαθή μσκηναϊκόν νεκροθαθείον Τανάγρας, *PraktAE* 126, p. 29-36.

SPYROPOULOS T. G. 1971, Αναζκαθή μσκηναϊκόν νεκροθαθείον Τανάγρας, *PraktAE* 127, p. 7-14.

SPYROPOULOS T. G. 1970, Αναζκαθή εις ηο μσκηναϊκόν νεκροθαθείον ηης Τανάγρας, *AAA* 3, N°2, p. 184-197.

SPYROPOULOS T. G. 1972 Spyropoulos, Terracotta sarcophagi, *Archaeology* 25, 1972, p. 206-209

STEELE D. G. & BRAMBLETT C. A. 1988, *The Anatomy and Biology of the Human Skeleton*, Texas.

- STINER M. C. & KUHN S. L. 1995, Differential Burning, Recrystallization, and Fragmentation of Archaeological Bone, *J. Archaeol. Sci.* 22, N°2, p. 223-237.
- THOMAS L.-V. 1980, *Le cadavre. De la biologie à l'Anthropologie*, Bruxelles.
- THOMAS L.-V. 1988, *La mort*, Paris.
- THOMAS L. V. 1991, *La mort en question : traces de mort, mort des traces*, Bruxelles.
- THOMPSON H. A. 1952, Excavations in the Athenian Agora: 1951, *Hesperia* 21, p. 83-113.
- TOUCHAIS G. 1978, Aspis, in *Travaux de l'École Française, BCH* 102, N°2, p. 798-802.
- TREUIL R., DARQUE P., POURSAT J.-Cl. & TOUCHAIS G. 2008, *Les civilisations égéennes du Néolithique et de l'Âge du Bronze. Deuxième édition refondue*, Paris.
- TRIANAPHYLLOU S., RICHARDS M. P., TOUCHAIS G., PHILIPPA-TOUCHAIS A. & VOUTSAKI S. 2006, Analyses of Middle Helladic Skeletal Material from Aspis, Argos: 2. Stable Isotope Analysis of Human Remains, *BCH* 130, p. 627-637.
- TWIESSELMANN F. 1952, *Aide-mémoire d'anthropométrie*, Bruxelles.
- TZEDAKIS Y. & MARTLEW H. 1999, *Minoans and Mycenaeans, Flavours of their Time*, Athènes.
- VASS A. A. 2001, Beyond the Grave-Understanding Human Decomposition, *Microbiology Today* 28, p.190-192.
- VATIN C. 1969, *Médéon de Phocide*, Paris.
- VENTRIS M. & CHADWICK J. 1973, *Documents in Mycenaean Greek*, 2ème édition, Cambridge.
- VOLLGRAFF W. 1904, Fouilles d'Argos, *BCH* 28, p. 364-399.
- VOLLGRAFF W. 1906, Fouilles d'Argos. B. Les établissements préhistoriques de l'Aspis, *BCH* 30, p. 5-45.
- VOSS S. C., SPAFFORD H. & DADOUR I. R. 2009, Annual and Seasonal Patterns of Insect Succession on Decomposing Remains at Two Locations in Western Australia, *Forensic Sci. Int.*, 193, N°1-3, p. 26-36.
- VOUTSAKI S., NIJBOER A. J., PHILIPPA-TOUCHAIS A., TOUCHAIS G. & TRIANAPHYLLOU S. 2006, Analyses of Middle Helladic Skeletal Material from Aspis, Argos: 1. Radiocarbon Analysis of Human Remains, *BCH* 130, p. 613-625.
- WACE A. J. B. & THOMPSON M.S. 1912, *Prehistoric Thessaly: Being some Account of Recent Excavations and Explorations in North-Eastern Greece from Lake Kopais to the Borders of Macedonia*, Cambridge.

WACE A. J. B. 1921-1923, Excavations at Mycenae: The Lion Gate and Grave Circle Area, *BSA* 25, p. 9-126.

WACE A. J. B. 1932, Chamber Tombs at Mycenae, *Archaeologia* 82, p. 1-242.

WACE A. J. B. 1950, Excavations at Mycenae 1939, *BSA* 45, p. 203-228.

WACE A. J. B. 1953, Part I. Preliminary Report on the Excavations of 1952, in WACE A. J. B., HOLLAND M., HOOD M. S. F., WOODHEAD A. G. & COOK J. M., Excavations at Mycenae 1939-1952, *BSA* 48, p. 2-18.

WACE A. J. B. & STUBBINGS F. H. 1954, Part II. The Grave Circle, in WACE A. J. B. & STUBBINGS F. H., ROWE K. R., DESBOROUGH V. R. D'A. & WACE E. B. , Mycenae 1939-1953, *BSA* 49, p. 244-247.

WACE A. J. B. 1956, Part I. Preliminary Report on the Excavations of 1955, in WACE A. J. B. & V. R. d'A. DESBOROUGH, Excavations at Mycenae 1939-1952, *BSA* 51, p. 102-122.

WEITZEL M. A. 2005, A Report of Decomposition Rates of a Special burial Type in Edmonton, Alberta from an Experimental Field Study, *J. Forensic Sci.* 50, N°3, p. 641-647.

WILLEY P. & HEILMAN A. 1987, Estimating Time Since Death Using Plant Roots and Stems, *J. Forensic Sci.* 32, N°5, p. 1264-1270.

WEITZEL M. A. 2005, A Report of Decomposition Rates of a Special burial Type in Edmonton, Alberta from an Experimental Field Study, *J. Forensic Sci.* 50, N°3, p. 641-647.

XENAKI-SAKELLARIOU A. 1985, *Οί θαλαμωροί ήρθοι ηών Μσκηνών άνααθής ΧΡ. Τζούνηα (1887-1898)*.

#### SITES INTERNET :

Wikipédia. Γεώργιος Μσλωνάς (Ακαδημαϊκός). Mise à jour le 12 mai 2012. Disponible sur Internet à l'Url :

« [http://el.wikipedia.org/wiki/Γεώργιος\\_Μσλωνάς\\_\(Ακαδημαϊκός\)](http://el.wikipedia.org/wiki/Γεώργιος_Μσλωνάς_(Ακαδημαϊκός)) » (page consultée le 21 mai 2013).

Tentative List of Noteworthy Greeks from Smyrna, p. 1-5. Disponible sur Internet à l'Url : [http://www.levantineheritage.com/pdf/Tentative\\_List\\_of\\_Noteworthy\\_Smyrniotes.pdf](http://www.levantineheritage.com/pdf/Tentative_List_of_Noteworthy_Smyrniotes.pdf). (page consultée le 21 mai 2013).

## **Résumé**

Cette étude a pour sujet le traitement des défunts au II<sup>e</sup> millénaire avant J-C (Helladique Moyen et Helladique Récent) en Attique et en Argolide, afin d'établir la répartition des modes de traitement des défunts et des gestes funéraires. Ainsi, en utilisant la méthode de l'archéothanatologie, nous avons observé la position originelle des défunts, étudié la récurrence et la divergence de certains gestes funéraires. Nous avons tenté d'aborder les questions liées aux traditions propres à chacune des deux régions ; mais aussi de distinguer les différentes modalités d'adoption, partielle ou totale ainsi que les modalités de transfert des coutumes funéraires et leur évolution dans le temps. Pour mener à bien ce travail, nous avons analysé les données issues des publications et des rapports de fouilles et les photographies montrant l'intérieur de vingt-quatre tombes avec quarante-six squelettes en place. Ainsi, nous avons pu identifier les différentes faces d'apparition des diverses pièces osseuses : cela nous a permis de découvrir la présence jusqu'à la insoupçonnée, pour certains site, de contenants périssables et parfois de modifier la disposition des défunts déjà établie dans de nombreuses publications. Enfin, en parallèle, nous avons étudié, dans les musées grecs et suédois, les collections d'ossements des sites d'Asinè et de l'Ancienne Agora d'Athènes dans le but d'y découvrir des modifications osseuses d'origine anthropique volontaire ; mais nous n'avons identifié que des os sans modifications volontaires et brûlés.

## **Titre en anglais**

The Treatment of the Deceased in the 2nd Millennium BC (Middle Helladic and Late Helladic) in Attica and Argolis

## **Mots clés**

Âge du bronze, anthropologie funéraire, contenants périssables, monde égéen, os brûlés, taphonomie, traitement des défunts.

## **Formation doctorale**

Archéologie, Protohistoire égéenne

## **UMR 7041 Archéologies et Sciences de l'Antiquité**

Protohistoire égéenne

Maison René Ginouvès

21, allée de l'Université

92023 Nanterre cedex